



MINISTÈRE
DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
*en charge de la fonction publique
et de la recherche*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHES D'ADMINISTRATION

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème économique rencontré par la Polynésie française, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet dans son contexte et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles adaptées

SPECIALITÉ : ÉCONOMIE

Mercredi 9 août 2017

(Durée : 4 heures – coefficient 4)

Le sujet comporte 26 pages (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Les compositions doivent rester anonymes.

SUJET :

Attaché(e) d'administration de catégorie A à la Direction Générale des Affaires Economiques, votre chef de service vous demande de rédiger, à partir du dossier qui vous a été communiqué, une note de synthèse sur « le diagnostic et les perspectives du tourisme en Polynésie française ».

Liste des documents :**- Document 1 (4 pages) :**

Polynésie française 2016 : Développement touristique et dépendance au carbone. Institut d'émission d'outre-mer, édition 2017.

- Document 2 (3 pages) :

Polynésie française 2016 : Développement touristique et dépendance au carbone. Institut d'émission d'outre-mer, édition 2017.

- Document 3 (2 pages) :

« L'économie polynésienne Post-CEP », une dépendance difficile à surmonter. Haut-commissariat, octobre 2011. (Extrait).

- Document 4 (6 pages) :

Alain Grandjean. La transition énergétique en France. Problèmes économiques, n° 3097 octobre 2014. (Article publié initialement dans la revue « Études »).

- Document 5 (9 pages) :

Claire Burlat. Maîtriser la demande en énergie. Problèmes économiques, n°3097 octobre 2014. (Article publié initialement dans « l'expansion management review »).

I. Contexte

Le tourisme représente aujourd'hui 9% du PIB de la Polynésie française, ce qui est moins élevé que la place qu'il occupe dans des destinations concurrentes (Maldives, Iles Cook...), en raison du poids des transferts de la métropole. Après un fort développement jusque dans les années 2000, dû à l'amélioration des conditions de la desserte aérienne, à l'extension du parc hôtelier classé ainsi qu'aux différentes politiques publiques incitatives, le tourisme s'est effondré en 2001 et peine depuis à retrouver son niveau de naguère. Il reste cependant la première activité productive en Polynésie française. Axé sur le luxe, le territoire possède un secteur touristique particulièrement rentable, du moins en termes de recettes par visiteur. Ces recettes touristiques correspondent à 20% des crédits de la balance courante et à 15 % de l'emploi salarié.

Plusieurs facteurs semblent être à l'origine de la stagnation du tourisme en Polynésie française. Ces différents déterminants n'ont pu être classés par ordre d'importance et diffèrent aussi selon les marchés émetteurs pris en compte. Cependant, ils sont de deux sortes : exogènes et endogènes à la Polynésie française. D'une part, des événements et tendances tels que la conjoncture internationale et plus particulièrement le prix moyen du transport international, le taux de change réel pour les marchés américain et japonais, la distance entre la Polynésie française et ses marchés émetteurs, ou encore la survenance de certains événements répulsifs (départ de certaines compagnies aériennes *low cost*, disparition de bateaux de croisière, mise en place des passeports biométriques pour les touristes français en transit aux Etats-Unis, attentats de 2001, épidémie du SRAS, etc.) impactent le tourisme en Polynésie. D'autre part, des déterminants propres à la Polynésie française affectent la fréquentation touristique de cette destination : cherté du vol aller-retour et des dessertes internes, écart insuffisant des prix entre haute et basse saison, manque de stratégie et de coordination entre les différents opérateurs du secteur, érosion de la singularité du produit touristique polynésien...

L'appui financier du secteur public au secteur touristique a consisté essentiellement à subventionner indirectement la construction de nouveaux hôtels ou leur réhabilitation, à travers des mesures de défiscalisation. Mais peu de moyens ont été consacrés à l'aménagement de sites ou, plus largement, à impulser la mise en œuvre d'une véritable stratégie de diversification du produit touristique polynésien qui, d'après tous les professionnels interrogés, reste à faire.

1. Un tourisme axé sur le luxe et peu dynamique

Le tourisme, première activité d'une économie néanmoins basée sur les transferts

Première activité économique de la Polynésie Française, le secteur touristique représente près des trois quarts des ressources internes de l'ensemble d'archipels¹.

Après une franche augmentation entre 1996 et 2000, année record, les recettes se sont effondrées jusqu'à 2002. Aujourd'hui, les dépenses des touristes sont dans une phase de reprise. Elles restent néanmoins fortement corrélées au nombre d'arrivées. Concernant leur répartition, environ 40 % bénéficient aux entreprises hôtelières et 15% au secteur de la croisière.

¹ L'économie polynésienne repose cependant essentiellement sur les transferts de l'Etat français (soit 30% du PIB).

Des arrivées en stagnation

En 2005, la Polynésie a attiré plus de 208 000 touristes du monde entier. La clientèle européenne, composée pour moitié de Français, représente le premier marché pour l'ensemble d'archipels, suivi du marché Nord-Américain. Le marché asiatique, majoritairement des touristes japonais, se situe au même niveau que le marché Pacifique. Les autres marchés, Amérique centrale et du sud, Proche et Moyen-Orient ou Afrique, restent confidentiels.

Les principaux marchés émetteurs sont donc éloignés, se situant respectivement à 15 000 km pour l'Europe et de 7 à 10 000 km pour l'Amérique du Nord et le Japon. Ce secteur est donc fortement dépendant des fluctuations du transport aérien : prix, desserte, offre, mais pas seulement. Taux de change, contexte international et compétitivité de l'offre affectent de manière différente chaque marché.

Après avoir connu une croissance continue entre 1980 et 2000, les arrivées en Polynésie ont chuté après les événements de 2001. Depuis, le nombre de touristes stagne et reste inférieur au niveau de 2001. Le taux de croissance des arrivées en Polynésie française est donc inférieur à la moyenne mondiale², et ce, malgré d'importants investissements en termes de capacité d'accueil.

Le secteur touristique en Polynésie connaît donc une crise structurelle, qui s'est poursuivie en 2008 avec une chute de la fréquentation et une baisse du taux d'occupation. Par ailleurs, les compagnies aériennes se sont déjà ajustées en réduisant leur rotation ainsi que la capacité des appareils affrétés³.

Une durée de séjour élevée

En 2005, la durée moyenne des séjours a atteint 13,3 jours. Elle a connu un allongement de plus de 15% depuis 1996, ce qui est assez exceptionnel sur le marché mondial. Il est important de noter les fortes disparités d'une nationalité à l'autre. En effet, les Japonais sont ceux qui restent le moins longtemps, environ sept jours sur place, alors que les français restent plus de 24 jours. Il est aussi intéressant de noter la corrélation entre le type d'hébergement et la durée du voyage. En effet, les séjours à l'hôtel durent 10,5 jours en moyenne tandis que ceux réalisés chez des particuliers atteignent les 27,4 jours.

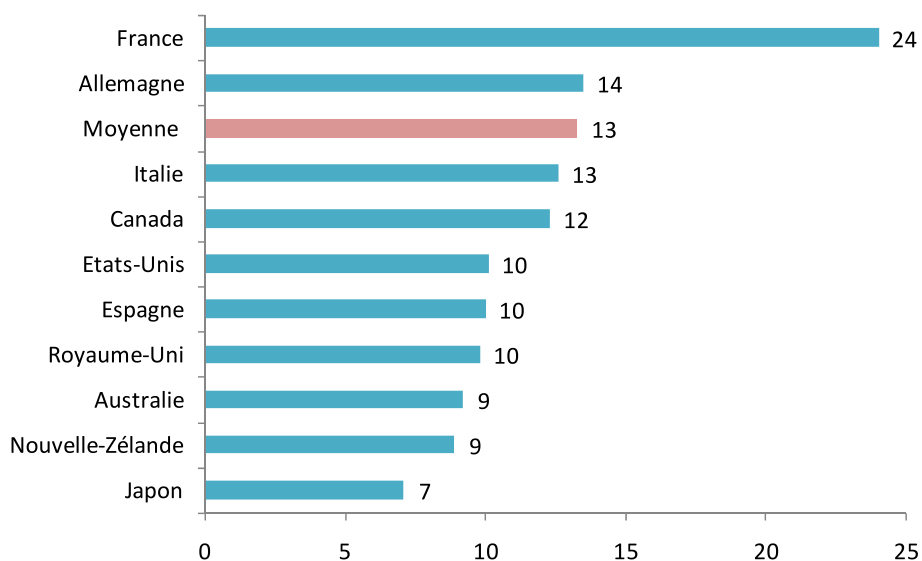
Les durées de séjours par nationalité cachent aussi une forte variabilité selon le motif. Ainsi, au sein du marché français (24 jours en moyenne), l'affinitaire représente 26 jours, les loisirs 18, et le nuptial seulement 14. Ici aussi, la durée de séjour semble inversement proportionnelle à la dépense moyenne.

² Alors que le nombre d'arrivées en Polynésie française a chuté de 1,5% en 2007, la moyenne mondiale a augmenté de 6,1 % et celle de la zone Asie-Pacifique de 10,3 %.

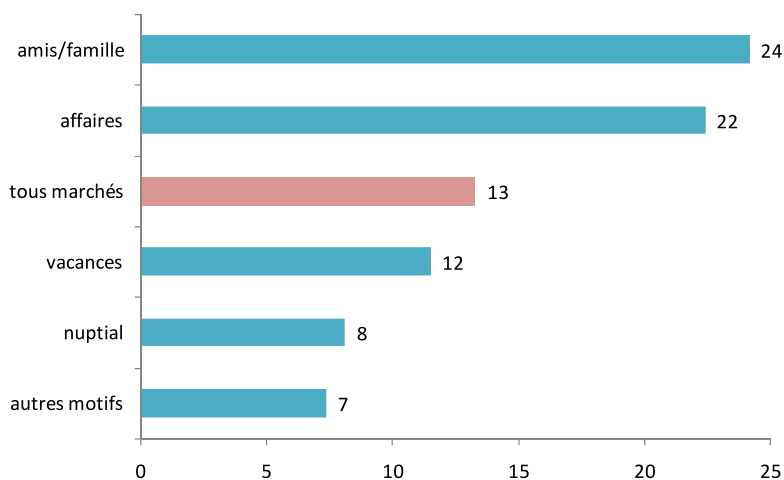
³ Rapport IEOM 2008, La Polynésie française en 2007, Rapport annuel, p87.

Figure 1 : La durée moyenne du séjour en 2007

Par nationalité



Par motif, toutes nationalités confondues



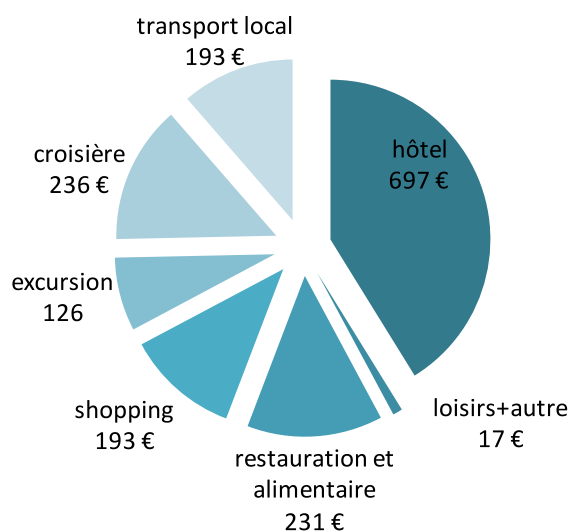
Source : ISPF

Des recettes en faible augmentation

Les dépenses touristiques totales s'élèvent à plus de 350 millions d'euros pour l'année 2007. Elles se répartissent dans sept postes principaux (classés par ordre décroissant) : l'hôtellerie, la croisière, la restauration, le shopping et le transport interne (même poids), les excursions, et enfin, les loisirs et autres dépenses. Après une progression constante entre 1996 et 2000, les recettes totales ont chuté pendant deux années consécutives avant de reprendre timidement depuis 2002. Elles restent

néanmoins largement en-dessous du niveau de 1999. Cependant, on constate parallèlement que la dépense moyenne, après une chute importante en 2001, croît de nouveau. Il est ici important de parler en dépense moyenne par séjour, car la dépense par personne et par jour apparaît, bien souvent, inversement proportionnelle à la durée de séjour. Ainsi, pour la dépense par séjour, et ce malgré le niveau de leurs dépenses par jour, les Japonais ne sont pas en tête car ils restent moins longtemps (sept jours en moyenne). A contrario, les Français, avec leur durée de séjour record (20,9 jours) et leurs dépenses par jour faibles, se positionnent au deuxième rang des clients les plus dépensiers par séjour (1 830 euros, +6 % depuis 2003).

Figure 2 : Dépense moyenne par séjour en 2007

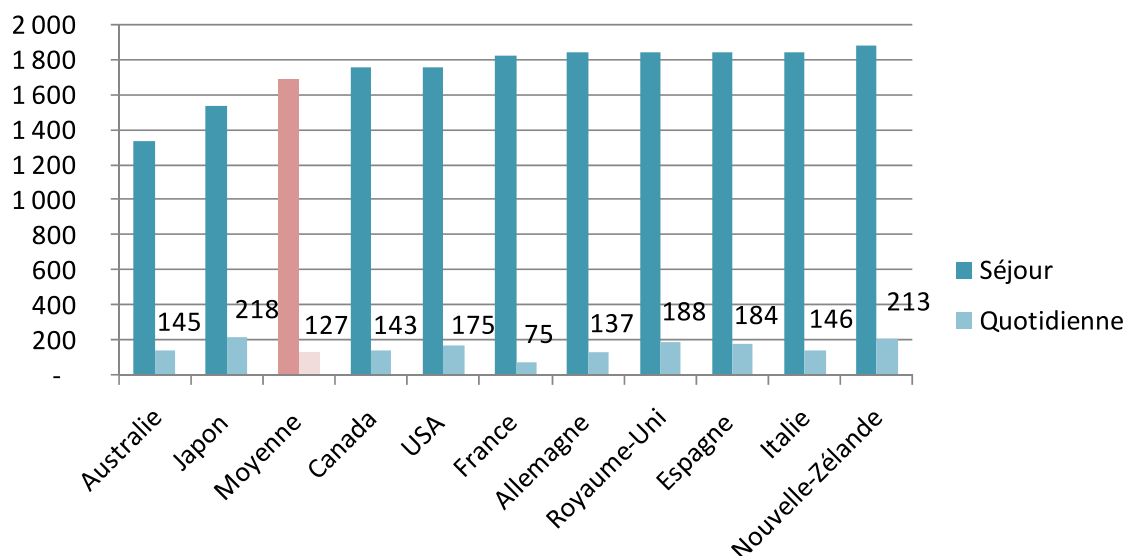


Source : ISPF

Avec un positionnement axé essentiellement sur le tourisme de luxe, tant pour son offre hôtelière que de croisière, la Polynésie enregistre une dépense par client relativement importante par rapport aux destinations concurrentes.

Comme l'indique la

Figure 3, la dépense par nuitée est très variable selon les marchés émetteurs : elle dépend du type de produit acheté (tourisme nuptial, croisière...) et, en général, est inversement proportionnelle à la durée de séjour.

Figure 3: Dépense moyenne par nuitée et par séjour pour les 10 principaux marchés en 2007

Source : TEC, ISPF

Une contribution importante à l'emploi

La part de l'emploi salarié liée au tourisme a augmenté depuis 1996. Le secteur touristique offre 15% du total des emplois, en troisième position derrière l'administration publique et le commerce. Avec 4125 salariés, la branche hôtellerie emploie près de 50% de l'ensemble des effectifs du secteur touristique. Les services de transport de voyageurs se classent en seconde position avec 25% des effectifs, suivis par l'activité de restauration (20%).

Deux marchés phares...

Deux produits constituent l'offre polynésienne. Le séjour en complexe hôtelier, qui attire environ 75% des touristes et l'offre de circuit (25%), sous forme de croisière ou terrestre. Depuis 1996, la demande de circuits est en baisse.

Les hébergements de luxe sont majoritaires même si une offre d'hébergement chez l'habitant ou en gîte se développe. En 2007, l'hôtellerie classée a bénéficié de 74% de l'ensemble des nuitées hôtelières. Cette répartition confirme la tendance haut de gamme de la destination, d'autant que 40% des nuitées ont été totalisées dans des hôtels classés « luxe » contre 30 % en 2001. En effet, la part des établissements « luxe » et « grand tourisme » augmente depuis 1999, marquant l'extension du parc hôtelier haut de gamme (rénovations et extensions de leurs établissements par les grands groupes internationaux), en particulier à Bora Bora, et de manière moins importante à Tahiti et Moorea. Enfin, les touristes ayant séjourné chez des amis ou de la famille représentaient, en 2007, 13% du total.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DEPENDANCE AU CARBONE

Par ailleurs, on constate que chacun de ces marchés est susceptible d'attirer des clients ou de générer une dépense qui lui est propre : la croisière, par exemple, est un produit typiquement américain, qui représentent 69% des clients. Les Japonais, quant à eux, séjournent essentiellement dans des complexes hôteliers alors que les Européens sont les plus adeptes de circuits. Cette distinction a son importance puisque les formules « circuits » ou « séjour à l'hôtel » proposées par des groupes internationaux entraînent des retombées locales moindres alors que les dépenses des voyageurs individuels auront plutôt tendance à profiter aux entreprises locales.

... et quatre motifs principaux

Le tourisme de loisirs arrive en première position avec 43% des voyageurs. Depuis 1996, sa part a diminué, essentiellement au profit du tourisme nuptial qui est passé de 20% en 1997 à 36% des déplacements actuels. Ceci est une forte spécificité du territoire. Les marchés du tourisme affinitaire et du tourisme d'affaires restent globalement stables à 12 et 8%.

Concernant les activités des touristes, la Polynésie attire tout particulièrement les amateurs de plongée. Les principaux centres d'intérêt des touristes sont ensuite, selon un classement par dépense décroissante, le shopping et notamment le commerce des perles, les activités terrestres hors excursions (randonnées), les activités nautiques hors plongée et les activités culturelles.

Le développement d'une petite hôtellerie à destination des résidents

La petite hôtellerie, si elle ne compte que pour 25% des nuitées hôtelières, est un segment à part entière. D'une part, elle attire 50% des touristes européens. D'autre part, elle joue un rôle prépondérant dans le tourisme des résidents et le développement local. De plus, depuis 1996, elle a connu une réelle expansion, à la fois du nombre de chambres, mais aussi de son chiffre d'affaire, et s'est structurée pour adapter son offre à une demande croissante, principalement des résidents. La création de structures d'hébergement, la modernisation et l'amélioration du niveau d'équipement ont été accompagnées de la densification du réseau d'Air Tahiti, de la création de nouveaux aéroports dans les archipels et également de l'aide des pouvoirs publics, notamment en termes de formation aux métiers du tourisme. La création du GIE Haere Mai en 2004 a permis à la petite hôtellerie de se professionnaliser, notamment en termes de communication, de commercialisation ou de lobbying. Enfin, la mise en vente de forfaits préférentiels « vol+hôtel » pour les résidents, en partenariat avec Air Tahiti, contribue au développement du tourisme local.

Quelle stratégie face à une crise latente ?

Deux facteurs ressortent comme étant les principaux freins au développement touristique : le manque de compétitivité de l'offre polynésienne, qui peut également se traduire par un manque d'originalité de la destination et donc une désaffection au profit de destinations similaires meilleur marché. Le second est le manque d'offre d'activités diversifiées. Pour faire face à cette évolution, le GIE Tahiti Tourisme mise, à court terme, sur le tourisme local, via des opérations de promotion à destination des résidents. A plus long terme, la multiplication des produits offerts, la prospection de

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DEPENDANCE AU CARBONE

nouveaux marchés ainsi qu'un développement du tourisme nuptial sont les stratégies envisagées. Les pouvoirs publics, pour leur part, aimeraient développer le tourisme culturel, et ont entrepris de restaurer les monuments, comme le site de la pointe Vénus ou le musée Gauguin à Tahiti. Par ailleurs, la création d'une régates internationale depuis 2004, l'assouplissement de la réglementation des marinas ou encore le développement de salons, sont autant de dispositions visant à développer le tourisme.

2. Une desserte chère et peu rentable

Pour un territoire aussi étendu que celui de la Polynésie française, il est intéressant de distinguer le trafic international du trafic intérieur, ce qui est possible grâce aux données du service de l'aviation civile.

Une destination éloignée, plus ou moins bien desservie selon les marchés

Pour deux de ses principaux marchés émetteurs, la France et le Japon, la Polynésie française représente la destination la plus éloignée par rapport aux destinations concurrentes. Par contre, elle se situe à une distance plus raisonnable pour les Etats-Unis, deuxième marché émetteur. Par ailleurs, depuis 1996, la desserte de la Polynésie a connu de nombreux changements, entraînant une irrégularité de la fréquentation. Arrêt des vols de la compagnie australienne Qantas en 1997, création d'Air Tahiti Nui en 1998, fermeture des compagnies à bas prix Air Liberté en 2002 puis de Corsair en 2003, faute de rentabilité. En 2007, l'aéroport de Tahiti Faa'a a accueilli plus de 660 000 passagers⁴, dont la majorité sur des vols réguliers. L'offre totale de transport (vols réguliers et non réguliers) s'est élevée à près d'un million de sièges en 2007, ce qui représente un coefficient moyen de remplissage global de 72,6 %.

Le poids d'Air Tahiti Nui

La compagnie polynésienne Air Tahiti Nui (ATN) a vu le jour en novembre 1998, à l'initiative de la collectivité, avec deux liaisons hebdomadaires : Tokyo et Los Angeles. Depuis, elle n'a cessé de se développer et s'affirme aujourd'hui comme le leader des transporteurs de Polynésie française. L'année 2002 marque son véritable avènement avec 208 701 voyageurs transportés, le double du nombre de passagers d'Air France. Elle a également constitué une alternative aux retraits de Corsair en 2003 et d'Air Liberté en 2002, offrant une amélioration de la desserte aérienne et a ainsi concouru à la croissance du nombre de visiteurs métropolitains en 2003 (+ 3,4 %).

Un aéroport international et une multitude d'aérodromes

L'ensemble des archipels compte 47 aérodromes. Les plus importants sont l'aéroport international Faa'a, basé à Tahiti, et ceux de Bora Bora, de Moorea, de Raiatea et de Rangiroa. Les compagnies domestiques sont : Air Tahiti, Air Archipels et Air Moorea.

⁴ Arrivées et départs.

Figure 4 : Ensemble des mouvements passagers pour l'année 2007

	Nombre passagers	CMR ⁵
Arrivées 2007 (total)	332 444	72,5
<i>régulier</i>	331 998	72,50%
Air Tahiti Nui	221 747	70,6
Air France	47 815	83,6
Air New Zealand	22 388	73,3
Lan Airlines	17 035	73,6
Hawaiian Airlines	11 029	81,3
Air Calédonie International	9 648	67,3
Air Tahiti	2 336	54,1
<i>non régulier</i>	446	64,4
Air Tahiti Nui	446	75,9
Air New Zealand	0	35,2
<i>Domestique</i>	418 051	65,4
Air Moorea (Moorea)	60 845	49,3
Air Moorea (hors Moorea)	201	40,7
Air Tahiti	354 848	69,6
Air Archipels	2 157 ns	
transit	17 261	

Source : Service de l'aviation civile

Peu de concurrence entre les lignes aériennes

Sept compagnies aériennes desservent l'aéroport international de Tahiti-Faaa : Air Tahiti Nui, Air France, Air New Zealand, Lan Chile, Hawaiian Airlines, Air Calédonie International et Air Tahiti.

Ces compagnies se concentrent sur quatre flux principaux : les Etats-Unis (y compris Hawaï) et la métropole, le Japon, la zone Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie...) et enfin l'Amérique latine via l'île de Pâques.

Air Tahiti Nui avec ses 2 238 vols occupe la position de leader, suivi par Air France avec 420 vols, Air New Zealand avec 344 vols, Lan Airlines avec 210 vols et Air Tahiti 146 vols. Les deux autres compagnies effectuent une centaine de vols, équivalent à une rotation par semaine. Par ailleurs, on note un total de 6 vols non réguliers pour l'année 2007, ce qui montre bien l'absence total de charter pour cette destination.

⁵ Coefficient moyen de remplissage.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DEPENDANCE AU CARBONE*Un taux de remplissage moyen élevé qui cache des irrégularités*

Le taux de remplissage est globalement bon, mais il cache de fortes disparités liées à la saisonnalité, notamment pour le marché français, avec une prépondérance lors des mois de juillet et août.

L'écart entre les différentes compagnies est lui aussi important. Air France et Hawaiian Airlines arrivent en tête avec un taux de remplissage de plus de 80% pour l'année 2007. Air New Zealand, Lan Airlines et Air Tahiti Nui se situent légèrement au-dessus des 70%. Air Calédonie International souffre d'un taux de remplissage de 66% seulement, tandis qu'Air Tahiti ne remplit ses avions qu'à 54%.

La stratégie d'Air France, qui a réduit ses rotations afin de conserver une bonne rentabilité, fonctionne donc bien. A l'inverse, sa concurrente Air Tahiti Nui a augmenté ses dessertes afin d'augmenter ses parts de marché, au détriment de sa rentabilité.

Un trafic domestique qui profite aux résidents

Depuis 1996, le trafic aérien intérieur s'est fortement développé, de manière inégale cependant. Ainsi, plus de 800 000 passagers ont été transportés en 2007, ce qui représente une stagnation par rapport à 2002 mais une augmentation de 49 % par rapport à 1996. Les liaisons commerciales intérieures sont un quasi-monopole du groupe Air Tahiti⁶ qui comprend Air Tahiti, Air Archipels et Air Moorea. Wan Air, quatrième et dernière compagnie domestique, n'opère que par charter et n'occupe qu'une petite part de marché. Toutefois, en dépit de la multiplication des liaisons domestiques, ces dernières sont très largement utilisées par les résidents, les touristes ne représentant qu'environ un tiers des passagers transportés.

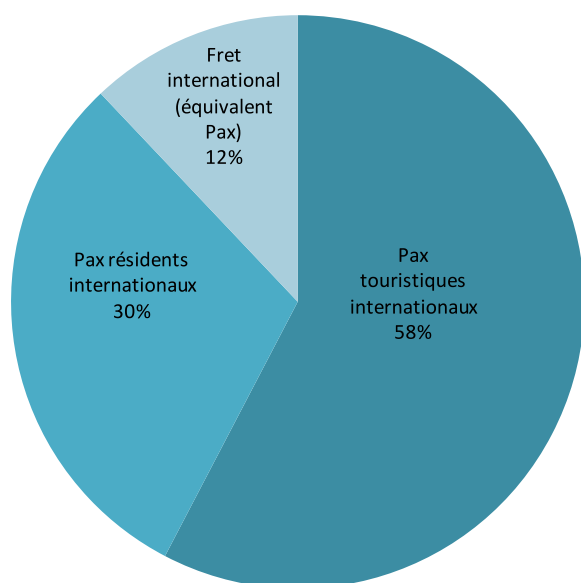
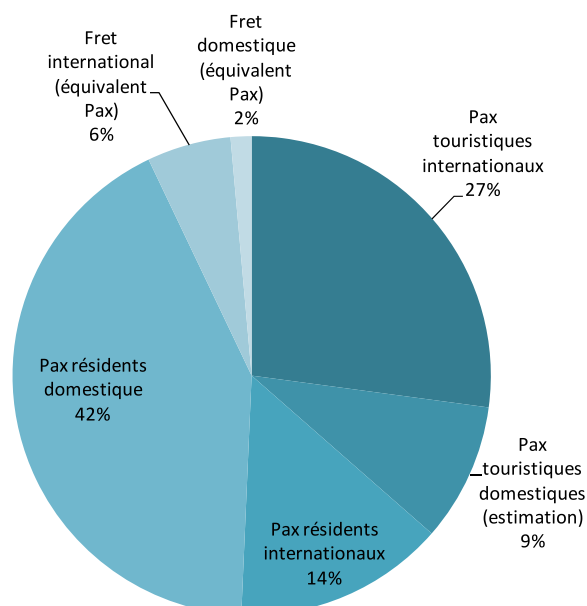
La comparaison des différentes formes de trafic aérien (touristes, résidents, fret) n'est pas possible en termes d'émissions de GES ou de distance, le détail des destinations et des relations n'étant pas connu. En revanche il est possible de convertir l'ensemble des données en équivalent passager : voir Figure 5 (par convention, un passager équivaut à 160 kg de fret). En effet, l'une des questions en prospective va être l'arbitrage et la répartition souhaitable/possible entre différents motifs de transport aérien : faut-il limiter le fret aérien pour réserver le budget carbone de l'aérien au tourisme ? Faut-il privilégier le transport aérien de passagers induits par les autres activités économiques ou le transport touristique ?

Si l'on ne s'intéresse qu'au trafic international, le tourisme représente 58% des passages du transport aérien de et vers la Polynésie. Cette répartition doit être similaire en termes de distance et de GES (même type de destinations et d'origine des flux).

Une fois inclus le trafic domestique, le tourisme ne représente plus que 36% des équivalents passagers, le transport des résidents 57%, et le fret 7%. Du fait de distances moyennes très variables, cette répartition serait très différente en termes de distance ou de GES.

⁶ Les actionnaires principaux du groupe Air Tahiti sont : la Collectivité (13,7 %), la banque Socredo, le personnel d'Air Tahiti, l'AFD, le groupe Moana Nui, le groupe Martin et Air France.

Figure 5 : Répartition du trafic aérien selon ses différents marchés

Trafic international**Trafic international et trafic domestique**

Pax touristiques internationaux	436000
Pax touristiques domestiques (estimation)	150000
Pax résidents internationaux	229000
Pax résidents domestique	678660
Fret international (équivalent Pax)	91249
Fret domestique (équivalent Pax)	22788
Total (équivalent Pax)	1607696

Remarques

1. Conversion fret/ pax. 1 passager = 160 kg de fret (source : UNWTO-UNEP-WMO 2008, « Tourism and Climate Change. Responding to Global Challenges »)
2. Les allers et les retours sont comptés séparément

La problématique de la desserte d'une destination en fin de ligne

Au niveau international, la Polynésie est une destination peu rentable pour les compagnies aériennes. La distance, le coût du voyage, et le faible nombre de passagers repoussent les concurrents. L'année 2001, « année noire » pour le transport aérien mondial, a été marquée par une réduction du nombre de sièges offerts, du nombre de passagers transportés et une dégradation importante des coefficients moyens de remplissage. D'autres facteurs accentuent également la diminution de l'offre du transport : la récession économique mondiale, la hausse du dollar, et les fluctuations à la hausse du pétrole contribuant à renchérir les coûts fixes des compagnies aériennes et enfin la cherté de la destination qui a conduit certaines compagnies à limiter voire parfois à remplacer l'escale polynésienne.

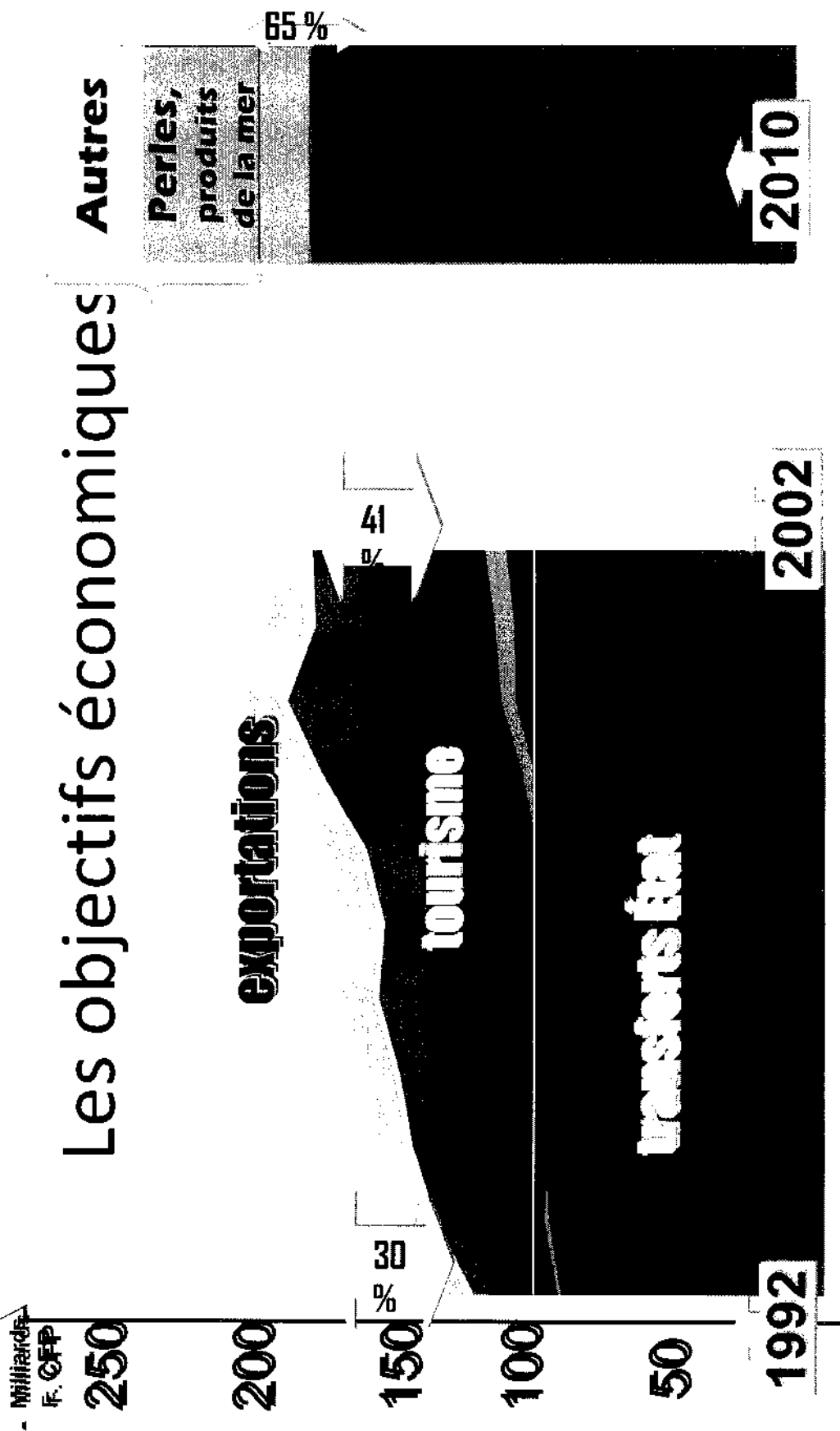
D'un point de vue touristique, la destination souffre d'une forte concurrence d'autres îles paradisiaques, plus proches des différents marchés émetteurs et moins chères. En effet, le coût du

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DEPENDANCE AU CARBONE

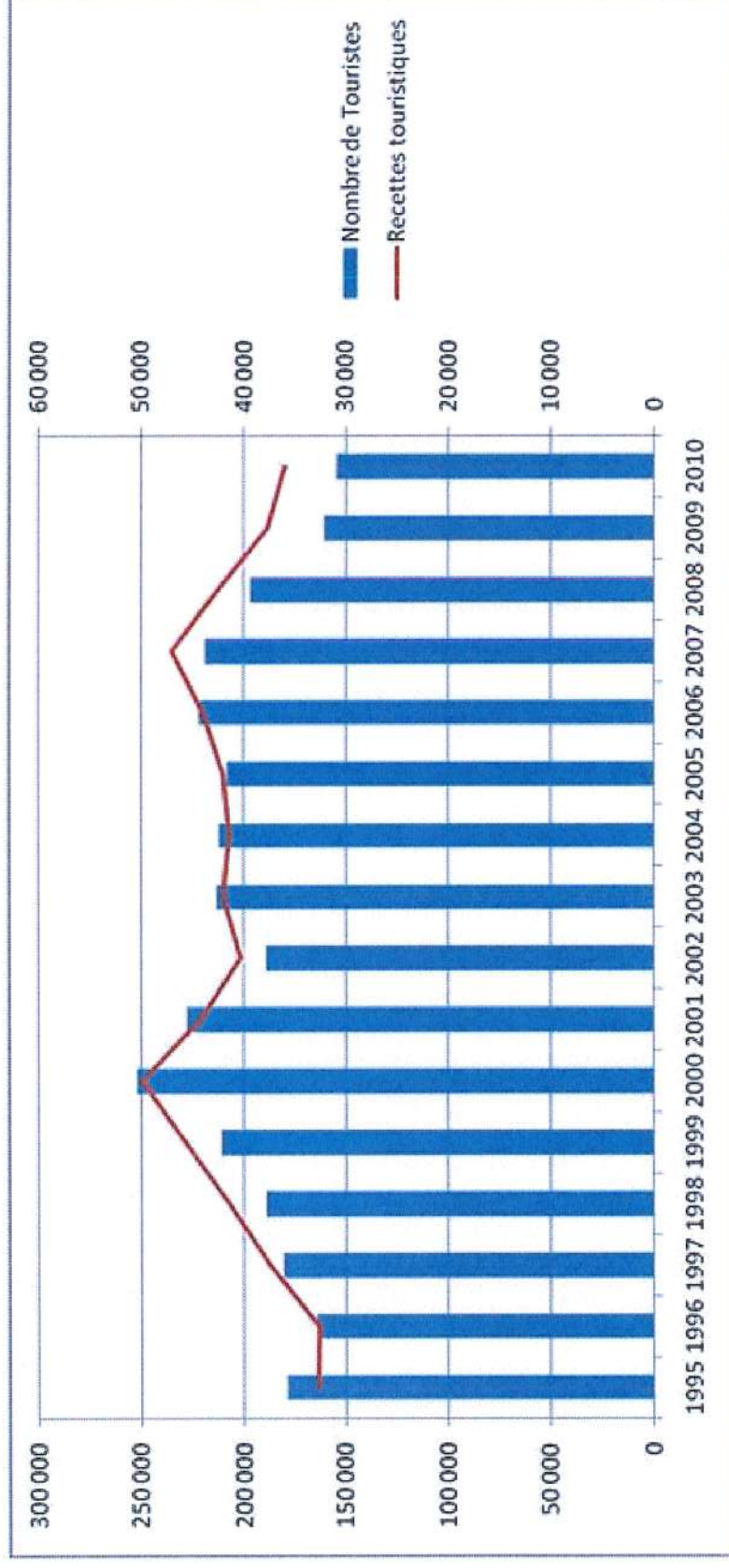
billet d'avion est, pour les européens et en particulier pour les Français, un facteur important du choix de partir en Polynésie. En effet, dans son rapport sur « Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie française », l'IEOM fait apparaître une élasticité négative moyenne entre le nombre de touristes fréquentant la Polynésie française chaque année et l'indice moyen annuel du prix du transport aérien international. L'élasticité-prix de la demande touristique est cependant différente selon le marché émetteur considéré. Ainsi, pour le marché américain, le billet d'avion pour la Polynésie française n'est finalement pas plus cher que celui pour les Seychelles ou les Maldives. Il reste toutefois presque quatre fois plus élevé que le prix d'un billet aller-retour pour Hawaï.

Enfin, le positionnement en fin de ligne empêche de créer un hub. Au départ de France, et plus largement d'Europe, la présence d'Air Tahiti Nui complétée par Air France, permet une bonne desserte pour les européens. D'autres marchés sont cependant victimes du manque de desserte. Ainsi, l'Amérique du Sud et Centrale n'ont représenté qu'environ 4 % des touristes entre 1996 et 2003. Le nombre de touristes en provenance d'Amérique latine a progressé de 11 % pendant cette période et a dépassé les 9 000 visiteurs. Toutefois, cette expansion est limitée par le nombre insuffisant de sièges offerts par la compagnie Lan Chile.

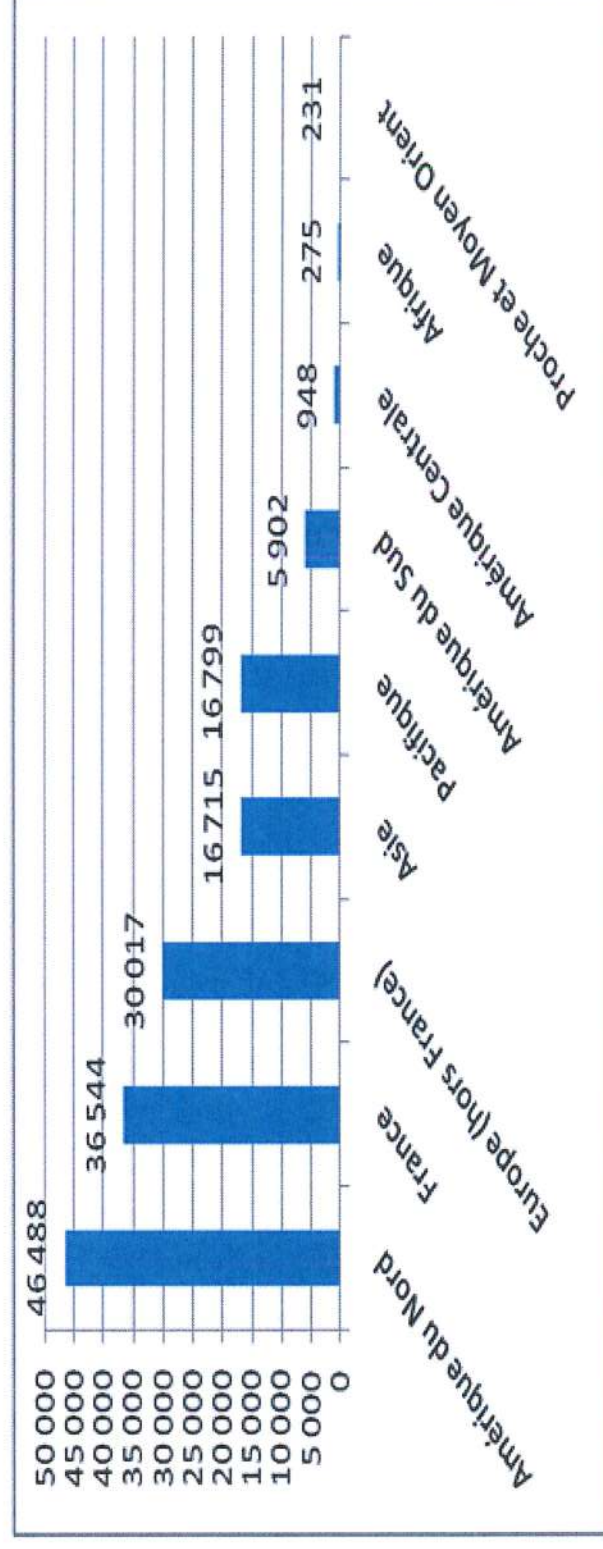
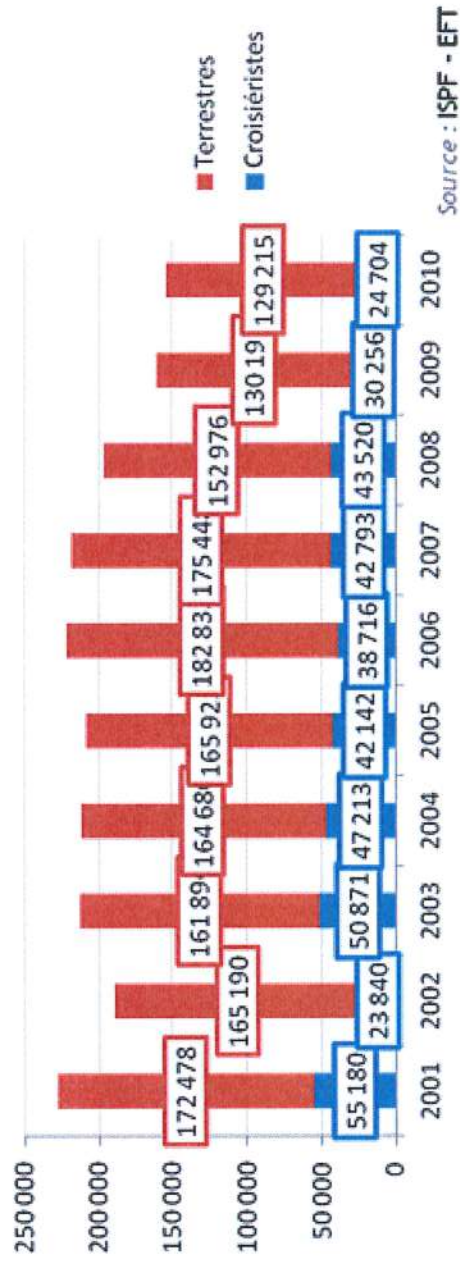
Les objectifs économiques



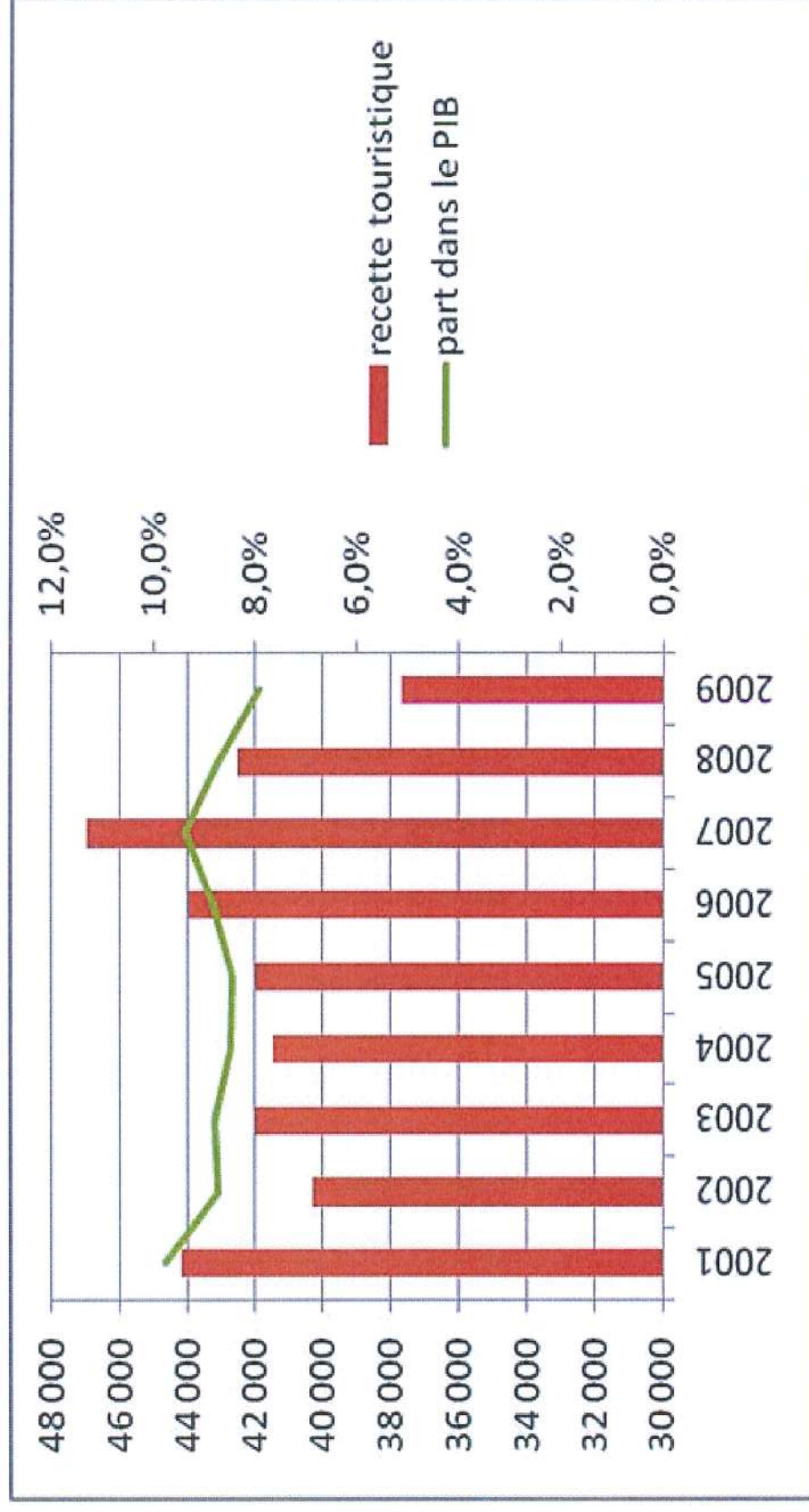
Le tourisme



Le tourisme



Des recettes touristiques insuffisantes



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE

Études | ALAIN GRANDJEAN

Problèmes économiques

> En France, 70 % de l'énergie finale consommée est issue de sources fossiles, comme le pétrole et le gaz, qui émettent des quantités importantes de gaz à effet de serre (GES). Parallèlement, la facture énergétique ne cesse d'augmenter – en 2012, elle a atteint 70 milliards d'euros. Dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, notre pays s'est ainsi fixé plusieurs objectifs parmi lesquels : diviser par quatre, à l'horizon 2050, les émissions de GES ; diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à la moitié du siècle ; diminuer de 30 % la consommation fossile avant 2030. L'auteur revient sur les termes du débat et analyse les orientations de la loi de programmation sur la transition énergétique, qui a été proposée par le gouvernement, en juillet 2014.

Le premier semestre de l'année 2013 a été marqué en France par un débat national sur la transition énergétique (DNTE)¹. C'est au cours de l'année 2014 qu'aura été votée une loi de programmation sur la transition énergétique, certaines mesures ayant déjà été prises, notamment dans le projet de loi de finances voté fin 2013. Peut-on en faire un premier bilan, identifier les principaux verrous à lever et les incitations à mettre en place pour que la France se lance avec courage et ambition dans une transition énergétique de plus en plus nécessaire ?

Après en avoir rappelé les enjeux et les éléments centraux apportés par ce débat, nous ferons un zoom spécifique sur le « nerf de la guerre » de cette transition : la question des financements.

Avons-nous les moyens de cette transition ? Et si oui comment les structurer ?

Des enjeux stratégiques

Notre niveau de vie dépend de l'énergie que nous utilisons directement ou indirectement. En France, 70 % de l'énergie finale consommée est issue de sources fossiles, pétrole et gaz principalement, ce qui pose plusieurs problèmes bien connus : notre facture extérieure est élevée (70 milliards d'euros en 2012) et tendanciellement croissante.

¹ Pour en avoir une vision quasi exhaustive, voir son site officiel : <http://www.transition-energetique.gouv.fr/>.

La combustion de ces sources d'énergie émet du dioxyde de carbone (CO_2) alors que, pour limiter la dérive climatique, nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux de diviser par quatre à l'horizon 2050 nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Nos concitoyens en situation de précarité énergétique sont de plus en plus nombreux et nos entreprises sont soumises à une concurrence internationale rude dans laquelle le prix de l'énergie est un facteur de compétitivité. Par ailleurs, que ce soit dans la production, le transport, la distribution d'électricité ou celui des transports de personnes et de marchandises, ou encore du logement, nous devons réaliser dans les prochaines années des investissements considérables de plusieurs dizaines de milliards d'euros annuels.

Mais si la question énergétique se pose en France, elle se pose plus globalement dans le cadre européen et mondial. Ainsi, les efforts de la France, dont les émissions de GES ne représentent que 1 % des émissions mondiales, ne peuvent pas suffire à enrayer la dérive climatique. Et pourtant, il est de son intérêt de réduire sa dépendance et de se préparer à des modifications substantielles des données énergétique et climatique. La « non-action » nous coûterait bien plus que l'anticipation ! Il nous faut donc définir les trajectoires à suivre et les investissements à réaliser dans les dix ans à venir. Cela permettrait de réduire nos émissions de GES, de diminuer notre dépendance extérieure, et de mieux maîtriser les dépenses en énergie des ménages et des entreprises. C'est également le moment de décider de la part de l'énergie nucléaire dans la production électrique, et simultanément de l'évolution du parc existant.

Priorité à la réduction de notre consommation d'énergie

Le DNTE a eu le mérite de mener ce travail d'une manière aussi élargie que possible avec des débats territoriaux, une journée citoyenne, une forte implication d'un comité citoyen et d'un conseil national créés dans ce but. Ce conseil national était composé de sept collègues représentant : les syndicats de salariés ; les syndicats d'employeurs ; les organisations environnementales non gouvernementales ; les « autres personnes morales » (associations de consommateurs, familiales, de lutte contre la pauvreté et des chambres consulaires) ; les élus locaux ; les parlementaires ; l'État.

Il est impossible de rendre compte en quelques lignes de la richesse des échanges et des propositions (près de 1 000 débats rassemblant 170 000 personnes, 36 cahiers d'acteurs, 1200 contributions citoyennes sur internet, une journée citoyenne impliquant 1 115 citoyens dans 14 régions). De tout ce foisonnement ont émergé une série de propositions et de conclusions majeures².

La majorité des acteurs ont reconnu la nécessité d'une réduction significative de nos consommations d'énergie pour réduire, à la fois la facture d'énergie de chacun dans un contexte de croissance très probable du prix de toutes les sources d'énergie, et les émissions de GES. L'étude détaillée des seize scénarios élaborés par différentes institutions montre en effet qu'il est impossible de parvenir à nos objectifs climatiques en se contentant de « décarboner » nos sources d'énergie : d'une part, l'électricité (qui représente 25 % de la consommation d'énergie finale) est produite en France à 90 % environ par des moyens (le nucléaire et l'hydraulique) très peu carbonés, d'autre part, pour les autres vecteurs (gaz et pétrole, utilisés directement), il est très difficile de les remplacer massivement par des énergies renouvelables. La seule solution est d'en réduire l'usage.

“Il est impossible de parvenir à nos objectifs climatiques en se contentant de « décarboner » nos sources d'énergie”

Fort de ces analyses et recommandations, le gouvernement s'est donné comme objectif une réduction par deux de la consommation d'énergie à l'horizon 2050 et de 30 % de la consommation d'énergie fossile à l'horizon 2030.

Pour ce faire, une grande priorité a été confirmée : celle du secteur du bâtiment et du logement (40 % de la consommation finale d'énergie et 25 % des émissions de GES), et principalement de la rénovation de l'existant. Pour y parvenir, nous devons mettre en place un dispositif complet incluant campagnes d'information, aides et incitations, réglementations et mécanismes de financement adéquats. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

² Voir <http://www.transition-energetique.gouv.fr/le-mag-du-debat/le-gouvernement-recueille-la-synthese-du-debat-national-sur-la-transition-ecologique>.

Dans le domaine du transport et de la mobilité (32 % de la consommation de l'énergie finale consommée en 2013), les leviers sont bien identifiés. Il faut d'abord réduire la consommation des camions et des voitures (et viser une arrivée rapide sur le marché de voitures consommant moins de deux litres aux cent kilomètres) ; développer l'offre de services dans le domaine du transport collectif par rail ou par car ; reporter une partie du fret de marchandises sur le rail ; enfin, il faut passer d'un taux de remplissage moyen de 1,5 à 2 par véhicule, ce qui entraîne (toutes choses égales par ailleurs) un gain en consommation énergétique de 33 % !

Notons que le numérique donne accès à un nouveau rapport à la voiture et à son partage. Le secteur des nouveaux services de mobilité (autopartage, covoiturage, etc.) se développe aujourd'hui et il pourrait contribuer à terme à l'impératif de réduction de nos consommations.

Comment faire évoluer notre mix énergétique ?

Pour ce qui concerne le mix énergétique³ et son évolution future, le débat a, bien sûr, été âpre autour du nucléaire, avec des enjeux lourds en termes d'investissements (sûreté, prolongation et/ou démantèlement, emplois et compétence industrielle, environnement et sûreté). La nécessité d'une diversification des sources de production électrique (pour ne pas dépendre d'une seule technologie qui ne peut exclure un accident majeur ni des défauts génériques) a été réaffirmée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)⁴. Plus généralement, est apparue clairement la nécessité d'anticiper le démantèlement des centrales nucléaires, qui, rappelons-le, ont été produites dans une période très courte (les années 1970 et 1980) et ne pourront être remplacées selon la même cadence.

Les nouvelles générations de réacteurs nucléaires, telles que la centrale de Flamanville ou les centrales vendues en Grande-Bretagne par la France, de la famille des EPR, produisent un kilowattheure (kWh), environ deux fois plus coûteux que celui des

centrales amorties actuelles. La fourchette passerait de 33 à 49 euros le mégawattheure (MWh) selon la méthode employée, à une fourchette – à prendre avec réserve car il s'agit de prévisions – de 70 à 90 euros le MWh selon les travaux de la Cour des comptes faits en 2011⁵. Dans le cadre de la transition vers un nouveau mix électrique, ce sont des données à gérer avec soin, tant pour des raisons économiques que pour la maîtrise des émissions de GES et de la gestion de la part croissante d'énergies renouvelables variables (ERV). Il appartient au gouvernement de prendre ses responsabilités dans ce domaine non consensuel⁶.

La loi de programmation sur la transition énergétique (présentée le 30 juillet 2014) comporte un volet permettant de décider de l'arrêt d'une tranche nucléaire indépendamment des décisions relatives au seul enjeu de sécurité de ladite tranche, qui sont du ressort exclusif de l'ASN, et ce, pour permettre la programmation du démantèlement progressif du parc ancien. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions faire naître un État stratège en matière énergétique, du moins pour l'électricité. En effet, en l'absence de cette programmation, il est impossible d'offrir un cadre stable et prévisible aux ERV.

“Les ER électriques (dont l'hydraulique) produiront dans le monde en 2016 plus que le gaz et deux fois plus que le nucléaire”

Les énergies renouvelables (ER) sortent, au niveau mondial, de la marginalité. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les ER électriques (dont l'hydraulique) produiront dans le monde en 2016 plus que le gaz et deux fois plus que le nucléaire⁷. Globalement leurs coûts, historiquement bien supérieurs aux coûts des énergies fossiles et fissiles, diminuent. Ceux du solaire photovoltaïque suivent une courbe d'expérience remarquable au niveau mondial⁸. Du côté de la biomasse, dont le potentiel est désormais mieux cerné, on commence à voir émerger d'intéressants

³ On rappelle que le « mix énergétique » est la répartition des sources d'énergies primaires consommées pour la production de l'énergie sous toutes ses formes.

⁴ Prenant acte de ce risque, Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN, estime que « l'arrêt rapide d'une part significative des moyens de production électrique provoquerait, en l'absence de marges, une pénurie d'électricité avec des conséquences sociales et économiques considérables ». Contribution au débat national sur la transition énergétique, 16 mai 2013.

⁵ Voir <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Les-couts-de-la-filire-electro-nucleaire>. À noter qu'EDF a vendu deux EPR en Grande-Bretagne en garantissant un prix de 109 euros le MWh.

⁶ Rappelons que le président de la République s'est engagé à réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75 % à 50 % à l'horizon 2025.

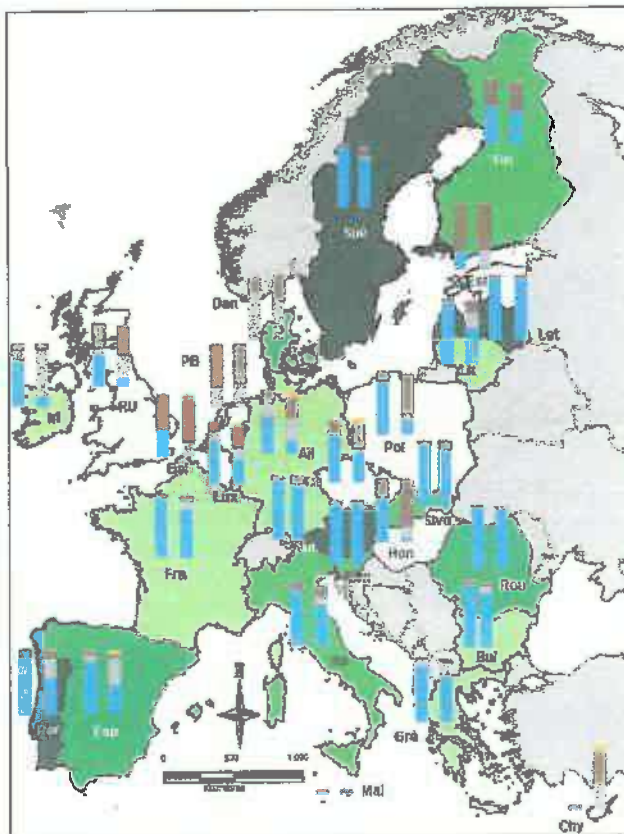
⁷ Voir www.iea.org/Textbase/tipsum/MTrenew2013SUM.pdf.

⁸ Qui fait passer le coût moyen du module de W de 20 dollars 2010 pour 10 MW installés en 1980, à moins d'un dollar le W pour 100 GW installés en 2012.

L'éclairage de Problèmes économiques

ÉNERGIE : LES CHIFFRES CLÉS

Un essor des nouvelles énergies en 1980 et 2010 en Europe



Part des énergies renouvelables dans le mix électrique en 2010

- Entre 40 et 70 %
- Entre 30 et 40 %
- Entre 20 et 30 %
- Entre 10 et 20 %
- Inférieur à 10 %

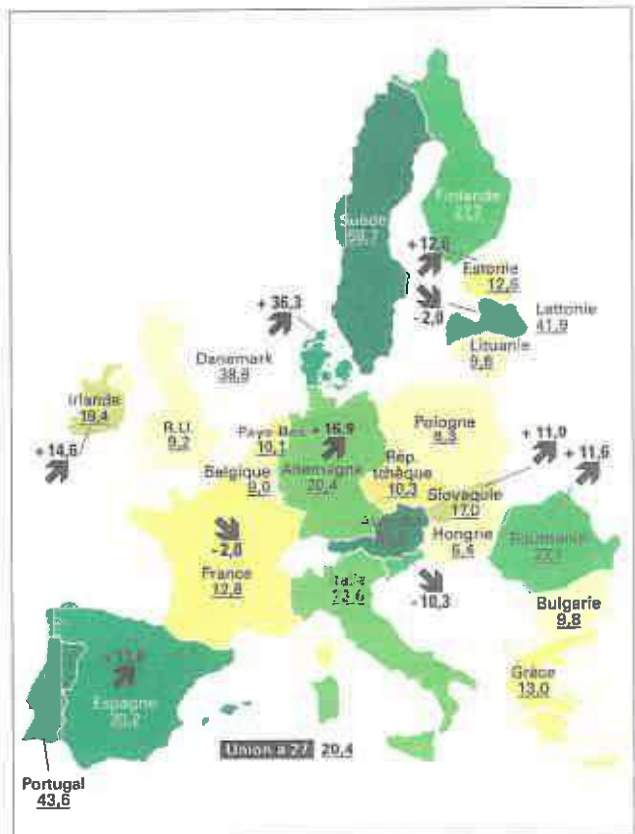
Part des différentes énergies renouvelables (%)

- Solaire
- Géothermie
- Biomasse
- Éolien
- Hydraulique

2000 2010

© Source : Commissariat général au développement durable d'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE)

**Électricité verte :
déclin de la France entre 1990 et 2011**



Électricité provenant des énergies renouvelables (dont hydraulique) en 2011
En % de la consommation brute d'électricité

- Inférieur à 10 %
- De 10 à moins de 15 %
- De 15 à moins de 20 %
- De 20 à moins de 25 %
- De 25 à moins de 30 %
- De 30 à moins de 40 %
- Plus de 40 %

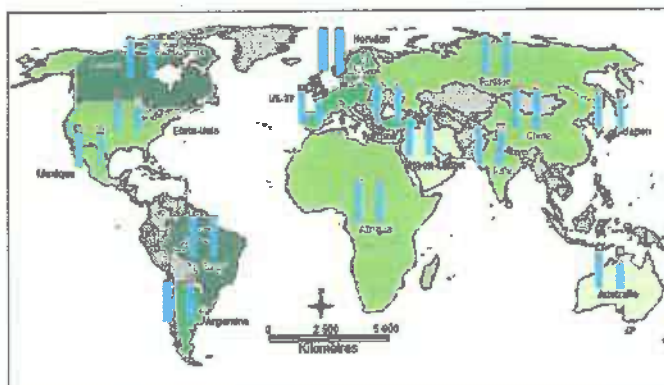
Évolution 1990-2011

(en points de pourcentage)

Progression forte
(plus de dix points
de pourcentage)

Régression

© Source : d'après Alternatives économiques n°323, avril 2013



Les énergies renouvelables dans le mix électrique au niveau mondial

Part des énergies renouvelables dans le mix électrique en 2010

- Supérieure à 30 %
- Entre 20 et 30 %
- Entre 10 et 20 %
- Inférieure à 10 %

Part des différentes énergies renouvelables (%)

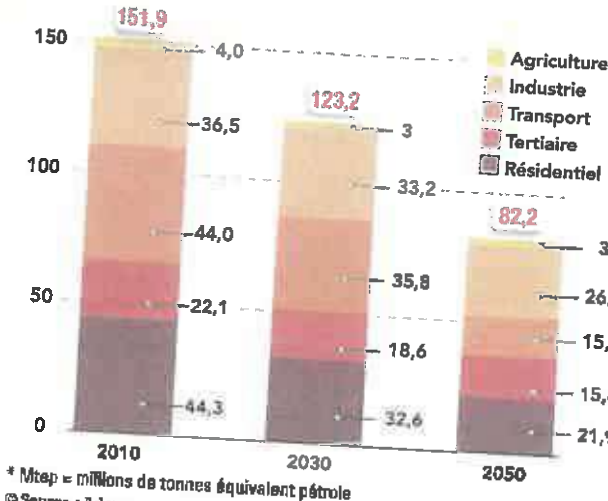
- Solaire
- Géothermie
- Biomasse
- Éolien
- Hydraulique

2000 2010

Note : Le 1er janvier 2013, l'Union européenne s'est élargie à la Croatie. L'UE compte désormais 28 membres.

© Source : Commissariat général au développement durable d'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), avril 2013

Consommations énergétiques par secteur (en Mtep*) en France jusqu'en 2050



La facture énergétique en France en 2013 :

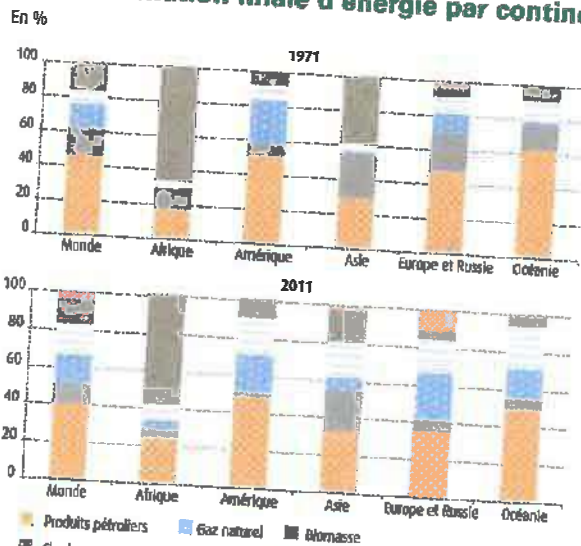
- **3210 euros** = coût assumé par ménage pour couvrir les besoins en transport et logement (le plus cher depuis 1991) = 6,2 % de leur consommation effective
 - **68 milliards d'euros** = montant total de la facture énergétique française (- 4,6 % par rapport à 2012, grâce à la baisse des prix du pétrole et du charbon)
 - **124 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP)** = déficit des échanges commerciaux liés à l'énergie
- © Source : Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie

► 48 000 milliards de dollars

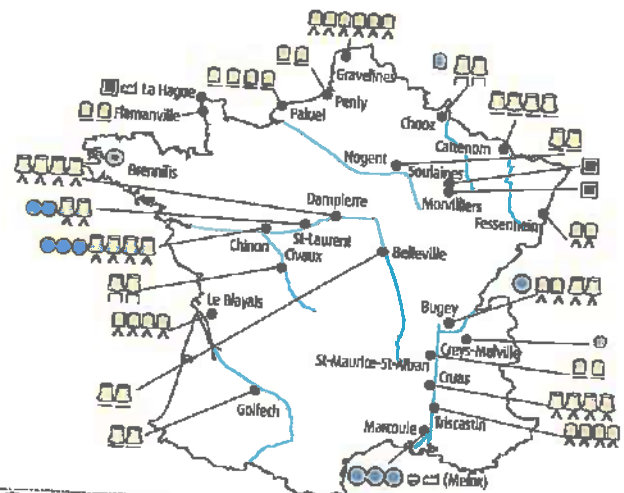
= somme estimée des investissements dans la production d'énergie et l'efficacité énergétique d'ici à 2035 dans le monde

© Source : La Tribune

La consommation finale d'énergie par continent



Les sites nucléaires en France : situation au 30 juin 2013



- Réacteur gaz - eau lourde
- Réacteur à neutrons rapides
- Réacteur à eau ordinaire sous pression (REP) refroidissement circuit ouvert
- Réacteur à eau ordinaire sous pression (REP) refroidissement circuit fermé, tours
- Usine de retraitement
- Stockage de déchets

Situation des unités installées

58 tranches, 63,7 GW *

déclassées : 12 unités, 3,9 GW

Puissance REP standardisée

▲ puissance REP 900 MW (34 tranches) *

— puissance REP 1 300 MW (20 tranches)

□ puissance N4 1 450 MW (4 tranches)

* GW : Gigawatt ; MW : Mégawatt

© Source : Commissariat général au développement durable, 2014

Émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'Union européenne. Vers un objectif de réduction des émissions internes de 80 % (100 % = 1990)

— Politique actuelle

Secteurs :

● électricité

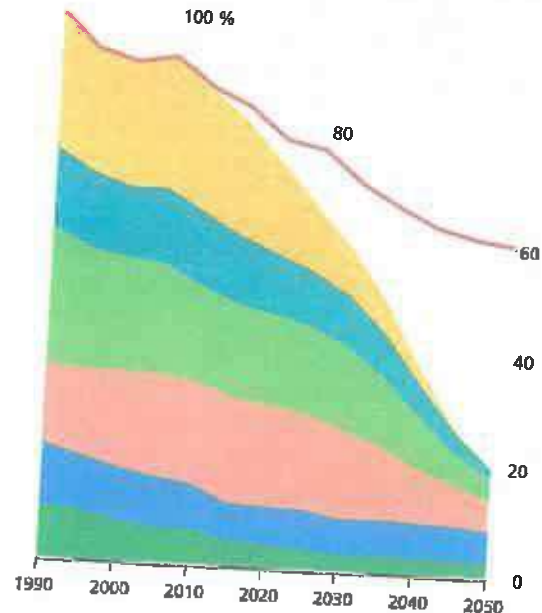
● industrie

● résidentiel et tertiaire

● transport

● agriculture hors CO₂

● autres hors CO₂



© Source : Questions Internationales, n° 68.

Réalisation : Sciences Po - Atelier de cartographie.

débats sur le choix des meilleures sources (déchets, agriculture, forêt) et des meilleurs vecteurs (liquide, chaleur, gaz, électricité). À l'horizon 2030, la croissance des énergies renouvelables sera, en France, sans doute plus importante pour produire de la chaleur (via les réseaux de chaleur et les équipements individuels comme les poêles et les cheminées) que pour produire de l'électricité. Pour y arriver, une demande unanime émerge du débat : celle d'un cadre lisible et aussi simple que possible en matière de développement des ER, tant en termes d'objectifs que de dispositifs d'aides. C'est l'une des attentes fortes vis-à-vis de la loi de programmation de la transition énergétique.

L'évolution du prix des énergies et la fiscalité de l'énergie

Globalement, les prix des énergies vont continuer à croître dans les prochaines années. En France, le prix réglementé de l'électricité a augmenté de 5 % en 2013 et la Commission de régulation de l'électricité a prôné en 2012 une hausse de 30 % à horizon 2016⁹. Cette hausse est nécessaire pour financer la croissance des énergies renouvelables, les investissements à réaliser sur le réseau et sur le parc de production nucléaire en toute hypothèse¹⁰.

Pour les énergies fossiles, l'analyse est plus complexe, les prix des énergies fossiles (principalement le gaz et le pétrole chez nous) dépendant des marchés internationaux et étant de ce fait difficiles à prévoir. L'exploitation aux États-Unis d'hydrocarbures de roches-mères (pétrole ou gaz, souvent dénommés de manière simpliste « gaz de schiste ») a fait baisser le prix du gaz en Amérique du Nord, favorisé l'industrie américaine, notamment chimique, et fait miroiter une tendance baissière pour l'ensemble des énergies fossiles dans le monde. Mais ne nous leurrions pas. Même si les débats sont vifs, on peut faire en effet à ce stade plusieurs constats. Tout d'abord, le pétrole

n'est pas rapidement remplaçable par du gaz ou du charbon. Du point de vue climatique, il n'est pas du tout souhaitable d'exploiter ce dernier, encore très abondant sous terre, d'autant que les réserves conventionnelles de pétrole vont baisser fortement dans les prochaines années. Les nouvelles sources de production, y compris le pétrole de schiste, sont beaucoup plus coûteuses que les réserves anciennes. Par ailleurs la croissance démographique reste très forte – l'Institut national des études démographiques (INED) vient de réévaluer à la hausse sa prévision pour 2050 à 9,7 milliards¹¹ – et le développement économique reste très fortement dépendant de l'énergie, notamment du pétrole. On peut donc penser que le prix du pétrole ne va pas baisser et pourrait croître encore significativement. Compte tenu du rôle majeur du pétrole dans l'économie, d'une part, et du rôle des marchés financiers d'autre part, on peut également s'attendre à une forte volatilité de son prix. Pour le gaz, la situation varie fortement selon les grandes régions du monde, du fait du poids des coûts logistiques dans le prix de revient, qui peuvent être très élevés. Il est très hasardeux de croire, pour l'Europe, à une baisse de son prix. Les gisements de gaz de schiste d'Europe (dont la France) sont moins prometteurs qu'aux États-Unis, et leur exploitation beaucoup plus difficile en raison de la densité démographique. Quant à l'exportation américaine, si un jour elle doit se développer, ce sera prioritairement vers la zone Asie-Pacifique, où le prix du gaz est aujourd'hui très élevé.

Par ailleurs, la nécessité d'un « signal-prix » carbone a été prise en compte par le gouvernement, qui a fait voter par le Parlement une contribution climat énergie, dite aussi « assiette » carbone, faisant porter sur les énergies fossiles consommées (hors production d'électricité) une taxe au taux croissant dans le temps, fonction des émissions de CO₂, qu'elles engendrent¹². Sa hausse future contribuera donc à la hausse du prix des énergies fossiles. (...)

Études

« LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE »

L'article n'est pas reproduit dans son intégralité.
N° 4204, avril 2014

14, rue d'Assas

75006 Paris

Tél. : + 33 (0)1 44 39 48 48

www.revue-etudes.com

Alain Grandjean est économiste, spécialiste de l'environnement, et fondateur de la société Carbone 4

⁹ Voir http://www.lesechos.fr/17/01/2012/lesechos.fr/0201848646528_electricite-des-hausses-de-tarifs-de-30-d-ici-a-2016.htm.

¹⁰ Pour voir conserver la plupart des centrales nucléaires en état de bon fonctionnement jusqu'à soixante ans (ceci ne garantissant en rien que l'ASN autorise leur exploitation, autorisation reconsidérée tous les dix ans) suppose un grand carénage » évalué à ce jour à 55 milliards d'euros par EDF d'ici 2025 pour son parc de 58 réacteurs, voir <https://www.lenergiequestions.fr/edf-donne-plus-de-details-sur-le-grand-carénage-du-parc-nucléaire/>.

¹¹ Voir http://www.ined.fr/fichier/publication/1653/publi.pdf_population_societes_2013_503_population_monde.pdf.

¹² De 7 euros la tonne de CO₂ en 2014, à 20 euros en 2016.

MAÎTRISER LA DEMANDE EN ÉNERGIE

L'Expansion Management Review | CLAIRE BURLAT

Problèmes économiques

> La réduction de l'intensité énergétique est l'un des objectifs phares de la politique énergétique en France (- 2 % par an d'ici à 2015 puis - 2,5 % par an jusqu'en 2030). La diminution de la consommation de près de 20 % à l'horizon 2020 est un des leviers d'action pour atteindre cet objectif. Comment inciter les ménages à réaliser des économies d'énergie ? La « théorie du comportement planifié » est un outil susceptible d'aider les pouvoirs publics dans la recherche de solutions efficaces à cette question. Cette théorie fournit en effet des informations qui montrent qu'à l'heure actuelle les ménages français ne semblent pas encore disposés à adopter un comportement économique en matière de consommation énergétique. Quatre facteurs peuvent expliquer cette situation. Parmi ces derniers : le caractère vital de l'électricité confère aux consommateurs un sentiment d'impuissance face à la gestion de l'énergie ; et l'absence de normes explicites qui justifieraient un « bon » niveau de consommation minimise la pression sociale sur les clients.

Comment inciter les ménages à réaliser des économies d'énergie ? Cette question est devenue particulièrement stratégique depuis que la France a fait de la réduction de l'intensité énergétique l'un des éléments phares de sa politique énergétique. La France ambitionne une diminution de l'intensité énergétique de 2 % par an d'ici à 2015, puis de 2,5 % par an jusqu'en 2030. Au total, la politique nationale en faveur de l'efficacité énergétique doit permettre une diminution des consommations à l'horizon 2020 de près de 20 %, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 16 millions d'habitants^[1].

La réduction de la consommation d'énergie des ménages, également appelée « maîtrise de la demande en énergie », a été identifiée comme un levier d'action pour atteindre ces objectifs. Contrairement aux idées reçues, la consommation d'énergie de l'industrie en France est à son plus bas niveau depuis les premiers bilans de l'énergie (1970). Ce n'est pas le cas de la consommation d'énergie pour le secteur résidentiel-tertiaire, qui connaît une hausse quasi continue depuis la même période, avec 22,4 % d'augmentation entre 1973 et 2012^[2]. Les consommations d'énergie électrique ont particulièrement augmenté,

¹ Chiffres disponibles sur le site www.developpementdurable.gouv.fr/.

² D'après les chiffres indiqués dans Commissariat au développement durable, « Bilan énergétique de la France pour 2012 » (2013), ministère de l'Écologie et du Développement durable.

↓ Les points forts

Sentiment d'impuissance sur la gestion de leur consommation, faible pression sociale, préoccupation environnementale peu présente... Les Français sont peu orientés vers les économies d'énergie.

La facture est le vecteur central de leur information mais elle est peu lisible, porteuse de confusion, et véhicule une représentation de la relation client-fournisseur qui n'invite pas à s'intéresser à la consommation.

Le discours de l'acteur historique EDF a contribué à installer cette situation via un message qui finalement déresponsabilise le consommateur.

la tendance de long terme étant de 2,3 % par an en moyenne entre 1997 et 2012³. Alors que la consommation « bio » et le tri des déchets sont désormais intégrés au quotidien de nombreux Français, « le comportement individuel des ménages n'apparaît pas orienté vers des économies d'énergie⁴ », comme l'indique le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC).

Au-delà des grandes campagnes institutionnelles, comme celle lancée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en 2004, intitulée « Économies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe », la relation entre le fournisseur d'énergie et ses consommateurs est aussi envisagée comme le moyen de sensibiliser le consommateur. C'est tout l'enjeu sur lequel repose le dispositif des certificats d'économies d'énergie, mis en place en 2005 en France. Ce dispositif stipule que les fournisseurs d'énergie doivent réduire leurs ventes grâce à la promotion de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients.

Les politiques européennes, quant à elles, préconisent en général le recours à une combinaison faisant appel aux instruments du marché, aux actions incitatives, réglementaires mais aussi informatives. À ce titre, la directive « efficacité énergétique », de 2012, stipule notamment que

³ Cependant, une partie de ces consommations est liée aux besoins en bureautique et en climatisation du secteur tertiaire.

⁴ Dujin A., Poquet G. et Maresca B. (2007), « La maîtrise des consommations dans les domaines de l'eau et du transport », *Cahier de recherche*, n° 237, CRÉDOC.

les distributeurs d'énergie doivent transmettre des informations à leurs clients (sur le prix, l'évolution de la consommation, la comparaison avec d'autres utilisateurs et les coordonnées d'organisations liées à l'efficacité énergétique) au travers de compteurs dits « intelligents », mais aussi de la facture d'énergie.

Dans quelle mesure la relation client, et plus particulièrement son support facture, peut-elle influencer sur les consommations d'énergie des ménages ? Nous avons mené une recherche en sciences de l'information et de la communication afin de comprendre les logiques à l'œuvre dans la consommation d'énergie (voir encadré) et l'impact de la relation client sur celles-ci.

Des freins liés aux « croyances » des consommateurs

La théorie du comportement planifié (*theory of planned behavior*) développée en psychologie par Icek Ajzen⁵ permet d'éclairer certains processus cognitifs qui se jouent entre les représentations sociales des personnes – c'est-à-dire leurs croyances – et leurs comportements. Cette théorie indique qu'il existe trois types de croyances à l'origine de l'intention d'agir :

- les croyances sur les conséquences probables de notre action, à savoir l'attitude ;
- les croyances normatives, c'est-à-dire la manière dont on imagine que cette action est perçue par autrui ;
- les croyances concernant la présence de facteurs extérieurs favorables ou défavorables à l'action, qui déterminent le contrôle perçu sur sa capacité d'action.

Appliquée à l'action environnementale, cette théorie a été complétée d'une quatrième variable : les « préoccupations environnementales »⁶ ou altruistes (correspondant à une valorisation de l'homme ou de la planète, contrairement aux valeurs individuelles qui correspondent à une valorisation de soi) influeraient positivement sur l'intention d'agir en faveur de l'environnement⁷. Ces

⁵ Ajzen I. (1991), « The Theory of Planned Behaviour », *Organizational Behaviour and Human Decision Processes*, vol. 50, n° 2.

⁶ Bamberg S. (2003), « How Does Environmental Concern Influence Specific Environmentally Related Behaviors? A New Answer to an Old Question », *Journal of Environmental Psychology*, vol. 23, n° 1.

⁷ Hansla A., Gamble A., Juliusson A. et Gärling T. (2008), « Psychological Determinants of Attitude Towards and Willingness to Pay for Green Electricity », *Energy Policy*, vol. 36, n° 2.



↓ Le dispositif des certificats d'économie d'énergie

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005, constitue l'un des instruments phares de la politique de maîtrise de la demande énergétique. « Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, appelés les "obligés" (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients (ménages, collectivités territoriales ou professionnels).

Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire de deux centimes d'euro par kilowattheure manquant. »

Source : d'après le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr>.

quatre variables peuvent rendre compte de certains freins à la réalisation d'économies d'énergie.

Les croyances sur les effets de sa propre action

Notre enquête indique que la consommation d'électricité est perçue comme une action fortement contrainte sur laquelle le consommateur n'a finalement que peu de prise. Les frais d'électricité sont notamment assimilés par les consommateurs à des dépenses domestiques « fixes », voire à une « taxe » ou un « impôt ». La consommation est donc présentée par les consommateurs comme une dépense incompressible, en raison notamment de son caractère perçu comme vital. Ce sentiment d'impuissance face à la gestion de son énergie explique également en partie la stabilité des parts de marché, EDF fournissant encore 94 % des consommateurs français fin 2011⁹, en dépit de l'arrivée de nouveaux concurrents depuis 2007.

De plus, des recherches ont montré que « l'identification de l'action » en matière d'économies d'énergie, c'est-à-dire la perception des effets des actions individuelles sur l'amélioration globale de l'environnement, était faible¹⁰. Au-delà des effets

de l'usage des véhicules, les conséquences plus spécifiques des consommations énergétiques des ménages sur l'environnement sont mal connues des consommateurs. La publicité contribue notamment à cette confusion, et particulièrement celle qui évoque le changement climatique sur le mode allusif, comme si ce phénomène était parfaitement connu de tous¹¹. De plus, les consommateurs imaginent souvent que le changement climatique concerne un territoire lointain, la fonte de la banquise et l'avancée du Sahara en étant devenues les images d'Épinal. Parallèlement, les notions de « développement durable » et de « génération future » sont particulièrement liées dans les représentations sociales¹² ; de même, les horizons des scénarios liés au changement climatique renvoient au temps long, si bien que les conséquences immédiates des actions sont peu perçues. Enfin, bien que les usages électriques soient installés depuis plus de cinquante ans, les liens entre consommation d'électricité et pollution sont particulièrement minimisés en raison de la perception de l'électricité comme une réalité immatérielle

⁹ Bernard F. (2010), « Pratiques et problématiques de recherche et communication environnementale : explorer de nouvelles perspectives », *Communication et organisation*, n° 31.

¹⁰ Libaert T. (2010), *Communication et environnement, le pacte impossible*, PUF.

¹¹ Jelenques-Vigouroux B. (2008), « Dire l'environnement : le métarécit environnemental en question », thèse en sciences de l'information et de la communication, université Paris-Sorbonne.

¹² Commission de régulation de l'énergie (2013), « Le fonctionnement des marchés de détail français de l'électricité et du gaz naturel. Rapport 2011-2012 », janvier. Disponible sur le site www.cre.fr.

et invisible. Les consommateurs la décrivent en utilisant les champs lexicaux de la matérialité et de l'illusion. Selon eux, l'électricité est un bien « immatériel », « qu'on ne tient pas dans la main », et duquel on accepte volontiers de ne pas comprendre le fonctionnement et les enjeux.

Les croyances normatives

Il est également difficile de faire jouer l'effet de la pression sociale pour modifier l'attitude des ménages en ce qui concerne leur consommation d'énergie. D'une part, la majorité d'entre eux considère que l'attention qu'ils portent à la consommation rationnelle de l'eau et au tri des déchets suffit à faire d'eux des personnes respectueuses de l'environnement. D'autre part, les consommateurs manifestent des difficultés à comparer leur consommation d'énergie à une norme sociale. Selon eux, la consommation moyenne est fonction du niveau de confort souhaité, lui-même variable selon les saisons, les sociétés ou les personnes. Les usagers expriment le besoin de pouvoir s'évaluer en tant que consommateurs d'énergie afin de « savoir si on est un bon acteur de sa propre consommation ». L'absence de normes lisibles – le kilowattheure faisant office de repoussoir – en matière de consommation d'énergie minimise, de fait, l'effet de la pression sociale sur les consommateurs d'énergie.

Les croyances concernant la présence de facteurs extérieurs favorables ou défavorables à l'action

Les représentations que les consommateurs ont des sources d'information sur l'énergie semblent également défavorables à la constitution de connaissances dans ce domaine. Les informations sur l'énergie mises à la disposition des consommateurs apparaissent suspectes du fait de la prolifération de sources parmi lesquelles certaines sont jugées peu fiables. L'énergie apparaît dans les représentations collectives comme un sujet propre à la polémique – qu'il s'agisse de la production (l'énergie nucléaire, les énergies vertes), de sa marchandisation (le tarif de l'électricité) ou des effets des consommations sur l'environnement (changement climatique) – qui fait d'avantage l'objet d'opinions que de connaissances. Par ailleurs, l'utilisation d'internet exacerbe ce sentiment de confusion, engendrant la circulation d'emails de nature polémique (sur la mise en place des compteurs Linky, par exemple).

Les préoccupations environnementales

Enfin, la « citoyenneté environnementale » semble être surtout déclarative en matière de consommation d'énergie : les consommateurs ont, en effet, surtout exprimé des valeurs individuelles sur ce sujet. La majorité affirme réaliser des économies d'énergie pour des raisons financières principalement. Le terme « économie » renvoie souvent à une dimension financière et non à un impact écologique, l'utilisation inflationniste du préfixe « éco » prêtant parfois à confusion. La recherche de confort, notion utilisée pour qualifier tantôt la chaleur et la luminosité, tantôt l'hygiène et la santé, est la seconde cause d'investissement dans des économies d'énergie. Un autre argument, témoignant cette fois de valeurs altruistes, est aussi évoqué pour justifier la réalisation d'économies d'énergie : la « modération »¹² de la consommation énergétique est recherchée dans la mesure où elle permet de limiter le gaspillage engendré par la société de « surconsommation ».

Finalement, la dimension écologique apparaît comme l'élément d'une combinatoire « multi-logique » de la consommation d'énergie, pas forcément recherché initialement, tout comme dans le cas de l'alimentation biologique, répondant d'abord à des questions de santé et de plaisir¹³, et dans une moindre mesure à des préoccupations environnementales.

La facture, vecteur d'une représentation des rôles

En quoi la facture contribue-t-elle au développement des croyances décrites précédemment ? À première vue, on pourrait penser l'influence de la facture sur les perceptions des consommateurs inexistante : quand ils la lisent, ceux-ci ne lui portent qu'un faible intérêt, réduit au montant des consommations dans la plupart des cas. Pourtant, la facture est le vecteur de communication essentiel de la relation client. De plus, même s'ils semblent être complètement dénués d'intérêt, les objets qui partagent notre quotidien, ces « objets infraordinaires » comme les a qualifiés Georges Perec¹⁴,

¹² Moussaoui I. (2007), « De la société de consommation à la société de modération », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 103.

¹³ Lemaire C. (2004), « Choix et pratiques alimentaires des "mangeurs bio intermittents", une contribution à la sociologie de la variabilité des pratiques », XVI^e congrès de l'AISSP, Tours, juillet.

¹⁴ Perec G. (1989), *L'infra-ordinaire*, Seuil.



impliquent des attitudes chez les personnes qui les reçoivent. Ces dispositions, le plus souvent inconscientes, sont liées aux messages implicites, incorporés aux objets par les choix lexicaux, typographiques et iconiques qui les constituent, et à leurs rapprochements et imbrications. Les objets du quotidien agissent donc puissamment sur des valeurs, partagées sur le mode d'une « pseudo neutralité »¹⁵. Quels effets de sens, pouvant rendre compte des perceptions des ménages sur la consommation d'énergie, la facture produit-elle ?

« Pour qu'une chose soit intéressante, il suffit de la regarder longtemps », a dit Flaubert. C'est également le parti pris de Roland Barthes qui a utilisé la sémiologie afin de décrypter les représentations implicites d'une communication à l'œuvre dans le rapport entre le texte et l'image¹⁶. Appliquée à notre corpus de factures d'électricité, l'analyse sémiologique met en évidence qu'en dépit des économies d'énergie que les fournisseurs cherchent à induire les factures sont finalement fort peu incitatives. Celles-ci mettent en scène une représentation des rapports entre fournisseur et consommateur qui n'incite pas ce dernier à s'intéresser à la consommation énergétique ni à développer des compétences et des connaissances dans ce domaine.

Une lecture malaisée

En premier lieu, on peut noter que les outils de suivi de la consommation proposés peuvent être d'un abord difficile. Dans les dispositifs liés à la consommation d'énergie, à savoir l'historique et le tableau des consommations, l'information relative à l'énergie est « référentielle », c'est-à-dire qu'elle repose sur des implicites ne pouvant souvent être connus que du fournisseur. Par exemple, sur la facture Poweo, on trouve le terme « base » à côté de celui d'électricité sans qu'aucune information supplémentaire ne vienne préciser le sens de ce terme. Une série de dates (échéance du règlement, dates du prochain relevé et de la facture suivante) est listée sous le tableau de synthèse de la facture dans une petite police et dans une encre très claire, ce qui rend ces mentions dans la pratique illisibles.

Dans la facture GDF Suez, l'historique des consommations consiste en un petit schéma, dont la largeur est à peine plus importante que celle de la photo. L'interprétation de la légende est rendue

15 Jeanneret Y. et Souchier E. (1999), « L'étiquette des vins : analyse d'un objet ordinaire », *Communication et langages*, n° 121.

16 Barthes R. (1984), « Rhétorique de l'image », *Communication*, n° 4.

↓ Méthodologie de l'étude

Nous avons étudié les liens entre logiques de consommation de l'énergie et information, au travers d'une recherche commanditée par la R&D d'EDF¹⁷ et menée entre 2010 et 2012. Nous avons d'abord interrogé vingt consommateurs d'énergie de classe moyenne vivant en région parisienne, sur leurs modes de réception de l'information liée à l'énergie – notamment par la facture d'électricité – sur leurs pratiques de consommation et sur les logiques sous-jacentes à celles-ci. Par la suite, nous avons analysé un corpus composé des factures d'électricité¹⁸ provenant des principaux fournisseurs d'électricité (EDF, GDF Suez, Poweo et Enercoop), des courriers qui les accompagnent et aussi d'articles de presse. Enfin, nous avons réuni des consommateurs à profil créatif dans le cadre d'un *focus group* au cours duquel ceux-ci ont notamment été amenés à élaborer leur « facture d'énergie idéale ».

1 Nos remerciements vont au Groupe de recherche énergie, technologie et société (GRETS).

2 La forme de certaines de ces factures a depuis été modifiée.

plus difficile du fait de la présence d'informations de nature juridique accolées à celle-ci.

De plus, dans les zones réservées au suivi de la consommation, on s'adresse au lecteur sur un mode très impersonnel et indirect en optant pour la troisième personne du singulier : le consommateur devient le « titulaire du contrat » dans la facture EDF et le « titulaire du compte » dans la facture GDF Suez.

Notes informatives et réglementaires

L'énergie est également représentée au travers de ses dimensions administratives et juridiques. Les tableaux au verso qui détaillent les taxes donnent l'impression que l'énergie est un service fortement taxé. Beaucoup de notes informatives ressemblent à des mentions légales ajoutées à des documents commerciaux. Les rubriques « informations » correspondent souvent à des encadrés situés au bas du document et inscrits

L'éclairage de Problèmes économiques

LE PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le projet de loi « sur la transition énergétique vers la croissance verte » a été adopté le 30 juillet 2014 en conseil des ministres et a été examiné à partir d'octobre à l'Assemblée nationale. « L'objectif premier est de baisser la facture énergétique des Français grâce aux économies d'énergie », a indiqué Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le texte met aussi en avant la volonté d'utiliser la croissance verte comme un levier de sortie de crise en créant des « emplois verts ».

> Réduire la consommation d'énergie

Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi mise sur la rénovation des bâtiments anciens^[1] et le développement de nouvelles constructions à énergie positive. La ministre compte aussi sur le boom de la voiture électrique avec l'installation de sept millions de bornes de recharge sur le territoire^[2].

Les objectifs chiffrés sont ambitieux : une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030^[3] et une réduction de moitié de la consommation énergétique globale d'ici à 2050^[4]. La contribution des

énergies renouvelables dans le mix énergétique, doit atteindre 32 % en 2030 (elle était de 11,5 % en 2013). Pour cela, les procédures administratives seront simplifiées pour les grands projets, type parcs éoliens ou méthaniseurs. La question de l'énergie nucléaire est aussi abordée dans le texte. Il est prévu de ramener sa participation dans la production électrique à 50 %^[5].

> Financer la rénovation

Côté financement, les particuliers sont encouragés à réaliser des travaux de rénovation et d'isolation par le renforcement de l'éco-prêt, la création d'un crédit d'impôt^[6], ainsi que le renforcement du prêt à taux zéro. Les collectivités locales seront appuyées par la Caisse des dépôts et consignations avec le « prêt transition énergétique et croissance verte » qui pourra financer des projets d'un montant pouvant atteindre cinq millions d'euros.

Les détracteurs des propositions gouvernementales reprochent la trop grande place accordée à la voiture électrique, au détriment du développement des transports en commun et du transport ferroviaire et fluvial pour le fret. Les élus écologistes regrettent

également que la limitation à 40 ans de la durée de vie des centrales nucléaires – évoquée un temps – ne soit pas inscrite dans la loi. Enfin, les objectifs de réduction des GES ne pourront être atteints si la transition se poursuit au même rythme qu'actuellement. Reste qu'avec cette nouvelle législation, la France espère faire figure de bon élève lors du sommet mondial pour le climat organisé à Paris en décembre 2015.

Sources :

Conférence de presse de Ségolène Royal, mercredi 30 juillet 2014 (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Segolene-Royal-presente-le-projet.html>). Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Comptes rendus de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-citansenergy/13-14/>).

^[1] L'objectif est d'atteindre 300 000 bâtiments rénovés par an d'ici 2017.

^[2] Les bornes électriques sont actuellement au nombre de 10 000 en France.

^[3] Par rapport à 1990.

^[4] Par rapport à 2012.

^[5] Actuellement, l'énergie nucléaire représente 76 % de la production d'électricité.

^[6] Il s'agit d'un crédit d'impôt de 8 000 euros pour les personnes seules et 16 000 euros pour les couples.

dans des polices très petites. Dans la facture EDF, on note l'utilisation du mot « infos » qui déprécie le terme même d'« information ».

Sur les factures EDF, GDF et Poweo, on trouve au même endroit (en haut à droite du verso) la mention « document à conserver » cinq ou dix ans, soulignant la valeur juridique de la facture.

La présence du champ sémantique de la règle et de la procédure participe à mettre en valeur la dimension comptable de la facture. L'usage intensif de la forme passive dans le mode d'expression (trente occurrences cumulées sur les quatre factures) est le moyen de rappeler l'application de la règle, pour laquelle le consommateur n'est pas appelé à intervenir. Le double sens créé par l'utilisation de l'expression



« conditions générales » renvoie implicitement à la contrainte de la procédure : il désigne le document contractuel mais aussi les dispositions qui contraignent.

L'idée de restriction est également très présente dans le corpus, en raison du recours aux champs sémantiques de la négation (par exemple : « offre non réglementée », « sauf mention contraire », « délai de préavis de votre contrat d'électricité : aucun », etc.) et du litige (par exemple : « pénalités en cas de retard de paiement », « en cas de litige », « toute réclamation », etc.).

Protocole mathématique

Le champ sémantique du protocole est également manifesté au travers de la référence implicite à un protocole mathématique pour donner le détail des calculs. C'est le cas de la facture GDF Suez à la lecture de laquelle le lecteur pourrait se croire à la place d'un élève à qui on donne la solution d'un problème mathématique (« Vous obtenez la consommation en kilowattheures (kWh) ou une valeur approchée de celle-ci, en multipliant la différence en mètres cubes (m^3) par le dernier coefficient de conversion transmis par le distributeur »), et de la facture Poweo dans laquelle il s'agirait plutôt de l'énoncé de l'exercice (« Économie sur la période de facturation, à consommation égale et selon les caractéristiques techniques de votre contrat ») !

Vecteur d'information

Enfin, le rôle principal, assigné au consommateur au travers de la facture, se concentre sur la transmission d'informations. Le consommateur est renvoyé régulièrement vers d'autres espaces d'information, tels que le service client, le site internet de l'opérateur ou celui des pouvoirs publics. L'espace réservé aux contacts est particulièrement soigné et structuré de la même manière dans trois des documents (les factures d'EDF, GDF Suez et de Poweo) comme si on souhaitait que le consommateur puisse s'y repérer facilement. Enercoop joue la carte de la redondance puisque l'on trouve l'adresse du consommateur trois fois sur une même facture.

Un discours épistolaire rejeté

Quant aux courriers qui accompagnent la facture, ceux-ci ne semblent pas non plus retenir l'attention des consommateurs. Lorsqu'on les interroge, ces derniers affirment ne pas se

souvenir du contenu de la lettre d'accompagnement dans le courrier de facturation. Pourtant, ils manifestent un rejet du discours de cette lettre, ce qui laisse supposer que ce discours est connu. Se pencher plus précisément sur le contenu de lettres Bleu Ciel d'EDF permet de comprendre quels aspects du discours sont particulièrement rejetés par les consommateurs.

D'une part, de la même façon que Roland Barthes avait analysé la manière dont les publicités automobiles évoquaient dans les années 1960 l'idéal d'un style de vie « moderne », les photos présentes dans les lettres accompagnant les factures véhiculent des représentations de la vie familiale et conjugale, qui sont perçues par les consommateurs comme des injonctions à se conformer à ce style de vie (celui de « l'ami Ricoré » !). Les scènes de douceur, de détente, voire de plaisir, associées à la réception de la facture, sont à l'opposé de la description que les consommateurs en font, ceux-ci craignant souvent une « mauvaise surprise » et développant parfois des stratégies d'évitement de la facture (en la « laissant cuire » dans la boîte aux lettres, par exemple).

D'autre part, ces mises en scène transmettent également l'idée que le suivi des consommations énergétiques nécessite systématiquement l'assistance du fournisseur. Sur les photos, tous les protagonistes sont chez eux, assis, en pleine communication avec un interlocuteur que l'on suppose être le fournisseur, qu'ils soient en train de lire la facture, de recevoir un appel téléphonique ou de consulter un site internet. Enfin, aucun des protagonistes ne regarde le lecteur. Ces mises en scène du consommateur pourraient expliquer le sentiment d'incapacité à agir sur ses consommations énergétiques, décrit par les consommateurs.

D'autres éléments viennent corroborer cette idée. L'utilisation de l'impératif (« Maîtrisez votre consommation d'électricité », « Disposez de toutes vos factures », « Découvrez-les avec Bleu Ciel d'EDF ») permet aussi d'attribuer des rôles (instructeur/exécutant) dans le rapport de communication qui se joue dans la lettre. Enfin, des encadrés « Bon à savoir » sont présentés dans les lettres. Ces encadrés, de par leur forme éditoriale, rappellent des conseils dispensés sur le mode « trucs et astuces ». Cependant, l'information figurant à l'intérieur des encadrés « bon à savoir » correspond surtout aux coordonnées d'EDF. Autrement dit, le message implicite de

ces encadrés doit être compris comme : « Ce que vous devez retenir, c'est de contacter votre fournisseur » !

L'histoire de la communication des fournisseurs : le cas d'EDF

Pourquoi une si faible invitation à la compréhension et au suivi de ses consommations dans les courriers de facturation ? Pour répondre à cette question, nous nous sommes intéressés au cas particulier de la communication d'EDF, fournisseur d'électricité historique en France. Un détour par l'histoire de sa communication, développée dans la thèse de Fabien Bonnet¹⁷, permet de comprendre comment le discours de cette entreprise publique, devenue société anonyme en 2004, a contribué à la mise en place de la répartition des rôles entre fournisseur et usagers.

Trois phases clés de la communication

Fabien Bonnet met en évidence trois moments structurant l'évolution de la communication d'EDF. Tout d'abord, de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1960, EDF diffuse des messages fondés sur une explication de ce qu'est l'électricité et ce à quoi elle sert, dans le contexte de reconstruction et de modernisation de l'après-guerre.

Puis, ces messages prennent une autre dimension à partir des années 1970, alors même qu'EDF est engagée dans la normalisation des lignes d'alimentation électrique. Ses discours se fondent désormais sur une mise en valeur de la dimension pratique des appareils électriques. Le compteur Bleu apparaît alors pour représenter l'alimentation normalisée qui rend possible l'utilisation d'appareils électroménagers.

Par ces communications, EDF a mis en place des représentations sociales des rôles du consommateur et du fournisseur. Ce dernier se présente comme une institution étatique facilitatrice, investie dans une politique de progrès à la fois technique et social.

Depuis les années 1980, EDF a développé une nouvelle forme de communication insistant sur les goûts et les préférences, non plus de l'utilisateur mais du consommateur puis du client. Les messages diffusés introduisent le thème du confort individuel et de la facilité marquant le « tournant commercial » du fournisseur historique¹⁸.

Ainsi la communication d'EDF a-t-elle participé à la mise en place d'une représentation sociale de l'énergie, d'abord attachée au progrès social, puis à la performance technique et enfin au confort du consommateur. Malgré son évolution, cette communication s'est historiquement fondée sur une vision structurée des rôles du fournisseur et du consommateur, que l'on peut formuler de la façon suivante : l'énergie est un service pris en charge par le fournisseur, le consommateur n'ayant pas à s'en soucier. Ce message a donc été diffusé pendant des décennies et est toujours véhiculé implicitement par la facture comme nous venons de le voir. Comment alors sensibiliser les consommateurs aux effets de la consommation domestique d'énergie sur l'environnement ?

Un repositionnement sans vraie rupture

Depuis le début des années 2000, EDF a repositionné sa communication grand public afin que celle-ci soit plus en phase avec la tendance générale à produire des messages sur l'environnement à laquelle les organisations se conforment, et que Béatrice Jalenques-Vigouroux a qualifiée de « métarécit environnemental ». Rompant avec un discours fondé sur la mission de service public, les communications plus récentes d'EDF mettent en scène l'environnement, évoqué sous la forme d'éléments naturels (des fruits et légumes, la lune) qui sont insérés à des contextes urbains (un marché ou encore un parc). La campagne Bleu Ciel, à l'occasion du lancement de la marque en 2007, reposait sur ce même concept.

Ce nouveau type de message pourrait entrer en contradiction avec ceux de la relation client. Force est de constater que la thématique environnementale n'est encore que faiblement liée à l'énergie dans la facture. On n'y trouve pas d'informations présentant les impacts de la consommation d'énergie sur l'environnement. La seule référence aux économies d'énergie est réalisée au travers du renvoi au site internet des pouvoirs

17 Bonnet F. (2012), « Évolutions sociétales et mutations de la relation client. Une approche communicationnelle de la relation au client développée par EDF », thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, CELSA, université Paris-Sorbonne.

18 Ibid.



publics. Les économies d'énergie sont toujours suggérées dans les factures sous la même mention : « Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ». La gestion rationnelle de l'énergie est ainsi mise au même niveau que des droits et des démarches.

Par ailleurs, l'origine de l'énergie est évoquée sur le même mode dans l'ensemble des factures (sauf pour Poweo, qui ne l'évoque pas) : les différentes origines de l'électricité sont listées selon le pourcentage qu'elles représentent dans l'ensemble de la production électrique. Par exemple, EDF a réalisé, sous le calcul des taxes, un encadré « Origine de l'électricité : 82,1% nucléaire, 9,5% renouvelables (dont 7,1 % hydraulique), 3,5 % charbon, 3 % gaz, 1,6 % fioul, 0,3 % autres. Indicateurs d'impact environnemental sur <http://mixenergetique.edf.com> ». EDF et GDF Suez renvoient à leurs sites internet celui qui chercherait à en savoir davantage. Enfin, la référence à des « indicateurs d'impact environnemental » est mentionnée sur la facture GDF Suez sans pour autant être explicitée.

“La gestion rationnelle de l'énergie est ainsi mise au même niveau que des droits et des démarches”

En conclusion, notre étude montre à quel point les représentations sociales sur l'énergie, et plus particulièrement l'électricité, se sont construites au travers du discours du fournisseur historique, et combien celles-ci sont toujours solidement ancrées dans les messages mis en place au travers de la relation client comme dans les discours des consommateurs. Les travaux sur la « communication

engageante »¹⁸, menés sous l'égide de Françoise Bernard, fournissent des pistes intéressantes de réflexion pour faire évoluer les modalités traditionnelles de la sensibilisation aux économies d'énergie. Ils soulignent les limites d'une approche uniquement fondée sur l'information du consommateur et démontrent que l'engagement dans une action en faveur de l'environnement est d'autant plus durable qu'il a été initié par un acte préalable, réalisé publiquement de préférence.

Les résultats d'une expérimentation que nous avons organisée, au cours de laquelle les participants ont conçu leur version de la « facture idéale », indiquent également que la relation client pourrait mettre en œuvre de tels dispositifs de participation. Le développement de factures digitales offre tout particulièrement des possibilités intéressantes pour engager les consommateurs à réaliser un « acte préparatoire » par les dispositifs de relevé de compteurs et de suivi de la consommation en ligne. D'autres actions pourraient inspirer les fournisseurs d'énergie. L'ADEME, notamment, avec le projet « Familles à énergie positive », table sur l'effet de la pression sociale avec un engagement pris face à sa communauté d'appartenance. Un tel dispositif, fondé sur des réunions et des conseils entre proches, serait également le moyen de définir des normes sociales de la consommation d'énergie.

L'Expansion Management Review « DISCOURS DES FOURNISSEURS ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE »

N° 251, 2013/4

9, rue de Châteaudun

75308 Paris Cedex 09

Tél. : + 33 (0)1 75 56 10 00

<http://l'expansionmanagementreview.com>

Claire Burlat est docteure en sociologie des organisations.

¹⁸ Bernard F. (2011), « Communication environnementale et action. Enjeux théoriques et pratiques », *Recherches en communication*, n° 36.



PRESIDENCE

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

POLYNESIE FRANÇAISE

**CONCOURS GENERAL INTERNE POUR LE
RECRUTEMENT DE 5 ATTACHES
D'ADMINISTRATION DE CATEGORIE A RELEVANT
DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE
FRANÇAISE**

REDACTION D'UNE NOTE

SPECIALITE : ECONOMIE

**Vendredi 14 janvier 2011
(Durée : 5 heures – coefficient 5)**

Aucun autre document n'est autorisé

Le sujet comporte 17 pages recto-verso (page de garde incluse)



PRESIDENCE

POLYNESIE FRANÇAISE

**SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

REDACTION D'UNE NOTE

ECONOMIE

Après lecture de l'article joint sur les défis sociaux de la Polynésie française et notamment des pages 18 à 24, vous rédigerez une note présentant les principales caractéristiques du système de protection sociale généralisée (PSG) de la Polynésie française et de son évolution.

Quelles principales réformes faut-il selon vous, retenir dans le cas d'espèce ?

Les défis sociaux de la Polynésie française

Tamatoa Bambridge^{*}, Florent Venayre^{**} et Julien Vucher-Visin

Les répercussions de la crise mondiale ont permis de mettre l'accent sur les difficultés sociales que connaît la Polynésie française. Pourtant, certaines de ces difficultés menaçaient déjà l'équilibre social polynésien depuis de nombreuses années. C'est pourquoi la sortie de crise ne permettra pas de résoudre ces questions structurelles. Il convient en conséquence, pour les décideurs, d'intégrer toute l'ampleur de l'urgence à agir. Cet article s'inscrit dans cette réflexion et analyse à cet effet trois risques majeurs qui minent la cohésion sociale polynésienne : le développement de la pauvreté, l'insuffisance de l'insertion des jeunes Polynésiens sur le marché du travail et les déséquilibres financiers du système de protection sociale.

1. Introduction

La récente crise est la plus sévère que l'économie mondiale a connu depuis celle des années 1930. Dans tous les pays du monde, cette crise s'est traduite par des chutes de croissance ou des récessions qui ont mis en péril les systèmes économiques et nécessité des plans de sauvetage ou de relance massifs.

La Polynésie française, en dépit de l'amortissement des transferts étatiques – qui représentent 29 % du PIB – a elle aussi été affectée par cette crise mondiale. Les signes de la crise en Polynésie sont divers : baisse du PIB réel en 2008 (– 2,9 %), destructions d'emplois

^{*} Chargé de recherches, CNRS-CRIOBE.

^{**} Maître de conférences en Sciences économiques, Laboratoire GDI, Université de la Polynésie française.

massives à l'échelle du pays, accroissement des difficultés de financement des systèmes de santé et de solidarité, perte de recettes fiscales (de l'ordre de 13 milliards de Fcfp pour l'année 2009) ou encore évolution baissière du tourisme, qui constitue la première ressource propre du pays (après les transferts de l'État français)¹.

Cette conjoncture défavorable a permis, par le biais du ralentissement sensible de l'économie, de mettre en exergue les difficultés sociales de la Polynésie. Pour autant, le choc conjoncturel n'apparaît que comme le révélateur de déséquilibres et de dysfonctionnements bien plus anciens, sur lesquels il conviendrait aussi de s'interroger. On sait par exemple que la Polynésie française souffre de nombreuses rigidités qui constituent un frein important à la lutte contre les chocs conjoncturels. Blanchard et Wolfers (2000) montrent ainsi que les chocs macroéconomiques se résorbent d'autant plus vite que les institutions sont capables de s'adapter rapidement².

L'objet de cet article est de souligner des faits qui, s'ils ne sont pas toujours récents – et seulement partiellement dus à la crise mondiale récente – constituent un réel danger pour la société polynésienne à court terme. Les problèmes sociaux s'aggravent et présentent un risque patent pour les années à venir, susceptible non seulement de priver un nombre non négligeable des Polynésiens des bénéfices du développement, mais également de ruiner la cohésion sociale de la Polynésie française. L'attention se portera sur trois défis principaux que doit rapidement et efficacement relever la Polynésie.

Le premier d'entre eux est celui de la pauvreté (2), peu fréquemment abordée en Polynésie. On connaît les difficultés de mesure et de conceptualisation du phénomène de la pauvreté, qui seront soulignées. Pour autant, les informations dont nous disposons dressent une situation relativement alarmante et une étude dont la publication est attendue incessamment devrait renforcer ces craintes (cf. infra). Cette situation est d'autant plus préoccupante que les perspectives de la jeunesse polynésienne, en matière d'emploi et d'insertion sont également inquiétantes (3). Or on connaît les risques que représente une jeunesse désabusée pour la cohésion sociale d'un pays. Enfin, le système de protection sociale polynésien, mis en place progressivement et tardivement, peine à compenser la pénibilité de certaines situations individuelles. Ces difficultés, loin de s'atténuer, tendent à se renforcer en raison des déséquilibres flagrants de son financement (3).

¹ La fréquentation touristique s'élevait pour l'année 2007 à 218 241 touristes, contre 196 496 en 2008 et 160 447 en 2009. Cela représente en deux ans une baisse de plus du quart, soit près de 60 000 touristes. À raison de 215 000 Fcfp de dépense moyenne par touriste, c'est donc une perte de 12,5 milliards de Fcfp qui est enregistrée en 2009 par rapport à 2007.

² Blanchard, O. and Wolfers J. (2000), "The Role of Shocks and Institutions in the Rise of European Unemployment: The Aggregate Evidence", *Economic Journal*, 110, 1-33, March.

2. Approches de la pauvreté et applications à la Polynésie

L'approche statistique de la pauvreté pose des problèmes conceptuels et de mesure que renforcent les comparaisons internationales du fait de la diversité des niveaux de vie et des histoires économique et politique. Même si la plupart des pays adoptent un concept de pauvreté monétaire, il ne faut pas pour autant négliger des définitions basées sur des privations (consommation ou difficultés à équilibrer le budget). Chaque approche repose sur des présupposés normatifs (choix politiques ou normes sociales). Passer des concepts à la mesure statistique nécessite des hypothèses, des conventions techniques, adaptées à chaque société : prise en compte du nombre de personnes dans un foyer ou liste des symptômes pour caractériser la pauvreté en conditions de vie, par exemple. La comparabilité des résultats s'obtient par l'adoption de méthodes identiques, et pas nécessairement par le recours aux mêmes conventions détaillées. La qualité des données peut aussi diminuer la comparabilité (par exemple pour les revenus ou patrimoines). L'usage conjoint de plusieurs approches est la meilleure façon de décrire sans trop le réduire le phénomène complexe qu'est la pauvreté.

La difficile définition de la pauvreté

Si les économistes ont tendance à porter leur attention principalement sur les problèmes d'inégalités, qui n'introduisent pas de coupures arbitraires et sont mieux maîtrisés conceptuellement, les sociologues et les politiques ont tendance à raisonner en termes de pauvreté ou d'exclusion. L'analyse statistique de la pauvreté est devenue une composante pérenne du système d'information des pays européens³. Pourtant l'étude de la pauvreté se heurte à l'absence d'une véritable définition permettant la quantification⁴. D'après le Conseil de l'Europe (1984), doivent être considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent ». Bien que peu

³ En témoignent de nombreuses études : rapport annuel de l'Observatoire de la pauvreté en France, publications d'Eurostat – e.g. : Dennis et Guio (2004), « Pauvreté et exclusion sociale dans l'Union européenne » –, rapport annuel de la Commission européenne sur la situation sociale dans l'Union européenne, publications de l'OCDE – e.g. : *Pauvreté et Santé* (2003).

⁴ A la fin des années 1990, les hypothèses retenues variaient très fortement : référence à la médiane ou à la moyenne, seuil de 60 % ou 50 %, échelle d'équivalence de l'OCDE ou d'Oxford. De telles modifications suffisaient à faire varier le nombre d'individus pauvres de 6,9 millions à 8,5 millions et le taux de pauvreté des couples avec trois enfants ou plus de 10,7 % à 19,2 %.

opérationnelle, cette caractérisation a le mérite de souligner la diversité des ressources à prendre en compte, l'absence de définition universelle et incite aux approches multidimensionnelles.

En dépit de l'ensemble de ces difficultés, on s'accorde généralement sur une conception de la pauvreté qui regroupe un sens monétaire (absence de revenus et de ressources financières) mais inclut également d'autres dimensions. Être pauvre, c'est aussi être dépourvu des moyens les plus élémentaires, et cela implique des facteurs non monétaires tels que l'absence d'accès à l'éducation, la santé, les ressources naturelles, l'emploi, la terre, le crédit, la participation politique, les services et les infrastructures. La pauvreté comporte en outre une dimension de risque et une notion de vulnérabilité.

La pauvreté monétaire

Selon cette approche, le faible niveau du revenu monétaire serait l'indicateur central pour définir la pauvreté par l'insuffisance des ressources. Généralement, on retient comme revenu monétaire le revenu disponible après impôt, sans déduction des frais ou charges, mais des entorses dues à la nature des données disponibles sont possibles. Des divergences peuvent apparaître. Ainsi, les travailleurs sociaux insistent sur la difficulté qu'ont les pauvres à planifier leur budget et préconisent de mesurer les fluctuations des ressources sur des périodes de très courte durée (revenu instantané). Les économistes préfèrent une durée moyenne, le marché financier permettant de transférer des ressources d'une période à l'autre (revenu permanent). Finalement un certain consensus se dégage autour de l'idée que la pauvreté est un manque de ressources qui s'apprécie sur trois ou quatre ans (mais la plupart des mesures disponibles sont annuelles). Deux limites de l'approche monétaire peuvent être soulignées : (i) l'ignorance de l'incertitude des ressources (précarité), et (ii) certaines possessions évitent des dépenses sans constituer de rentrées monétaires (voiture, logement...). L'élargissement du revenu monétaire à une notion de ressources plus vaste est sans doute nécessaire. Dans les analyses de la pauvreté réalisées en Polynésie, aucune imputation de loyer fictif n'a ainsi été faite. Le plus souvent, du fait des difficultés, on recourt au PIB par habitant, qui évite les divergences méthodologiques et autorise des comparaisons internationales. Mais il reste imparfait pour aborder pleinement la pauvreté : la Polynésie française est ainsi un « pays à revenu élevé », mais avec un PIB/hab égal aux 2/3 du PIB par tête métropolitain et un IDH qui placerait la Polynésie en 42^{ème} position, au niveau de la Slovaquie en 2003. Ces

indicateurs macroéconomiques ne permettent pas une évaluation directe de la richesse des ménages, ni des inégalités, ni du bien-être, ni des conditions de vie.

Ainsi, pour mieux cerner la pauvreté monétaire, il vaut mieux définir l'incidence de la pauvreté, calculée en fonction de seuils monétaires régionaux, nationaux ou internationaux. Il s'agit d'identifier le pourcentage de la population qui vit avec un revenu (ou un niveau de consommation) inférieur à un niveau de vie minimum « acceptable » selon les normes du pays concerné. Ce seuil de pauvreté peut être défini de façon absolue ou de façon relative.

Pauvreté relative ou absolue ?

Les approches absolues sont adoptées aux États-Unis, dans divers pays anglo-saxons comme l'Australie, et dans certains pays de l'Europe de l'Est. Une norme de consommation fixe les besoins fondamentaux d'une société et une époque données, tenant compte des conditions climatiques, des traditions ou du niveau de développement. Les ménages pauvres sont ceux qui ne peuvent s'assurer ce niveau de consommation en biens fondamentaux. Cette définition est sans conteste proche des représentations spontanées, mais elle est sujette à des risques de biais liés à la définition de la norme.

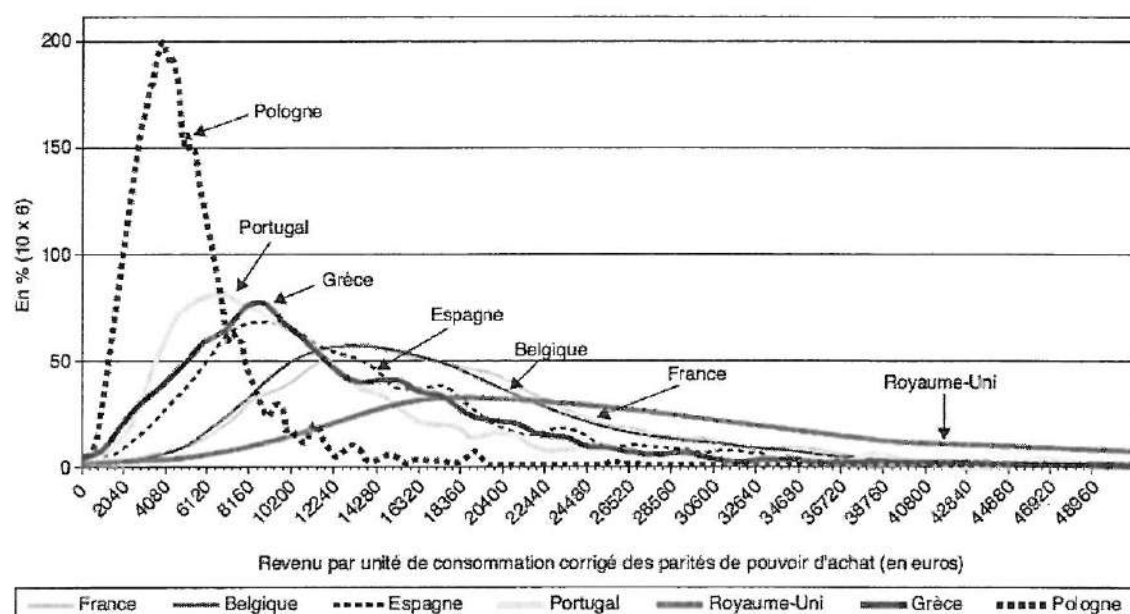
Ainsi, les lignes de pauvreté absolues s'éloignent de fait de l'idée d'un minimum vital en volume. Grâce aux travaux des nutritionnistes, l'approche volume peut être conduite pour l'alimentaire (2 100 calories par jour), mais ce n'est pas possible pour les vêtements, les transports ou les loisirs. Les statisticiens calculent donc la valeur du panier alimentaire déterminé en volume et la multiplient par l'inverse du coefficient de l'alimentaire dans l'ensemble du budget. Or la part de l'alimentaire décroît en fonction du revenu (saturation relative des besoins), donc l'estimation des lignes de pauvreté est beaucoup plus généreuse pour les strates favorisées. S'ajoute la faible accessibilité des couches défavorisées aux prix les plus bas, offerts dans des grandes surfaces excentrées (qui nécessitent d'être motorisés), à certaines conditions de volume ou de périodes (qui peuvent être incompatibles avec les exigences de budgets faibles). On retrouve également ces non-linéarités de prix dans les services, notamment bancaires⁵.

La pauvreté relative est envisagée comme une forme d'inégalité : sont pauvres ceux dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la majorité de la population (seuil). Cette

⁵ Voir Annexe 1 pour des résultats sur la pauvreté absolue en Polynésie et Annexe 2 pour des éléments sur le niveau de vie des Polynésiens.

mesure se heurte à l'arbitraire : contrairement à ce qu'avaient pu penser certains sociologues, on ne peut identifier un seuil traduisant une rupture nette conduisant à l'exclusion. Ce n'est en tout cas pas l'observation de la distribution des niveaux de vie qui peut fournir des indices de l'existence d'une telle ligne de fracture.

Distributions des niveaux de vie en 2001



On peut aussi remarquer sur ce graphique que si l'on utilise la définition de la pauvreté relative⁶, les seuils sont situés là où les effectifs sont nombreux, d'où la sensibilité des résultats aux conventions retenues. Le seuil de pauvreté monétaire communément retenu en France et en Polynésie française est la demi-médiane du revenu par unité de consommation. Le choix de la médiane (plutôt que la moyenne) traduit une préoccupation technique (robustesse aux erreurs de mesure) et normative (être pauvre, c'est être à l'écart du mode de vie « courant », qui ne dépend pas de la situation des plus riches).

Finalement, l'indicateur de pauvreté relative apparaît hybride et délicat à appréhender, si bien que certains ont pu considérer qu'il existait au moins cinq bonnes raisons de le dénoncer :

⁶ Le seuil de pauvreté relative monétaire se définit en fonction des niveaux de vie de l'ensemble de la population d'un pays. Par convention, il correspond à la moitié du niveau de vie médian.

- Si l'on doublait tous les revenus, le nombre de pauvres ne changerait pas, du fait des propriétés mathématiques de l'indicateur retenu ;
- Le choix du seuil de revenu inférieur à 50 % du revenu médian influence fortement la mesure. Avec 60 % (cas d'Eurostat), le taux de pauvreté en France double de 6 % à 12 % des ménages ;
- Selon ce critère, la part des pauvres est moins importante dans les archipels éloignés que dans la zone urbaine de Tahiti. La pauvreté n'apparaît que comme une variante de l'inégalité : dans les zones peu inégalitaires, il n'y a pas de pauvres car les revenus sont regroupés autour de la médiane (personne n'est au-dessous de la demi-médiane) ;
- Le choix de l'échelle d'équivalence modifie la mesure de la pauvreté (calcul des unités de consommation, ou uc). Le seuil de pauvreté français est de 650 €/uc mensuel, soit autour de 1400 €/mois pour un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans ;
- L'indicateur est aussi très sensible aux effets de seuil : le nombre d'enfants pauvres (1 million au seuil de 650 €/uc) varie de 0,3 à 1,7 million suivant que l'on diminue ou que l'on augmente de 60 € le seuil de pauvreté.

La pauvreté en condition de vie

Devant les limites des approches par le revenu, un certain nombre de chercheurs ont préconisé d'aborder la pauvreté à partir de la consommation : c'est la consommation, plus que le revenu, qui est source directe d'utilité. En outre, la consommation est plus lisse et moins sensible aux aléas conjoncturels que les revenus (du fait des crédits à la consommation). Enfin, la mesure pourrait être facilitée par le fait que la consommation est *a priori* mieux déclarée que les revenus.

Les détracteurs de telles approches dénoncent l'ignorance du volume de l'épargne comme injustifiable. Se posent également des problèmes éthiques difficiles à trancher, du type consommations nocives ou prohibées (tabac, drogue, alcool). Quant à la mesure, elle est basée dans toutes les enquêtes budget sur une collecte partiellement faite au travers de questionnaires rétrospectifs reposant sur l'extrapolation à l'année de carnets de compte tenus sur une période courte (4 semaines en Polynésie française), auquel il est difficile d'attacher une quelconque valeur microéconomique. Ce n'est pas parce que les enquêtes sur les budgets

renseignent efficacement sur la consommation des divers produits en tant qu'agrégats macroéconomiques, qu'elles permettent de reconstituer une distribution de qualité. Les approches par la consommation n'ont donc pas été réellement appliquées mais elles ont incité à développer l'approche par les conditions de vie, désormais couramment mise en œuvre en France, sur les traces d'auteurs fondateurs comme Townsend (1979), Nolan et Whelan (1996), Dicks (1992)⁷.

En partant de l'hypothèse d'une grande homogénéité des classes moyennes, on peut définir ce mode de vie comme une référence pour la mesure d'écarts interprétables en termes de privations. Le cumul de ces privations conduit à la pauvreté en conditions de vie. On définit donc un certain nombre d'items de privation touchant des domaines variés (dans l'idéal, l'ensemble du spectre des consommations et conditions de vie) pour déterminer un score synthétique informatif sur la qualité de vie. En pratique, le nombre d'items disponibles dans les sources statistiques est limité, et il faut donc effectuer des contrôles pour éviter la subjectivité :

- Contrôle par la fréquence. Ex : climatiseur comme bien de luxe (80 % des ménages n'en n'ont pas) ;
- Contrôle par le consensus. Sont acceptables les items considérés comme faisant partie du niveau de vie « normal » par la population (*Socially perceived necessities*). Ex : 80 % des Polynésiens estiment qu'il est très important d'avoir une voiture pour vivre correctement (besoins minimums) ;
- Consentement général. Les domaines qui ne s'adressent qu'à certains ménages (qui travaillent, qui ont des enfants...) ne pourront être retenus. Ex : télévision.

Ce sont ainsi 13 privations⁸ qui seront comptabilisés dans l'étude condition de vie en Polynésie française et seront considérés comme pauvres en condition de vie tous les ménages ayant au moins trois privations. Clairement, les indicateurs retenus dans cette étude⁹ ont été construits compte tenu de l'information disponible¹⁰, mais devraient être améliorés. La liste

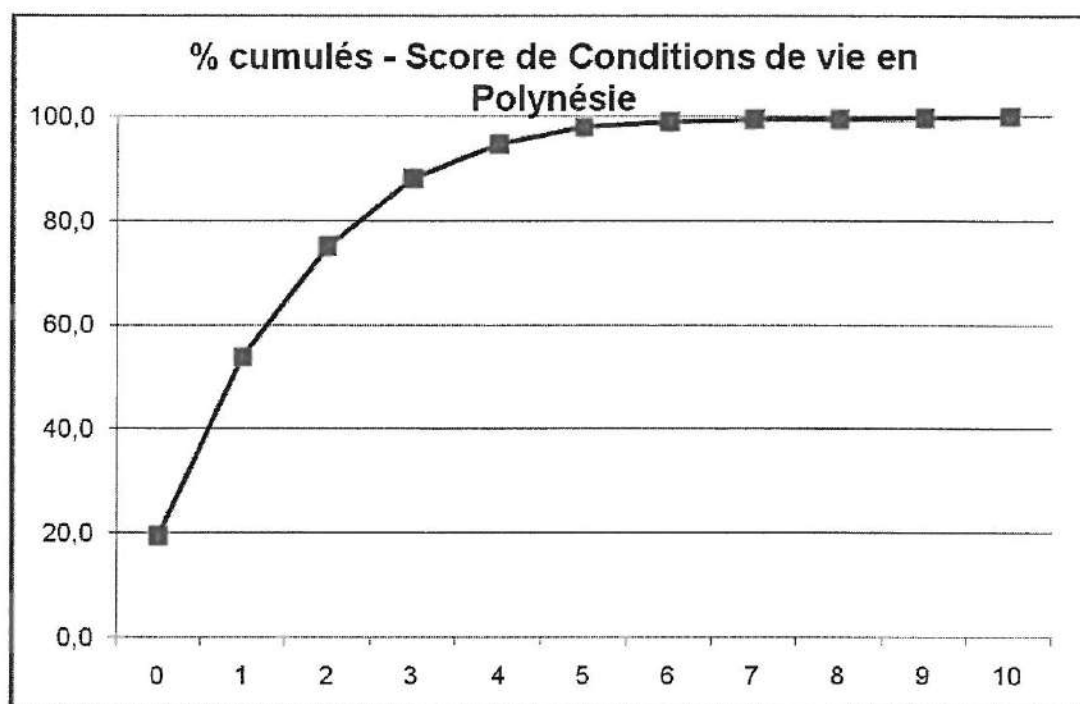
⁷ Townsend, P. (1979), "Poverty in the United Kingdom: A Survey of Household Resources and Standards of Living", Harmondsworth: Penguin Books ; Nolan, B. and Whelan, C.T. (1996), "Measuring Poverty Using Income and Deprivation Indicators: Alternative Approaches", *Journal of European Social Policy*, Vol. 6, n° 3, 225-240 ; Dicks, P. (1992), "Pauvreté en termes de conditions d'existence", Rapport du programme Mire-Insee, Document de l'ADEPS, Université de Nancy II.

⁸ Elles concernent l'habitat (habitation permanente, éclairage, alimentation en eau, évacuation des eaux usées), l'accès aux biens publics (ramassage des ordures, eau potable) et les biens d'équipement (voiture, congélateur, chauffe-eau, climatiseurs, lave-linge, ordinateur, téléphone mobile).

⁹ Les résultats de cette étude seront publiés sous le timbre CEROM au 1^{er} semestre 2010.

¹⁰ Principalement les données issues du recensement de la population.

des biens et des privations a été déterminée par un processus administratif, sans réflexion théorique, et reste trop brève (l'interprétation du score s'améliore avec le nombre des items).



Source : Enquête condition de vie des ménages. AFD-ISPF-CEROM ; 2010¹¹

La mesure de la pauvreté par une approche subjective

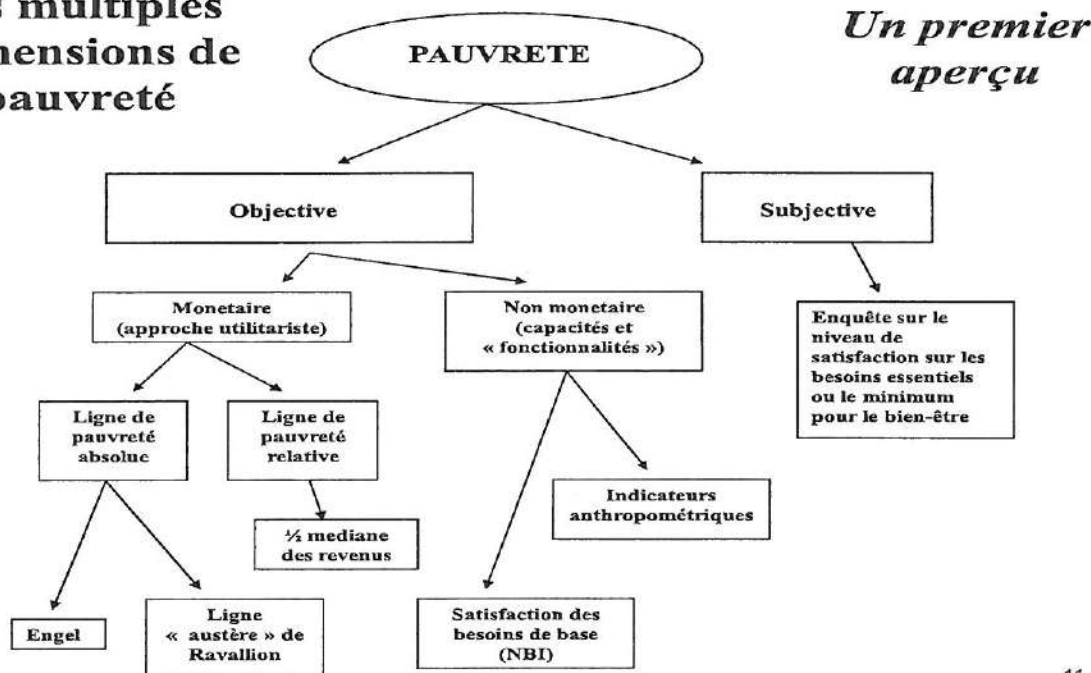
Un autre éclairage de la pauvreté peut être proposé en considérant la subjectivité de la pauvreté. Cette approche a l'avantage de compléter l'approche en terme de revenu ou de condition de vie, en permettant de définir la pauvreté subjectivement et par strate de société. On utilise des questions du type : « Votre revenu mensuel vous permet de vivre difficilement ou très difficilement ? », « Votre situation financière actuelle vous oblige-t-elle à vous endetter ? », « Le revenu dont vous disposez est-il inférieur ou égal au revenu minimum nécessaire à votre ménage pour joindre les deux bouts ? », « Vous arrive-t-il de payer en retard votre loyer ou les services liés à votre logement ? ». Cette démarche a le mérite d'éviter

¹¹ Est considéré ici comme pauvre un ménage qui cumule au moins 3 privations (score de conditions de vie supérieur ou égal à 3) : 28,2 % des individus.

tout jugement normatif extérieur ; elle accorde une valeur extrême aux préférences individuelles¹².

La pauvreté est donc un phénomène dont les composantes sont multiples, comme le rappelle le schéma suivant. L'étude sur les conditions de vie des Polynésiens fera l'objet d'une publication au début du deuxième trimestre 2010. Elle mettra en exergue ces différentes approches et distinguera ces concepts selon plusieurs critères discriminants comme l'appartenance ethnique, le niveau d'éducation, la localisation géographique (rurale ou non), les conditions d'emploi... Ce type de travail devrait permettre de connaître la nature de la pauvreté en Polynésie et aider à la définition des politiques publiques essentielles à la solidarité polynésienne.

Les multiples dimensions de la pauvreté



11

3. Une situation dégradée de l'emploi

La situation de l'emploi en Polynésie est critique et s'est dégradée ces derniers mois, en raison notamment de la crise mondiale, mais les conditions de l'emploi étaient déjà défavorables depuis longtemps. La puissance publique n'a évidemment pas les moyens d'agir

¹² Voir Annexe 3 pour des exemples sur la Polynésie.

sur l'ensemble des facteurs (éloignement, taille, prix des matières premières, etc.) mais elle se doit d'agir sur les facteurs institutionnels qui produiront des effets de moyen terme. Le marché de l'emploi reflète encore la coexistence de deux modèles de développement : un secteur moderne et structuré avec l'emploi salarié à destination des entreprises et des administrations ; un secteur traditionnel avec l'emploi non salarié encore largement tourné vers l'autosubsistance, où vies domestique et économique sont étroitement mêlées l'une à l'autre.

Vers une salarisation croissante de l'économie

L'arrêt du CEP et la mise en œuvre du Pacte de progrès, basé sur le développement des ressources propres ont, dans un premier temps, renforcé la prégnance du secteur traditionnel.

D'après le recensement de la population de 1996, près d'un actif occupé sur 4 (24 %,) déclarait travailler à son compte¹³. En 2002, ils sont 19 %, soit encore près d'un un actif occupé sur cinq dans la sphère non salariée et un sur six en 2007.

Évolution de l'emploi en Polynésie française

	31/12/2002	31/12/2007	Taux de croissance annuel moyen
Salariés	70 829	80 095	2,5%
Non salariés	17 014	15 163	-2,3%

Source : RP2002-2007 ; CPS

Sur les 80 000 emplois salariés comptabilisés en 2007, seul 77 % sont inscrits à la CPS car les emplois des fonctionnaires d'État (10 000 emplois) relèvent de la Sécurité sociale métropolitaine.

¹³ En Polynésie, le recours à une main-d'œuvre de sous-traitants qui correspond à du salariat déguisé est une méthode relativement répandue.

Un marché du travail qui se dégrade rapidement

L'année 2007 marque les 20 ans d'une croissance continue de l'emploi en Polynésie, hors fonctionnaires d'État. Sur cette période, le nombre d'emploi salariés a doublé, avec une accélération des créations depuis 1998. En 2007, on peut dire qu'un emploi salarié sur quatre a été créé depuis 1998 (un sur dix en métropole) et que 80 % des emplois se trouvent dans le secteur des services ou de l'administration.

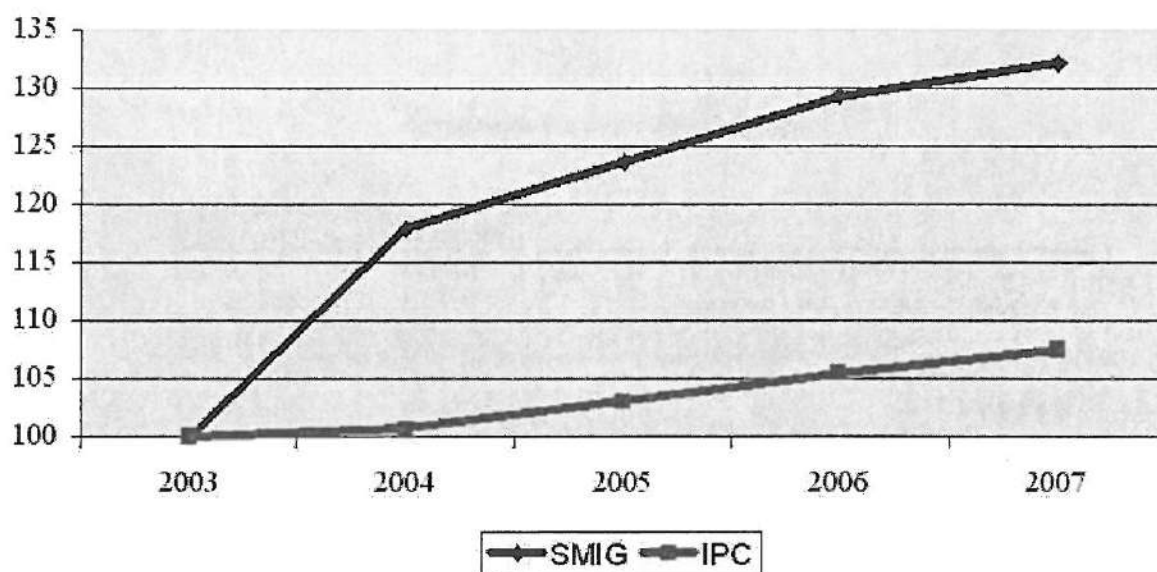
Évolution des indicateurs d'emploi

Indicateurs	1988	1996	2002	2007
Population 15 ans et + (1)	102 923	146 876	171 581	192 176
Population active (2) = (3) + (4)	70 895	87 036	99 498	107 926
dont actifs occupés (3)	64 932	75 548	87 843	92 528
dont chômeurs (4)	5 963	11 488	11 655	12 668
Taux d'activité (2) / (1)	58,6 %	59,3 %	58,0 %	56,2 %
Taux de chômage (4) / (2)	8,4 %	13,2 %	11,7 %	11,7 %

La Polynésie française a connu en 2008 son premier recul des effectifs salariés depuis 1987 (- 2,9 %, soit 2 000 emplois). Cette baisse affecte plus particulièrement le secteur de la perliculture qui a perdu près d'un salarié sur trois, la construction (- 10 %) et l'administration (essentiellement communale) qui a perdu plus de 550 emplois. A eux trois, ces secteurs expliquent 85 % de la baisse. Les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration perdent 2 à 3 % de leurs effectifs, alors que la crise économique n'en est qu'à ses débuts. Cette baisse est amplifiée par la contraction des effectifs (- 600 postes sur 11 000) du côté de l'État.

En Polynésie française, le niveau du SMIG a augmenté considérablement plus que l'inflation depuis 2003.

Évolution SMIG / IPC



Cette forte augmentation conduit à penser que le niveau du SMIG est d'ores et déjà de nature à évincer du marché du travail les travailleurs les moins productifs, c'est-à-dire les moins diplômés et les plus jeunes (en raison du manque d'expérience professionnelle). Cela implique qu'il est indispensable de s'abstenir à l'avenir de toute surenchère, notamment politique, ce qui nécessite de figer son mode de fixation et/ou de revalorisation. Ce constat est corroboré par l'étude des statistiques du chômage (voir ci-après).

Contre cette situation est coûteux. Cela requiert de recourir par exemple aux allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, qui représentent un coût important pour la puissance publique (ce qui, à autres dépenses publiques constantes, impose un recours à la fiscalité, solution incompatible avec toute tentative de relance de l'économie polynésienne). Le mécanisme du DARSE relevait de ce processus, de même que l'IME – incitation au maintien de l'emploi – récemment mise en place.

Deux conséquences dommageables en découlent. D'une part, elle entraîne un phénomène de rattrapage pour les rémunérations légèrement au-dessus du SMIG. D'autre part, cette situation contribue à évincer du marché du travail les plus jeunes et également les moins qualifiés.

Les hausses successives du SMIG posent effectivement une difficulté qui peut être pernicieuse : c'est celle du « rattrapage » des salariés dont les rémunérations sont situées au-

dessus de celles du SMIG. Les comparaisons de salaires effectuées dans le tableau suivant illustrent ce phénomène.

Evolution des salaires par secteurs

		Janvier 2004	Janvier 2008
<i>Industrie</i>	Ouvrier 1ère catégorie	116 416	140 000
	Employé 1er échelon	119 512	140 000
	Différence	2,66%	0,00%
<i>Bâtiment</i>	Manœuvre	115 520	140 000
	OS 1	120 464	141 000
	Différence	4,28%	0,71%
<i>Commerce</i>	Employé 1ère catégorie	109 668	140 000
	Agent de maîtrise 1ère catégorie	145 316	154 900
	Différence	32,51%	10,64%
<i>Hôtellerie</i>	1ère catégorie	118 395	140 000
	10ème catégorie	150 979	164 314
	Différence	27,52%	17,37%
<i>Banque</i>	Employé 1ère catégorie	105 925	140 000
	Gradé	150 060	153 650
	Différence	41,67%	9,75%

Source. Calculs effectués à partir du Rapport ICOM 2007

On assiste ainsi, sur la période étudiée, à une réduction des écarts salariaux. Si cette réduction peut en première lecture apparaître plus égalitariste, elle est dangereuse car elle n'incite pas les travailleurs à acquérir les compétences nécessaires à l'accès à des postes plus élevés dans la hiérarchie de l'organisation. Elle favorise de plus le secteur public au détriment du secteur privé puisque les grilles salariales du secteur public ne sont pas concernées par les modifications du SMIG (alors que l'attraction du secteur public constitue déjà en Polynésie un problème important).

La seconde conséquence dommageable des augmentations successives du salaire minimum tient à l'éviction des salariés les plus jeunes et les moins diplômés. Or les proportions de chômeurs au sein des classes d'âge les plus jeunes sont énormes : la moitié des actifs de moins de 20 ans est au chômage et le tiers des 20-25 ans l'est également¹⁴. Seules les îles Salomon affichent un résultat moins performant, alors que ce pays connaît une situation

¹⁴ Voir Venayre, F., 2009, « L'emploi en Polynésie française : situation actuelle et difficultés d'interprétation », *Revue Juridique Polynésienne*, Volume 15, pp. 37-64.

de guerre civile. Globalement, les chômeurs polynésiens sont massivement des actifs peu diplômés : 60 % d'entre eux en 2007 ne sont titulaires que d'un diplôme inférieur au BEPC. En revanche, l'acquisition d'un diplôme du supérieur reste globalement un moyen efficace de protection contre le chômage pour les jeunes Polynésiens. Mais ce résultat met aussi en exergue une caractéristique forte du marché du travail polynésien, et que l'on retrouve dans l'ensemble des pays du Pacifique, qui est l'inadéquation entre la demande de travail des entreprises, en recherche de travailleurs qualifiés, et l'offre de travail des actifs insuffisamment qualifiés.

Des propositions pour dynamiser le marché du travail

L'emploi demeure la préoccupation essentielle de la population polynésienne en ces temps de crise économique et de contraction du marché du travail. Cette préoccupation constitue une priorité que doit intégrer la réflexion engagée pour définir un mode de développement plus adapté à la Polynésie française d'aujourd'hui et au monde qui l'entoure. Développer l'emploi, qu'il soit salarié ou indépendant, passe bien évidemment par le retour à une croissance qui s'appuie sur une compétitivité renforcée des entreprises. Mais il dépend également de mesures qui peuvent, en réduisant le coût du travail et la rigidité du marché de l'emploi, le dynamiser.

Cette démarche de libéralisation du marché du travail pourrait s'accompagner de la mise en œuvre d'un dispositif d'indemnisation du chômage au bénéfice des personnes licenciées. Il est à noter que la proposition d'une allocation chômage se positionne ainsi, moins dans le cadre de la recherche d'une solidarité, que dans celui d'une amélioration de la compétitivité polynésienne. Il s'agit d'améliorer cette dernière en tolérant une flexibilité accrue en contrepartie de laquelle les salariés bénéficieraient également d'une sécurité accrue. Une telle approche impose une refonte des textes en vigueur visant à faciliter l'entrée et la sortie du marché du travail, et une remise à plat sans tabou des avantages catégoriels, qui concourent à une augmentation du coût du travail en Polynésie, paraît indispensable. Parallèlement, devrait être revu et intégré au nouveau dispositif l'ensemble des systèmes d'aides actuellement existants, qui n'a pas apporté la preuve de son efficacité. En effet, comme il a été exposé précédemment, le coût du travail en Polynésie française est suffisamment élevé donc il convient d'imaginer un dispositif d'indemnisation du chômage

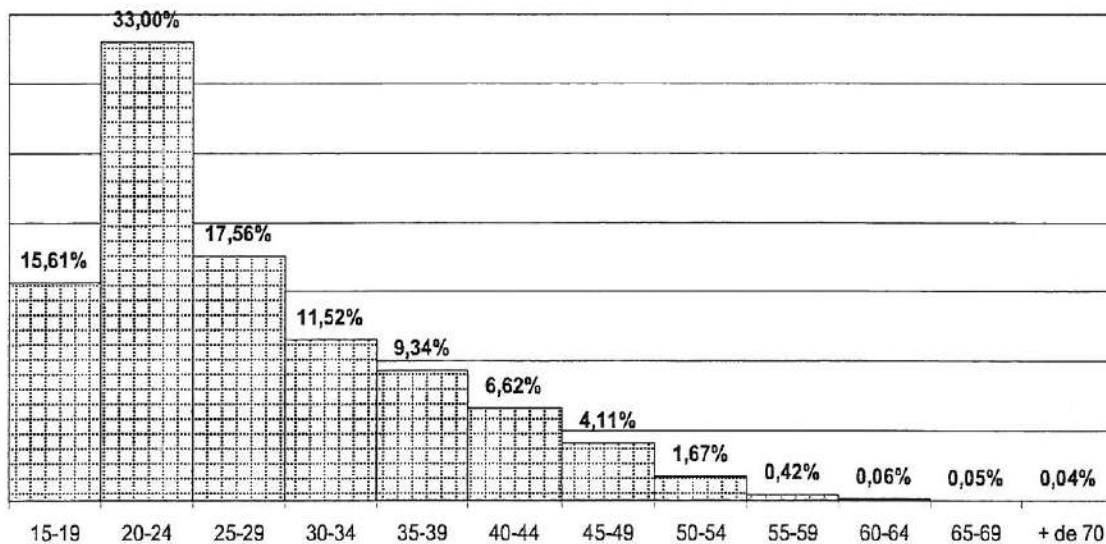
dont le financement n'alourdirait pas ce coût. Réinjecter les aides existantes participerait à ce dispositif.

Dans la même optique, l'intervention des pouvoirs publics en matière de politique salariale, observée par le passé, devrait cesser et être compensée par la promotion du dialogue social au sein des entreprises ou des branches. Dans ce cadre, pourraient par ailleurs être examinées des pistes comme celle de l'intéressement des salariés au résultat de l'entreprise ou celle de rémunérations assises à la fois sur une part fixe et une part variable.

Renforcer la capacité d'insertion des Polynésiens sur le marché du travail

En Polynésie, la moitié des chômeurs a moins de 25 ans, tandis que les deux tiers ont moins de 30 ans. A l'inverse, seul un chômeur sur huit est âgé de plus de 40 ans. Les proportions de chômeurs au sein des classes d'âge les plus jeunes sont ainsi énormes : la moitié des actifs de moins de 20 ans est au chômage, tandis que le tiers des 20-25 ans l'est également.

Répartition des chômeurs par âge



Source : Venayre (2009), RJP, op. cit.

Les investissements pour l'éducation, la formation et la réinsertion sont donc décisifs pour l'avenir, en vue d'une croissance équilibrée et durable, d'autant que l'un des handicaps structurels de l'économie polynésienne réside dans la faible adéquation de la formation reçue et des besoins, ainsi que dans la pénurie de cadres locaux. La Polynésie française investit près de 900 millions de Fcfp au titre de la formation, mais sans se soucier suffisamment de la cohérence des formations proposées.

L'insertion professionnelle à la sortie de l'école est un enjeu décisif, notamment en raison de la forte proportion de jeunes quittant l'école sans qualification. Mais la Polynésie française manque aussi de cadres et les formations d'excellence, tant en métropole que sur place, ne diplôment pas suffisamment de jeunes Polynésiens. Or les enjeux de l'éducation, de la formation et de l'insertion sont liés. Il s'agirait donc d'ouvrir les voies de la réussite aux jeunes Polynésiens en donnant à chacun la possibilité d'une nouvelle chance plutôt que d'enfermer les individus dans le renoncement et l'échec, par exemple en développant les partenariats avec d'autres institutions de formation (diplômes conjoints) ou en délocalisant les concours et examens des cadres de l'État et des diplômes d'État en Polynésie française. De même, la mobilité, en et hors Polynésie, devrait être considérée comme une chance pour ceux qui la choisissent et pour l'économie polynésienne.

L'évolution du statut d'autonomie et les divergences entre l'État et la Polynésie en matière d'éducation n'ont pas permis un développement efficace du système éducatif polynésien. Il serait bon de changer ces mœurs et de promouvoir un engagement fort de la Polynésie française et de l'État en matière de formation professionnelle, afin de faciliter l'accès du plus grand nombre à une qualification adaptée pour une insertion professionnelle réussie. Des pistes peuvent être évoquées :

- Mettre en place d'un programme de soutien à la formation de cadres locaux ;
- Créer des filières répondant à des préoccupations clairement identifiées : filière métiers de la santé pour lutter contre la désertification médicale ; actions de formations qualifiantes dans les domaines des énergies renouvelables et du développement de l'agriculture biologique ;
- Augmenter le nombre de places pour des formations courtes post bac (IUT, BTS) ;
- Adapter les formations courtes post bac aux besoins du marché (exemple des BTS informatique qui ont formé plus de diplômés que le marché ne pouvait en absorber) ;
- Poursuivre et développer le Service Militaire Adapté ;
- Favoriser la formation en alternance et l'apprentissage en entreprise.

4. Un système de protection de sociale qui périlclite

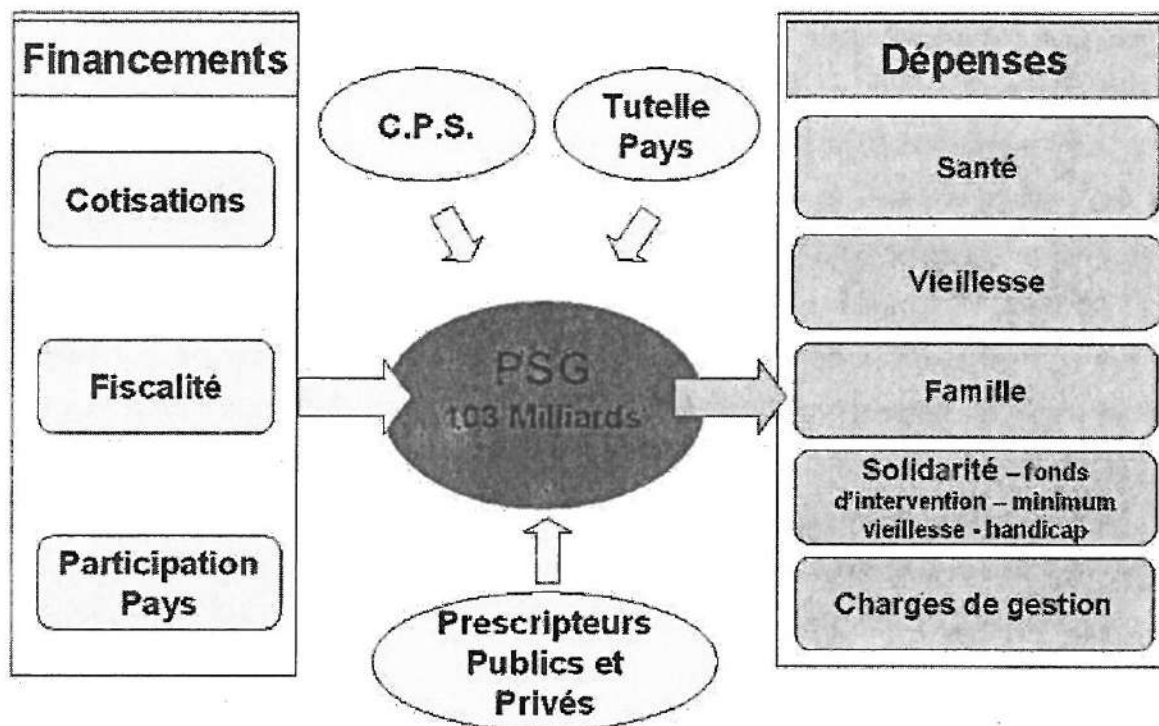
La protection sociale généralisée (PSG) en place en Polynésie française est à l'heure actuelle face à un défi sans précédent. C'est son avenir même qui est en jeu. S'il semble plus immédiat de le percevoir concernant la branche maladie, dont les difficultés sont maintenant bien connues et identifiées, la question du financement des retraites est encore trop souvent reléguée au second plan de l'analyse. Pourtant, pour cette branche également, le système ne saurait assurer sa propre pérennisation. La volonté de réforme doit rapidement épauler les évidents constats d'insuffisance du système actuel.

Genèse et organisation du système de protection sociale

La PSG est instaurée en 1995. En créant deux nouveaux régimes, RST (régime de solidarité territoriale, devenu depuis régime de solidarité de la Polynésie française, ou RSPF) et RNS (régime des non salariés), qui complètent utilement les dispositifs sociaux précédemment adoptés, elle affiche comme ambition d'offrir une couverture sociale à l'ensemble des résidents de la Polynésie française. L'instauration de la PSG s'appuie par ailleurs sur une diversification des sources de financement : Pays, État, cotisations (des salariés, non salariés et des employeurs) et fiscalité par le biais de la CST (Contribution de Solidarité du Territoire).

Aujourd'hui, la PSG s'organise donc en trois régimes : régime des salariés (RGS), régime des non salariés (RNS) et régime de solidarité (RSPF). Le régime des salariés est celui qui propose le plus grand nombre de droits en matière de prestations : maladie, retraite, prestations sociales et familiales ; le régime des non salariés recouvre principalement la maladie, tandis que le régime de solidarité comprend la maladie et le minimum vieillesse. Tous les trois sont gérés de façon autonome, mais toutefois réunis sous la tutelle d'un organisme unique, la CPS (Caisse de Prévoyance Sociale). La participation de l'État à son financement n'existe plus, et ses dépenses sont réparties entre la santé, la retraite, la famille et la solidarité, auxquelles s'ajoutent des frais de gestion, comme le montre la cartographie de la PSG ci-dessous.

Cartographie de la PSG



Les décideurs de la PSG sont ainsi au nombre de trois : le Pays, les prescripteurs, qu'ils soient publics ou privés¹⁵, et la CPS, cette dernière étant l'outil de gestion de la PSG. C'est elle qui a la charge du contrôle des actes et des prestations. Elle perçoit en contrepartie de sa contribution des frais de gestion des différents régimes qui représentent environ 4 % du coût global de la PSG.

Un déséquilibre croissant des comptes sociaux

L'objectif initial de la PSG a été parfaitement rempli, puisque le taux de couverture de la population polynésienne, de 70 % en 1994, est passé en 2009 à 99 %, soit en quinze ans seulement. Mais cette évolution positive n'a pas été sans conséquences sur les financements de la PSG. Evidemment, il ne s'agit pas là de la seule justification de l'augmentation des budgets nécessaires au fonctionnement de la PSG. Le vieillissement progressif de la population n'est pas étranger à l'augmentation des dépenses (tant pour la branche retraite que

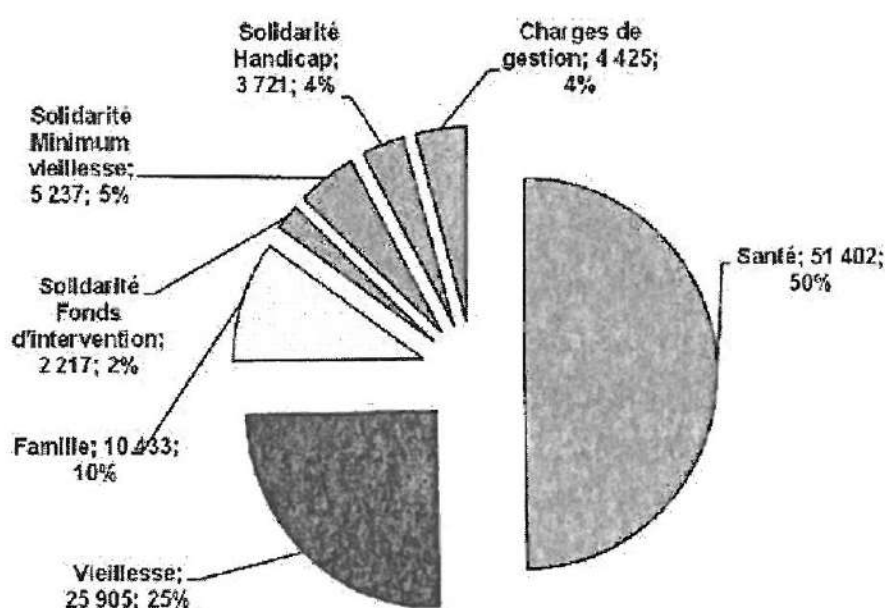
¹⁵ Les prescripteurs regroupent les soins hospitaliers du public (dispensés par le CHT, les hôpitaux périphériques, les dispensaires, les établissements spécialisés...) et du privé (dispensés par les cliniques Cardella et Paofai et le centre hospitalier de Mamao), les soins ambulatoires (médecins, dentistes, sage-femmes, auxiliaires médicaux infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et laboratoires) et les produits pharmaceutiques (médicaments, appareillages et autres biens médicaux : pansements, optique...).

pour la branche maladie), les problèmes sanitaires également (développement des longues maladies, diabète notamment), ainsi que l'évolution démographique. La population polynésienne compte en effet 260 000 personnes au recensement de 2007, triplant au cours des 40 années précédentes, et les projections démographiques tablent sur 320 000 habitants en 2027, ce qui représenterait encore, au cours des 20 années à venir, une augmentation de près du quart de la population actuelle. Rappelons également que si, en 1988, un Polynésien sur deux avait moins de 20 ans, un habitant sur six sera âgé de plus de 60 ans en 2027.

Au total, les dépenses de la PSG étaient de 40 816 milliards de Fcfp en 1995, pour 189 700 personnes, et s'élèvent aujourd'hui à 103 439 milliards de Fcfp pour 262 600 personnes (besoins estimés pour 2010), soit une augmentation de 150 % en 15 ans. C'est le deuxième budget de notre collectivité après celui de la Polynésie française.

La seule branche santé affiche des chiffres alarmants. La couverture santé représente la moitié des dépenses globales de la PSG (voir graphique sur les dépenses de la PSG) et l'essor des dépenses liées est particulièrement inquiétant. En dix ans, les dépenses d'assurance maladie ont augmenté de 50 %. Depuis 2005, l'accroissement des dépenses de santé représente 3 milliards de Fcfp par an¹⁶ et aucun indicateur ne semble montrer que cette évolution va s'inverser, ni même s'infléchir.

Les dépenses de la PSG

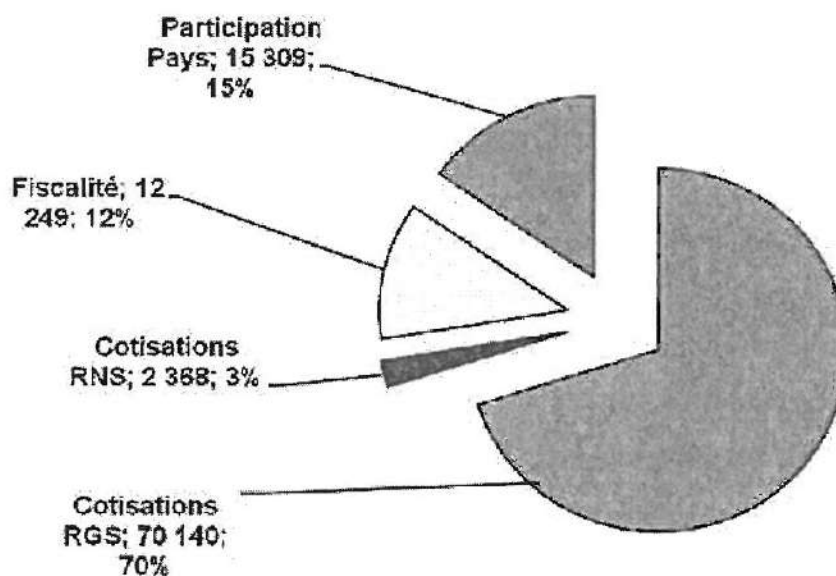


¹⁶ En 2005, les dépenses d'assurance maladie étaient de 35,307 milliards de Fcfp, tandis qu'elles se sont élevées en 2009 à 47,330 milliards de Fcfp.

En effet, l'incidence du vieillissement de la population, tant sur la santé que sur la retraite, l'aggravation attendue des affections de longue durée, et le fait qu'il faille s'attendre à une augmentation des dépenses liées aux couvertures actuellement imparfaite (risque vieillesse, accompagnement social) laisse penser que les difficultés de la situation actuelle ne peuvent que s'accroître avec le temps. La croissance annuelle estimée des dépenses de la PSG est d'ailleurs de 3 %.

Côté financement de la PSG, les perspectives ne sont pas plus engageantes. La contribution de l'État a été supprimée depuis 2008¹⁷ et le système repose maintenant pour l'essentiel sur les cotisations des employeurs et des salariés (à hauteur de 73 % du financement global – voir graphique sur les financements de la PSG). Or le produit de ces cotisations est mis à mal par les mauvaises performances de l'économie polynésienne, encore aggravées par la crise récente. Par ailleurs, les projections démographiques indiquent que la croissance de la population va ralentir. Elle affichait 1,15 % en 2007, alors qu'elle ne devrait plus être que de 0,8 % en 2027. Le nombre d'actifs n'augmentant pas assez rapidement, la diminution du ratio actifs/retraités va s'accroître, renforçant les problèmes de financement de la PSG.

Les financements de la PSG



¹⁷ Les Etats Généraux de L'Outremer en Polynésie française ont permis de voir émerger une demande locale pour le rétablissement d'une participation de l'État dans le financement de la PSG au titre de la solidarité nationale. Il apparaît peu probable qu'un tel retour arrière soit observé, dans la mesure où cette évolution est liée au transfert de compétences, et donc à l'évolution progressive du statut d'autonomie. Cependant, il pourrait s'agir d'une aide temporaire, le temps d'épurer l'actuel système par la nécessaire réforme du modèle.

Les financements de la PSG connaissent donc un recul tandis les dépenses augmentent de manière alarmante. Sans surprise, on observe un déficit cumulé fin 2009 de 9 milliards de Fcfp¹⁸, financé sur les réserves de la retraite. Une estimation du déficit de 2010 indique 6,3 milliards de Fcfp pour cette seule année, soit un déficit cumulé attendu, fin 2010, de l'ordre de 15 milliards de Fcfp.

Assurer la survie de la protection sociale

Il faut certes souligner la réussite que l'impressionnante augmentation du taux de couverture constitue, ainsi que le progrès social que la PSG représente. Toutefois, la création de la PSG contenait les germes de ses propres difficultés.

Le système mis en place en 1995 était en premier lieu d'une générosité telle qu'elle allait naturellement mettre à mal son financement. Des oppositions s'étaient d'ailleurs élevées dès la période de sa création. Le taux de remboursement, de 80 %, est en effet particulièrement élevé au regard des conditions offertes dans d'autres pays. En métropole, par exemple, ce taux n'est que de 65 %, alors que le système de protection sociale métropolitain s'est développé bien antérieurement. Il faut de plus noter que ce taux s'applique en Polynésie française sur des prescriptions dont les tarifs sont déjà largement majorés par rapport à ceux de la métropole (de l'ordre de 40 % à 50 % sur les actes médicaux simples ou les médicaments, par exemple). Ainsi, lorsque la Sécurité Sociale de métropole procède à un remboursement de 65 €, la CPS s'acquitte, pour le même acte, de 112 € (avec une hypothèse basse de 40 % de surcoût en Polynésie française), soit 72 % de plus. La charge qui pèse ainsi sur les comptes sociaux est très largement renforcée, alors même qu'il est complexe d'accroître le taux de prélèvement obligatoire, déjà élevé en Polynésie française¹⁹, et de renforcer le coût du travail, également très élevé par comparaison à la zone Pacifique. On peut enfin noter le faible développement du marché des mutuelles de santé en Polynésie française qui vient corroborer l'idée d'importance de la générosité du système de base.

¹⁸ Basé sur le déficit prévisionnel de l'année 2009, estimé à 4,6 milliards de Fcfp pour les salariés.

¹⁹ Selon l'ISPF, l'ensemble des impôts et des cotisations sociales représente en Polynésie française, en 2008, 38 % du PIB. Il est à noter que ce taux apparaît particulièrement élevé lorsqu'on l'appréhende au regard de l'absence de charges de souveraineté et de la prise en charge de certaines dépenses par l'État, comme par exemple l'éducation.

Globalement, le développement conjoint de l'offre et de la demande de soins généré par la mise en place du système de la PSG s'est effectué au détriment de la prévention et d'un principe de responsabilisation personnelle, renforçant encore l'essor des dépenses de l'assurance maladie.

De même, si la PSG a permis une meilleure efficacité de gestion, du fait de la centralisation autour d'une caisse unique, il n'en reste pas moins que les frais de gestion restent trop élevés (de l'ordre de 4,5 milliards de Fcfp) et que perdurent aussi des lourdeurs administratives dues à la gestion autonome des trois régimes différenciés.

Cependant, la PSG n'est pas la seule responsable de ses dérives. On peut avancer les éléments suivants, qui participent au renforcement des déficits des comptes sociaux :

- Absence de cohérence politique sur les problématiques de la santé, la solidarité, la famille, la prévention et l'éducation ;
- Pas de mise en œuvre d'un schéma d'organisation sanitaire et absence d'évaluation financière ;
- Fragmentation de l'organisation (et de la coordination) des structures de santé et de solidarité ;
- Absence d'évaluation, durant 15 ans, des dispositifs de couverture mis en place, de leurs financements, des conséquences de l'évolution démographique et des besoins de la population ;
- Prévention, éducation et implication des Polynésiens insuffisante : manque de programmes de prévention sur les pathologies lourdes les plus coûteuses pour le système de protection social ;
- Inadaptation de la structure de gestion administrative du personnel aux spécificités de la pratique hospitalière.

En l'état actuel du système, on peut donc légitimement s'interroger sur sa simple survie, menacée à court terme. Le défi à relever est immense, et d'autant plus que le budget total de la PSG représente près de vingt points du PIB de la Polynésie française. Il est urgent de conduire une réforme globale qui permette le rééquilibrage des comptes sociaux à moyen terme, particulièrement en tenant compte des nouvelles charges qui sont à prévoir : ouverture du nouvel hôpital, vieillissement de la population, aggravation des affections de longue durée, diminution du ratio actifs/retraités. Avant d'établir un nouveau catalogue de prestations, il apparaît essentiel de rétablir les équilibres pour éviter la destruction du système. L'équilibre financier de ce dernier ne saurait être obtenu par l'accroissement continu des cotisations sociales. Celles-ci doivent rester en adéquation avec la réalité des richesses produites par le

Pays. Cela passe nécessairement par la maîtrise des dépenses, qui doivent demeurer à un niveau qui soit supportable par la collectivité. Dans cette perspective, chacun doit déterminer ses responsabilités dans les dérives du système actuel et œuvrer pour rétablir des incitations individuelles assurant la pérennisation du nouveau système à mettre en œuvre : patients et contribuables, prescripteurs publics et privés et surtout Pays, qui doit mener la réforme en tenant compte des insuffisances du passé.

5. Conclusion

L'ensemble des constats effectués dans cet article conduit à une grande circonspection quant à l'avenir de la Polynésie en matière sociale. L'ampleur des défis devrait bien entendu inciter à réfléchir en profondeur aux nécessaires modifications à apporter au système social polynésien. Toutefois, cela resterait vraisemblablement insuffisant.

Certes, la Polynésie subit une crise majeure qui renforce ses difficultés sociales et pénalise la création de richesse. Pour autant, la conjoncture seule ne saurait être l'unique responsable des maux polynésiens. De nombreuses pesanteurs, rigidités ou handicaps minent le système économique et contraignent très largement sa capacité à réagir à des chocs exogènes aussi violents que celui que la crise mondiale récente représente. Plus généralement, c'est donc l'ensemble du manque de dynamisme de l'économie polynésienne qui serait à analyser pour déterminer l'ensemble des freins auxquels se heurte le processus de création de richesse en Polynésie française.

Les difficultés de l'économie polynésienne sont en effet bien antérieures au début de la crise mondiale. Ainsi, on observe une chute de la croissance du PIB réel depuis 2003. De même, le PIB réel par habitant baisse-t-il de 0,2 % par an en moyenne depuis 2000. Tenant compte de l'évolution démographique – par opposition au taux de croissance du PIB réel – le PIB réel par habitant permet ainsi de mettre en évidence une réelle paupérisation des Polynésiens (en moyenne) depuis une dizaine d'année. Globalement, le pouvoir d'achat des Polynésiens a à peu près stagné depuis un quart de siècle. C'est donc le développement lui-même de la Polynésie qui est en question. A ces aspects concernant la création de richesse, s'ajoute une situation de l'emploi extrêmement défavorable, avec un taux de chômage officiel estimé à 12 % (avant les effets de la crise) et un taux d'emploi particulièrement faible (de l'ordre de 53 %).

Les difficultés de la Polynésie française sont donc bien antérieures à la crise et trouvent leurs racines dans des justifications bien plus structurelles que conjoncturelles. C'est donc d'une réforme de fond dont la Polynésie a instamment besoin, non seulement de son système social, dont nous venons de souligner ici les difficultés, mais également de son système économique, qu'il conviendrait d'analyser en profondeur pour en déceler avec précision les dysfonctionnements.

Annexe 1 : La pauvreté absolue en Polynésie

Nous proposons ici un exercice statistique qui consiste à définir le nombre de ménages qui ne pouvait accéder au minimum de 2 100 calories par jour, soit 766 500 calories par an et par personne (cette estimation est issue des travaux sur la mesure de la pauvreté réalisés en 2002 à l'ISPF en se basant sur les résultats de l'enquête budget des familles 2001 – Collection point fort 03/05 de l'ISPF).

Si ce panier est essentiellement constitué de produits de première nécessité et de grande consommation – au sens fiscal et de prix contrôlés – tels que le pain, le lait concentré, le punu puatoro, le sucre, les biscuits secs, les pâtes, le poisson en boîte, les lentilles, le riz...) et qu'il est valorisé au prix moyen de l'indice des prix à la consommation, son coût peut être évalué à 58 000 Fcfp. On ne trouve alors pas de famille en Polynésie n'arrivant pas à le financer.

En revanche, si ces produits sont remplacés par une part de produits frais (thon rouge et blanc, œufs, jambon, tomates) et par d'autres fréquemment consommés (bière, soda), le coût du panier passe à 275 000 Fcfp. Dans ce cas, près de 6,5 % des ménages polynésiens ne peuvent financièrement y accéder. De plus, aucun ménage en Polynésie ne vit avec moins de 2 \$ par jour et par personne (1 \$ = 130 Fcfp en 2001) et 7,7 % des ménages vivent avec moins de 11 \$ par jour et par personne²⁰.

²⁰ Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu total d'un ménage est divisé par le nombre d'unités de consommation qu'il comprend. Ces unités sont calculées selon l'échelle d'Oxford qui donne un poids statistique de 1 au chef de ménage, 0,7 pour les autres adultes et 0,5 pour les moins de 14 ans.

Annexe 2 : Que sait-on aujourd'hui du niveau de vie des Polynésiens ?

L'étude de l'ISPF en 2005 propose une mesure de la pauvreté monétaire. À partir de l'Enquête Budget des Familles effectuée en 2000-2001, l'ISPF a évalué que près de 10 660 ménages (sur 57 283), dont un tiers résidants dans la zone urbaine de Tahiti, vivent en deçà du seuil de pauvreté relative de 51 470 Fcfp par mois.

« En Polynésie, l'intensité²¹ de la pauvreté est de 0,214 soit 21 % du seuil de pauvreté. Toutes choses étant égales par ailleurs, cela signifie qu'il faudrait donc augmenter les revenus de chaque ménage pauvre d'un montant égal à 10 809 Fcfp pour leur permettre de sortir de cette situation de pauvreté. [...] Parallèlement, la sévérité²² de la pauvreté est de 0,4 %, autrement dit, la différence de revenu entre les ménages polynésiens extrêmement pauvres et ceux qui sont à la limite du seuil de pauvreté est très faible. La population en dessous du seuil de pauvreté est donc assez homogène et les ménages en situation d'extrême pauvreté très nombreux. » (*Points Forts de la Polynésie française* N°3, 2005, p.2).

Les résultats au niveau de la population polynésienne dans son ensemble sont toutefois à nuancer dès lors que l'échelle retenue est celle des archipels : les seuils de pauvreté varient fortement, notamment entre les Iles du Vent « plus occidentalisées où l'économie marchande et monétaire est très développée, donc le revenu disponible plus important relativement aux autres îles, [ce qui] se traduit par un seuil de pauvreté relative » (p. 2, *ibid.*) plus élevé que dans les autres archipels (voir tableau ci-dessous).

Indicateurs de pauvreté selon le seuil de pauvreté par archipel						
Archipel	Ensemble des ménages	Seuil de pauvreté	Taux de pauvreté		Intensité de pauvreté	Sévérité de pauvreté
			en % de la population	en nombre de ménage		
	Unité :	Nombre	ICFP	%	Nombre	%
Iles Du Vent		43 128	58 991	18,0	7 708	15,0
Iles Sous-Le-Vent		7 072	36 718	18,2	1 288	2,1
Iles Marquises		2 001	33 544	15,9	319	0,4
Iles Australes		1 547	26 168	17,3	208	0,4
Iles Tuamotu-Gambier		3 535	31 158	16,0	566	0,8

Source : ISPF (EBF 2000-2001)

Source : ISPF (EBF 2000-2001)

²¹ L'intensité (ou profondeur) de la pauvreté se mesure par l'écart de pauvreté moyen, c'est-à-dire l'écart existant entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté. Plus l'écart est grand, plus le niveau de pauvreté est important dans la population des ménages pauvres.

²² La sévérité de la pauvreté se mesure par l'écart de pauvreté au carré, ce qui revient à attribuer une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté. Plus cet écart est grand, plus l'extrême pauvreté est importante.

Le seuil de pauvreté relative diminue de manière mécanique avec la taille du ménage : plus la famille est grande, plus le revenu individuel diminue. Le taux de pauvreté (proportion de ménages pauvres) le plus élevé se situe dans les ménages isolés (personne seule) : 23,9 %. Le taux le plus faible, 12,4 %, s'observe dans les ménages de six personnes ou plus qui ont aussi le seuil le plus bas : 31 475 Fcfa/mois/uc. Quelle que soit la taille du ménage, la pauvreté est peu sévère (inférieure à 1 %), les inégalités entre les revenus des ménages pauvres sont très peu marquées. De même, l'intensité de la pauvreté est très modérée. Seuls les ménages constitués de deux personnes ont un taux supérieur à 10 %. Il faudrait donc une hausse de 11,6 % de leurs revenus pour les faire sortir de leur situation de relative pauvreté.

Le découpage des ménages selon leur composition fait aussi ressortir une pauvreté relative des couples sans enfants plus importante, à la fois pour le nombre de ménages concernés (taux de 24 %) et pour l'intensité (12,4 %).

Indicateurs de pauvreté selon le seuil de pauvreté par taille de ménage							
Taille du ménage	Ensemble des ménages		Seuil de pauvreté	Taux de pauvreté		Intensité de pauvreté	Sévérité de pauvreté
				en % de la population	en nombre de ménage		
	Unité :	Nombre		%	Nombre	en % du seuil	%
Une personne		5 086	95 355	23,9	1 217	1,8	0,5
Deux personnes		9 508	82 762	20,4	1 935	11,6	0,8
Trois personnes		9 727	64 742	20,8	2 024	4,2	0,9
Quatre personnes		11 716	57 502	18,4	2 150	3,0	0,8
Cinq personnes		7 979	41 947	15,1	1 204	1,9	0,5
Six personnes ou plus		13 271	31 475	12,4	1 643	2,0	0,6

Source : IS PF (EBF 2000-2001)

Annexe 3 : Approche subjective de la mesure de la pauvreté en Polynésie

Ce qu'être pauvre signifie

	Sans diplôme	Primaire	Collège CAP	Bac	Supérieur	Total
Pas assez de ressources pour manger à sa faim	67.4%	65.6%	66.6%	70.1%	81.1%	68.6%
Ne pas avoir un logement décent	53.2%	46.1%	53.4%	55.7%	76.1%	54.7%
Ne pas avoir un niveau d'éducation suffisant	35.5%	36.0%	34.6%	30.8%	47.4%	36.1%
Ne pas être en bonne santé	32.0%	38.0%	30.0%	32.8%	43.2%	33.6%
Être exclu de la société	37.1%	42.9%	41.0%	48.0%	50.1%	41.4%
Ne pas pouvoir faire face aux coups durs	39.6%	46.7%	42.0%	49.4%	45.7%	42.8%
Ne pas pouvoir améliorer sa qualité de vie	65.2%	65.7%	57.2%	58.3%	47.2%	60.6%

Source : Enquête condition de vie des ménages en Polynésie ; AFD-ISPF-CEROM ; 2010

Dans combien de temps pensez-vous que la situation économique de votre ménage va s'améliorer ?

	salarié	non salarié	Total
Avant 6 mois	17.2	12.9	14.9
Entre 6 mois et 1 an	6.7	3.4	5.0
Plus d'un an	18.0	11.0	14.3
Ne va jamais s'améliorer	4.6	8.5	6.6
Ne sait pas	53.5	64.2	59.1
Total	100	100	100

Source : Enquête condition de vie des ménages en Polynésie ; AFD-ISPF-CEROM ; 2010



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
*chargé de la réforme de l'administration,
des relations avec l'Assemblée de Polynésie française
et le Conseil économique, social et culturel*

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

CONCOURS INTERNE ET D'INTEGRATION **D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE** **CATEGORIE A**

3^{ème} épreuve d'admissibilité :

Rédaction d'une note de synthèse

Economie

Mardi 13 décembre 2005
(7H30 à 12H30)

L'usage de la calculatrice non-programmable et non-alpha numérique est autorisé.

Le sujet comporte 41 pages.

CONCOURS INTERNE ET INTEGRATION D'ATTACHES D'ADMINISTRATION

REDACTION D'UNE NOTE – OPTION : ECONOMIE

Sujet :

Votre chef de service doit intervenir lors d'un débat dont le thème est : « Situation économique et perspectives d'emploi en Polynésie. » Il vous remet le dossier ci-joint (9 documents, soit 41 pages) pour lui préparer une note de 4 à 5 pages maximum sur ce thème.

Document 1 : Regards sur l'économie de l'année 2004

Supplément au mensuel « Te Avei'a » ISPF (26 pages)

Document 2 : Notes, Teavi'a iti, ISPF septembre 2005 (4 pages)

Document 3 : Pour un Taui économique, Christian MONTET, T.P.M.

N° 174, octobre 2005. (3 pages)

Document 4 : Loi du pays n° 2005-1 , JOPF, 17 octobre 2005 (3 pages)

Document 5 : Loi du pays n° 2005-43, JOPF , 25 novembre 2005 (1 page)

Document 6 : Extraits du Conseil des Ministres, la Dépêche 8 / 9 /2005 (1p)

Document 7 : « La rupture » de mai, les Nouvelles , 5 septembre 2005 (1p)

Document 8 : « Il n'a pas d'effondrement de l'emploi », Pierre

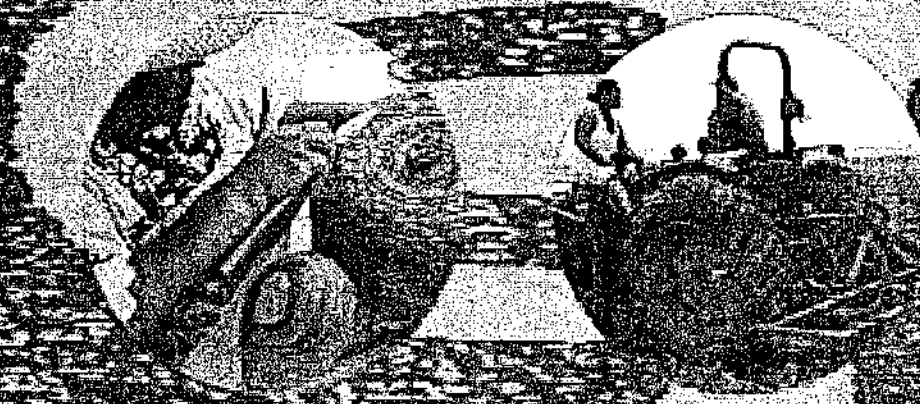
FREBAULT , Les Nouvelles , , 5 septembre 2005. (1 page)

Document 9 : « Emploi : ça monte ou ça descend », les Nouvelles,

5septembre 2005 (1 page)

REGARDS

ANNÉE 2004 DES RÉSULTATS INCERTAINS



supplément au mensuel *Le Monde*
Regards sur l'économie de l'année 2004



INSTITUT
NATIONAL DE LA
STATISTIQUE
INSEE



1 - REGARDS SUR L'ÉCONOMIE DE L'ANNÉE 2004

Une année fertile en événements politiques est souvent synonyme d'une pause dans l'activité économique. En cette période de « tauï » (changement) gouvernemental, la Polynésie n'a pas dérogé à la règle, les acteurs économiques se mettant en situation d'attente. D'où des résultats pour 2004 qui peuvent être qualifiés d'incertains au regard des évolutions contradictoires observées sur les divers pans de l'économie locale, contradictions renforcées par le contexte international. La croissance économique mondiale a été globalement satisfaisante (+5 %) mais avec un déclin remarqué en fin d'année. La croissance de 9,5 % du PIB chinois a agi autant en élément moteur que perturbateur sur l'activité mondiale.

La balance commerciale de la Polynésie française s'est améliorée, particulièrement grâce au redressement de l'activité perlière (+7,2 %, sur une activité qui représente 72 % de nos exportations) et au regain de dynamisme du nono. Mais la rareté des poissons dans nos eaux se traduit une nouvelle fois par une baisse de 36 % du volume exporté et met en difficulté un secteur dont le développement potentiel est pourtant manifeste. Le niveau des importations est resté stable, avec une progression des importations des produits alimentaires (+3 %) et une diminution pour celles des automobiles (-3,2 % en volume).

Plus paradoxale est l'évolution du tourisme. Si cette activité a connu une remarquable reprise au niveau mondial et plus encore dans la zone Pacifique, la fréquentation n'a pas décollé en Polynésie (chiffres en léger recul à -0,4 % par rapport à 2003).

Le BTP, très dynamique jusqu'alors, a été particulièrement freiné par la baisse des commandes publiques et privées. Le chiffre d'affaires associé à la construction a décliné de 4 %.

Les chiffres de l'emploi reflètent l'incertitude des chefs d'entreprise : le niveau des effectifs salariés est globalement inchangé par rapport à 2003, mais avec une nette perte d'emplois dans le secteur du BTP (- 550 personnes). En revanche, le sentiment de doute n'a pas eu d'impact sur l'inflation (+0,8 %). Cependant, les produits alimentaires ont augmenté de manière très régulière au cours de l'année (+3,2 %) alors que les produits manufacturés suivaient l'évolution inverse (-1,2 %).

Conjoncture internationale

Sur sa lancée de 2003, l'économie mondiale a connu une forte croissance de 5 % en 2004, après 4 % en 2003, emmenée notamment par la vigueur de la demande interne américaine et le boom de l'économie chinoise. Le Japon a tiré profit de cet environnement. La zone euro a également connu une reprise, mais plus modeste grâce aux exportations.

Cependant, un ralentissement, certes inégal, s'est amorcé au cours de la seconde partie de l'année. Parmi les grands pays ou régions, il touche surtout le Japon et la zone euro. Les causes du ralentissement sont diverses : le renchérissement des matières premières dont le pétrole bien sûr, qui freine le commerce mondial et les productions industrielles ; les mesures adoptées par Pékin pour maîtriser le crédit et l'investissement en Chine. Sur ce dernier point, l'année 2004 a bien mis en lumière l'influence croissante de l'Empire du Milieu, liée à l'expansion vertigineuse de son commerce et une consommation insatiable des matières premières nécessaires à son développement.

1. LES ÉTATS-UNIS : LA REPRISE S'EST POURSUIVIE MAIS...

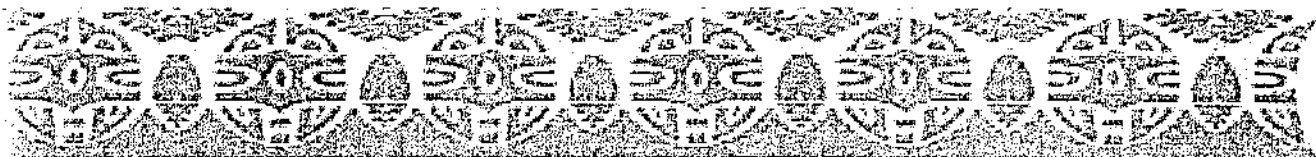
Après dix ans de forte croissance, l'économie américaine avait nettement ralenti fin 2000, pour basculer dans la récession au deuxième semestre 2001. En 2002, elle a connu un rebond éphémère. Plus vigoureuse, la reprise de 2003 s'est confirmée en 2004 : en moyenne annuelle, le PIB a progressé de 4,4 % en 2004 après 3,0 % l'année précédente.

L'activité a bénéficié de l'accélération de la consommation privée. Même si les ménages ont dû faire face à des pertes de pouvoir d'achat induites par une accélération de l'inflation, les allègements fiscaux et la baisse du taux d'épargne ont fortement incité à la consommation. Par ailleurs, la construction résidentielle a conservé une bonne dynamique, grâce à la faiblesse des taux d'intérêt.

Mais c'est surtout la franche reprise de l'investissement des entreprises qui a été le moteur de la croissance. Soutenues par une demande au rendez-vous, un financement facile et des incitations fiscales jusqu'à la fin 2004, les entreprises n'ont pas hésité à investir et se sont remises à embaucher. Le taux de chômage s'est réduit de 0,5 point, à 5,5 % en moyenne annuelle. Les gains de productivité sont néanmoins restés élevés. L'amélioration du marché du travail a cependant déçu car les créations d'emplois ont été bien moins fortes que ne le laissait présager la vigueur de la croissance.

La reprise est bien enclenchée, mais s'appuie malgré tout sur une contribution toujours très négative du commerce extérieur. Le déficit courant des États-Unis n'a cessé de s'accroître, atteignant plus de 6 % du PIB fin 2004, soit deux points de plus qu'il y a quatre ans. La facture pétrolière explique une partie de cette dégradation, le reste est lié aux conséquences d'une économie qui s'endette pour croître.

La priorité de la réserve fédérale ainsi que celle du gouvernement américain est une nouvelle fois la réduction des déséquilibres (les déficits courant et budgétaire, le sur-endettement des ménages).



2. ZONE EURO : UNE CROISSANCE MODESTE ET ENCORE FRAGILE

En chute depuis 2000, la croissance de la zone euro s'est redressée en 2004 : +1,8 % après +0,5 % en 2003. Mais après un bon premier semestre, elle a faibli au cours de la seconde partie de l'année. Tirée surtout par l'extérieur, la reprise a souffert du renchérissement du pétrole et du ralentissement des exportations, accentué par la hausse de l'euro qui ont pesé sur l'activité des industries. La croissance est restée très dépendante de celle des partenaires commerciaux. Selon les pays de la zone, les moteurs de la croissance ont été divers : demande intérieure pour la France et en Espagne, exportations en Allemagne.

L'Allemagne, faute d'un redémarrage de la demande intérieure, a été particulièrement touchée par l'essoufflement du moteur externe. Au total son PIB a progressé de 1,3 % seulement.

Le handicap majeur de la zone euro est la faiblesse du marché du travail où la persistance du chômage effrite la confiance des ménages et induit une progression limitée des revenus et de la consommation. Quant à l'investissement des entreprises, il n'a renoué que modestement avec la croissance en 2004.

Du côté des prix, avec l'envolée du cours du pétrole, l'inflation a campé au-dessus du plafond de 2 % fixé par la BCE. Cependant, l'inflation sous-jacente n'a pas dérapé, l'effet inflationniste du pétrole n'ayant guère contaminé les prix finaux et encore moins les salaires.

Pour la France, l'année 2004 apparaît nettement comme l'année de reprise avec une croissance supérieure à la moyenne européenne. Cependant, le bilan économique de 2004 est contrasté, après un premier semestre dynamique, l'activité a fléchi au second semestre du fait des résultats de ses principaux partenaires dans la zone euro. Le PIB s'est bien tenu en moyenne annuelle, puisqu'il progresse à 2,1 % et finit même l'année à +0,7 % en variation trimestrielle, tiré en particulier par la demande des ménages. Cependant, sur le plan interne, les comportements d'embauche et d'investissement des entreprises sont demeurés prudents : les créations d'emplois sont restées faibles tandis que le redémarrage des investissements productifs est apparu décevant. Sur le plan externe, les exportations françaises, largement tournées vers l'Union européenne (et notamment l'Allemagne où la demande interne est restée particulièrement atone) n'ont pas pu bénéficier de la vigueur de la croissance mondiale.

3. CHINE : CROISSANCE RECORD DE 9,5 % EN 2004

Une fois de plus, le dynamisme économique de la Chine a surpris. D'après les chiffres définitifs publiés par le Bureau National de Statistiques, le PIB chinois a connu en 2004 une croissance de 9,5 % qui l'a porté à s'élever à 1 650 milliards de dollars US. Cette performance est supérieure à celle enregistrée en 2003 (+9,3 %). Surtout, elle intervient en dépit de la multiplication de mesures restrictives destinées à éviter l'emballement de l'économie (limites aux investissements dans le secteur de l'acier, du ciment et de l'aluminium, durcissement des conditions d'octroi des prêts immobiliers, gel des terrains à bâtir, hausse des taux directeurs et déplaçonnement des taux prêteurs).

Les mesures précitées ont cependant permis de limiter les accès de fièvre de la machine chinoise. L'investissement en capital fixe (infrastructures, usines, immobi-



lier), baromètre de la surchauffe de l'économie chinoise, a connu une expansion moins rapide en 2004 (+25,8 %) qu'en 2003 (+26,7 %). La production industrielle a progressé de 11,5 %, en net recul par rapport aux 17 % de 2003. L'inflation, qui avait culminé à 5,3 % en juillet sur douze mois, s'est finalement établie à 3,9 % sur l'ensemble de l'année 2004, un chiffre élevé comparé à 2003 (1,2 %), mais encore raisonnable, compte tenu de la vigueur de l'activité.

La République populaire a connu en 2004 son taux de croissance le plus élevé depuis 1996. Cette évolution est essentiellement liée à la progression exceptionnelle des exportations (+35,4 % par rapport à 2003) qui ont bénéficié d'une demande extérieure forte et d'une compétitivité soutenue par la faiblesse du dollar auquel est lié le yuan. En chiffres absolus, les exportations chinoises sont passées de 438 milliards de dollars US en 2003 à 593,4 milliards en 2004. De fait, la Chine est devenue la troisième puissance commerciale de la planète, derrière les États-Unis et l'Allemagne.

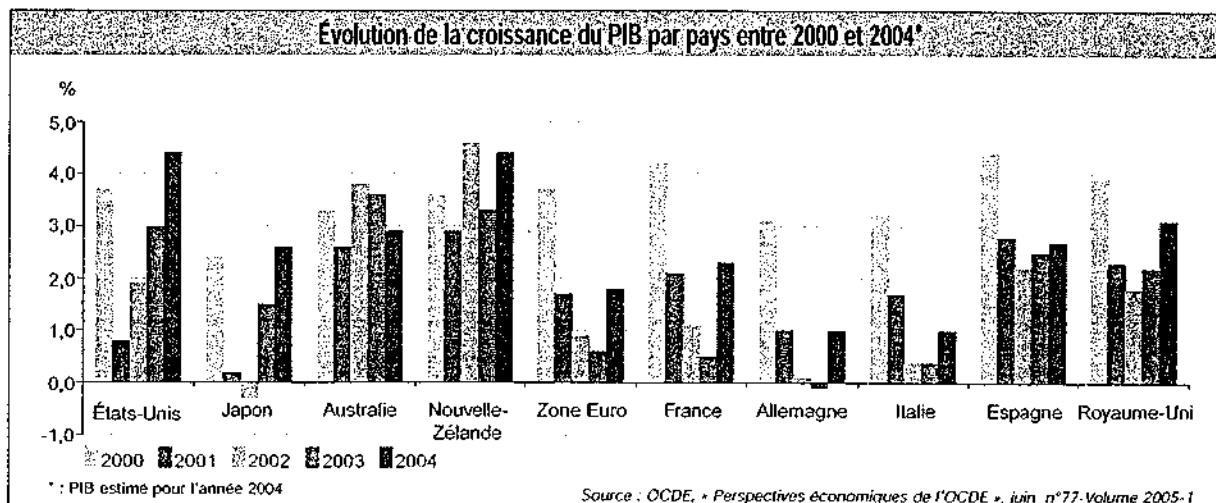
L'excédent commercial s'est élevé à 32 milliards de dollars US en 2004 contre 25,5 milliards en 2003. Ainsi, les réserves chinoises de devises ont gonflé jusqu'à atteindre le seuil des 610 milliards de dollars US en fin d'année 2004. La Chine, qui a triplé ses avoirs depuis 2001, gère désormais le deuxième portefeuille de devises de la planète après celui du Japon.

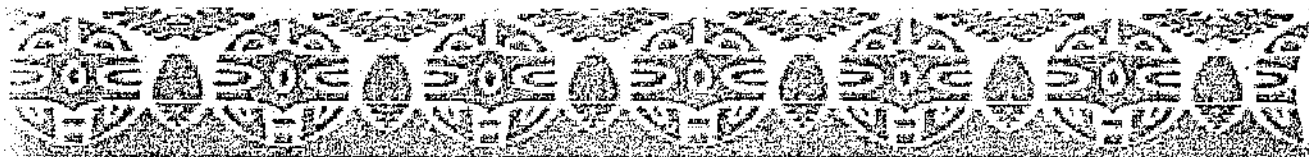
Les finances publiques ont également bénéficié de la forte croissance économique. En 2004, les recettes fiscales de l'Etat se sont inscrites en hausse de 25,7 % par rapport à 2003, pour atteindre 310 milliards de dollars US.

4. JAPON : LA REPRISE A PRIS FIN AU PRINTEMPS 2004

L'économie japonaise a bénéficié pleinement jusqu'au premier trimestre 2004 de l'effet d'entraînement de la Chine et des États-Unis, ce qui lui permet d'afficher une croissance globale de 2,7 % en moyenne contre 1,4 % en 2003. Elle ne peut toutefois masquer un net essoufflement au deuxième semestre.

Sur les six premiers mois de l'année, le commerce extérieur a dynamisé l'économie nipponne mais la contribution positive des exportations à la croissance a ensuite





baissé, en même temps que le commerce mondial ralentissait. Parallèlement, les investissements ont progressé jusqu'au deuxième trimestre, stimulant l'activité économique ; les ménages ont davantage consommé qu'épargné au premier trimestre. Les ventes de détail ont notamment été soutenues par la frénésie consummatrice des retraités qui ont réalisé de fortes plus-values en cédant leurs actifs boursiers.

Néanmoins, pour la troisième fois en dix ans, l'économie japonaise est entrée en récession dans le courant de l'année. Le PIB a reculé de 0,3 % en variation trimestrielle aux deuxième et troisième trimestres 2004 avant de se stabiliser sur la fin de l'année. Sur un an, la croissance n'était plus que de 1,1 % au dernier trimestre contre plus de 4 % en début d'année.

5. PACIFIQUE SUD : LÉGÈRES TURBULENCES

En Australie, déjà perceptible en début d'année, le ralentissement économique s'est confirmé sur l'ensemble de l'année. Au dernier trimestre, la croissance est seulement de 0,1 %, après un troisième trimestre déjà très faible à 0,2 %. Traduits en chiffres annuels, ceci donne une progression du PIB de 1,5 % en 2004. Les prévisions de l'organisme statistique australien tablant sur une croissance de 3,5 % en 2004, puis de 3 % en 2005 paraissent désormais hors d'atteinte. Les milieux d'affaires prévoient au mieux une hausse du PIB de 2,2 % en 2005 avant une nouvelle reprise à 3,2 % en 2006.

Au second semestre 2004, l'activité économique s'est ralentie en raison de la réduction des stocks, du recul des exportations en volume et de l'envolée des importations. Le marché de l'emploi demeure dynamique et le taux de chômage s'établit à 5,1 %, son meilleur score depuis 28 ans. Proche des 2,5 %, l'inflation s'inscrit toujours dans les limites prônées par la banque centrale, laquelle n'en reste pas moins préoccupée (pressions sur les salaires, niveau toujours élevé des crédits). Les échanges avec l'étranger sont bien le principal facteur de ralentissement. Le déficit courant s'est encore aggravé pour atteindre 15,2 milliards de dollars AUS ou 7,1 % du PIB. Bien que les volumes d'exportations aient progressé lors du quatrième trimestre et sur l'ensemble de l'année, les importations ont eu une progression encore plus rapide, donnant lieu à un déficit commercial (biens et services) en hausse de 3 % au dernier trimestre et de 23 % pour l'année. Enfin, la dette étrangère nette du pays s'est aussi alourdie pour atteindre en fin d'année 422 milliards de dollars AUS imputable au secteur privé à 96 %.

En Nouvelle-Zélande, la croissance de l'économie a été extrêmement rapide au premier semestre de l'année aggravant la pénurie de main d'œuvre et renforçant les tensions inflationnistes. La demande intérieure s'est en effet emballée avec la poursuite du boom immobilier et une consommation des ménages alimentée par un fort endettement personnel. Néanmoins, le resserrement monétaire avec la hausse des taux d'intérêt a un peu ralenti l'activité sur la deuxième moitié de l'année en freinant la demande intérieure. Le marché du logement en particulier s'est détendu, les prix ayant sans doute atteint leur point haut et les logements se vendant moins vite. La baisse de l'immigration nette a atténué les tensions sur la construction résidentielle. Même si les facteurs internes de tensions inflationnistes sont toujours bien présents (prix élevés du logement et des produits alimentaires, accélération de la progression des salaires), les effets de l'appréciation du taux de change ont modéré l'inflation globale. Le PIB a progressé de 4,8 % en moyenne annuelle et, pour revenir sur un rythme de croissance soutenable à long terme, le gouvernement devra jouer sur un équilibre en douceur entre politique budgétaire et monétaire.

Commerce extérieur

En 2004, la balance commerciale est moins déficitaire sous l'effet conjugué de la meilleure santé des exportations locales et de la forte baisse des importations. Le redressement de l'activité perlière ainsi que le dynamisme du nono et de la vanille expliquent la progression des exportations locales. À l'inverse, le moindre volume d'importations exceptionnelles en biens d'équipement a pour effet d'alléger la facture des importations civiles qui reste stable par rapport à 2003, exception faite des derniers achats d'avions et de bateaux.

1. UNE BALANCE COMMERCIALE UN PEU MOINS DÉFICITAIRE

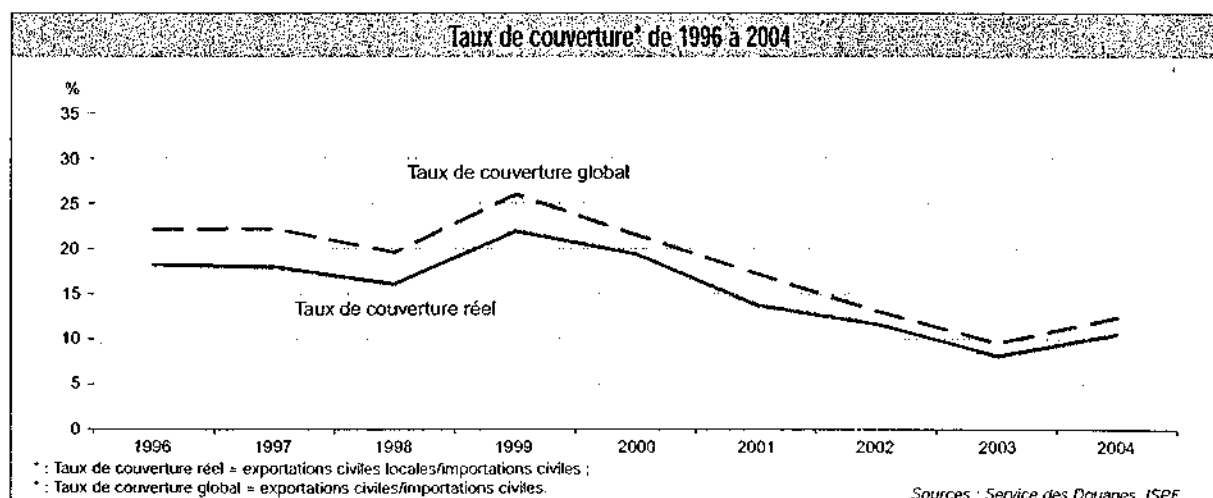
Pour l'année 2004, le déficit commercial de la Polynésie française s'élève à plus de 127 milliards de F.CFP alors qu'il avait atteint 151,6 milliards en 2003, soit une baisse de près de 16 %.

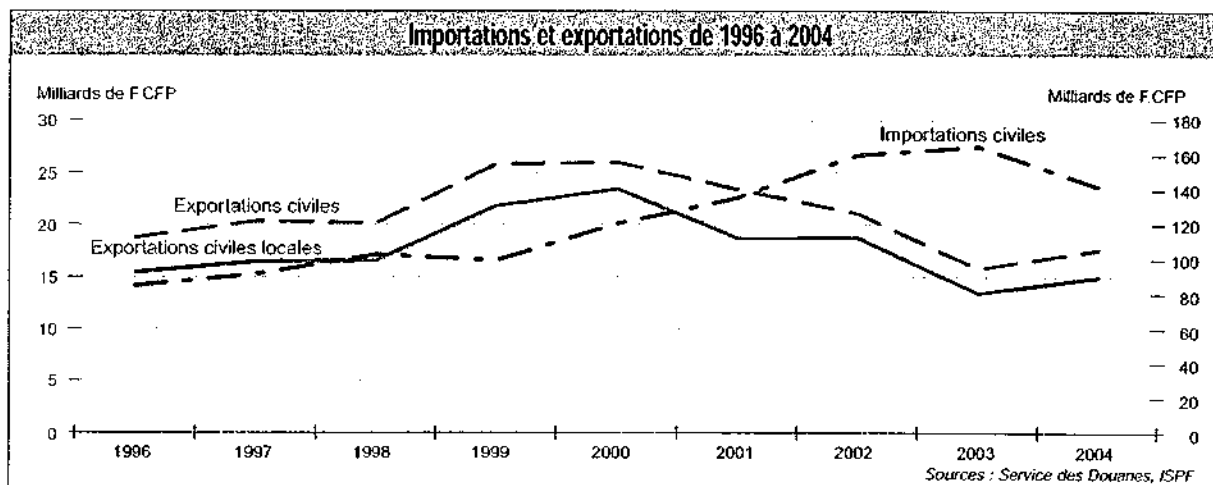
Cette amélioration de la balance commerciale résulte d'un allègement de la facture des importations civiles conjuguée à une amélioration des recettes à l'exportation des produits locaux. Le montant des importations civiles dépasse les 142 milliards de F.CFP. Il diminue de 14 % par rapport à 2003. Hors importations exceptionnelles en biens d'équipement (essentiellement des bateaux et des avions), la facture est stable.

Parallèlement, après une diminution en 2003, les exportations locales se reprennent en 2004, notamment grâce à une amélioration de la situation de la perle (77 % des exportations). Les ventes à l'export totalisent plus de 15 milliards de F.CFP de recettes contre 13 milliards l'année précédente. Cette année, les exportations polynésiennes couvrent 10,6 % des importations civiles. Le taux de couverture était de 8,1 % en 2003.

2. IMPORTATIONS EN BAISSÉ

La valeur des importations polynésiennes se chiffre à 144,6 milliards de F.CFP. Les importations civiles sont en baisse de 14 %, à 142 milliards. Les importations militaires représentent désormais moins de 2 % et ont diminué de 5,4 % en un an.

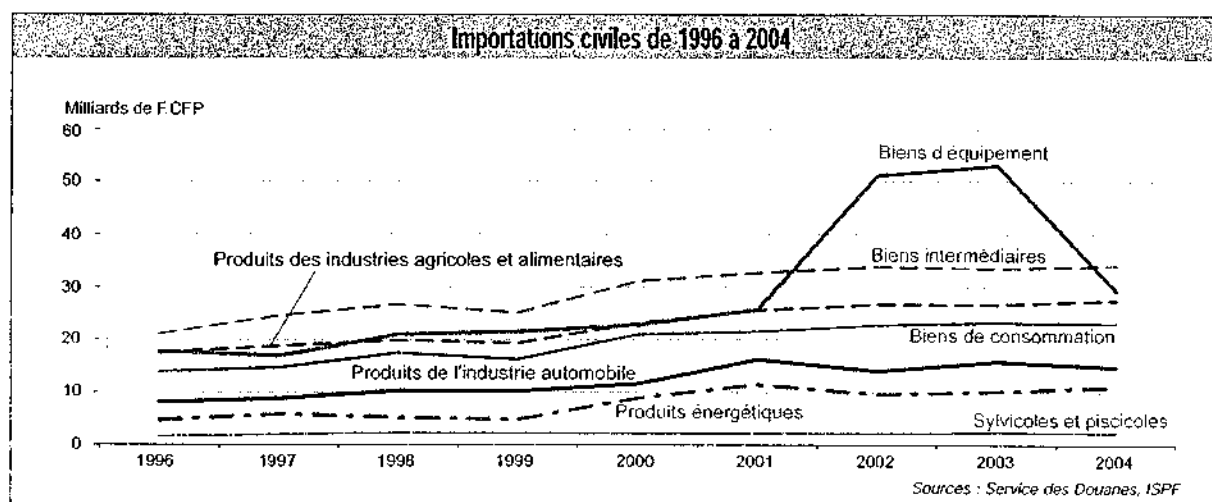




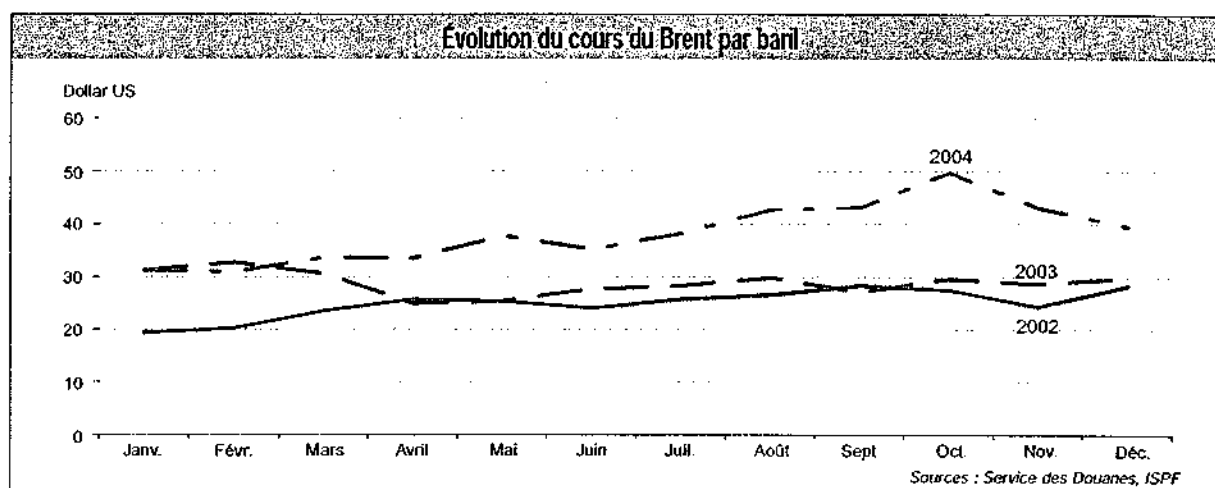
Le niveau des importations civiles en 2004 est beaucoup moins élevé que l'année précédente. Après avoir atteint 165 milliards de F.CFP en 2003, la facture diminue de près de 14 %. L'importance des importations exceptionnelles en 2003 est à l'origine de cette évolution : le montant consacré à l'achat d'avions et de bateaux s'est en effet élevé à plus de 28 milliards contre seulement 5 milliards en 2004. Hors achats exceptionnels, les importations restent stables.

Le principal pays fournisseur demeure la France avec un poids de 35 % dans la facture d'approvisionnement, cependant sa facture se réduit de près de 20 milliards, essentiellement en raison de la baisse des importations en biens d'équipement (-18 milliards par rapport à 2003). Elle devance les États-Unis et l'Australie qui vendent pour 13 milliards de F.CFP chacun à la Polynésie. La Nouvelle-Zélande (8 %) arrive en quatrième position et augmente sa facture de 264 millions de F.CFP. Les importations en provenance de Singapour ont connu une forte hausse au cours de l'année (3,8 milliards de plus par rapport à 2003), évolution liée au changement de fournisseur pour les achats en produits énergétiques.

Les importations exceptionnelles s'étant réduites, les biens intermédiaires redeviennent le premier poste des importations (24 % du total, soit 34 milliards de F.CFP).



Commerce extérieur

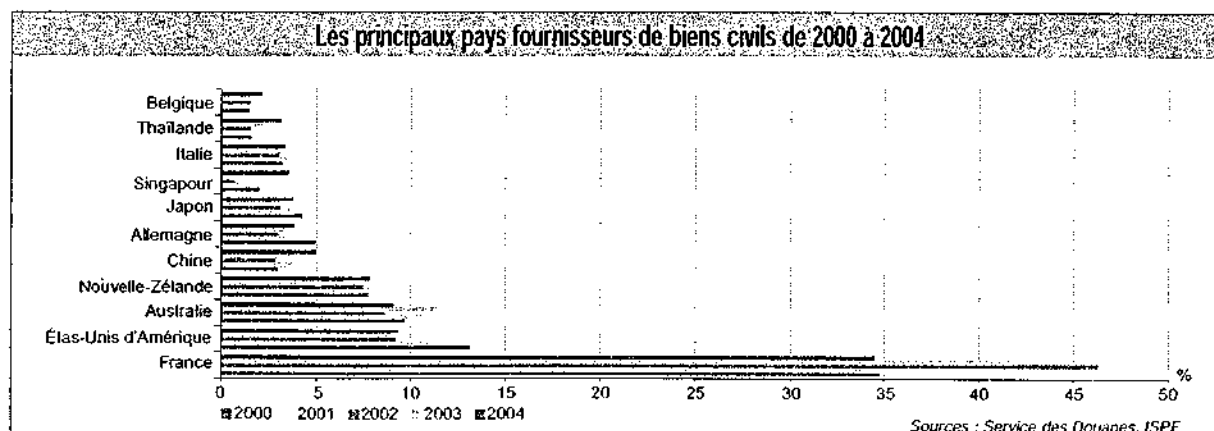


Viennent ensuite les biens d'équipement (20,7 %), les produits des industries agricoles et alimentaires (19,3 %), les biens de consommation (16,2 %), les produits de l'industrie automobile (10,4 %), les biens énergétiques (7,8 %) et les produits agricoles, sylvicoles et piscicoles (1,6 %).

Les importations de biens intermédiaires, indicateurs de l'activité industrielle, ont progressé de 2 % par rapport à 2003 (34,1 milliards de F.CFP contre 33,4 milliards en 2003).

Le ciment, matériau importé en grande quantité, a toujours progressé depuis 2001, mise à part une légère variation de -0,3 % en 2003. En 2004, il atteint le haut niveau de 151 540 tonnes. À l'inverse, le bitume et le verre subissent une baisse annuelle de l'ordre de -27,1 % et -13 %. En 2004, les principaux travaux en bâtiment résultent de la continuité voire de la finalisation d'opérations commencées les années précédentes.

Ils intéressent l'équipement scolaire (le lycée hôtelier de Punaauia, le chantier de l'IUFM ainsi que la rénovation et la construction de bâtiments scolaires) et l'équipement sanitaire avec la construction du nouveau centre hospitalier de Pirae.





Dans le domaine des travaux publics, les matériaux importés ont également servi aux travaux d'infrastructures (les travaux de voirie, d'aménagements urbains), au développement du port autonome de Papeete et du port de Faratea ainsi qu'à des travaux aéroportuaires à Faa'a.

Les importations de biens d'équipement, après une année 2003 marquée par d'importants investissements essentiellement dans le secteur du transport et de la pêche pour un montant de plus de 28 milliards de F.CFP, ont marqué le pas en 2004. Le montant total de la facture dépasse de peu les 29 milliards de F.CFP alors qu'il avait atteint 53 milliards de F.CFP en 2003, soit une baisse de 45 % en valeur et 24 % en volume. Au cours de l'année, dans le domaine du transport 4,7 milliards de F.CFP sont dépensés (contre 27 milliards en 2003), ils concernent : les deux nouveaux ATR 42-500 d'Air Tahiti, le bateau Tahiti Nui II du GIP, un nouvel Aremiti, deux bateaux pour le transport de personnes et de marchandises et un nouveau bateau de croisière. Côté pêche, six bateaux de pêche sont achetés pour un montant total de 341 millions de F.CFP contre 1,3 milliard un an plus tôt.

En matière de consommation, les importations de produits alimentaires, après être restés stables en 2003, ont augmenté pour dépasser les 27,4 milliards de F.CFP (+3 %). Cette évolution est liée à une hausse de 3 % des volumes importés et elle suit également l'augmentation du cours du dollar néo-zélandais de près de 4 %.

Les autres produits de consommation (produits pharmaceutiques, équipements électriques, meubles, vêtements...) sont en légère baisse (-1,2 %) pour un volume en hausse de 5 %. La facture s'élève à un peu plus de 23 milliards de F.CFP. Les produits pharmaceutiques, provenant principalement de France, occupent de nouveau la plus grande part des dépenses (5 milliards de F.CFP). Viennent ensuite les machines, appareils et matériels électriques (2,9 milliards de F.CFP), suivis des meubles pour une facture de 2,1 milliards de F.CFP puis l'habillement (1,6 milliard de F.CFP).

Après une année 2003 plutôt dynamique, les importations de produits de l'automobile se réduisent de 7,3 % pour un volume également en baisse de 3,2 %. Les Polynésiens ont acheté un peu moins de 7 200 véhicules neufs en 2004 contre près de 8 000 nouveaux véhicules mis en circulation en 2003.

Après une hausse de 7 % en 2003, l'évolution en valeur des produits énergétiques importés est de nouveau affectée par la persistance des prix élevés du baril de Brent sur le marché mondial (38,2 \$US le baril en moyenne sur l'année 2004, soit +32,4 % par rapport à 2003) pour un volume importé quasiment stable (+0,3 %).

Au cours de l'année, le marché du Brent a été très tendu et les prix ont augmenté de manière très forte (la plus forte progression enregistrée depuis le début des années 1980). Cette hausse s'explique notamment par le dynamisme de l'économie chinoise et l'émergence de pays nouvellement industrialisés qui tendent à augmenter leur consommation d'énergie. L'autre facteur explicatif est l'amélioration des conditions économiques pour d'autres pays et en particulier les États-Unis (tension au niveau des stocks de réserve nationaux et un investissement insuffisant dans les capacités de raffinage).

Les tendances des cours du pétrole en 2003-2004 ont également été fortement marquées par les tensions géopolitiques observées dans divers pays ou régions du monde comme le Venezuela, Nigéria, Moyen-Orient, l'affaire Ioukous en Russie, etc.

3. REPRISE DES EXPORTATIONS LOCALES

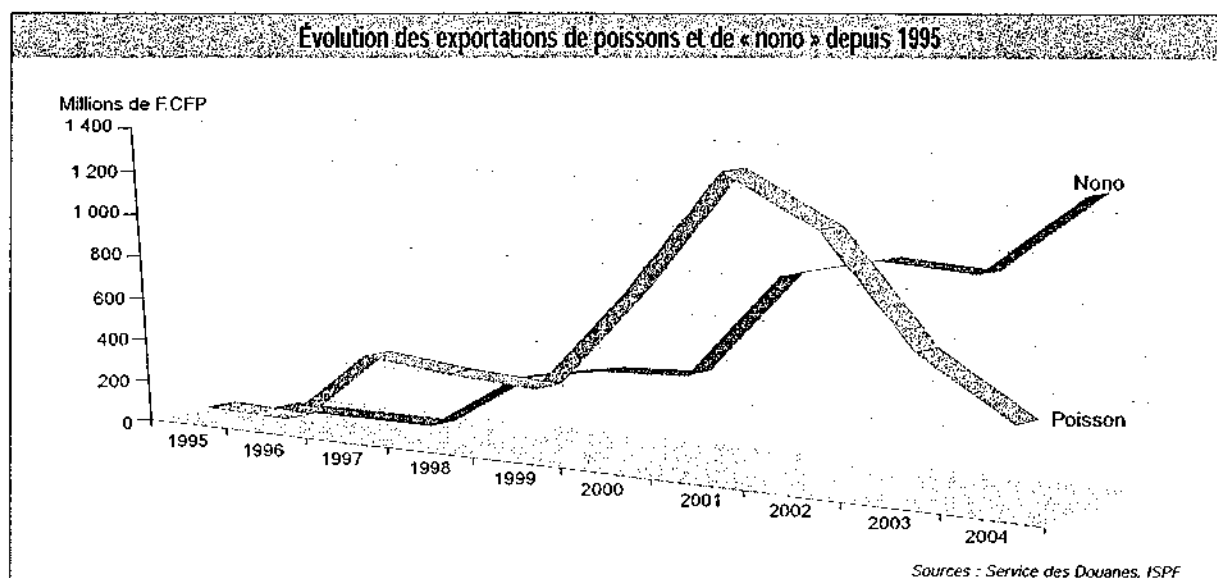
Les ventes des produits locaux à l'étranger se reprennent en 2004 après les résultats plutôt décevants de l'année précédente. En effet les recettes ont progressé de près de 1,6 milliard de F.CFP par rapport à 2003, atteignant 15 milliards de F.CFP pour un volume en hausse de 18 %. Une fois de plus l'état de santé de la perle noire de Tahiti, participant à hauteur de 72 % dans les ventes de produits polynésiens a déterminé l'évolution globale des exportations locales.

une année de redressement pour la perle...

Après avoir connu une année 2003 très difficile (surproduction, baisse de qualité, conjoncture internationale peu favorable : SRAS, baisse du dollar et du yen, concurrence croissante des perles de Chine, d'Indonésie et d'Australie), le secteur de la perliculture voit en 2004 un début de redressement.

Les recettes de la perle noire de Tahiti, représentant 97 % des exportations de produits perliers, augmentent de 7,2 %, enrayant la chute de 2003. Les ventes ont rapporté près de 11 milliards de F.CFP pour un volume en baisse de plus de 12 % à 8,8 tonnes. Le nombre de perles vendues à l'étranger est passé de 6,6 millions à 5,3 millions en un an. Ainsi le poids moyen unitaire des perles progresse à 1,7 gramme contre 1,5 gramme en 2003. Le prix moyen annuel de la perle de culture brute, toutes qualités et formes confondues, connaît une croissance de 22 % pour s'établir à 1 235 F.CFP, signe d'une amélioration progressive de la qualité de la perle par rapport aux volumes vendus. Depuis 1998, il n'avait cessé de chuter pour finir à un peu plus de 1 000 F.CFP en 2003.

Parallèlement les ouvrages de perles, malgré leur faible poids (1,4 % de la valeur totale des ventes de produits perliers) ont rapporté au fenua 157 millions de F.CFP, résultat en hausse de 32 %. Cette amélioration est à rapprocher de la mise en œuvre du dispositif d'aide au soutien de l'activité de fabrication d'ouvrages en perles fines ou de culture destinés à l'exportation, notamment à travers le régime d'entreprises franches.





la pêche, toujours en difficulté en 2004...

Le secteur de la pêche est toujours victime de la rareté de la ressource dans les eaux polynésiennes. En particulier, l'absence de thonidés (germons, thon obèse) constituant l'essentiel des marchés d'exportation est fortement préjudiciable. La production est encore plus faible cette année : près de 7 300 tonnes soit une baisse de 13 % par rapport à 2003. L'activité à l'export est doublement en difficulté avec, en parallèle à cette faiblesse de la production, une parité avec le dollar défavorable, et un marché local sous approvisionné et plus rémunérateur. Les ventes à l'export ont rapporté seulement 393 millions de F.CFP en 2004 contre 656 millions en 2003 (-40 %) et 1,1 milliard de F.CFP en 2002 (-66 %), pour des volumes également en baisse à 772 tonnes contre 1 210 en 2003 (-36 %) et 1 923 tonnes en 2002 (-60 %).

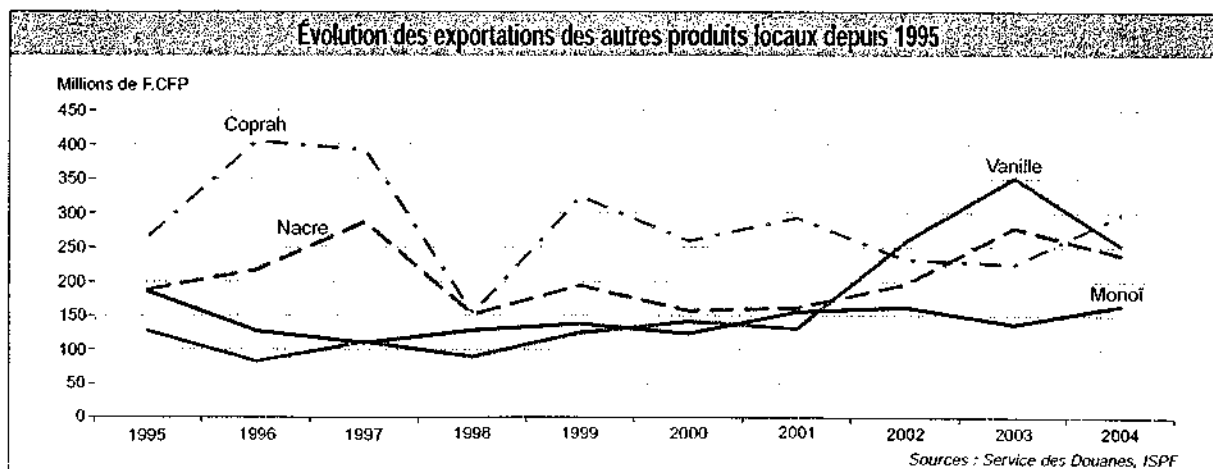
le nono retrouve son dynamisme...

Après s'être quelque peu essouffé en 2003, le secteur du nono repart de plus belle en 2004. Les recettes à l'exportation passent de 935 millions de F.CFP en 2003 à près de 1,3 milliard de F.CFP en 2004 (+39 %) pour 6 042 tonnes de produits exportés (+46 %).

Les ventes de purée de nono ont dépassé les 5 000 tonnes pour un chiffre d'affaires en progression de 35 % à plus de 972 millions de F.CFP. Il n'y a pas eu cette année encore de diversification dans la clientèle importatrice de ce produit. La quasi-totalité (970 millions de F.CFP) est à destination des États-Unis à travers la société Morinda. Le jus de nono voit aussi ses recettes progresser de 51 % à 326 millions de F.CFP. Il est aussi plus présent dans le total des recettes puisqu'il en représente 25 % contre 23 % un an plus tôt. Ses principaux clients sont à nouveau le marché américain pour 45 % du total des ventes, l'Asie pour 29 % avec le Japon en particulier (66 millions de F.CFP, soit 20%). L'Europe représente 21 % avec deux pays essentiellement : France et Allemagne. L'Océanie ferme la marche avec 5 % quasi-exclusivement à destination de l'Australie pour 14 millions de F.CFP.

vanille prix record en 2004...

Les difficultés de production rencontrées en 2003 par l'île de Madagascar, premier producteur de vanille, ont permis à la vanille tahitienne, de profiter de la hausse du prix mondial de vente du kilo de vanille préparée. En 2004, le prix moyen annuel au kilo exporté de la vanille tahitienne atteint le chiffre record de 32 451 F.CFP, avec des



pics situés au-delà de 38 000 F.CFP en début d'année. Les professionnels se trouvent confrontés à des problèmes d'écoulement de stocks du fait du cours très élevé de leur produit. En 2004, les ventes ont rapporté près de 253 millions de F.CFP contre 351 millions en 2003 (-28 %).

Cette filière est en pleine mutation et après plusieurs décennies de purgatoire où la production annuelle avait atteint des niveaux planchers inférieurs à la tonne à la fin des années 80, les mesures mises en place pour encadrer et valoriser l'activité commencent à porter leurs fruits (actions de formation pour favoriser le savoir faire et les connaissances techniques, contrôle de la qualité, promotion vis-à-vis des marchés extérieurs, protection juridique du label, subventions pour la modernisation des techniques de production, ...).

Toutefois, la production de vanille bourbon malgache ayant retrouvé son rythme de croisière, la vanille tahitensis doit à nouveau trouver ses marques. Le positionnement sur les marchés haut de gamme paraît incontournable pour autoriser des prix de vente suffisamment attractifs dans une activité où le retour d'investissement n'est pas immédiat.

monoi et coprah retrouvent des niveaux satisfaisants ..

Tous conditionnements confondus, 261 tonnes de monoi ont été acheminées vers l'étranger contre 201 tonnes en 2003, soit une progression de 29 %, pour des recettes de près de 165 millions de F.CFP (+20 %). La France, principal client, a contribué à cette évolution en augmentant ses achats de 32 % par rapport à 2003.

Le monoi en vrac reste le produit le plus prisé, il améliore son résultat de 27 % par rapport à 2003. Ce dernier représente 83 % des recettes engendrées par les exportations de monoi et 80 % en 2003. Le monoi conditionné ainsi que les préparations antisolaires ont vu leur chiffre d'affaires diminuer respectivement de 6 % et de 97 %.

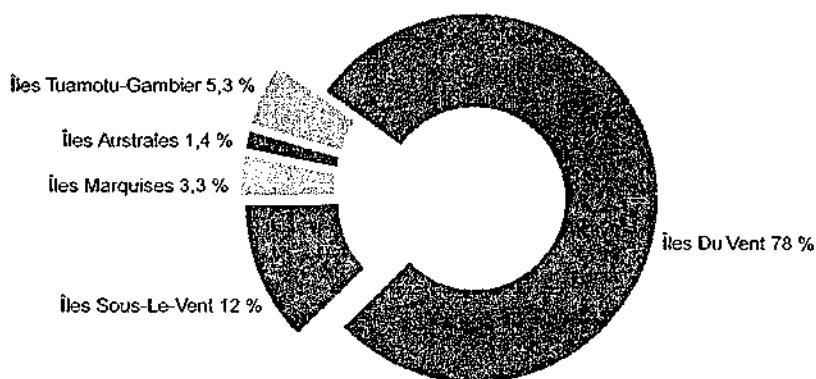
Les exportations de coprah ont rapporté près de 298 millions de F.CFP, soit une progression de 32 % par rapport à 2003. Ce résultat est très satisfaisant relativement aux deux dernières années, avec un prix moyen au kilo de 55 F.CFP en augmentation de 22 % par rapport à celui de 2003. La Belgique, principal client de cette matière première pour la fabrication de ses savoureux chocolats, a cette année encore fait progresser ses achats de 21 % par rapport à 2003.

des nacres très exportées en volume mais en perte de vitesse en valeur ..

Les coquilles de nacres (*pinctada margaritifera*) ont rapporté un peu moins qu'en 2003, le volume exporté étant aussi un peu inférieur, 1 826 tonnes contre 1 943 tonnes en 2003. En valeur, les recettes s'établissent à 239 millions de F.CFP contre 278 millions de F.CFP un an plus tôt, soit un prix moyen au kilo qui ne cesse de diminuer : 131 F.CFP contre 143 F.CFP, d'où une variation annuelle négative de 9 %. Les principaux pays clients se situent en Asie, la Chine (93 millions de F.CFP), Hong Kong (45 millions de F.CFP) et le Japon (30 millions de F.CFP) formant le trio de tête.

Entreprises polynésiennes

Répartition géographique des entreprises en Polynésie française en 2004



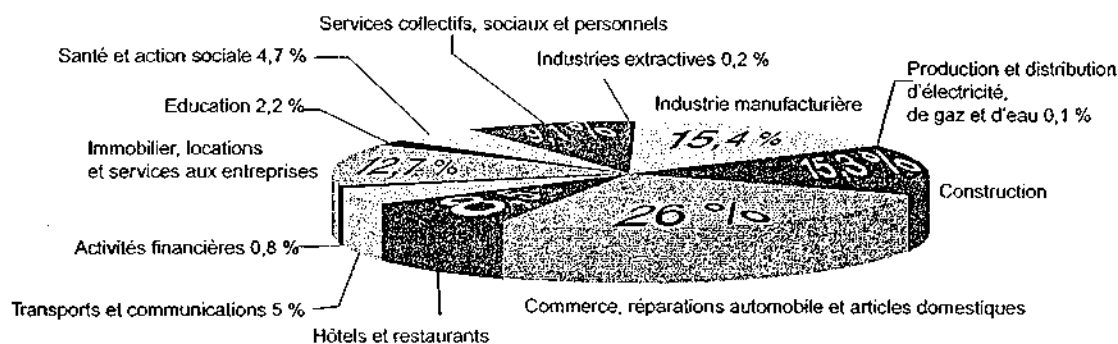
Source : ISPF

concentrées sur les îles Du Vent qui regroupent 78 % des entités productives. Papeete demeure le principal pôle d'implantation, puisque 23 % des entreprises y ont leur siège social. On trouve en second lieu Punaauia (10 %) et, en troisième Faaa (8 %).

Géographiquement 58 % des entreprises de l'Industrie, Construction, Commerce et Services du territoire se situent entre Mahina et Paea, les entreprises cherchant à se rapprocher au maximum de la capitale afin de bénéficier d'un marché plus large et d'infrastructures plus développées.

Les îles Sous-Le-Vent accueillent 12 % des entreprises. Elles sont majoritaires dans le secteur du « commerce, réparations automobile et articles domestiques ». Les Tuamotu-Gambier regroupent 5,3 % des entreprises, les activités de pêche et de perle n'étant pas comptabilisées c'est le commerce qui devient l'activité dominante. Les Marquises avec 3,3 % du parc des entreprises se démarquent par une activité plus portée sur l'industrie. Les Australes sans le secteur primaire ne rassemblent plus que 1,4 % des entreprises du champ ICS, essentiellement dans le commerce.

Répartition des entreprises par secteur d'activité en Polynésie française en 2004



Source : ISPF



une majorité d'entreprises individuelles...

La majorité des entreprises sont de petite taille : 87 % d'entre elles se composent d'une à deux personnes. Elles sont constituées essentiellement par des entrepreneurs individuels (81 %). Cette forme juridique a l'avantage de simplifier les démarches administratives et d'être immédiatement opérationnelle. Les sociétés commerciales les plus représentées sont les SARL (Sociétés À Responsabilité Limitée) avec 1 957 unités, puis les EURL (Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée) avec 546 unités et les SNC (Sociétés en Nom Collectif) avec 522 unités.

Un secteur tertiaire dominant ..

Le secteur tertiaire concentre 69 % des entreprises polynésiennes du champ ICS. Il regroupe à la fois le commerce (26 %), les services personnels et aux entreprises, les transports et communications, l'hôtellerie restauration, l'immobilier, les activités financières, l'éducation, la santé. Ce large panel d'activités favorise la concentration des entreprises. Elles sont moins nombreuses dans l'industrie qui compte 16 % des entreprises, l'absence de ressources naturelles pénalise son développement. Le secteur de la construction reste stable avec 15 % du parc d'entreprises.



Au 31 décembre 2004, la CPS (Caisse de Prévoyance Sociale) compte 63 111 emplois déclarés au Régime Général des Salariés (RGS) et 10 251 personnes inscrites au Régime des Non Salariés (RNS).

Cette stabilité des emplois salariés (une première depuis dix ans) est surtout marquée par la diminution des effectifs dans le secteur de la construction et de l'administration publique, elle même compensée par le maintien de ceux du secteur privé.

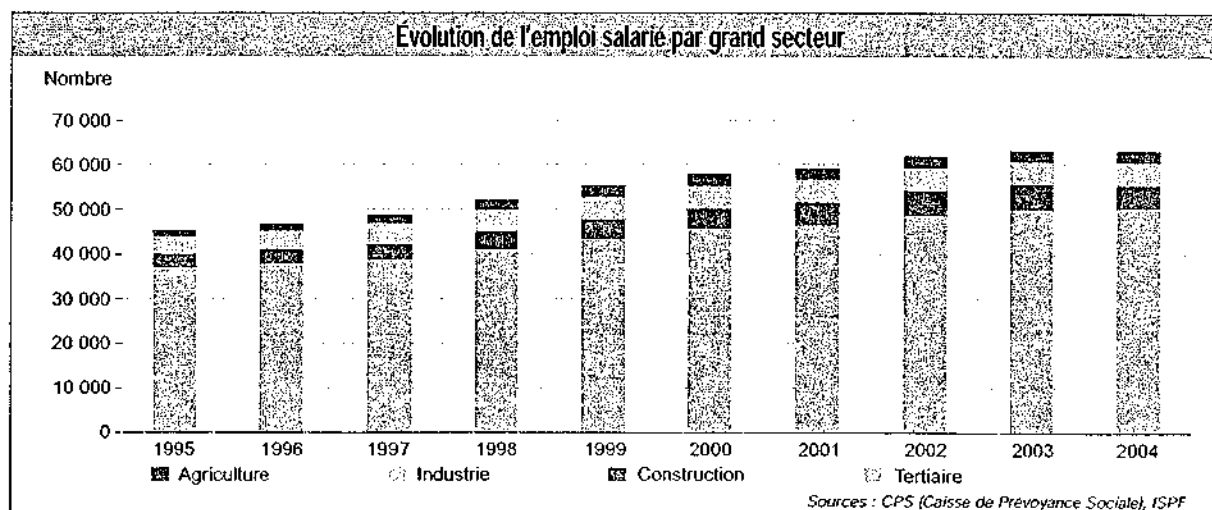
Le salaire moyen global progresse de près de 2 % (+1,8 % en équivalent temps plein).

1. STABILITÉ DES EFFECTIFS SALARIÉS

63 111 emplois salariés étaient déclarés à la CPS à la fin de l'année 2004, soit une légère baisse de 0,1% des effectifs (perte de 34 emplois) comparés à 2003. L'année 2004 a été marquée par une instabilité politique importante qui a eu des répercussions négatives dans le secteur de la construction et des administrations publiques et ralenti le rythme des créations d'emplois dans des activités demeurées dynamiques : transports, télécommunications et hôtellerie.

Pour la première fois depuis trois ans, les effectifs du secteur primaire progressent à +6,0 % (138 emplois supplémentaires). Cette hausse est liée à la bonne tenue des emplois dans la pisciculture et l'aquaculture (+6,3 %) qui ont compensé ceux perdus dans la filière de la pêche hauturière (-12,3 %).

Les entreprises de l'industrie, en léger recul en 2003, passent elles aussi de 4 999 à 5 138 emplois (+2,8 %). Ce regain est essentiellement dû à la bonne tenue des industries agro-alimentaires (+4 %, soit 55 emplois), du travail du bois (+13,8 %, 28 emplois), de la fabrication de produits minéraux non métalliques (+34,4 %, 32 emplois) et des autres industries manufacturières (+10,6 %, 30 emplois). Les industries du travail du papier et du carton et celles du caoutchouc et des plastiques voient, au contraire, leur nombre d'emplois diminuer, respectivement de 11 emplois (-3 %) et de 20 emplois (-8,8 %).



Contribution des activités à la création d'emplois

Unité :	2002	2003	2004	Variation 2004 / 2003	
	nombre	nombre	nombre	Absolue nombre	Relative %
Administration publique	14 657	14 271	14 008	-263	-1,8
Commerce, réparations automobile et articles domestiques	9 416	9 732	9 901	169	1,7
Hôtels et restaurants	6 257	6 495	6 680	185	2,8
Transports et communications	5 134	5 677	5 808	131	2,3
Construction	5 497	5 656	5 106	-550	-9,7
Industrie manufacturière	4 473	4 361	4 485	124	2,8
Immobilier, locations et services aux entreprises	4 158	4 505	4 430	-75	-1,7
Santé et action sociale	2 889	3 064	3 099	35	1,1
Services collectifs, sociaux et personnels	2 788	2 860	2 810	-50	-1,7
Pêche, aquaculture, services annexes	1 842	1 620	1 708	88	5,4
Activités financières	1 497	1 488	1 532	44	3,0
Activités des ménages	1 319	1 436	1 423	-13	-0,9
Agriculture, chasse, sylviculture	659	688	738	50	7,3
Éducation	667	654	730	76	11,6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	482	488	496	8	1,6
Industries extractives	149	150	157	7	4,7
Effectif global	61 884	63 145	63 111	-34	-0,1

Sources : CPS (Caisse de Prévoyance Sociale), ISPF

Le secteur du BTP constate la perte de plus de 500 emplois. L'effectif global en décembre 2004 s'élève à 5 106 emplois contre 5 656 employés en 2003, soit une baisse de près de 10 % (-9,7 %). Cette évolution s'observe principalement au second semestre, avec une diminution de 239 emplois au troisième trimestre et de 423 emplois au quatrième, principalement dans le gros œuvre et le second œuvre, respectivement -18 % et -11 % sur l'année.

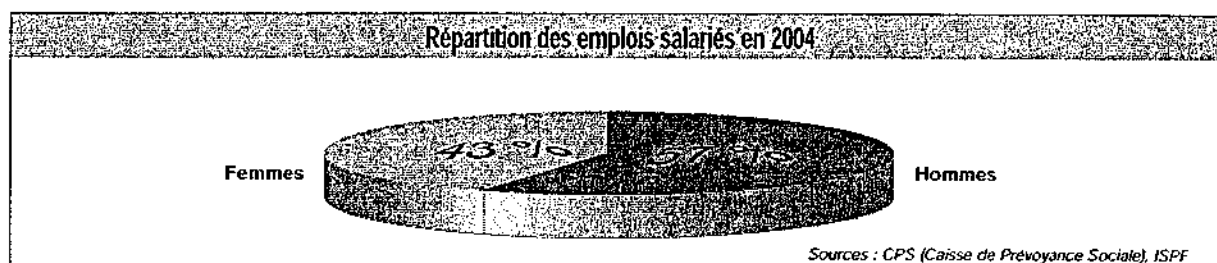
Le tertiaire voit ses effectifs croître légèrement, passant de 50 182 à 50 421 postes, soit 0,5 % de hausse. Cependant, les situations diffèrent selon les activités. L'emploi augmente dans l'« hôtellerie-restauration » (+2,8 %, soit 185 postes supplémentaires), essentiellement au profit des unités qui offrent à la fois l'hébergement et la restauration. Il progresse aussi dans le secteur du commerce (+1,7 %, 169 emplois), les transports et communications (+2,3 %, 131 emplois), les activités financières (+3,0 %, 44 emplois) et la santé et action sociale (+1,1 %, 35 emplois).

À l'opposé, l'administration publique affiche une nette diminution, particulièrement au second semestre, 14 008 emplois sont déclarés en décembre 2004, soit 263 emplois de moins qu'un an auparavant. De même, les effectifs fléchissent dans l'immobilier et les services aux entreprises (-1,7 %, 75 emplois), les services collectifs et sociaux (-1,7 %, 50 emplois) et l'activité des ménages (-0,9 %, 13 emplois).

Près de 80 % des emplois se situent dans le secteur tertiaire, le BTP et le secteur de l'industrie représentent chacun près de 8 % des effectifs et le secteur primaire, environ 4 %.

2. STRUCTURE DES EFFECTIFS SALARIÉS

La répartition des emplois se fait à 70,4 % dans le secteur privé contre 29,6 % dans le secteur public, confirmant ainsi l'augmentation du premier depuis 1995 où sa part n'était que de 65 %. Toutefois, même au sein du secteur privé, l'évolution est disparate avec, notamment, une diminution du nombre d'emplois pour les employeurs



personnes physiques très présents dans l'activité construction (-5,2 % soit 567 emplois) au profit des autres formes juridiques.

Les hommes occupent 57,3 % des emplois salariés, contre 42,7 % pour les femmes, cette différence tend à s'estomper petit à petit.

Les secteurs les plus féminisés restent les services domestiques (82 %), la santé et l'action sociale (75 %), l'éducation (hors formation initiale), l'hôtellerie et la restauration et les activités financières (60 %), les moins féminisés sont la construction (6 %), les industries extractives (8 %), l'agriculture, la chasse et la sylviculture, l'industrie manufacturière et la production et distribution d'électricité de gaz et d'eau (20 %).

Les services domestiques se sont masculinisés en 10 ans (passant de 10 % à 18 %), la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau se sont au contraire féminisées (passant de 13 % à 18 %).

Les emplois salariés sont occupés à 16,8 % par les 25 ans et moins, 33,3 % ont entre 26 et 35 ans, 30 % entre 36 et 45 ans, 16,3 % entre 46 et 55 ans et 3,6 % plus de 55 ans.

Les employeurs des Îles Du Vent déclarent 88,2 % des emplois salariés (dont 48 % à Papeete), 6,2 % sont enregistrés aux Îles Sous-Le-Vent, 4,1% aux Tuamotu-Gambier, 1 % aux Marquises et 0,5 % aux Australes.

3. ÉVOLUTION DES SALAIRES*

La masse salariale du RGS (Régime Général des Salariés) s'est élevée à 165,5 milliards de F.CFP, soit une progression de plus 4,0 % par rapport à 2003, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes du fait de la stabilité des effectifs.

Le plafond de déclaration des salaires appliqué par la CPS reste inchangé à 750 000 F.CFP en 2004. Le montant du SMIG était de 105 985 F.CFP les quatre premiers mois de l'année, puis a été porté à 110 000 F.CFP au 1er mai, pour enfin être réévalué à 125 000 F.CFP au 1er décembre 2004. Le salaire moyen augmente globalement de 1,8 %.

Les salaires du secteur primaire progressent de 1,2 % par rapport à 2003. Le salaire moyen des activités liées à l'agriculture passe de 133 685 F.CFP à 135 485 F.CFP (+1,3 %), tandis que celui du secteur de la pêche et de l'aquaculture atteint 157 700 F.CFP (+1,6 %) en 2004.

* : l'évolution des salaires est calculée cette année en équivalent temps plein, les données contenues dans le fichier de base permettent dorénavant de suivre cet indicateur.



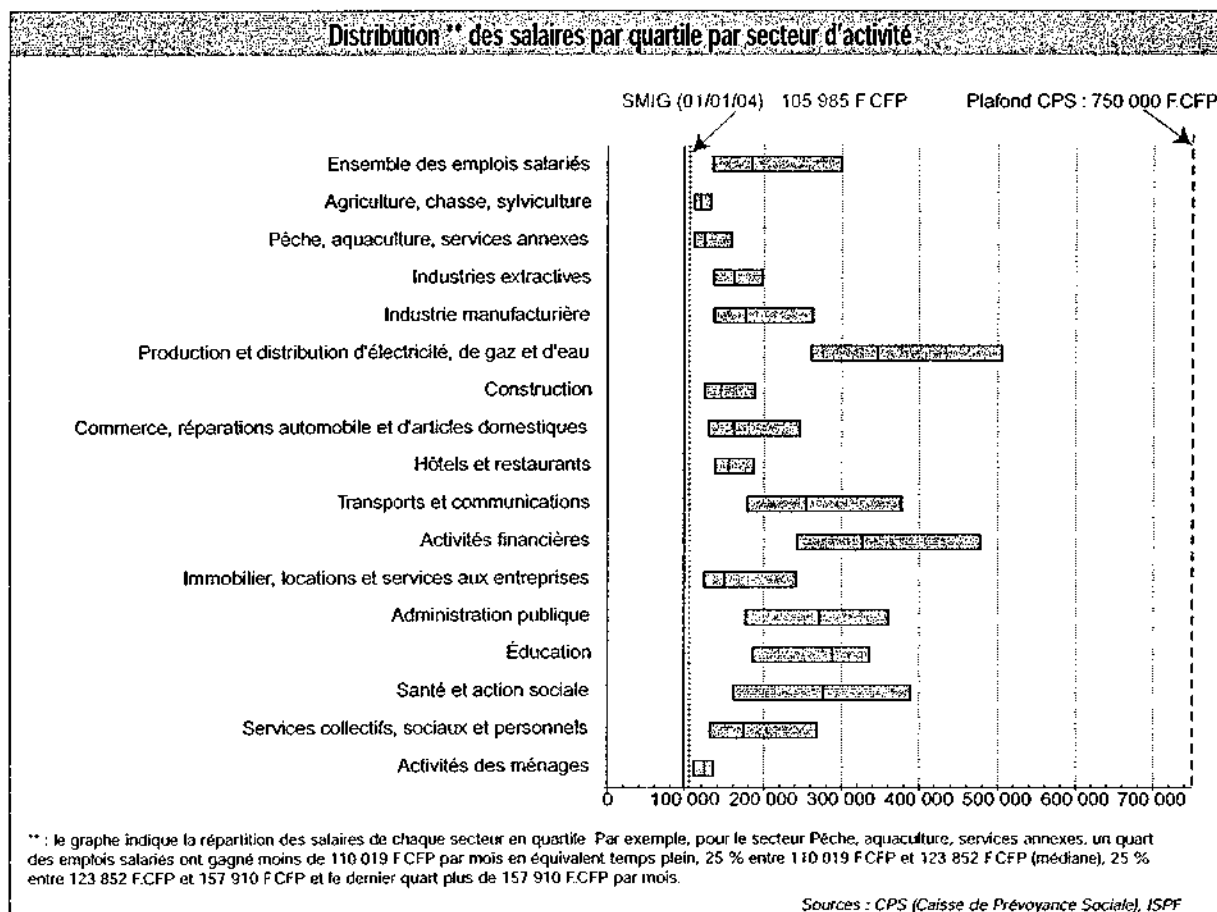
L'industrie voit son salaire moyen augmenter de 2 %, du fait de l'augmentation de 2,2 % du salaire pour les industries manufacturières avec une progression plus faible pour les secteurs de l'industrie extractive (+0,6 %) et la production et distribution d'électricité de gaz et d'eau (+0,8 %) dont les salaires restent élevés avec un salaire moyen de 393 307 F.CFP.

Sur un an, le salaire moyen du secteur de la construction a pris 2 %, à 178 252 F.CFP.

Dans le secteur tertiaire, le salaire moyen progresse lui aussi de 1,9 % en 2004. Les activités ayant les plus fortes progressions sont l'« immobilier, locations et services aux entreprises » (+3,3 %), les services domestiques (+3 %), les transports et communications (+3 %) et l'hôtellerie et la restauration (+2,7 %). Les rémunérations dans l'administration publique, l'éducation et les activités financières augmentent de près de 1,5 %. À l'inverse, les services collectifs, sociaux et personnels sont statiques à 240 542 F.CFP.

Le salaire moyen global s'établit à 242 040 F.CFP contre 237 711 F.CFP en 2003, soit une augmentation de 1,8 %.

La répartition par quartile des rémunérations salariées se distribue de la façon suivante : le premier quartile des emplois salariés perçoit un salaire mensuel moyen en équivalent temps plein inférieur à 133 756 F.CFP (correspond au 25 % de salariés ayant un revenu inférieur à ce montant). Ensuite, 25 % des emplois salariés reçoivent une rémunération comprise entre 133 756 F.CFP et 183 846 F.CFP, cette dernière valeur étant la valeur médiane. Le troisième quartile concerne les emplois salariés dont la rémunération se situe entre 183 846 F.CFP (valeur médiane) et 299 960 F.CFP. Enfin 25 % gagnent plus de 299 960 F.CFP par mois.

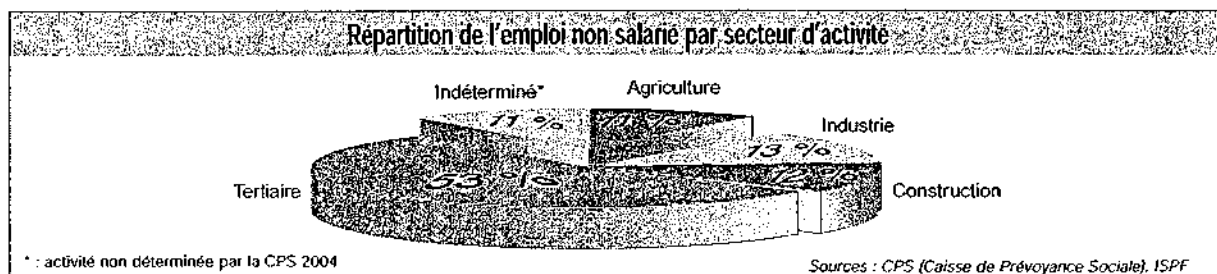


4. STRUCTURE DE L'EMPLOI NON SALARIÉ

Le Régime des Non Salariés à la CPS enregistre 10 251 personnes patentées en décembre 2004, chiffre quasi-identique à celui de 2003 (10 253 inscrits).

Les hommes représentent 63,7 % du total des non salariés, les femmes ne représentant que 36,3 % des travailleurs patentés.

Ils sont 9 % à avoir moins de 30 ans, 30 % entre 30 et 40 ans, 31 % entre 40 et 50 ans, 18 % entre 50 et 60 ans et 12 % plus de 60 ans.



Plus de la moitié des travailleurs indépendants ont une activité dans le secteur tertiaire (53 %), 13 % dans l'industrie, 12 % dans la construction et 11 % dans l'agriculture (11 % ont une activité non déterminée par la nomenclature CPS).

Le secteur tertiaire augmente ses effectifs de 2,5 %, l'industrie voit ses effectifs stagner alors que les secteurs de la construction et de l'agriculture perdent des patentés (-3,6 % et -4,8 % respectivement).

5. MARCHÉ DE L'EMPLOI : DIMINUTION DES OFFRES ET DES DEMANDEURS

Le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelle (S.E.F.I.) enregistre une baisse de 3,0 % des offres d'emploi proposées au cours de l'année 2004 et le nombre de demandeurs d'emploi en fin d'année diminue de 2,9 %.

À la fin de l'année 2004, 4 113 personnes étaient en situation de recherche d'emploi contre 4 236 un an plus tôt, soit une baisse de près de 3 %. Le flux de demandeurs d'emploi enregistré au cours de l'année diminue de 11 % passant à 16 725 personnes.

À la fin du mois de décembre 2004, 81 % des demandeurs d'emploi sont inscrits au SEFI depuis moins de trois mois et 15 % depuis trois à six mois. Ils ont moins de 25 ans pour 44 % d'entre eux. D'autre part, 34 % des inscrits ne possèdent aucun diplôme, 8 % ont le certificat d'études, 9 % le BEPC, 23 % sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP, 18 % ont réussi au baccalauréat et 8 % sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Paradoxalement les offres d'emploi sont aussi en baisse par rapport à 2003, avec des différences selon les catégories observées. Pour l'année 2004, près de 12 930 offres d'emploi sont enregistrées par le SEFI contre 13 329 en 2003 (-3,0 %). Une baisse du côté des offres de contrats de travail « classiques » est à noter (-3,5 %), de même pour les offres d'emploi aidé du secteur marchand (-36,2 %). À l'inverse, les offres d'insertion ainsi que les stages de formation ont progressé respectivement de 8,1 % et 17,2 %.

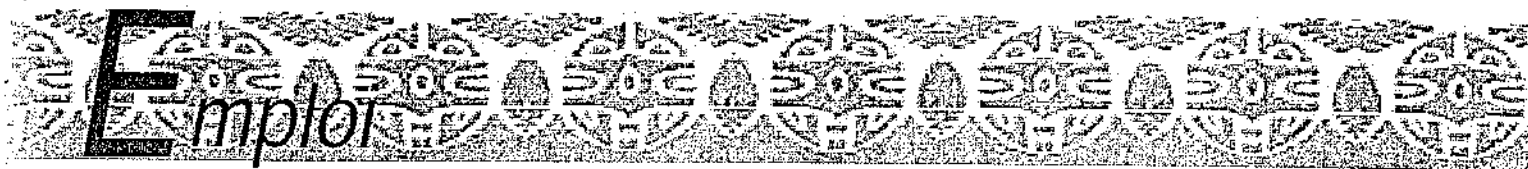
Sur les 3 224 offres d'emploi normal proposées par les entreprises locales, le secteur proposant le plus grand nombre d'offres est toujours la « construction » (639) quoique en perte de vitesse par rapport à 2003 (-250 offres). Vient ensuite le « commerce » qui connaît une baisse de 15,6 %.

L'« immobilier, locations et services aux entreprises » arrive en troisième place. La progression observée correspond à la prise en compte d'une centaine de postes

Demandes et offres d'emploi recensées par le SEFI

Unité :	2004	2003	Variation 2004 / 2003
	nombre	nombre	%
Demandeurs d'emploi non satisfaits en fin d'année	4 113	4 236	-2,9
Demandes d'emploi enregistrées au cours de l'année	16 725	18 869	-11,4
dont Primo-demandeurs d'emploi enregistrés au cours de l'année	7 014	8 477	-17,3
Offres d'emploi de toutes natures	12 934	13 329	-3,0
dont offres d'emploi normal	3 224	3 342	-3,5
dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	1 957	3 088	-36,6
dont offres d'insertion (secteur non marchand)	3 975	3 676	8,1
dont offres de stage de formation pour demandeurs d'emploi (SEFI+CFPA)	3 778	3 223	17,2

Source : SEFI (Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelle)



d'enquêteurs créés dans le cadre d'une opération exceptionnelle (comptage du nombre de véhicules circulant en zone urbaine). Enfin les hôtels et restaurants, en quatrième position, conservent la même proportion d'offres qu'en 2003.

La baisse des offres d'emploi aidé dans le secteur marchand est due à une diminution de 44,6 % des stages en entreprise : contrats CIG (Chantier d'Intérêt Général), DIJ (Dispositif d'Insertion des Jeunes), SIE (Stage d'Insertion en Entreprise). Les stages destinés à favoriser l'intégration des travailleurs handicapés ont quant à eux progressé (194 en 2003 à 211 en 2004).

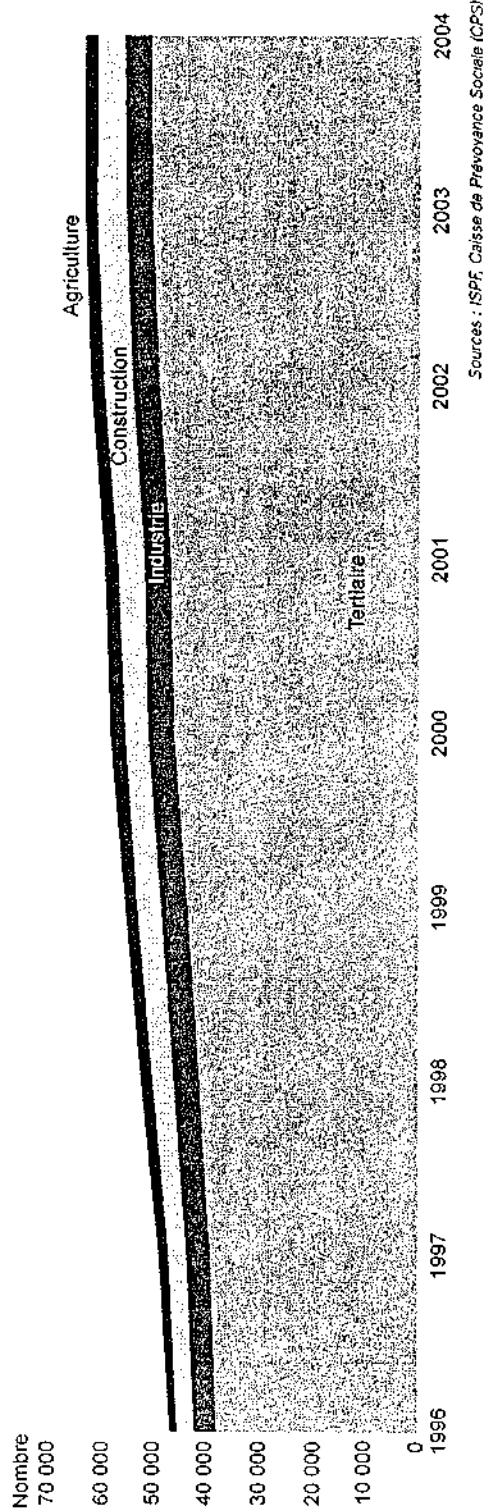
Les offres d'insertion du secteur non marchand sont en hausse de 3,3 % par rapport à 2003, évolution essentiellement liée à une augmentation des contrats CIG (Contrat d'Intérêt Général), soit plus de 628 offres supplémentaires. Enfin les stages de formation professionnelle proposés par le SEFI et CFPA (Centre de Formation Professionnelle pour Adultes) passent de 3 223 en 2003 à 3 778 en 2004.

Effectifs salariés déclarés à la Caisse de Prévoyance Sociale

Unité	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Primaire	1 858	2 197	2 415	2 760	2 531	2 501	2 308	2 446
Agriculture, chasse, sylviculture	1 498	573	700	555	575	559	588	738
Pêche, aquaculture	1 360	1 624	1 715	2 095	1 856	1 842	1 620	1 708
Industrie	4 484	4 738	4 979	4 967	4 958	5 104	4 999	5 138
Industries extractives	123	153	194	178	148	149	150	157
Industrie manufacturière	3 913	4 136	4 334	4 349	4 342	4 473	4 361	4 485
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	448	439	451	440	468	482	488	496
Construction	3 394	4 053	4 544	4 529	5 162	5 497	5 656	5 106
Tertiaire	38 939	41 057	43 276	45 794	46 550	48 782	50 182	50 421
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	7 467	8 005	8 463	9 073	9 312	9 416	9 732	9 901
Hôtels et restaurants	4 984	5 492	5 941	6 254	6 867	6 257	6 495	6 680
Transports et communications	3 900	4 099	4 403	4 683	4 813	5 134	5 677	5 808
Activités financières	1 439	1 488	1 447	1 423	1 481	1 497	1 488	1 532
Immobilier, locations et services aux entreprises	2 723	2 993	3 210	3 588	3 658	4 158	4 505	4 430
Administration publique	12 238	12 507	12 993	13 628	13 938	14 657	14 271	14 008
Éducation	558	520	535	524	546	667	654	730
Santé et action sociale	2 157	2 336	2 467	2 649	2 770	2 889	3 064	3 099
Services collectifs, sociaux et personnels	2 271	2 384	2 509	2 654	2 871	2 788	2 860	2 810
Services domestiques	1 202	1 263	1 308	1 318	1 294	1 319	1 436	1 423
Total des effectifs salariés déclarés à la CPS	48 675	52 055	55 214	58 050	59 201	61 884	63 145	63 111

Sources : ISPF, Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)

Effectifs salariés déclarés par secteur d'activité



Sources : ISPF, Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)



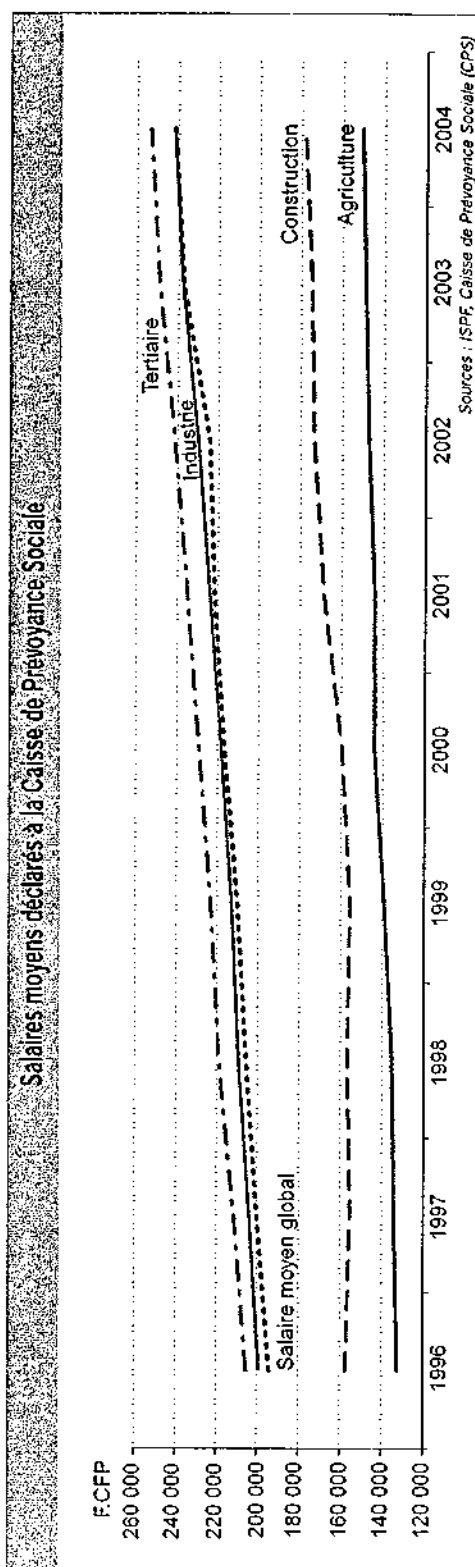
8



Salaires moyens déclarés à la Caisse de Prévoyance Sociale

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Unité								
F.C.F.P.								
Primaire	134 303	135 419	139 376	143 970	144 271	147 385	149 231	150 982
Agriculture, chasse, sylviculture	120 017	117 234	118 243	122 234	123 303	129 476	133 685	135 485
Pêche, aquaculture	139 942	142 028	147 507	150 913	150 971	153 832	155 276	157 702
Industrie	200 131	205 478	209 895	216 293	221 599	224 383	237 035	241 732
Industries extractives	145 677	145 496	155 382	167 806	182 846	189 107	186 463	187 521
Industrie manufacturière	198 147	192 837	198 097	204 858	209 371	210 914	222 063	227 009
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	316 289	339 325	343 720	350 816	350 359	361 401	390 184	393 307
Construction	155 261	156 912	155 588	159 843	168 669	173 507	174 819	178 252
Construction	155 261	156 912	155 588	159 843	168 669	173 507	174 819	178 252
Tertiaire	211 486	218 559	223 071	228 791	234 873	241 366	249 075	253 749
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	178 322	183 972	189 217	196 328	201 657	205 544	213 721	218 045
Hôtels et restaurants	147 105	152 954	155 488	161 497	169 273	170 311	175 773	180 434
Transports et communications	243 776	255 202	260 673	267 516	273 961	283 181	294 764	303 481
Activités financières	304 902	325 272	340 921	344 377	350 841	357 125	366 211	371 739
Immobilier, locations et services aux entreprises	195 889	191 019	193 724	198 520	199 915	203 032	209 470	216 480
Administration publique	244 504	254 354	267 944	267 519	273 217	281 901	289 514	294 208
Éducation	270 851	251 153	245 850	247 426	273 243	265 808	273 984	278 084
Santé et action sociale	256 580	262 086	268 505	270 100	274 103	286 001	297 844	303 399
Services collectifs, sociaux et personnels	188 629	199 753	203 572	216 784	229 532	234 593	241 201	240 542
Services domestiques	106 737	109 299	111 483	114 803	118 302	122 322	128 473	132 330
Salairer moyen global	203 893	209 235	212 819	218 082	223 969	229 702	237 711	242 040

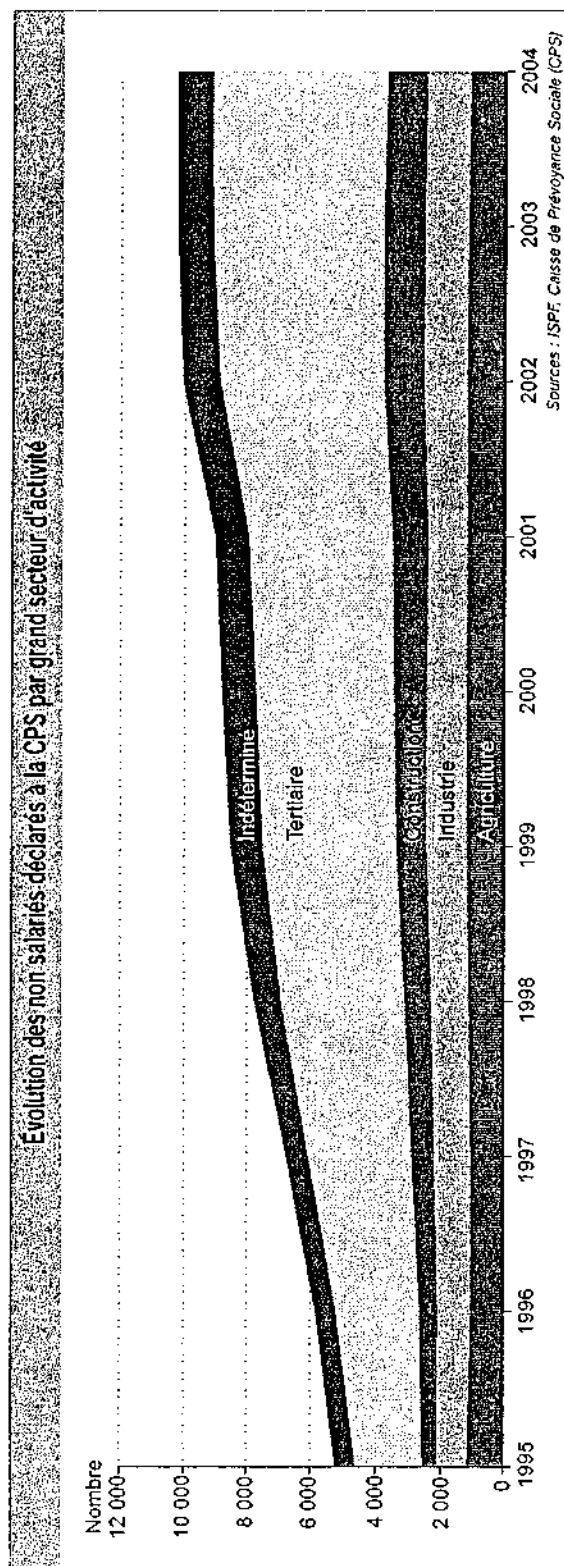
Sources : ISPF, Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)



Evolution des non salariés déclarés à la CPS par grand secteur d'activité

Au 31 décembre	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Unité :										
Agriculture	1 131	1 010	1 029	1 091	1 157	1 167	1 152	1 175	1 140	1 085
Industrie	957	1 046	1 147	1 183	1 281	1 263	1 260	1 371	1 383	1 377
Construction	464	574	701	819	929	999	1 069	1 225	1 271	1 225
Tertiaire	2 039	2 561	3 192	3 830	4 155	4 311	4 479	5 124	5 338	5 472
Indéterminé	629	656	701	851	1 021	1 074	1 082	1 164	1 121	1 092
Total	5 220	5 847	6 770	7 774	8 543	8 814	9 042	10 059	10 253	10 251

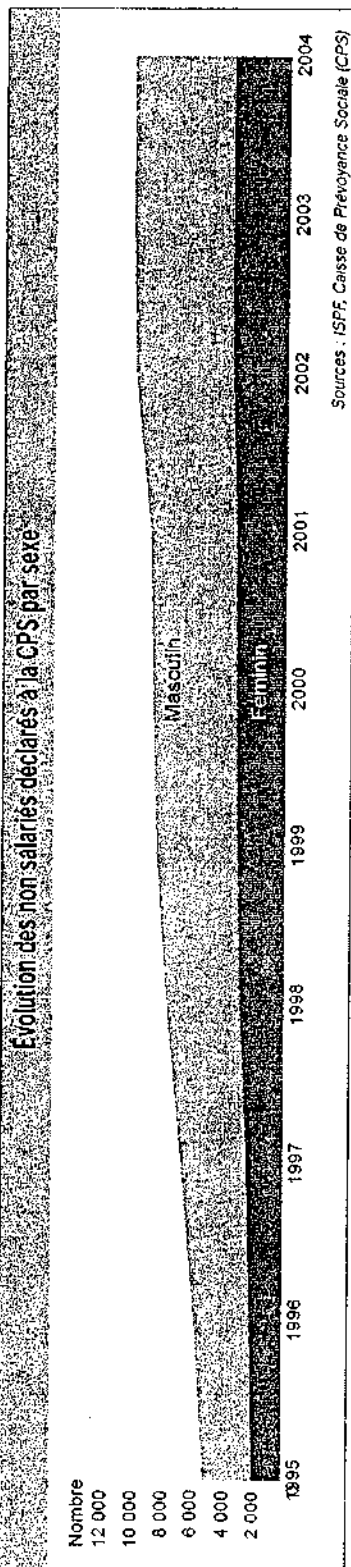
Sources : ISPF, Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)



Evolution des non salariés déclarés à la CPS par sexe

Au 31 décembre	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Unité :										
Masculin	3 263	3 684	4 317	4 826	5 378	5 570	5 696	6 414	6 523	6 530
Féminin	1 957	2 163	2 453	2 948	3 165	3 244	3 346	3 645	3 730	3 721
Total	5 220	5 847	6 770	7 774	8 543	8 814	9 042	10 059	10 253	10 251

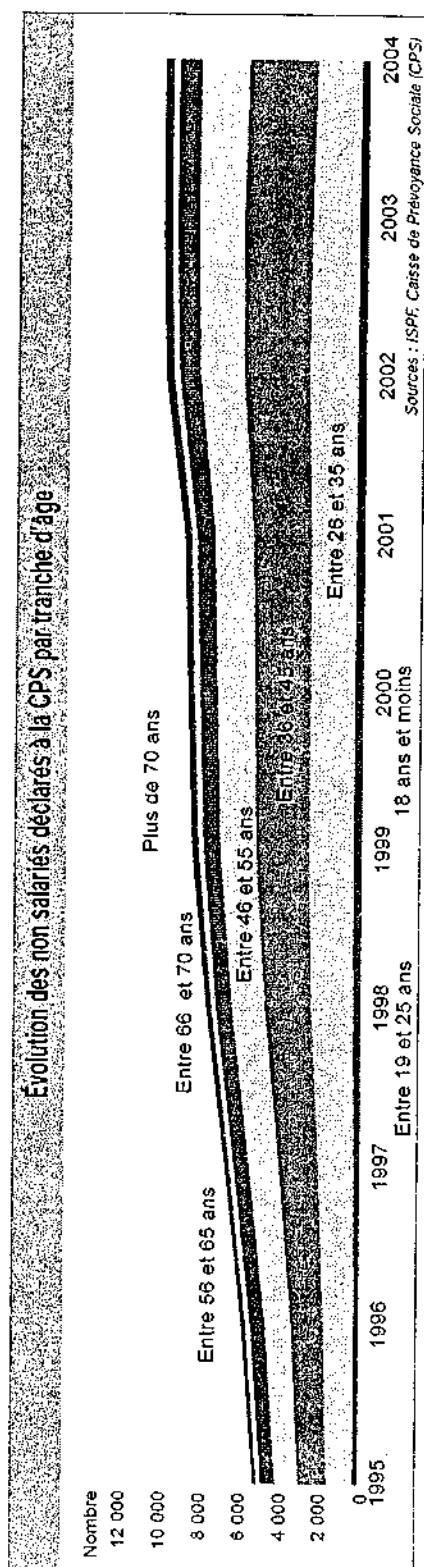
Sources : ISPF, Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)

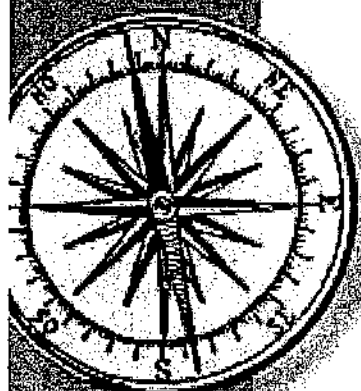


Évolution des non salariés déclarés à la CPS par tranche d'âge

Au 31 décembre	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
18 ans et moins	5	5	4	22	17	19	15	18	8	4
Entre 19 et 25 ans	245	246	303	383	418	418	421	420	412	372
Entre 26 et 35 ans	1 318	1 502	1 783	2 087	2 238	2 216	2 235	2 415	2 350	2 201
Entre 36 et 45 ans	1 387	1 603	1 928	2 299	2 604	2 741	2 869	3 229	3 382	3 394
Entre 46 et 55 ans	1 151	1 301	1 485	1 648	1 818	1 915	1 968	2 261	2 309	2 443
Entre 56 et 65 ans	702	728	770	815	856	884	906	1 035	1 092	1 106
Entre 66 et 70 ans	218	247	249	334	255	274	259	282	277	281
Plus de 70 ans	184	215	248	286	337	347	369	399	423	450
Total	5 220	5 847	6 770	7 774	8 543	8 814	9 042	10 059	10 253	10 251

Sources : ISPF, Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)





N° 9 / 2005

Directeur de la publication
Serge COUDOUXRédacteur en chef
Patricia ANNEVILLEAuteur de la publication
Gérard WHITE

Maquettage : Yveline DOMINGO

Flashage : SODOP

Impression : STP Multipress

Vente et abonnements : 47 34 42

Prix du numéro

En Polynésie française : 700 F.CFP

Hors Polynésie française : 1 000 F.CFP

Abonnement

En Polynésie française : 7 000 F.CFP

Hors Polynésie française : 14 200 F.CFP

Dépot légal : Septembre 2005

ISSN 0293 - 2547

© ISPF 2005

B.P. 355 - 98 713 Papeete - Tahiti

Tél. : (689) 47 34 34 / Fax : (689) 42 92 52

E-mail : tahiti@ispf.pf / Site Web : www.ispf.pf



Les touristes américains et japonais sont de nouveau moins présents en juillet, tirant à la baisse la fréquentation touristique. Depuis le début de l'année, les chiffres du tourisme polynésien sont en diminution de près de 4 % par rapport à la même période en 2004 (4 400 touristes de moins dont 2 700 croisiéristes). Pour le commerce extérieur, en juillet, les importations sont en baisse (-1,5 %) et les exportations restent bien orientées grâce à une meilleure situation de la perle noire, qui voit son prix se redresser petit à petit. En cumul depuis janvier, les ventes de produits locaux sur les marchés étrangers couvrent près de 12 % des importations civiles contre 9 % un an plus tôt.

Commerce extérieur

Importations et exportations*

Unité :	Juillet			Cumul depuis janvier		
	2005	2004	Variation	2005	2004	Variation
	millions de F.CFP	millions de F.CFP	%	millions de F.CFP	millions de F.CFP	%
Importations civiles (valeur CAF)	12 709,6	12 898,9	-1,5	86 697,8	82 203,3	+5,5
dont : Biens d'équipement	2 374,3	2 381,6	-0,3	19 060,9	17 605,4	+8,3
Biens intermédiaires	2 962,8	3 200,1	-7,4	20 027,0	20 215,4	-0,9
Biens de consommation	2 523,1	2 248,6	+12,2	14 089,0	13 330,8	+5,7
Produits énergétiques	1 337,7	986,6	+35,6	8 166,6	5 752,3	+42,0
Exportations locales (valeur FAB)	2 626,5	843,4	+211,4	10 267,1	7 617,2	+34,8
dont : Produits perlifères (a)	2 180,1	494,9	+340,5	7 783,7	5 638,1	+38,1
dont : Perles de culture brutes	2 123,1	451,8	+369,9	7 405,1	5 468,8	+35,4
Poisson	69,9	56,9	+22,8	238,8	212,5	+12,4
Nono	176,9	84,2	+110,1	824,0	693,4	+18,8
Vanille	18,2	33,2	-45,1	99,4	114,0	-12,8
Huile de coprah	45,1	24,9	+80,8	141,2	176,0	-19,8
Monoi	11,4	6,4	+78,9	84,4	88,7	-4,8

(a) : comprend les perles de culture brutes, les keshis, les demi-perles de culture brutes ou travaillées ou mabe, les autres perles de culture brutes ou travaillées et les ouvrages en perles fines ou de culture

* : données mises à jour en août 2005

Sources : Service des Douanes - ISPF

Selon les informations communiquées par le service des douanes, le mois de juillet est marqué par des ventes à l'export dépassant les deux milliards de F.CFP (2,6 milliards plus précisément).

Cependant les ventes « réelles » pour ce mois devraient être moindres car une partie des recettes de la vente aux enchères de perles brutes organisée au cours du mois de juin a été reportée dans les comptes du mois de juillet. La valeur totale des exportations de perles de Tahiti pour le mois de juillet serait de 1,3 milliard de F.CFP. En cumul sur les sept mois de 2005, les recettes dépassent les 7,4 milliards de F.CFP (+35 % par rapport à la même période en 2004) pour un volume exporté de 5,1 tonnes, soit une progression de 11 %. Le prix moyen au gramme dépasse les 1 450 F.CFP (+22 % par rapport à la même période de référence en 2004 où le prix était de 1 200 F.CFP).

Pour le nono, les résultats sont de nouveau bien orientés avec un chiffre d'affaires avoisinant les 177 millions de F.CFP (+93 millions de F.CFP supplémentaires par rapport à 2004). Il s'agit du second meilleur mois de l'année. En cumul, de janvier à juillet, plus de 4 000 tonnes de produits ont quitté la Polynésie pour une valeur totale de 824 millions de F.CFP (+19 % par rapport à la même période en 2004) et un prix au kilo se stabilisant à 200 F.CFP.

Le poisson, pour le troisième mois consécutif, a des résultats en hausse par rapport à 2004. Les marchés étrangers ont acheté 92 tonnes de poissons contre 115 tonnes en juillet 2004 (-20 %) pour une valeur de 70 millions de F.CFP (+23 %), soit un prix au kilo en progression de 54 % à 763 F.CFP.

Les importations sont orientées à la baisse entre les mois de juillet 2004 et 2005 (-1,5 %). La réduction des achats en produits des industries agricoles et alimentaires (-423 millions de F.CFP, essentiellement en viandes et abats comestibles et en laits et produits laitiers), des biens intermédiaires (-237 millions) et des produits de l'automobile (-166 millions) a largement compensé la hausse de la facture énergétique (+351 millions de F.CFP supplémentaires) ou encore celle des biens de consommation (+275 millions). Cette évolution résulte essentiellement d'une baisse des quantités importées.

En cumul depuis janvier, le montant des importations s'est élevé de 5,5 % par rapport à la même période en 2004. L'augmentation des biens d'équipement et surtout la progression continue des prix des produits énergétiques expliquent cette tendance à la hausse.

Le taux de couverture réel se porte à près de 12 % contre 9 % sur la même période en 2004.

Tourisme

Fréquentation touristique internationale								
Unité :		Juillet	2005	2004	Variation	Cumul depuis janvier	2005	2004
			Nombre	Nombre	%		Nombre	Nombre
Nombre de touristes			20 658	21 670	-4,7		115 501	119 918
dont touristes séjournant :								
	En hébergement payant		16 499	17 239	-4,3		95 973	99 124
	Chez des particuliers		4 159	4 431	-6,1		19 528	20 794
Durée moyenne de séjour (jours)			15,1	14,7	+3,0		13,5	13,8
dont :								
	En hébergement payant		12,2	11,5	+5,9		10,9	10,7
	Chez des particuliers		26,7	26,9	-1,0		26,3	28,5
Touristes internationaux par domicile permanent								
Unité		Juillet	2005	2004	Variation	Cumul depuis janvier	2005	2004
			Nombre	Nombre	%		Nombre	Nombre
États-Unis			6 491	7 734	-16,1		37 629	42 855
France			5 056	4 939	+2,4		26 717	26 094
Europe (hors France)			3 842	3 525	+9,0		18 870	17 991
Japon			1 712	2 277	-24,8		12 867	13 507
Nouvelle-Zélande			1 016	873	+16,4		3 920	3 751
Australie			832	675	+23,3		4 357	4 510
Autres pays			1 709	1 647	+3,8		11 141	11 210

Source : Service du Tourisme

En juillet 2005, la fréquentation touristique est de nouveau en repli par rapport aux résultats de 2004. Les chiffres communiqués par le service du tourisme annoncent une perte de plus de 1 000 touristes en un an (-4,7 %), essentiellement due à la désaffection persistante des touristes américains et japonais. Ainsi en sept mois, la Polynésie a accueilli 115 500 voyageurs, soit une diminution de près de 4 % par rapport à la même période en 2004.

Plus de 4 000 croisiéristes ont visité la Polynésie au mois de juillet, soit 305 touristes en moins sur un an. En cumul, de janvier à juillet, 24 115 croisiéristes ont été comptabilisés contre plus de 26 800 un an plus tôt (-10 %). Les Américains, clientèle majoritaire (73 % de la clientèle totale), sont responsables de cette baisse de fréquentation (-16 %, soit 3 400 voyageurs en moins). Face à cette moindre présence, les marchés français et européen (hors France) affichent des résultats plus encourageants avec respectivement 521 et 152 touristes supplémentaires par rapport à la même période en 2004.

Après trois mois consécutifs de baisse, le coefficient moyen de remplissage des grands hôtels adhérent au CPH repart à la hausse au mois de juillet, soit +1,3 % à 75,5 %. Par île, le coefficient de remplissage des hôtels implantés à Bora-Bora connaît une forte progression de 7,5 points, en s'établissant à 76,3 %. Celui des hôtels de Moorea est en légère hausse (+0,6 % à 73 %). Enfin pour les hôtels de Tahiti, la variation est à la baisse (-7,3 % à 77,1 %).

En juillet, Air Tahiti Nui a ouvert ses lignes à destination de New York et Sydney, proposant respectivement plus de 3 500 et 2 300 sièges pour 12 et 8 vols. Les coefficients moyens de remplissage s'établissent à 40 % et 38 %. La compagnie locale a également démarré son programme de haute saison avec 7 dessertes hebdomadaires sur Paris-CDG et 6 dessertes hebdomadaires sur Los Angeles.

L'ensemble du trafic régulier au départ de Tahiti-Faa'a¹ a enregistré une légère baisse de 1 % au mois de juillet avec 375 personnes de moins transportées par rapport à juillet 2004. Sur sept mois, plus de 177 000 personnes ont pris l'avion à Faa'a, soit une progression de près de 2 % par rapport à 2004. Du fait d'une offre de sièges plus importante, les avions se sont un peu moins remplis qu'en 2004 : 70,1 % contre 70,7 %.

¹ Les statistiques de l'aviation civile permettent de connaître le nombre de passagers qui fréquentent l'aéroport international de Tahiti-Faa'a. Au regard d'une escale, le terme « passager » désigne toute personne qui embarque ou qui débarque. Aussi, pour éviter toute confusion dans les chiffres, précisons que notre étude ne concerne que les passagers qui embarquent à Tahiti-Faa'a.

Entreprises

En juillet, les créations sont pour la première fois depuis le début de l'année, inférieures aux radiations : 142 créations contre 169 radiations. Toutefois en ajoutant les réinscriptions du mois (entreprises reprenant une activité après avoir été radiées, soit 45 unités), le solde de créations redevient positif.

Dans l'industrie manufacturière, constituée essentiellement d'entreprises travaillant dans le secteur alimentaire, le nombre de radiations égale celui des créations, soit 22 cessations contre 21 inscriptions.

La construction, qui compte légèrement plus d'inscriptions que de radiations, a pourtant été peu dynamique au cours du mois. Elle atteint son niveau le plus bas depuis le début de l'année avec 21 créations : 11 nouvelles unités dans les « petits travaux de finition », 4 dans la « menuiserie », et seulement 3 dans la « construction de maisons et bâtiments ». Sur l'ensemble du premier semestre, la moyenne mensuelle avait été de 30 inscriptions.

Dans le commerce, les créations se concentrent du côté des démarcheurs (11 unités) puis des entreprises d'import-export (4) et du commerce de véhicules automobiles (3). À l'inverse, l'activité de démarchage ferme 11 unités, suivie du « commerce de gros divers » et du « petit commerce ambulant » avec respectivement 4 cessations chacun puis du « commerce d'alimentation générale » avec 3 unités situées à Tahiti, aux Marquises, aux Tuamotu-Gambier.

Les services perdent 24 unités (soit 65 inscriptions contre 89 radiations). Dans les « services aux entreprises », l'essentiel des radiations

concerne le « conseil en affaires et gestion » avec 4 cessations, viennent ensuite avec 3 radiations chacune, les activités de « réalisation de logiciel », « agences, conseil en publicité » et de nettoyage. La « santé et action sociale » comptabilise la perte de 3 auxiliaires médicaux, 3 praticiens de médecine parallèle (guérisseurs, magnétiseurs, ...) et 2 postes de médecin. Dans les « services collectifs, sociaux et personnels », les « autres services personnels » cumulent 9 radiations et les activités sportives, 5. Pour les « hôtels et restaurants », l'activité de pension de famille dénombre 3 disparitions (Tahiti et Îles Sous-Le-Vent).

Créations et radiations (selon la nomenclature ICS*)					
Unité :	Entreprises actives au 31/07/2005*	Juillet 2005		Taux moyen depuis janvier	
		Créations	Radiations	Créations	Radiations
	nombre	nombre	nombre	%	%
Industries extractives	29	0	0	0,0	0,0
Industries manufacturières	2 826	21	22	0,8	0,9
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	18	0	0	5,6	0,0
Construction	2 917	21	19	1,0	0,8
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	4 822	35	39	0,7	0,6
Hôtels et restaurants	1 541	12	17	0,7	0,8
Transports et communications	922	2	6	0,5	0,5
Activités financières	132	1	3	0,7	1,7
Immobilier, locations et services aux entreprises	2 384	24	26	1,1	0,7
Éducation	408	3	8	0,9	1,4
Santé et action sociale	891	6	8	1,1	0,7
Services collectifs, sociaux et personnels	1 690	17	21	0,9	1,0
Total champs ICS*	18 580	142	169	0,89	0,80

* : Entreprises comprenant au moins une personne

Source : ISPF - RTE

* : Note explicative sur le champ ICS

Le champ ICS comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'agriculture en est exclue (y compris la pêche et l'aquaculture). Par définition, le secteur marchand exclut l'administration, les associations et aussi les sociétés civiles. Cette nomenclature restreinte est un outil mieux adapté à l'analyse conjoncturelle et sera dorénavant utilisée pour le suivi mensuel des entreprises polynésiennes dans cette publication.

Emploi et marché du travail

Effectifs salariés déclarés à la CPS*				
Unité	2005			Variation
	Janvier	Février	Mars	Mars 2005 / 2004
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Primaire	2 414	2 411	2 496	2,9
Pêche	73	81	86	21,1
Pisciculture, aquaculture	1 590	1 592	1 663	2,2
Autres activités de l'agriculture	751	738	747	2,8
Industrie	5 244	5 242	5 223	2,0
Construction	5 221	5 202	5 317	-10,4
Tertiaire	49 805	49 813	49 855	1,0
Hôtellerie	4 251	4 064	4 136	4,4
Restauration	2 305	2 300	2 322	3,3
Autres activités du tertiaire	43 249	43 449	43 397	0,6
Effectif global	62 684	62 668	62 891	0,1

* : données mises à jour au 29/07/2005

Sources : CPS (Caisse de Prévoyance Sociale), ISPF

Entre les mois de mars 2004 et 2005, le nombre de travailleurs inscrits au régime des salariés de la CPS est resté quasiment stable (+0,1 %). Cette relative stabilité liée à la bonne tenue des secteurs du tertiaire (491 emplois supplémentaires), de l'industrie (+104) et de l'agriculture (71), a compensé les emplois perdus dans le BTP (-617).

Près de 74 % des créations sont le fait du secteur tertiaire, principalement dans l'« hôtellerie et restauration » (+250 emplois), l'éducation (+142) et dans le secteur du « commerce, réparations automobile et articles domestiques » (+76). À l'inverse, l'« immobilier, les locations et les services aux entreprises » perd 150 postes. L'administration publique reste prépondérante en employant près de 14 200 personnes, soit une légère hausse de 0,3 % par rapport au premier trimestre 2004.

L'emploi dans l'industrie est en progression de 2 % par rapport aux trois premiers mois de 2004 (+104 emplois salariés). La majorité des emplois créés le sont dans l'industrie manufacturière (80 %) et plus particulièrement dans les activités connexes à la construction (la fabrication de charpentes et de menuiseries, la fabrication d'éléments en béton et la fabrication de constructions métalliques).

Le secteur primaire, composé de la pisciculture, l'aquaculture, la pêche et toutes autres activités de l'agriculture, a proposé 71 emplois salariés supplémentaires, la moitié des créations de postes est réalisée dans le secteur de la pisciculture.

Le secteur du BTP enregistre une perte de 617 emplois, soit une baisse de 10,4 % entre les mois de mars 2004 et mars 2005. Près de 67 % des suppressions se font dans le gros œuvre (-412 postes). Le second œuvre perd 138 emplois salariés et les travaux publics 67. Toutefois le secteur du BTP, qui a connu une forte réduction d'effectifs dès la seconde moitié de l'année précédente, connaît une amélioration de 2,4 % par rapport au dernier trimestre 2004 (+126 postes supplémentaires).

Indice des prix

Unité :	Indice des prix à la consommation					
	Juillet		Sur 1 mois	Variation		
	2005	2004		Depuis le 1 ^{er} janvier	Glissement sur 12 mois	
	Valeur	valeur	%	%	%	
Indice général	101,9	100,4	+0,7	+0,9	+1,5	
Alimentation	104,7	102,7	+0,4	+0,9	+1,9	
Produits manufacturés	97,5	98,8	-	-1,2	-1,3	
Services	104,5	100,6	+1,5	+2,9	+3,9	

Source : ISPP - Indice des prix (Base 100 août 2003)

Au mois de juillet 2005, l'indice des prix à la consommation connaît une augmentation sensible de 0,7 %. Cette évolution est principalement liée à la revalorisation des prix des services (+1,5 %) et des produits alimentaires (+0,4 %). Les produits manufacturés sont globalement stables.

Après plusieurs mois de relative stabilité, les prix des produits alimentaires augmentent à nouveau. Les produits locaux participent à cette tendance au travers des produits de la pêche (+1,5 %) ou des viandes de porc et la charcuterie (+0,4 %). Les laits et fromages progressent de 0,8 % essentiellement en raison de l'augmentation du fret aérien sur les produits frais importés.

Pour les produits manufacturés, la hausse de 0,4 % des prix dans l'habillement et les articles textiles a été entièrement compensée par la stabilité des prix des autres produits manufacturés de plus forte pondération. Les variations à l'intérieur de ce grand groupe de produits sont de faible ampleur, à la hausse, comme à la baisse. Pour exemple, les véhicules baissent de 0,2 % quand les produits d'entretien augmentent de 0,4 %, variations qui sont parmi les plus importantes.

Les services connaissent une augmentation importante (+1,5 %), principalement sous l'impulsion des transports publics (+16,0 %). Le passage à la haute saison touristique ainsi que l'augmentation des prix du kérosène ont engendré une forte poussée des tarifs aériens. Ce phénomène, bien qu'important, n'en demeure pas moins saisonnier.

repères

Indicateurs du budget territorial						
Unité	Juillet	Cumul depuis janvier		Taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires		
		2005	Variation 2005 / 2004	Juillet	2005	2004
		millions F.CFP	%		%	%
Impôts collectés		12 414	-19,1		40,2	54,2
Impôts sur les sociétés		6 431	-22,4		31,4	46,9
Impôts sur les transactions		2 092	-16,5		64,4	65,3
Autres taxes		3 891	-14,5		54,8	66,9

Source : Service des Contributions

Indicateurs monétaires						
Unité	Mai	Cours moyen des changes				
		2005	2004	Juillet	2005	2004
		millions F.CFP	F.CFP		F.CFP	F.CFP
Masse monétaire (M3)		302 477	294 230		99,10	97,25
dont :						
- dépôts à vue		112 214	112 646		88,56	88,94
- comptes sur livrets		79 937	80 639		74,59	69,66
- dépôts à terme		75 720	66 573		67,30	62,95
Concours de caractère bancaire		351 623	322 219		119,33	119,33

Source : BOM - Banque de l'Océan Indien

Indice et index			
	Juillet 2005	2004	
Indice général des prix à la consommation	101,9	100,4	
Index BTP01	1,091	1,058	
Index TPP01	1,021	1,004	

Source : ISPP - Indice des prix (Base 100 août 2003) - BTP01 (Base 1 août 2001) - TPP01 (Base 1 mai 2003)

cadres

PIB 2002* (millions F.CFP)	479 908	Population estimée au 1 ^{er} janvier 2005	252 900
PIB par habitant 2002* (F.CFP)	1 987 502	Nombre de naissances 2004	4 430
SMIG horaire au 01/12/2004 (F.CFP)	739,65	Nombre de décès 2004	1 130
comptes semi-définis		Taux de chômage (recensement de novembre 2002)	11,7 %

Source : ISPP - JORP



POUR UN TAUI ÉCONOMIQUE

1- LA POLITIQUE CONJONCTURELLE

par Christian MONTET

professeur de Sciences économiques, Université de la Polynésie française

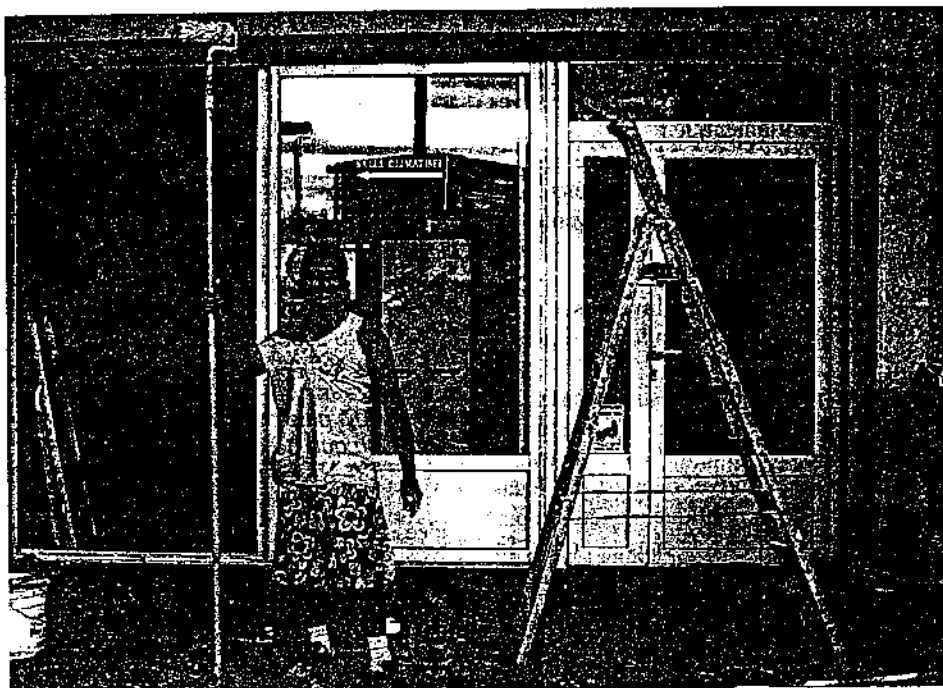
L'ALTERNANCE mise en place en juin 2004, puis reconduite aux élections de février 2005, a modifié de manière assez profonde la vie politique en Polynésie française. La parole est plus libre, des points de vue opposés s'expriment plus facilement, ce qui se traduit notamment par la création de nouveaux mouvements d'idées et partis politiques. Il reste seulement à voir plus de jeunes responsables polynésiens s'impliquer plus directement dans le champ de l'action politique. En somme, la vie de l'ami politologue est bien belle en ces temps de Taui 2.

On ne peut pas en dire autant de l'économiste. Le changement dans le domaine de la politique économique se fait attendre. Certes on pourrait objecter que l'économiste est toujours un peu « rabat-joie ». N'a-t-on pas qualifié la science économique de science lugubre (« *dismal science* » en anglais) ? C'est en effet à l'économiste que revient la tâche ingrate de rappeler aux dures réalités, d'annoncer les difficultés à venir, ou de dénoncer les gaspillages ou autres inefficacités dans l'usage des ressources. Mais on aurait tort d'en rester à ce cliché. La science économique peut être un vrai régal, surtout lorsqu'elle permet d'affirmer qu'on peut améliorer à la fois l'efficacité et la justice sociale. Cela est vérifié bien plus souvent qu'on ne le pense. C'est en particulier le cas dans notre Polynésie française où les dysfonctionnements dans la vie économique sont tels que l'on peut tout à la fois réduire les inégalités criantes et améliorer la productivité de l'ensemble des ressources. Le statut d'autonomie obtenu par la P.F. dote son gouvernement d'une importante marge de manœuvre dans la conduite des affaires économiques. C'est donc à une recherche conjointe d'efficacité et de justice que devrait s'attacher la politique économique du Taui.

La politique économique, c'est un ensemble d'actions qu'un gouvernement peut entreprendre pour deux ensembles de raisons :

1) à court terme des raisons dites de conjoncture : soutenir l'activité économique, les revenus et les emplois ;

2) à plus long terme des raisons dites structurelles : aménager l'économie en profondeur et augmenter son potentiel de croissance.



Peintre en bâtiment : « soutenir le BTP, c'est assurer des emplois à la main-d'œuvre la moins qualifiée, celle qui n'a guère de solutions alternatives et qui, à ce jour, n'a aucune aide de type allocation chômage. » (ph. archives TPM)

Si l'on en juge par les thèmes de la campagne de l'UPLD, largement ciblés sur la dénonciation du clientélisme et du maintien d'une large partie de la population en situation d'assistés, c'est plutôt dans l'aspect « long terme » de la politique économique que l'on attendrait le changement. Refuser le clientélisme impose de mettre en place de nouvelles règles de conduite des affaires, tel un véritable droit encadrant la concurrence, telle une définition plus claire des règles en matière d'urbanisme ou de préservation de l'environnement et le respect impartial de celles-ci par tous les citoyens. De même, encourager la prise de risque, l'esprit d'entreprise, le travail et la productivité invitent à des réformes courageuses de long terme. Nous reviendrons sur ces questions dans une deuxième partie de cet article (prochain numéro), pour nous concentrer ici uniquement sur la politique conjoncturelle, qui même si c'est moins évident, aurait besoin d'un véritable Taui.

A court terme, l'activité économique est soutenue par les quatre grands ensembles de dépenses que sont la consommation des ménages, l'investissement des entreprises et des ménages (immobilier pour ces derniers), la dépense publique, qui comprend à la fois les

dépenses de fonctionnement de l'administration et l'investissement public, et les exportations.

En réponse à une vie économique anémiée, le gouvernement de P.F. a, en principe, les moyens d'agir sur chacun des trois premiers ensembles. J'exclurai l'autre grand poste de demande globale que constituent les exportations, puisque celles-ci dépendent des revenus et des goûts des importateurs extérieurs où le gouvernement de la Polynésie française ne peut qu'avoir une action marginale à court terme sur les volumes exportés, en particulier du fait qu'il ne maîtrise pas localement la politique de change.

Il existe une marge d'action sur la consommation des ménages, mais on ne peut pas la stimuler directement sans procéder à une hausse artificielle des revenus, telle que la hausse du SMIG, ou à une baisse crédible et durable de la fiscalité. Mais une telle politique atteint vite sa limite puisque soit elle pénalise les entreprises, soit elle se fait au détriment des dépenses publiques. La seule marge d'action sur la consommation des ménages est celle de contribuer à rassurer les gens sur l'avenir afin qu'ils réduisent leur épargne de précaution. Les perspectives d'une indépendance dans un avenir assez lointain ne sont guère de nature à rassurer



certain consommateurs, mais ne troublent pas non plus vraiment la grande majorité de ceux-ci, au moins à court terme. A vrai dire, cet ensemble de dépenses possède une grosse inertie, surtout dans une économie comme celle de la Polynésie française où environ la moitié de la masse salariale correspond à des salaires des administrations territoriales et de l'Etat, et où une autre grande partie des revenus salariaux tire son origine dans les simples dépenses quotidiennes de ces mêmes fonctionnaires. La consommation des ménages ne risque guère de s'effondrer brutalement, et il ne serait pas raisonnable d'essayer de la stimuler fortement, le risque étant alors dans une si petite économie ouverte de voir les dépenses dissipées en importations, sans effet sensible sur l'emploi et les revenus locaux.

Rendre confiance aux investisseurs et accroître la commande publique

C'est donc plutôt sur l'investissement privé et sur les dépenses publiques que le gouvernement doit essayer d'agir. Pour l'ensemble de l'investissement privé, on n'est pas localement maître de la politique monétaire, pas plus que de la politique de change ; donc on ne peut agir fortement sur le niveau d'équilibre des taux d'intérêt. La politique de taux bonifiés pour la construction de logement peut fonctionner, mais elle relève plus de l'action sur la dépense publique puisqu'il s'agit plutôt de prêts « subventionnés ». Le véritable enjeu serait donc plutôt de donner aux investisseurs privés, entreprises et ménages confiance dans l'avenir. L'investisseur est plus « chatouilleux » que le consommateur car il engage des montants importants pour plusieurs années. De nombreux investissements ont un retour sur quelques années. Ce ne sont pas forcément les risques d'une lointaine perspective d'indépendance qui constituent le facteur le plus dissuasif de l'investissement privé ; ce dont l'investisseur a horreur sont les incertitudes qui en parsèment le chemin. Quelles seront les évolutions de la fiscalité, des finances publiques, du système de protection sociale, etc. sur ce moyen terme ? La vie politique sera-t-elle stable ou mouvementée durant tout ce temps ? Voilà les interrogations majeures des preneurs de risque d'aujourd'hui. C'est donc bien ce chemin là qui doit être balisé si l'on veut maintenir la confiance des entrepreneurs, ou simplement des ménages qui investissent dans l'immobilier. Ce travail doit être fait, mais il nécessite beaucoup d'habileté et il suppose d'avoir, au sein du gouvernement même, une vision assez claire sur les prochaines années. Au total, c'est donc bien l'action sur la dépense publique qui peut produire les meilleurs effets à court terme, ce qu'avait d'ailleurs compris le gouvernement précédent en conduisant sa relance pré-électorale sur la fin 2004 et le début 2005, par exemple. En soi, il n'y a rien de très nouveau dans



« Le clientélisme s'appuie sur des mesures qui lient les "clients politiques". Offrir un emploi, surtout s'il revêt certains aspects de précarité comme c'était le cas avec ceux du GIP, constitue une bonne façon de fidéliser les clients. Même les emplois plus durables dans l'administration sont plus liants pour le client potentiel de l'élu que des investissements dans des infrastructures et autres biens collectifs qui ont des chances de profiter à tous. » (ph. ATP, 2004, arch. TPM)

l'idée que l'action sur la dépense publique puisse contribuer à doper l'activité et les emplois.

Il existe pourtant au moins deux façons de donner à ce type de relance un vrai goût de Taui : en premier lieu, il faudrait rompre radicalement avec la tendance au gonflement permanent des dépenses de fonctionnement des administrations et, au contraire, basculer vers des dépenses d'investissement. En second lieu, les dépenses d'investissement elles-mêmes peuvent s'accompagner d'un ciblage vers les catégories de la population les plus défavorisées, celles qui jusqu'ici ont largement été oubliées dans le partage de la manne du CEP et de sa reconversion civile opérée depuis 1996.

Investissements de couleur Taui

Le basculement de dépenses de fonctionnement vers des dépenses d'investissement présente de nombreux avantages. Les contraintes budgétaires interdisent en principe que le gouvernement emprunte pour financer le fonctionnement. Accroître la dépense publique dans sa partie fonctionnement implique donc de pomper de nouvelles recettes fiscales sur les revenus des entreprises ou des ménages. L'augmenter au détriment de la dépense privée ne peut pas stimuler l'économie, cette substitution risquant même d'avoir des effets nocifs à plus long terme. De plus, les dépenses de fonctionnement se perpétuent dans le temps car il est évident, par exemple, que de nouvelles embauches de fonctionnaires ou assimilés pèseront longtemps sur les finances publiques. Enfin, la façon dont les administrations bâtis-

sent leurs budgets ne fait que renforcer le caractère peu réversible de leurs dépenses de fonctionnement.

Au contraire, les dépenses d'investissements sont réversibles. Afin de ne pas trop perturber les charges des entreprises de bâtiment et de travaux publics on doit veiller à une certaine continuité dans le temps ; mais en matière d'investissement il est tout de même plus facile de faire « machine arrière » si le besoin s'en faisait sentir. Par ailleurs, si ces dépenses d'investissement offrent la possibilité de générer des emplois à court terme, elles offrent aussi des perspectives de création de nouveaux emplois privés à plus long terme. Par exemple, toutes les infrastructures de transports routiers, maritimes ou aériens, tous les travaux d'assainissement et de préservation de l'environnement constituent autant d'atouts pour de développement ultérieur d'investissements privés dans le secteur du tourisme.

Même la lutte contre le clientélisme, objectif phare de la campagne de l'UPLD, peut trouver un écho dans les choix de politique conjoncturelle. En effet, le clientélisme s'appuie sur des mesures qui lient les « clients politiques ». Offrir un emploi, surtout s'il revêt certains aspects de précarité comme c'était le cas avec ceux du GIP, constitue une bonne façon de fidéliser les clients. Même les emplois plus durables dans l'administration sont plus liants pour le client potentiel de l'élu que des investissements dans des infrastructures et autres biens collectifs qui ont des chances de profiter à tous.

Enfin, il suffit d'un peu d'effort d'imagination pour concevoir des dépenses en investissements publics qui présentent aussi des effets redistributifs vers les plus défavorisés.

Tout d'abord, soutenir le BTP, c'est assurer des emplois à la main-d'œuvre la moins qualifiée, celle qui n'a guère de solutions alternatives et qui, à ce jour, n'a aucune aide de type allocation chômage. Ensuite, il est possible d'orienter l'investissement public vers des travaux visant les zones les plus défavorisées : équipements publics, assainissement, bitumage et réfection du réseau routier, etc...

Tout cela serait du domaine de l'utopie si les financements ne pouvaient être trouvés. Heureusement, des sommes suffisantes sont disponibles pour réaliser de tels travaux. Avec un financement de l'investissement public aidé par la France, grâce à la DGDE, soit au moins 14 milliards de Fcfp par an, avec l'apport d'emprunts de l'ordre de 12 Mds, avec une épargne sur le budget de fonctionnement pouvant avoisiner les 5 Mds Fcfp ou plus si l'on est sévère dans le contrôle des dépenses de fonctionnement, enfin avec les reports éventuels de ressources non consommées durant la ou les périodes budgétaires précédentes, on peut arriver à disposer

d'une cinquantaine de milliards Fcfp pour financer l'investissement public durant une année comme celle en cours ou les prochaines. C'est énorme et en tout cas suffisant pour avoir un impact puissant sur l'ensemble de l'économie et une vraie couleur de Taui. Stimuler l'activité économique à court terme ne serait pas du luxe dans ce pays, où, lors du dernier recensement en 2002, on avait officiellement estimé le niveau de chômage à plus de 11% de la population active. Si l'on ajoute que l'emploi salarié a un peu régressé en 2004, qu'il semble bien devoir stagner à nouveau en 2005 et que les perspectives pour le début 2006 sont plutôt moroses, on mesure l'effort qu'il faudrait accomplir pour revenir à un taux de chômage acceptable et surtout pour absorber les quelques 2000 à 3000 nouveaux venus nets annuels sur le marché de l'emploi.

Enfin, pour ce qui concerne la politique économique visant les structures et les institutions, le chantier est immense.

Nous en reparlerons dans un prochain article.

Christian MONTET

DOCUMENT 4**ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION****ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE****LOIS DU PAYS**

LOI DU PAYS n° 2005-1 LP/APF du 6 octobre 2005 relative à la "convention pour l'insertion par l'activité" (CPIA).

NOR : EMP050032LP

L'assemblée de la Polynésie française a adopté la loi du pays dont la teneur suit :

Article 1er.— Il est institué une mesure d'insertion intitulée "convention pour l'insertion par l'activité", ci-après dénommée CPIA, en faveur des personnes sans emploi et ouvrant droit à une indemnité versée au bénéficiaire, en contrepartie d'une activité pour un volume horaire déterminé.

Art. 2.— Les travaux exécutés dans le cadre du dispositif CPIA doivent correspondre au développement d'activités économiques, artistiques, culturelles ou d'utilité publique et présenter un intérêt pédagogique pour le bénéficiaire.

Art. 3.— Le dispositif CPIA peut être mis en œuvre au profit de personnes âgées de dix-huit à cinquante-cinq ans, sans emploi en Polynésie française depuis au moins six mois et inscrites de manière régulière au régime de la solidarité.

Art. 4.— Les bénéficiaires du dispositif CPIA sont affiliés au régime accidents du travail et maladies professionnelles dans des conditions identiques à celles appliquées aux élèves de l'enseignement technique et aux stagiaires de la formation professionnelle. A ce titre, ils bénéficient des prestations en nature, du maintien de l'indemnité durant l'arrêt de travail et d'une rente en cas d'incapacité permanente partielle de travail ou de décès.

Art. 5.— Les personnes physiques ou morales, ci-après dénommées "organismes d'accueil", pouvant accueillir des bénéficiaires du CPIA sont :

- les associations régies par la loi de 1901 ;
- les coopératives ;
- les communes des archipels des îles Sous-le-Vent, des Marquises, des Australes et des Tuamotu-Gambier, afin de tenir compte d'un nombre moindre d'entreprises du secteur marchand dans ces archipels ;
- les exploitations à caractère familial des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et de la mer ;

- les entreprises du secteur marchand ayant au plus trois salariés.

Art. 6.— Les exploitations à caractère familial et les entreprises du secteur marchand ayant au plus trois salariés ne pourront bénéficier de plus de deux dispositifs CPIA simultanément.

Art. 7.— Les associations régies par la loi de 1901, les coopératives et les entreprises du secteur marchand ayant au plus trois salariés doivent justifier qu'elles sont à jour du versement de leurs cotisations à la Caisse de prévoyance sociale.

Les exploitations à caractère familial des secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et de la mer doivent pouvoir produire leur carte professionnelle délivrée par l'organisme concerné.

Art. 8.— Les entreprises ayant procédé à un licenciement pour motif économique au cours des douze mois précédant la demande d'accueil sont exclues de la présente mesure. S'il apparaît que la mesure a été précédée d'un tel licenciement, la convention peut être dénoncée par la Polynésie française. En cas de dénonciation, l'organisme d'accueil est tenu de rembourser l'intégralité des sommes que la Polynésie française doit verser au bénéficiaire au titre du CPIA.

Art. 9.— Toute activité effectuée au-delà de la durée horaire fixée par le cadre réglementaire est interdite et, en conséquence, ne donne pas lieu à indemnisation.

Art. 10.— La mise en œuvre de cette mesure d'insertion donne lieu à la passation d'une convention tripartite entre l'organisme d'accueil, le bénéficiaire et la Polynésie française.

Art. 11.— Cette convention est établie pour une durée de huit mois dans les îles du Vent et de douze mois dans les autres archipels. Cette durée plus longue dans les archipels autres que celui des îles du Vent est justifiée par la situation de l'emploi moins favorable dans ces archipels, telle qu'elle résulte du dernier recensement de la population de la Polynésie française.

Pour les associations et les entreprises dont le siège social est situé dans un archipel différent de celui du lieu d'exécution de l'activité exercée, la durée de la convention est

déterminée en fonction du lieu d'accomplissement de l'activité.

Art. 12.— La convention peut être renouvelée une fois par voie d'avenant.

Art. 13.— Pendant la durée de la convention, l'organisme d'accueil est responsable de l'encadrement du bénéficiaire et de ses conditions d'activité, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, telles qu'elles sont définies par la réglementation en vigueur. A ce titre, l'organisme d'accueil désigne un tuteur chargé de veiller au respect des termes de la convention.

Art. 14.— Sauf cas de force majeure, tout organisme d'accueil prenant des dispositions contraires à la bonne exécution de la convention peut être tenu au remboursement des indemnités mensuelles versées au bénéficiaire, à compter de la date du dysfonctionnement jusqu'au terme de la convention.

Art. 15.— La convention peut être résiliée par l'administration en cas d'inexécution totale ou partielle de ses engagements par l'organisme d'accueil. Tout organisme d'accueil qui prend des dispositions contraires à la bonne application du dispositif peut être exclu du bénéfice des aides de la Polynésie française pendant au moins une année.

En cas de rupture de la convention à l'initiative de l'administration ou de l'organisme d'accueil, les indemnités à venir restent acquises au bénéficiaire, à charge pour l'administration de lui proposer une nouvelle convention. Toutefois, en cas de rejet de la nouvelle convention par le bénéficiaire, celui-ci perdrait le maintien du versement des indemnités à courir.

Art. 16.— La délibération n° 96-106 APF du 12 septembre 1996 modifiée instituant le "dispositif d'insertion des jeunes" (DIJ) et la délibération n° 2001-22 APF du 8 février 2001 modifiée instituant le "chantier d'intérêt général" (CIG) sont abrogées. Toutefois, les conventions en cours de validité, auxquelles s'appliquent les dispositions des articles 14 et 15 ci-dessus, continuent de produire leurs effets jusqu'à leurs termes.

Art. 17.— L'attribution des conventions est effectuée dans la limite des crédits votés.

Art. 18.— Des arrêtés pris en conseil des ministres préciseront les modalités d'application de la présente loi du pays.

Art. 19.— Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Délibéré en séance publique, à Papeete, le 6 octobre 2005.

Travaux préparatoires :

- Avis n° 10-2005 HCPF du 3 juin 2005 du haut conseil de la Polynésie française ;
- Avis n° 4-2005 du 9 septembre 2005 du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 780 CM du 16 septembre 2005 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Rapport n° 3-2005 du 22 septembre 2005 de M. Myron Mataoa, rapporteur du projet de loi du pays ;
- Adoption en date du 6 octobre 2005.

LOI DU PAYS n° 2005-2 LP/APF du 6 octobre 2005 relative au "contrat pour l'emploi durable".

NOR : EMP0500974LP

L'assemblée de Polynésie française a adopté la loi du pays dont la teneur suit :

Article 1er.— Il est institué une mesure d'aide à l'emploi intitulée "contrat pour l'emploi durable", ci-après dénommée CED, dont l'objectif est de favoriser la création d'emplois durables.

Art. 2.— Le CED peut être conclu pour l'embauche de demandeurs d'emploi, âgés de dix-huit à cinquante-cinq ans, en recherche d'emploi depuis au moins deux mois en Polynésie française.

Art. 3.— Les entreprises qui peuvent bénéficier d'un CED sont les personnes physiques ou morales de droit privé disposant d'un numéro Tahiti.

Art. 4.— Le CED peut être conclu avec un employeur si les conditions suivantes sont réunies :

- a) L'employeur n'a pas procédé à un licenciement pour motif économique au cours des douze mois précédant la date d'effet du CED ;
- b) L'embauche dans le cadre du CED ne doit pas résulter du licenciement d'un salarié sous contrat à durée indéterminée. S'il apparaît que l'embauche a eu pour conséquence un tel licenciement, la convention CED peut être dénoncée par la Polynésie française. La dénonciation emporte obligation pour l'employeur de rembourser l'aide versée au titre de ce CED.

Art. 5.— Le nombre de CED dont une même entreprise peut bénéficier est limité dans des conditions définies par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 6.— Pour chaque CED, l'employeur bénéficie, durant deux ans, d'une aide financière versée trimestriellement au prorata du temps de travail du salarié concerné. Le montant de cette aide pour un temps plein est fixé par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 7.— En contrepartie de cette aide, l'employeur doit conclure au profit du salarié recruté un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein ou à temps partiel d'une durée minimale de quatre-vingts heures par mois.

Art. 8.— L'employeur et la Polynésie française déterminent, par convention, leurs engagements respectifs et les modalités pratiques du versement de l'aide financière.

Art. 9.— L'employeur qui bénéficie du CED pour un salarié ne peut prétendre aux avantages du DARSE pour ce même salarié.

Art. 10.— En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative du salarié, ou sur décision de l'employeur pour faute grave du salarié, l'employeur a la faculté de procéder, au maximum deux fois, au remplacement du salarié pendant la période d'exécution de la convention restant à courir.

En tout état de cause, l'employeur ne peut bénéficier d'une nouvelle convention que dans la mesure où les emplois prévus au titre de la ou des conventions en cours sont effectivement pourvus.

Art. 11.— L'employeur s'engage à produire périodiquement, au service en charge de l'emploi, les pièces justifiant de la conclusion du contrat de travail ainsi que du paiement des salaires et charges sociales correspondantes.

Art. 12.— En cas d'inexécution totale ou partielle de ses engagements par l'employeur, cette aide financière peut être suspendue et l'employeur contraint à la rembourser en tout ou partie.

Art. 13.— L'attribution des conventions est effectuée dans la limite des crédits votés.

Art. 14.— La délibération n° 95-159 AT du 5 octobre 1995 modifiée instituant le "contrat création emploi" (CCE) et la délibération n° 96-138 APF du 21 novembre 1996 instituant le "contrat d'insertion en entreprise" (CIE) sont abrogées. Toutefois, les contrats aidés en cours de validité continuent de produire leurs effets jusqu'à leurs termes.

Art. 15.— Des arrêtés pris en conseil des ministres précisent les modalités d'application de la présente loi du pays.

Art. 16.— Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Délibéré en séance publique, à Papeete, le 6 octobre 2005.

Travaux préparatoires :

- Avis n° 13-2005 HCPF du 28 juin 2005 du haut conseil de la Polynésie française ;
- Avis n° 3-2005 CESC du 9 septembre 2005 du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 775 CM du 14 septembre 2005 soumettant un projet de loi du pays à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Rapport n° 4-2005 du 22 septembre 2005 de M. Eugène Sommers, rapporteur du projet de loi du pays ;
- Adoption en date du 6 octobre 2005.

DOCUMENT 5

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LOIS DU PAYS

LOI DU PAYS n° 2005-43 du 25 novembre 2005 relative au "contrat pour l'emploi durable".

NOR : EMP0500974LP

Après avis du haut conseil de la Polynésie française,

Après avis du Conseil économique, social et culturel,

L'assemblée de la Polynésie française a adopté,

Le Président de la Polynésie française promulgue la loi du pays dont la teneur suit :

Article 1er.— Il est institué une mesure d'aide à l'emploi intitulée "contrat pour l'emploi durable", ci-après dénommée CED, dont l'objectif est de favoriser la création d'emplois durables. Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Art. 2.— Le CED peut être conclu pour l'embauche de demandeurs d'emploi, âgés de dix-huit à cinquante-cinq ans, en recherche d'emploi depuis au moins deux mois en Polynésie française.

Art. 3.— Les entreprises qui peuvent bénéficier d'un CED sont les personnes physiques ou morales de droit privé disposant d'un numéro Tahiti.

Art. 4.— Le CED peut être conclu avec un employeur si les conditions suivantes sont réunies :

- a) L'employeur n'a pas procédé à un licenciement pour motif économique au cours des douze mois précédant la date d'effet du CED ;
- b) L'embauche dans le cadre du CED ne doit pas résulter du licenciement d'un salarié sous contrat à durée indéterminée. S'il apparaît que l'embauche a eu pour conséquence un tel licenciement, la convention CED peut être dénoncée par la Polynésie française. La dénonciation emporte obligation pour l'employeur de rembourser l'aide versée au titre de ce CED.

Art. 5.— Le nombre de CED dont une même entreprise peut bénéficier est limité dans des conditions définies par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 6.— Pour chaque CED, l'employeur bénéficie, durant deux ans, d'une aide financière versée trimestriellement au prorata du temps de travail du salarié concerné. Le montant

de cette aide pour un temps plein est fixé par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 7.— En contrepartie de cette aide, l'employeur doit conclure au profit du salarié recruté un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein ou à temps partiel d'une durée minimale de quatre-vingts heures par mois.

Art. 8.— L'employeur et la Polynésie française déterminent, par convention, leurs engagements respectifs et les modalités pratiques du versement de l'aide financière.

Art. 9.— L'employeur qui bénéficie du CED pour un salarié ne peut prétendre aux avantages du DARSE pour ce même salarié.

Art. 10.— En cas de rupture du contrat de travail à l'initiative du salarié, ou sur décision de l'employeur pour faute grave du salarié, l'employeur a la faculté de procéder, au maximum deux fois, au remplacement du salarié pendant la période d'exécution de la convention restant à courir.

En tout état de cause, l'employeur ne peut bénéficier d'une nouvelle convention que dans la mesure où les emplois prévus au titre de la ou des conventions en cours sont effectivement pourvus.

Art. 11.— L'employeur s'engage à produire périodiquement, au service en charge de l'emploi, les pièces justifiant de la conclusion du contrat de travail ainsi que du paiement des salaires et charges sociales correspondantes.

Art. 12.— En cas d'inexécution totale ou partielle de ses engagements par l'employeur, cette aide financière peut être suspendue et l'employeur contraint à la rembourser en tout ou partie.

Art. 13.— L'attribution des conventions est effectuée dans la limite des crédits votés.

Art. 14.— Le présent acte sera exécuté comme loi du pays.

Fait à Papeete, le 25 novembre 2005.
Oscar Manutahi TEMARU.

EXTRAITS DU CONSEIL DES MINISTRES

Nouvelle mesure : "l'Incitation fiscale pour l'emploi durable" (I.F.E.D.)

Cette nouvelle mesure présentée par le ministre de l'Emploi au conseil des ministres qui en a pris acte, est un projet de "loi du pays".

L'Incitation fiscale pour l'emploi durable (I.F.E.D.) s'inscrit dans la réforme des dispositifs en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion engagée par le gouvernement depuis le mois d'avril 2005.

Cette mesure consiste en une réduction d'impôt qui doit inciter les entreprises à augmenter de manière durable leurs effectifs salariés en offrant un avantage fiscal aux entreprises qui recrutent et qui maintiennent ces emplois salariés pendant plusieurs années.

Ce dispositif aura vocation à soutenir la création de tout type d'emploi quels que soient le niveau de

qualification et la durée du contrat (CDD, CDI).

Les entreprises concernées seront celles redevables de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur les transactions. Seront écartées les entreprises ayant procédé à un licenciement économique dans les 12 mois précédant la demande de réduction d'impôt.

Les créations d'emplois salariés concernées par cette mesure fiscale seront celles qui interviendront entre le 1er octobre 2005 et le 30 septembre 2009.

La réduction d'impôt d'un montant de 600 000 FCFP qui sera établie en fonction de la variation des effectifs sera déductible par tiers sur une durée de trois ans. En effet, s'agissant de favoriser l'emploi durable, les deux derniers tiers seront

déductibles à condition que l'augmentation de l'effectif soit maintenue.

L'effectif pris en compte correspondra à la moyenne des effectifs déclarés à la CPS sur une période de 12 mois. Seuls les salariés déclarés pour une durée minimale de 80 heures par mois seront pris en compte.

Ce nouveau dispositif sera cumulable avec le C.E.D. (contrat pour l'emploi durable) qui a pour objectif de favoriser l'embauche à durée indéterminée, en instaurant une aide financière trimestrielle de 125 000 FCFP pendant deux ans.

Il sera également cumulable avec les dispositifs de crédit d'impôt pour investissement. En revanche, il ne sera pas cumulable avec les avantages tirés des dispositifs d'aides fis-

cales à l'exploitation et du régime particulier des bénéfices réinvestis.

L'incidence sur les finances publiques sera de 600 000 000 FCFP en trois ans pour 1 000 emplois créés et maintenus.

Ce nouveau dispositif complète la réforme engagée par le gouvernement pour favoriser l'emploi. Il s'agit du contrat pour l'emploi durable (C.E.D.) de la convention pour l'insertion par l'activité (C.E.P.I.A.), de l'aide à la création ou à la reprise d'activité (A.C.R.A.).

Toutes ces mesures, dont les procédures de mise en place sont plutôt lentes en raison même du nouveau statut, ont fait l'objet de "lois du pays" et devraient être examinées pour adoption par l'assemblée lors de la session budgétaire qui s'ouvre le 15 septembre 2005.

La "rupture" de mai

Si le nombre de salariés a augmenté jusqu'en avril 2005, il a diminué les deux mois suivants. Principaux secteurs touchés : le BTP, l'immobilier, l'administration, et les services domestiques.

Les statistiques sur le nombre de salariés déclarés à la CPS sont à prendre avec quelques pincettes. Les employeurs ont deux mois pour envoyer à la Caisse leur déclaration de main-d'œuvre. Ceux des îles ont trois mois. Idem pour les "gens de maison". Ce délai pousse à la prudence puisque le nombre de salariés au sein d'une entreprise peut évoluer en quelques semaines, voire quelques jours.

Il faut aussi prendre en compte, explique la direction de la CPS, les incertitudes sur le nombre d'agents de la fonction publique, la réticence de certains employeurs à remplir leurs déclarations et enfin, le fait qu'une personne peut être employé dans plusieurs entreprises et donc être comptabilisé plusieurs fois. Malgré tout, la direction de la Caisse assure que la marge d'erreur est faible.

Entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2005, le nombre de salariés a augmenté : 62 418 contre 62 715. Même évolution en février (62 351 contre 62

706), mars (62 846 contre 63 207) et avril (63 021 contre 63 137). Chiffres encourageants si l'on s'en tient là.

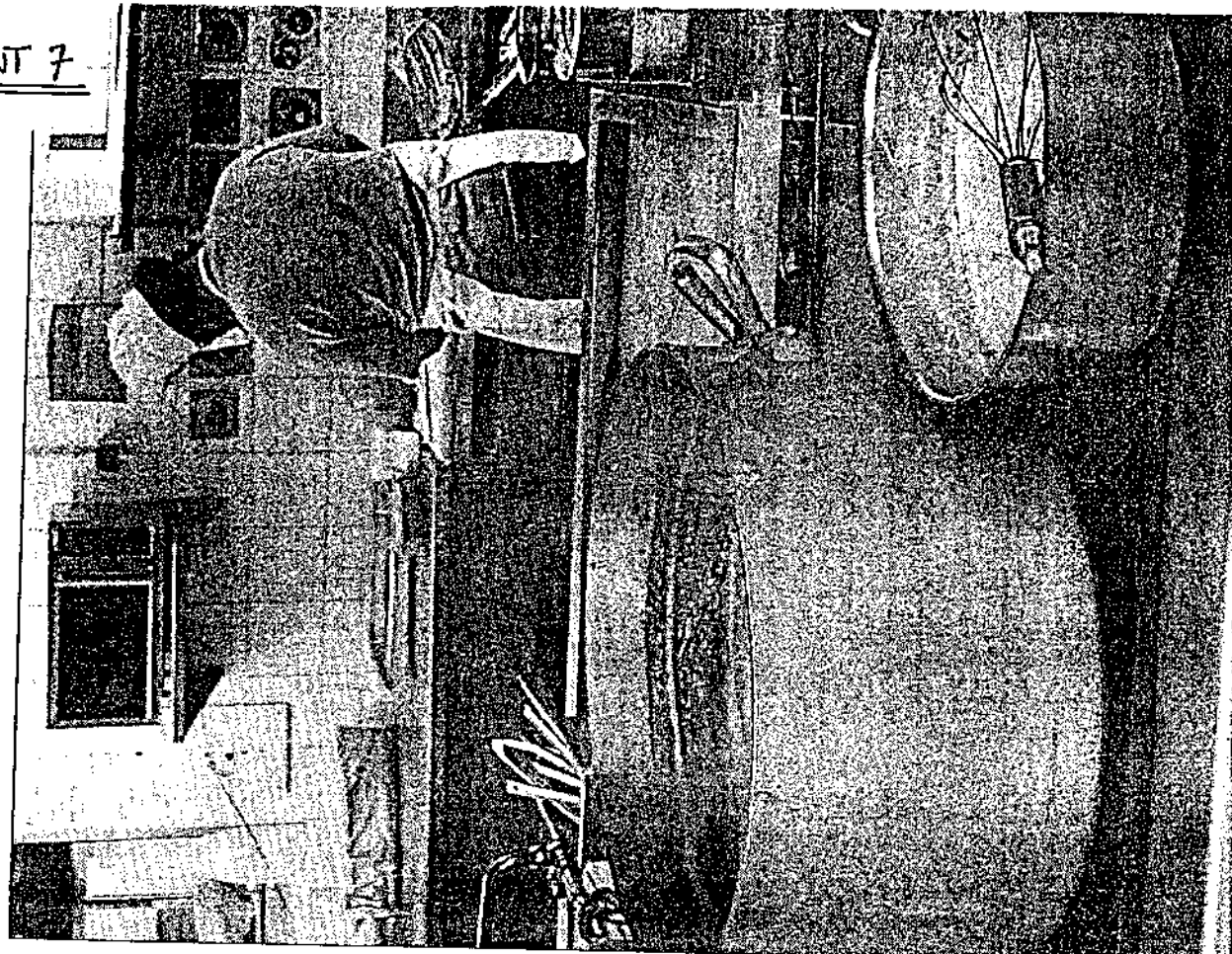
Rebelote en juin

Sauf que les statistiques indiquent une "rupture" à partir de mai. En mai 2004, le nombre de salariés était de 63 584. En mai 2005, il était de 63 480. Deux secteurs s'en sortent particulièrement mal à cette date : la construction et le secteur tertiaire. En mai 2004, le BTP comptait 6574 salariés. Un an après, il plafonnait à 6316. En mai 2004, le tertiaire avait 49 768 employés. Un an plus tard, on en était à 49 701 avec une baisse sensible dans les services domestiques (2052 contre 1949), l'immobilier (4004 contre 3786) et l'administration publique (14 272 contre 14 214). Même l'agriculture, cheval de bataille du gouvernement, a perdu trente emplois entre mai 2004 et mai 2005 (759 contre 729).

Rebelote le mois suivant. En juin 2004, il y avait 63 684 salariés déclarés à la CPS. Un an après, ils étaient 63 318 (chiffres provisoires, prévient la CPS). Encore une fois, le tertiaire perd des emplois puisqu'il passe de 49 980 en juin 2004 à 49 449 un an plus tard. Une nouvelle fois, ce sont surtout les services domestiques (les fameuses "p'tites gens") qui trinquent (2044 contre 1964), l'administration publique (14 420 contre 13 875, sans doute les "contrats cabinets"), et l'immobilier (3889 contre 3794). Un nouveau venu dans la catégorie : l'éducation qui passe de 809 employés à 799 un an plus tard. Dans le secondaire, le BTP fait encore la grimace puisqu'il passe de 6439 employés en mai 2004 à 6355 un an après. Enfin, l'agriculture a encore perdu quelques bras (757 contre 731).

MPE

Selon les chiffres de la CPS, deux secteurs s'en sortent particulièrement mal : le BTP et le secteur tertiaire.



Mai 2004-2005

► **En baisse** : l'agriculture, les industries extractives, la construction, l'immobilier, l'administration publique, services domestiques.

► **En hausse** : la pêche, l'industrie manufacturière, la production et distribution d'électricité, le commerce, les hôtels et restaurants, les transports et communications, les activités financières, la santé et l'action sociale, les services collectifs.

Juin 2004-2005

► **En baisse** : l'agriculture, les industries extractives, la construction, les hôtels et restaurants, l'immobilier, l'administration publique, l'éducation, les services domestiques.

► **En hausse** : la pêche, l'industrie manufacturière, le commerce, les transports et communications, les activités financières, la santé et l'action sociale, les services collectifs.

"Il n'y a pas d'effondrement de l'emploi"

Les représentants des employeurs et des salariés décrivent une situation de l'emploi inquiétante. Est-ce réellement le cas ?

"Tout le monde annonce une perte catastrophique d'emplois. Or quand on regarde le nombre de salariés déclarés à la CPS, ce n'est pas exact. Au premier semestre, nous avons constaté une augmentation de 1% des effectifs déclarés à la CPS par rapport au premier semestre 2004. Contrairement à ce qui est dit, il n'y a pas de chute de l'emploi. Ce sont certes des chiffres provisoires, mais a priori, ils ne devraient être revus à la baisse".

Il n'y a donc aucun effondrement, mais plutôt une stagnation.

"Une légère poussée. Dans tous les cas, le marché de l'emploi ne se dégrade pas. Y compris dans le BTP".

Pourtant, ils sont nombreux à décrire une situation préoccupante. Comment expliquez-vous cette erreur d'appréciation ?

"A force de répéter la même chose, tout le monde en est convaincu. Mais aucun syndicat n'a la prétention de représenter l'ensemble des salariés, et aucun syndicat des entreprises n'a la prétention de représenter toutes les entreprises. Que puis-je leur répondre ? Que la réalité est différente. Tout simplement.

Le seul organisme capable de donner une idée précise de la situation, c'est la CPS qui reçoit toutes les déclarations d'inscriptions des salariés. Le SÉFI dispose également de quelques données, notamment le nombre de demandeurs d'emplois déclarés. On constate une augmentation du nombre d'offres d'emplois

et une diminution du nombre de demandeurs d'emplois. Ce qui veut dire que l'aboutissement à l'emploi se réalise. Ce qui corrobore les statistiques de la CPS.

C'est vrai qu'il n'y a pas de croissance importante du nombre de salariés déclarés à la CPS, mais il n'y a pas d'effondrement. Ce sont deux structures différentes qui le disent. Et on ne peut pas accuser le gouvernement d'utiliser les DIJ (dispositif d'insertion des jeunes) et les CIG (contrat d'intérêt général) pour réduire le nombre de demandeurs d'emplois puisque les DIJ et les CIG ne sont pas comptabilisés dans le régime des salariés, mais dans celui de la solidarité".

La Polynésie se caractérise par l'in-

"Contrairement à tout ce que tout le monde dit, il n'y a pas d'effondrement du marché de l'emploi.

La seule question pour moi est celle-ci : avec toutes les mesures que nous allons lancer, resterons-nous à la même situation ou assisterons-nous à un véritable décollage économique ?"

Ceci n'explique pas la morosité des représentants patronaux et syndicaux qui va à l'inverse des statistiques.

"Ça permet peut-être de traduire un certain malaise. Les gens attendaient peut-être une grande poussée de création d'emplois à notre arrivée. Ce n'est pas le cas, et je le reconnais. Mais contrairement à tout ce que tout le monde dit, il n'y a pas d'effondrement du marché de l'emploi. La seule question pour moi est celle-ci : avec toutes les mesures que nous allons lancer, resterons-nous à la même

situation ou assisterons-nous à un véritable décollage économique ? Les premières lois de pays seront transmises dès la semaine prochaine au CESC, et les premiers effets apparaîtront au début de l'année prochaine".

Quelle prévision faites-vous pour le reste de l'année ?

"A priori, nous avons passé le cap difficile avec soi-disant une fuite des capitaux. Je pense que nous allons entrer dans un contexte d'amélioration de la situation de l'emploi".

Le SÉFI nous fournit le nombre de demandeurs d'emplois. Or, le service n'a pas de représentativité géographique, c'est-à-dire par archipels. Il faudrait que le SÉFI, par l'intermédiaire des administrateurs territoriaux dans les îles, puisse recueillir le nombre de demandeurs d'emplois par archipels. Nous aurons ainsi une idée du nombre de demandeurs d'emplois dans toute la Polynésie".

Pas de nouvel organisme donc, comme un observatoire de l'emploi ?

"Un nouvel organisme génère de nouvelles dépenses".

Les chiffres, que récoltera le SÉFI, seront-ils rendus publics ?

"Bien sûr. Nous devons décider du rythme de diffusion. Le faire tous les ans, c'est une évidence. Tous les trimestres, c'est encore mieux".

Les employeurs disent manquer de visibilité. Quelle est votre réponse ?

"D'abord, mon ministère est obligé de passer par des lois de pays. C'est très long à mettre en place alors que nous restons dans le cadre administratif. Et si je pouvais me contenter des délibérations, je n'aurais pas attendu. Avec les lois de pays, je dois affronter le débat politique à l'assemblée et défendre mes projets au CESC. C'est intéressant, mais c'est plus long.

Certaines mesures sont prêtes et seront envoyées au CESC dès la semaine prochaine (la convention pour l'insertion par l'activité (CPIA) qui va remplacer les DIJ, le dispositif d'accompagnement pour créer ou reprendre une activité (ACRA) qui va remplacer les CIG, les contrats pour

DOCUMENT 8



"Nous allons avoir par le SÉFI, le nombre de demandeurs d'emplois par archipels", a déclaré le ministre du Travail.

l'emploi durable (CED), et une réduction d'impôt pour toute création d'emploi dans les entreprises).

D'autres sont en cours de réflexion : le chèque emploi-service, la transformation du SMIIG en SMIIC, c'est-à-dire un salaire minimum indexé sur la croissance et non sur l'inflation, ou encore l'aménagement du temps de travail".

Quelle est votre enveloppe budgétaire pour financer toutes ces mesures ?

"J'ai demandé au gouvernement que les moyens soient suffisants. L'enveloppe sera conséquente. Globalement, nous devrions atteindre sept milliards de Fcfp. Mais il faut attendre les arbitrages budgétaires".

Comment seront financées ces mesures ?

"Il appartiendra au ministre de l'Économie et des Finances de répondre à cette question".



**MINISTERE
DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL,
DES AFFAIRES INTERIEURES,
DE LA COMMUNICATION ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**CONCOURS INTERNE
D'ATTACHES D'ADMINISTRATION DE CATEGORIE A**

EPREUVE N°3

**La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats
à l'analyse d'un dossier portant sur l'**

ECONOMIE

Mardi 21 décembre 2004

De 7h00 à 12h00

(5 heures – Coefficient 5)

Commerce International et Développement Durable.

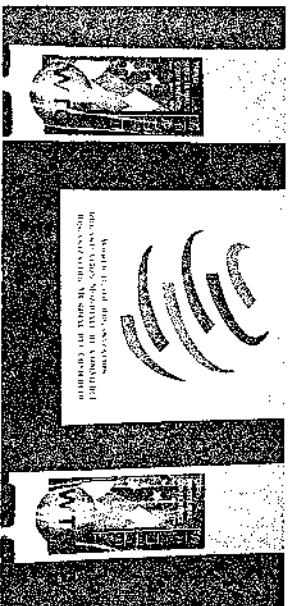
**Faites le point sur les conflits d'intérêt affectant l'OMC, et
l'apport des discussions sur le Développement Durable à leur
résolution**

Dossier comprenant 10 pages celle-ci incluse

Les négociations commerciales dérapent à Seattle

par Kenneth Karl

La conférence ministérielle sur le commerce multilatéral qui s'est déroulée à Seattle aux Etats-Unis du 29 novembre au 3 décembre restera certainement dans les annales comme l'un des événements les plus marquants de cette fin de siècle. Censées lancer un nouveau cycle de négociations commerciales à l'enlame du nouveau millénaire, les discussions entre les représentants des 135 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont tourné court avant de s'achever sur un constat quasi unanime d'échec. Faute de consensus, les ministres n'ont guère pu s'entendre pour parachever le texte d'une déclaration finale qui aurait marqué le démarrage du nouveau round de négociations sur le commerce mondial. Mais c'est davantage les manifestations anti-mondialisation menées tambour battant par les ONG et une grande partie de la société civile mondiale, et largement couvertes par les médias qui auront retenu l'attention du monde entier.



En acceptant d'accueillir la troisième conférence ministérielle de l'OMC, les autorités de Seattle espèrent sans doute de meilleures relations pour leur ville. Mais les manifestations de la rue et leur cortège de violences en ont décidé autrement, rompant pendant quelques jours, la quiétude de la cité portuaire située à l'Ouest des Etats-Unis. Fiel du grant informatique Microsoft et du non moins puissant groupe aéronautique Boeing, Seattle s'est révélée un beau meuble de novembre sous le bruit des sirènes des voitures officielles relayé par celui des porte-voix scandant des slogans hostiles à la mondialisation et à l'OMC. Impossible de trouver une rue du centre ville entièrement libre d'obstacles. Les grandes artères, notamment celles qui mènent au "Convention Center", lieu de la conférence, furent progressivement prises d'assaut par une marée humaine et pour cause... Plus d'un millier d'organisations non gouvernementales et d'associations de tout genre venues de tous les coins de la planète, s'y étaient données rendez-vous pour crier leur hostilité mais

surtout leurs craintes à l'égard d'une libéralisation trop poussée du commerce mondial, espérant de la sorte peser sur les négociations. En empêchant la tenue de la cérémonie officielle d'ouverture, avant d'être repoussés manu-militari par la police locale appuyée par la garde nationale venue en renfort, les manifestants avaient d'ailleurs de jeu marqué un point décisif. Quant aux pourparlers, c'est dans la confusion qu'ils ont démarré entre les différentes délégations peu disposées à faire des concessions. Il leur reconnaît que la diversité et la complexité des sujets, ajoutés aux énormes intérêts en jeu et la pression de rue, pouvaient laisser anticiper des discussions difficiles. Et c'est après quatre jours d'âpres négociations que Charlene Barthelemy, la représentante américaine, hôte de la conférence, a officiellement mis fin aux travaux. Faute de résultats.

Désaccords sur l'agenda

Au sortir de la conférence de Marrakech, les Etats membres de l'OMC s'étaient mis d'accord sur le calendrier devant guider les négociations de Seattle en choisissant pour sujets principaux, l'agriculture et les services. Au cours des travaux préparatoires et sur la demande de plusieurs d'entre eux, de nouveaux thèmes sont apparus, allongeant ainsi la liste des différends entre les pays. Les tentatives de rapprochement de dernières minutes ayant échoué, ces divergences de vues concernant l'ordre du jour de la conférence ont davantage compliqué les négociations. Trois positions se sont clairement dégagées sur ce sujet avant et pendant la conférence à Seattle. D'un côté, les Etats-Unis qui soutiendraient son tenir strictement au programme initialment prévu espérant pouvoir mieux défendre leurs intérêts dans le cadre d'une négociation

restreinte à l'agriculture et aux services. En face l'Union européenne, partisans d'une approche plus globale. Un agenda large, susceptible d'intégrer des domaines nouveaux comme l'environnement, la protection des consommateurs, la culture, la concurrence, les investissements etc, permettrait selon l'Union, de mieux répondre aux exigences d'une mondialisation accélérée. Tout en facilitant sa régulation. Refusant tout compromis entre ces deux positions, l'Inde et une poignée de pays en développement ont quant à eux, catégoriquement rejeté l'idée d'un nouveau cycle de négociation estimant qu'il fallait d'abord en finir avec les accords du cycle de l'Uruguay. Quand on construit une maison, on termine d'abord le premier étage avant d'élever le deuxième " a affirmé le ministre indien du commerce. Ces désaccords, n'ont guère facilité les discussions entre les Etats membres. Ceux-ci devront obligatoirement s'entendre sur un agenda pour faire avancer les négociations.

Empoignades sur l'agriculture

Comme il fallait probablement s'y attendre, le dossier agricole qui - rappelons le - n'a pas été soumis aux règles commerciales multilatérales que dans l'accord sur l'agriculture" conclu lors du cycle de l'Uruguay, n'a pas manqué d'opposer les grandes puissances agricoles exportatrices, au point de devenir le sujet le plus épineux de la conférence de Seattle. Les autres thèmes de discussions comme les investissements, la propriété intellectuelle ou encore les questions culturelles ont du coup été relégués au second plan. Souvent par les 17 pays du Groupe de Cairns (Australie, Nouvelle-Zélande, Brésil, Argentine etc...), gros producteurs agricoles, les Etats-Unis ont réclamé tout au long des discussions, une réduction significative, voire à terme, une élimination des subventions à l'exportation qui selon eux, créent des distorsions dans les échanges commerciaux. Pour ce groupe de pays, les produits agricoles ne doivent pas faire l'objet de considérations particulières, mais doivent être traités comme tous les autres produits commerciaux afin de réduire les déséquilibres qui faussent le jeu normal de la concurrence afin de parvenir progressivement à une plus large ouverture des marchés. Dans leur ligne de mire directe, l'Union européenne, accusée d'avoir l'agriculture la plus subventionnée du monde en raison de son système d'aides directes à l'exportation accordées aux agriculteurs. Si l'UE a dénoncé les mesures de soutien indirect en vigueur aux Etats-Unis, elle a surtout tenté de préserver le modèle européen et de faire reconnaître le caractère "multifonctionnel" de l'agriculture. Appuyés dans leur démarche par le Japon et quelques pays moins avancés, les quinze ont exigé que les nombreuses formations non commerciales du secteur agricole soient désormais reconnues et prises en considération dans les négociations commerciales. Ce concept de la "multifonctionnalité" de l'agriculture mis en avant par l'UE et que certains participants découraient pour la première fois à ce pen-

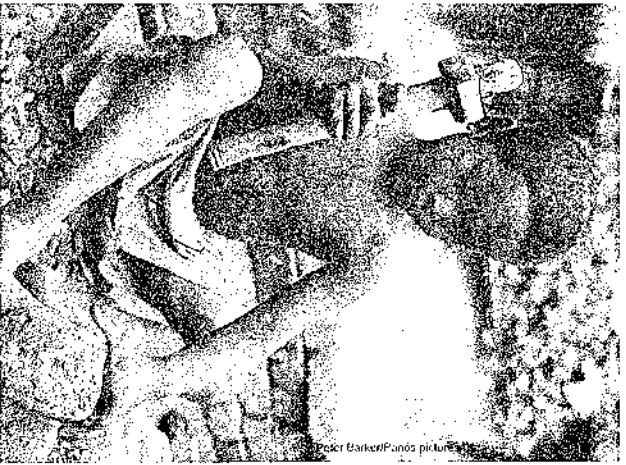
dant reçu un accueil mitigé. Selon la thèse défendue par les européens, l'agriculture n'a pas pour unique vocation de produire et de vendre des biens alimentaires. Elle rend également une série de fonctions non marchandes au bénéfice de la société comme la préservation, l'aménagement et l'occupation du territoire, la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire, la qualité de la vie etc, que les impératifs du marché ne doivent pas mettre en péril faute de pouvoir correctement les assumer.

L'intégration de cette multifonctionnalité de l'agriculture aux négociations commerciales est encore loin de faire l'unanimité chez les différents négociateurs. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas réussi à s'accorder sur les termes devant figurer dans la déclaration finale de Seattle. Les quinze ayant rejeté en bloc la proposition de texte présentée par le ministre du commerce de Singapour qui présidait le groupe de travail consacré à l'agriculture. On voit difficilement comment le secteur agricole voue à une libéralisation plus accrue comme le préconise l'accord de l'Uruguay. Round de 1994, pourrait asseoir l'aire l'objet d'un consensus entre les Etats membres. La "clause de paix" conclue au terme de cet accord qui interdit aux Etats membres de l'OMC d'engager des procédures pour s'attaquer aux subventions des autres, arrive à échéance à la fin de 2003 et les Etats affilés d'ores et déjà leurs armes pour défendre leurs intérêts commerciaux.

Le dossier agricole qui illustre en partie la violence de l'Union européenne obtient un minimum de régulation dans le processus de libéralisation, annonce d'ores et déjà de grandes batailles pour "l'après Seattle". Les différends sur les OGM (organismes génétiquement modifiés) ou la viande aux hormones sont encore d'actualité et le respect du "principe de précaution" contre garantir une meilleure sécurité alimentaire aux consommateurs, délégué par l'UE a été rejeté par les Etats-Unis.

Dés normes sociales qui divisent

L'Organisation mondiale du commerce est-elle l'incantante appropriée ou doivent être débattues les questions inhérentes au respect des droits sociaux dans les pays membres? L'OMC pourrait-elle à l'avenir jouer un rôle pour faire respecter les normes fondamentales du travail à savoir, la liberté syndicale et de l'association collective, la liberté d'association, la non discrimination dans le travail, l'interdiction du travail forcé et surtout celui des enfants. Si à la précédente conférence de Singapour en 1998, les ministres du commerce, faute d'accord, avaient préféré "botter en touche" en renvoyant ce type de questions à l'OTI (Organisation mondiale du travail), celles-ci sont revenues avec une acuité encore plus forte sur la table des négociations à Seattle au point de devenir une source majeure d'effrontement Nord-Sud. La proposition américaine visant à créer au sein de l'OMC, un groupe de travail sur ce sujet, corroborée par le discours on ne peut plus ferme du président Clinton, favorable à des sanctions à l'égard des pays accusés de violer ces normes sociales,



Les normes sociales sont élevées du ressort de l'OMC?

ont suscité d'assez vives réactions dans le camp des pays en développement. Et ce n'est pas la proposition plus souple de l'Union européenne d'inclure un forum conjoint entre l'OMC et l'OIT, et de privilégier davantage des méthodes semblables aux solutions coercitives qu'aurait permis de faire baisser la tension. Pour une majorité de pays en développement et en particulier les pays asiatiques, les normes sociales ne sont en réalité qu'un moyen déguisé des pays riches pour maintenir fermes leurs marchés à certains produits du Sud, un véritable "cheval de Troie" dissimulant des armes protectionnistes. C'est également à leur yeux, un moyen de les priver de leurs avantages comparatifs comme les faibles coûts salariaux. Hostiles à toute idée d'intégrer dans le cadre de l'OMC, des mesures pouvant être habituellement utilisées pour justifier des restrictions commerciales unilatérales, les pays en développement dont les plus radicaux comme

l'Inde ont préféré camper sur leurs positions. Soulignant au passage, le peu des bénéfices de la mondialisation conventionnels de l'OIT sur les droits des enfants et l'état des multinationales pour les pays à bas salaires, certains ont même parlé d'hyocrisie. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà des pressions des uns et des réticences des autres, le débat sur les normes sociales soulève, mis à part leurs implications commerciales, de véritables questions de fond sur lesquelles les Etats membres de l'OMC devront à terme trouver un terrain d'entente moins glissant.

Quand la majorité minoritaire se rebiffe

Comme d'habitude, les éléphants se font et ce sont les petites bêtes qui sont écrasées.

La formule émane d'un représentant africain et résume bien la déception des pays en développement quant à leur participation aux négociations et à la prise en considération de leurs intérêts dans les décisions. Se plaçant de nouveau pleinement liés associés aux travaux de la conférence, plusieurs d'entre eux à l'instar des Caraïbes et de quelques pays d'Amérique latine, ont publié un communiqué de presse refusant de faire partie du consensus final. Quant aux pays africains, c'est à travers une déclaration commune, approuvée par la quasi totalité des Etats de l'OUA, qu'ils ont dénoncé le manque de transparence dans les négociations et leur exclusion des débats portant sur des questions d'une importance vitale pour leurs populations. Il faut reconnaître que, mis à part les séances plénières, les discussions sur les sujets les plus importants, se sont déroulées dans les "salons verts" en comité restreint donnant ainsi une impression d'opacité aux pays non invités. Mais le mécontentement des pays du Sud n'est pas uniquement lié aux problèmes organisationnels et institutionnels de l'OMC. Majoritaires en nombre au sein de

l'OMC, ils sont minoritaires dans des échanges mondiaux et profitent très peu des bénéfices de la mondialisation. Plusieurs de ces pays envoient en réalité d'énormes difficultés à mettre en œuvre toute une série d'accords prévus par l'OMC et l'édition des aspects logistiques, techniques, financiers et des délais plus longs pour y parvenir. Certains souhaitent obtenir un accès plus large aux marchés des pays développés pour acquiescer leurs produits tandis que d'autres plaident en faveur d'un cadre normal différencié à l'OMC, qui tiendrait réellement compte des inégalités structurelles entre les Etats membres. De nombreux pays en développement se sentent même repoussés de l'échec de la

conférence, satisfaits de n'avoir pas aidé à lancer de nouvelles négociations qu'ils n'auraient pas tenu compte de leurs principales préoccupations comme ce fut le cas lors de l'Uruguay Round. Malgré leur faible part dans le commerce international (moins de 2,5% pour l'Afrique), les pays du sud espèrent désormais peser sur les négociations commerciales multilatérales, certains ayant pris la mesure des enjeux et des marchandages dont ils sont aujourd'hui l'objet de la part des grandes puissances économiques. On retiendra cependant que plusieurs pays y compris ceux du Nord ont insisté sur la nécessité de mieux intégrer à l'avenir les pays du Sud dans le système commercial multilatéral.

Une Union européenne en ordre groupé

Visiblement déçue de n'avoir pas contribué au démarrage d'un nouveau cycle de négociations qu'elle aurait voulu global, l'UE est revenue de Seattle avec dans ses valises, au moins un motif de satisfaction. Contrairement aux négociations de l'Uruguay Round menées à l'époque sans véritable ligne stratégique communément acceptée par l'ensemble de ses Etats membres, c'est une Europe beaucoup plus soudée et plus sûre de ses arguments qui a

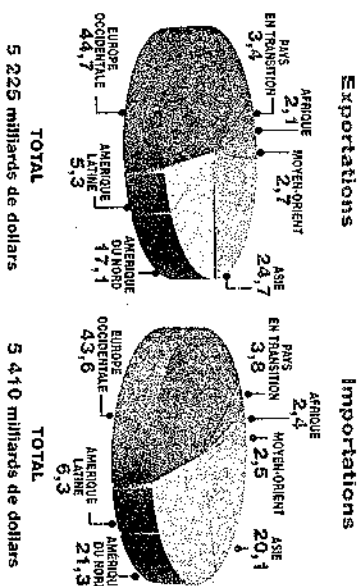
défini son vaste programme à Seattle. Avec une meilleure préparation et une volonté accrue de prendre l'initiative sur certains dossiers, l'UE a de toute évidence montré qu'elle avait tiré des leçons du passé. C'est sous le couvert d'un véritable mandat de négociation confié par le Conseil à la Commission et approuvé par le Parlement européen que cette dernière s'est rendue à la troisième conférence de l'OMC. Sous la conduite de Pascal Lamy, commissaire européen en charge du commerce, épaulé par son homologue de l'agriculture Franz Fischler, la délégation européenne a présenté à Seattle un dossier bien ficelé.

Si de légers désaccords sont apparus au cours des pourparlers de Seattle comme en témoigne le dossier des biotechnologies, ils n'ont cependant pas mis à mal la cohésion de l'UE. Certains Etats membres avaient reproché à la Commission d'avoir outrepassé son mandat en acceptant un groupe de travail sur ce thème alors que celui-ci en faisait, dit l'un de certains membres de la délégation, un élément tactique de négociation. Les programmes permettront sans doute de mieux mesurer la capacité des quints à peser sur l'ensemble du nouveau cycle du millénaire équilibré pour tous tel que mentionné dans son programme.

Atmosphère de campagne électorale

Si les difficultés liées à la complexité des dossiers et aux énormes intérêts commerciaux en jeu sont en grande partie responsables du "bogue" de la conférence de Seattle, le vent de campagne électorale qui a soufflé sur les négociations n'en est pas pour autant étranger. Les Etats-Unis se préparent en effet à des élections présidentielles que le camp démocrate espère bien remporter. C'est donc avec une marge de négociation réduite au minimum pour ne pas dire soumise aux différents pressions corporatistes que les négociateurs américains ont abordé cette troisième conférence ministérielle, réduisant systématiquement de l'échec ou l'est sur certains dossiers. Dans son discours, le président Clinton a choisi de s'en prendre à la politique agricole commune et aux subventions européennes afin de donner des gages aux puissants lobbies agricoles, aux multinationales et au Congrès. Il a par ailleurs tenté de satisfaire les forces syndicales qui représentent une partie non négligeable de l'électorat démocrate, en réclamant des sanctions à l'encontre des pays qui violent les normes du travail, et la création au sein de l'OMC d'un groupe de travail sur ce thème. De nombreux négociateurs en particulier l'UE, déploient aujourd'hui que de telles considérations électoralistes n'ont pu influencer à ce point la conférence et impactent ouvertement la responsabilité de l'échec aux Etats-Unis. Le choix du lieu et la date de cette conférence était à leurs yeux une erreur fondamentale. Pour les plus pessimistes des analystes, les chances de parvenir à un accord sont quasiment nulles avant la fin de la campagne électorale américaine.

Les échanges mondiaux en 1998 (part de chaque région en pourcentage)



Source: Banque Mondiale, OMC, C-EP

Faut-il tirer sur l'arbalète?

Sorti affaibli de l'échec de Seattle, l'OMC cherche à redorer son image de marque vis à vis d'une opinion publique mondiale de plus en plus sceptique. Assimilée à la mondialisation et à ses effets pervers, la jeune organisation doit faire face à des difficultés dues à l'augmentation du nombre des Etats et à leurs multiples revendications. De nouveaux thèmes viendront probablement s'ajouter à ses prérogatives, et les conflits à résoudre ne sont pas prêts de diminuer. Sans compter qu'il lui faudra aussi prendre en considération les revendications croissantes de la société civile bien décidée à influencer d'une manière ou d'une autre les décisions. Les mutations intervenues dans l'économie mondiale, marquée par la spectaculaire accélération du phénomène de mondialisation et l'augmentation du volume des échanges obligent l'OMC à se réformer profondément. Son fonctionnement, ses modes de décisions et la transparence de ses procédures doivent être encore améliorés pour répondre aux nouveaux besoins. Il ne faut cependant pas oublier que l'OMC demeure à l'heure actuelle, l'unique institution en charge des règles du commerce international qui visent à assurer plus de transparence, plus de loyauté et plus d'équité. Il ne faut pas non plus oublier que cette institution est dirigée par ses Etats membres à qui elle appartient. Les décisions y sont adoptées par consensus et chaque Etat, quelle que soit sa taille ou son importance commerciale, dispose en "principe" d'un droit de veto. Il appartenait par conséquent aux Etats membres de prendre dans les mois à venir, des dispositions afin de renforcer le crédit de l'organisation et d'expliquer aussi bien, les avantages méconnus du système de l'OMC que ses insuffisances. Le phénomène de libéralisation requiert aujourd'hui des mécanismes de régulation et de surveillance que les Etats devront mettre en place au sein de l'OMC.

Une victoire à Seattle? So what? par Yannick Jadot



Comme Charlene Barshefsky ou d'autres, certains pourront toujours dire que les différends entre les grandes puissances commerciales sont l'unique raison de l'existence de Seattle et que, de son temps, le GATT en a connu d'autres. Il a empêché. Les opinions publiques et les mouvements sociaux peuvent légitimement revendiquer une part de responsabilité dans cet échec. Et il ne s'agit pas seulement du clientélisme politique de Clinton réclamant une clause sociale "avec sanctions". Les gouvernements européens pouvaient difficilement revenir de Seattle avec un compromis "volontaire", ne comprenant que de nouvelles phrases de libéralisation et ignorant les attentes en matière d'environnement, de normes sociales, de qualité alimentaire, de respect des cultures et, de façon croissante, d'équité et de redistribution.

Seattle a été de fait la première négociation commerciale ou certains États, en particulier européens, ont tenté d'introduire de la régulation dans le commerce. Ils l'ont fait avec les "bonnes (?) vieilles" méthodes de négociation. Les négociateurs étaient complètement convaincus ? Ils étaient en tout cas mal préparés. Combien de discours d'équilibristes avant et pendant Seattle dans lesquels des fonctionnaires ou des politiques parvenaient dans la même phrase à défendre la libéralisation des investissements et le développement durable dans les pays du Sud ? Comment des négociateurs rompus aux négocia-

tions techniques, aux barrières tarifaires ou aux quotas d'importation, allaient-ils intégrer du social, de l'environnement, de la qualité, bref du "non quantifiable" ?

L'échec était donc inévitable. Au fur et à mesure que la négociation progressait à Seattle, on assistait à la disparition des quelques éléments de régulation, en particulier dans la position européenne qui était au départ la plus demanderesse de ce point de vue. La régulation devenait le prix à payer pour un agenda large de libéralisation. Et puis surtout, comment imaginer que les pays en développement accepteraient de nouvelles règles autorisant un droit de regard social et environnemental sur leurs modes de production, alors qu'ils sont pour la plupart exclus de la négociation et que l'OMC a jusqu'ici échoué à prendre en compte leurs intérêts les plus immédiats ?

L'échec de Seattle constitue donc une victoire politique : "rien ne sera plus comme avant", mais rien n'est gagné sur le fond. Seattle prouve, et il en était besoin, qu'on ne peut introduire "à la marge" la régulation et le développement durable dans le commerce. La construction d'une "gouvernance internationale", mêlant en cohérence les normes et les règles internationales, qu'elles soient sociales, environnementales ou commerciales, ou qu'elles touchent à la santé, aux droits économiques et sociaux, à la sécurité alimentaire ou à la culture doit devenir la priorité. Après l'AMI et la crise asiatique, Seattle, Après l'OCDE et le FMI, l'OMC. La réforme des institutions internationales devient inévitable. Tout cela doit-il se faire dans le cadre de l'OMC ? Évidemment non. C'est la cohérence et l'articulation des règles et des organisations internationales qui est en jeu. L'OMC, sous couvert d'une réforme profonde et parce qu'elle est une organisation intergouvernementale, est légitime dans la construction de règles commerciales, comme l'OIT l'est pour le travail, la FAO pour la sécurité alimentaire, l'UNESCO pour la culture et l'éducation, le protocole bissecaut pour les échanges internationaux de produits OGM, etc. L'OMC doit reconnaître les autres lieux de la gouvernance internationale. Elle ne peut rester la seule institution disposant d'un cull juridique contraignant. La création d'une architecture juridique internationale équilibrée est un champ de travail essentiel à investir.

La place des pays en développement dans ce processus.

La construction est aussi à redéfinir complètement. Car pour ces pays, c'est l'ensemble du multilatéralisme qui n'est pas credible. Ce n'est pas faute d'avoir répété qu'autant que la règle ou la norme internationale, c'est son processus de construction qui importe. Celui-ci doit évidemment respecter autant que possible les priorités de chacun. Il doit aussi intégrer les modalités de mise en œuvre concrètes et notamment la prise en charge de son coût. La délinquance des pays en développement vis-à-vis du multilatéralisme tient pour beaucoup aux promesses non tenues, notamment en terme d'engagements financiers, de la part des pays développés.

Le suivi des grandes conférences des Nations unies est de ce point de vue accablant. Peu-on défendit l'interdiction du travail des enfants si dans le même temps on ne prend pas en charge, au moins temporairement, le manque à gagner pour les familles d'envoyer les enfants à l'école plutôt qu'à l'usine ? Pouvait-on imposer des normes environnementales sans favoriser des transferts peu coûteux de technologies et de savoir-faire ? Et les mouvements sociaux et associatifs ? Bien sûr, ces mouvements sont divers, pourquoi en serait-il autrement ? Il réclame pas une société civile internationale, mais DES sociétés civiles, nées par des intérêts différents, parfois contradictoires. À Seattle, les groupes corporatistes défilèrent avec les organisations de solidarité internationale, les courants religieux côtoyaient les courants radicaux, les mouvements souverainistes et localistes s'alliaient aux "internationalistes" (pour une internationale des terroirs ?) et les "anti" misérabilistes avec les "réformistes".

Si l'est une victoire

incontestable de ces mouvements, elle tient à la visibilité qu'ils ont donnée à leurs préoccupations et au refus, cette fois convergent, d'un désordre mondial établi aux seules fins économiques et commerciales. Elle tient aussi à sa capacité à mettre en lumière les incohérences des discours et des stratégies de négociation des "officiels". Elle tient enfin à sa capacité d'organisation et de mobilisation.

Mais quelles que soient ces qualités, ce n'est plus dans la rue qu'il faut travailler maintenant. Les mouvements sociaux et associatifs doivent se transformer en force de proposition s'ils veulent "changer les choses" et associer leur légitimité dans la construction de nouvelles règles. Il faut rapidement créer des modalités de travail pour produire de l'analyse et de la réflexion sur les sujets de négociation à venir. Les négociations sur l'agriculture et sur les services s'ouvrent des ce mois-ci. Il est temps de l'accord sur les droits de propriété intellectuelle sa poursuite. Quel modèle agricole souhaitons-nous défendre ? Comment faire reconnaître la notion de service public ? Quelle protection des espèces vivantes ? Comment intégrer la question du développement ? Voici quelques questions auxquelles il nous faudra dorénavant être capable de répondre. Simultanément, les mouvements sociaux et associatifs doivent réfléchir à la place qu'ils souhaitent occuper vis-à-vis des gouvernements, des institutions européennes et des organisations internationales.

dans le processus de construction de règles internationales. Tel est le prix, ou le fardeau, de la victoire.

L'Europe pourrait jouer un rôle moteur dans la construction d'une "gouvernance internationale". Le

sociaux et associatifs européens, c'est à ce niveau qu'il faut mener le combat en premier lieu. On a vu en matière agricole l'Europe défendre le statu quo - notamment sous la pression des quelques lobbies rentiers de la PAC - au détriment des préférences affichées par les citoyens les consommateurs et les contribuables pour une agriculture multifonctionnelle. On a vu la Commission abandonner le principe de précaution et accepter un groupe de travail sur les OGM.

La conférence ministérielle UE-ACP de négociation pour le renouvellement de la Convention de Lomé, qui s'est déroulée juste après Seattle, laisse également perplexes. La pesanteur de la négociation se fait si forte qu'on ne puisse mieux tirer les leçons de Seattle ? L'Europe n'a-t-elle pas d'autres perspectives à proposer aux pays ACP que le libre-échange la conformité à des règles de l'OMC par ailleurs décriées ? À défaut de l'avoir fait plus tôt, et ce n'est l'heure de le faire pousser. L'Europe doit avoir l'ambition de constituer des mécanismes de solides alliances avec les 71 pays ACP sur des règles commerciales intégrant notamment la multifonctionnalité de l'agriculture, des formes plus équitables de protection des ressources biologiques, le principe de précaution, la question du développement. Elle doit également profiter de ce cadre unique de coopération pour ouvrir l'inévitable chantier de la "gouvernance internationale".

Délégué général de Solagro, Scaglari est une OMC française qui travaille depuis longtemps sur la question des règles internationales et leurs liens avec les politiques agricoles, notamment en matière d'environnement, d'agriculture, de sécurité alimentaire et de coopération et de commerce. Elle est basée à Seattle. Site Web : <http://www.no-atl.org/oe>

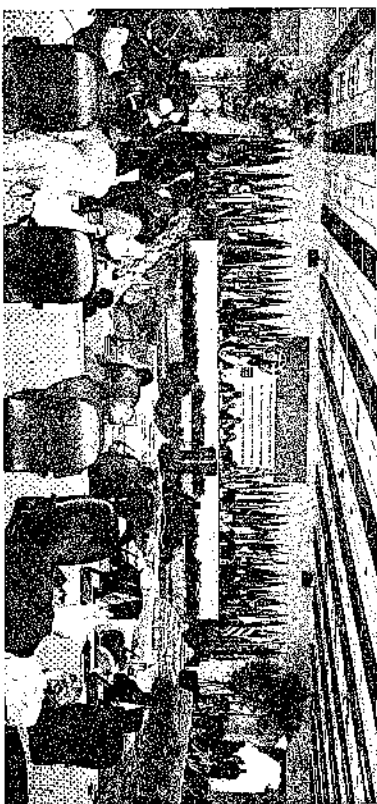
Le Courrier, février-mars 2000.

Sommet des Chefs d'Etat ACP à Santo Domingo

"En route pour le troisième millénaire"

par Kenneth Karl

Les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du Groupe ACP se sont réunis les 25 et 26 novembre derniers à Santo-Domingo, capitale aux mille couleurs de la République Dominicaine pour y tenir leur deuxième Sommet. C'est dans un contexte particulièrement chargé d'événements importants pour l'avenir de ce groupe de pays que se sont déroulées les discussions sous la présidence de Leonel Fernandez Reyna, président du pays hôte. A quelques encablures de l'expiration de la quatrième Convention de Lomé, trois mois exactement et en pleine période de négociation, les plus hauts responsables politiques ACP ont défini de concert leurs priorités pour le futur partenariat avec l'Union européenne.



Unis et solidaires face à la mondialisation

Lors de leur rencontre de Lomé en novembre 1997, première du genre dans l'histoire des Conventions de Lomé, les chefs d'Etat et de Gouvernement ACP avaient prévu de renouveler l'exercice, afin de peser davantage de leur poids politique sur un partenariat voué à de nombreuses, voire d'inconcevables ajustements.

Viablement moins nombreux qu'à Lomé, ils se sont retrouvés dans ce petit pays des Caraïbes pour tenter d'apporter des réponses communes aux nombreux défis que doit relever le Groupe ACP à l'aube du nouveau millénaire. Si de nombreux sujets ont été débattus au cours des deux jours de travaux, certains d'entre eux ont particulièrement focalisé l'attention des observateurs. Se voulant plus que jamais soudés et solidaires, le Groupe ACP ne de l'accord de Georgetown conclu en 1975, a dès le début du Sommet, tenu à réaffirmer son unité afin de consolider une identité propre sous-tendue par le partage et la défense d'intérêts communs. Face aux

mutations de l'économie mondiale et à la multiplicité des problèmes à résoudre, il ne s'agit plus pour cette entité de pays, unis dans leur diversité, d'exister uniquement par rapport à l'Union européenne, mais de faire entendre sa voix dans d'autres enceintes de négociation multilatérales comme l'ONU ou l'OMC. "Nous devons préserver et renforcer l'unité de notre groupe qui doit devenir un acteur important sur la scène internationale" a déclaré à ce sujet le président gabonais Omar Bongo lors de la cérémonie d'ouverture.

Hasard du calendrier, la conférence de l'OMC, censée lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, qui devait se tenir à Seattle trois jours après le Sommet ACP, aura été l'occasion pour les 71 Etats ACP de réaffirmer une fois de plus leur unité et leur détermination face au phénomène de la mondialisation. De nombreux orateurs ont dénoncé le caractère négatif de la mondialisation qui favorise à leurs yeux, ceux qui sont mieux armés pour en profiter en marginalisant les

plus faibles. Sans nier la réalité du phénomène, les chefs d'Etat ACP ont plaidé pour une libéralisation maîtrisée des échanges, soucieuse des intérêts des pays pauvres et qui pourrait leur permettre de s'adapter progressivement à l'économie mondiale. Certains d'entre eux s'en sont même pris avec virulence à l'OMC. "Avec les règles de l'OMC nous n'avons plus d'oxygène". Expriment ainsi les difficultés des pays ACP à s'intégrer dans l'économie mondiale, le président de Madagascar Didier Ratsiraka a fustigé tout au long de son discours, les travers de la mondialisation en excluant les pays ACP et l'Union européenne à résister à l'OMC et à ne pas abandonner comme ce fut le cas dans le dossier de la banane. "La mondialisation, a-t-il poursuivi dans un ton d'aplaudissements, est une doctrine totalitaire sous-tendue par une pensée unique qui ne semble pas tolérer ou accepter le droit à la différence". Une différence de traitement que le Groupe ACP aimerait bien faire accepter comme élément fondamental du système commercial multilatéral. Ce principe devrait selon les soutiens du Groupe, s'appliquer au moins encore pendant une période de dix ans aux relations commerciales des pays ACP avec l'UE pour ce qui est de l'accès préférentiel de leurs produits au marché européen. Les chefs d'Etat ACP ont en conséquence, demandé que soit rapidement présentée à l'OMC, une demande de dérogation visant à maintenir le statu quo actuel pendant cette période. Le Groupe ACP espère ainsi négocier en toute sérénité, à partir de 2000, les termes d'un nouveau régime commercial avec l'UE, qui renforcerait seulement en vigueur en 2010 et qui ne serait pas appliqué aux moins avancés et aux plus vulnérables d'entre eux. Ces derniers devront continuer à bénéficier d'un accès privilégié au marché européen. Dans le plan d'action annexé au texte de la déclaration de Santo Domingo, les chefs d'Etat et de Gouvernement ACP ont donné mandat à leurs ministres pour négocier avec l'UE, les futurs arrangements commerciaux.

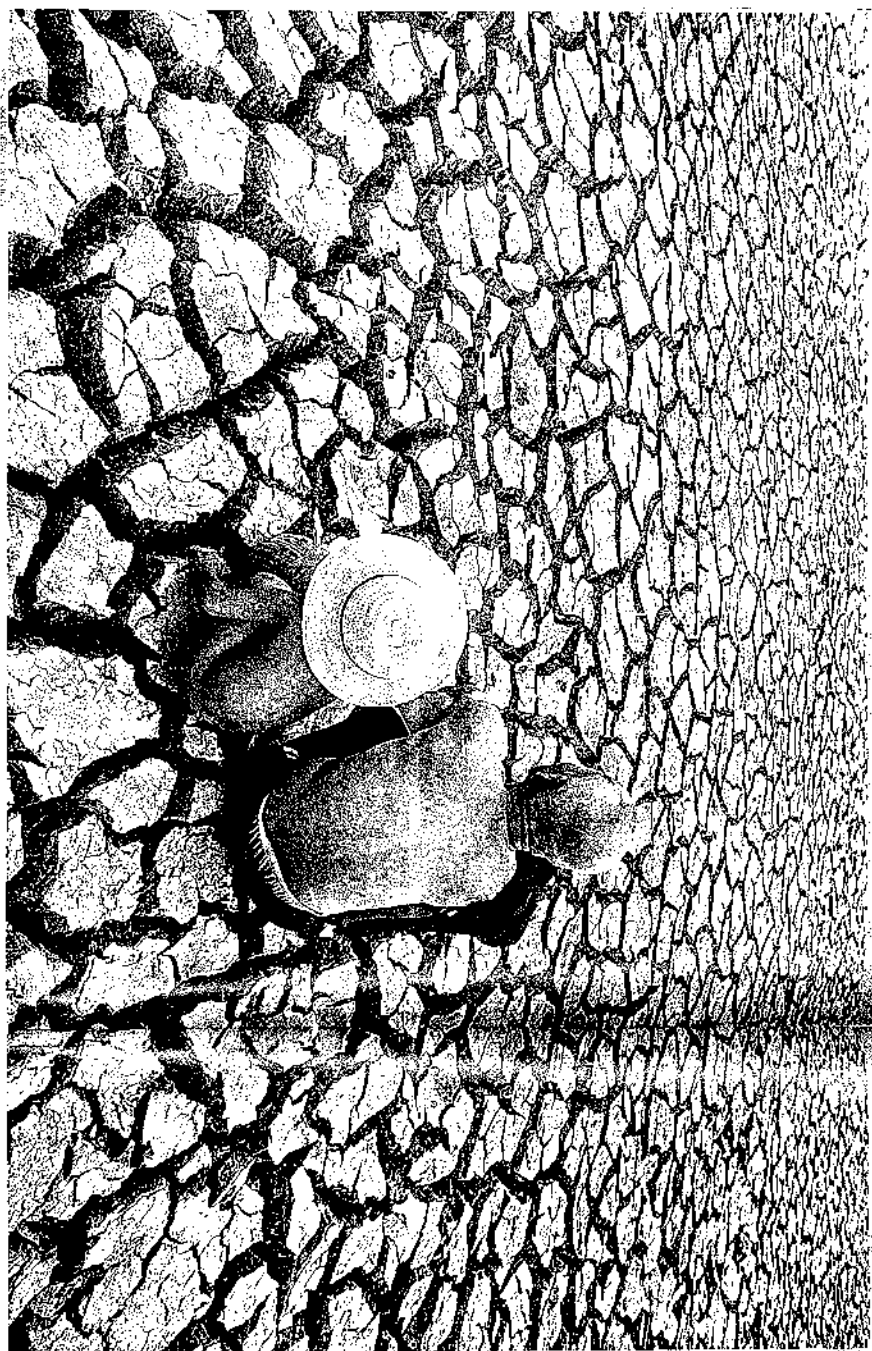
La bonne gouvernance oui, mais...

Comme on pouvait s'y attendre, le thème de la "bonne gouvernance" ou "bonne gestion des affaires publiques" n'a pas manqué d'occuper les discussions entre les chefs d'Etat qui ont débattu pendant de longues heures au cours du Sommet. Il faut dire que le sujet, sensible à bien des égards avait suscité de nombreux désaccords entre les négociateurs chargés de définir le futur cadre de coopération qui doit succéder à la quatrième convention de Lomé. Le Groupe ACP a réitéré à Santo Domingo son hostilité à l'introduction du concept de "bonne gouvernance" dans le futur partenariat en tant qu'élément essentiel et dont le non-respect entrainerait la mise en œuvre

autocratique, voire unilatérale de la clause de non-exécution prévue par l'article 360 bis de la Convention de Lomé. Les chefs d'Etat ont toutefois admis que la bonne gouvernance devienne un élément important de la future Convention et ont réaffirmé dans le texte de la déclaration "leur attachement à une gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières". Pour finir, mandat a été donné aux Conseils des ministres de malte sur pied, bien avant le prochain Sommet, un mécanisme de consultation ACP qui se réunirait fréquemment afin d'examiner les éventuelles allégations de graves violations de la Convention de Lomé formulées par l'UE à l'encontre d'un Etat ACP.

Vers une coopération renouvelée avec l'UE

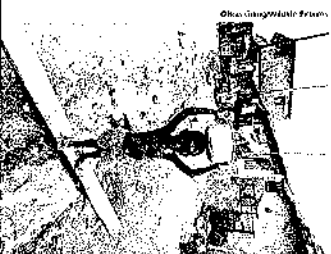
A l'unanimité, les chefs d'Etat ACP ont insisté sur la nécessité de poursuivre et surtout de renforcer une coopération qui dure depuis trois décennies entre leur Groupe et l'UE et qui repose sur des principes de solidarité, souveraineté et d'égalité des partenaires. De meilleures conditions d'application visent à améliorer le futur partenariat devant cependant être imaginées, «la mise en œuvre de cette coopération n'a pas toujours été aussi efficace que nous l'aurions voulu, c'est pourquoi l'amélioration des modalités d'application devra constituer à l'avenir une des principales priorités», peut-on lire dans le point 4 de la déclaration finale. La lutte pour l'éradication de la pauvreté devra être placée au cœur du nouveau partenariat afin de parvenir à un développement durable. Un accent particulier a par ailleurs été mis sur l'atteinte de la dette des Etats ACP. A cet égard, les chefs d'Etat tout en se félicitant de l'initiative prise par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui vise à réduire la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), ont souligné que dans le cadre de la coopération avec l'UE, des ressources additionnelles autres que celles du Fonds européen de développement soient allouées à ce programme. Les chefs d'Etat ont également réaffirmé leur volonté de contribuer activement à la paix et à la sécurité, de conduire leur développement en rejoignant la coopération intra-ACP et l'intégration régionale et d'adapter les institutions ACP aux mutations en cours. Sur ce dernier point on retiendra, la nomination au poste de Secrétaire général du Groupe ACP de Jean-Robert Goungoum actuel Ambassadeur du Gabon à Bruxelles. Les pays ACP ont en outre, favorablement accueilli l'idée d'intégrer Cuba au sein de leur Groupe. Ce pays qui avait récemment obtenu le statut d'observateur devra toujours se soumettre aux procédures d'adhésion prévues par l'accord de Georgetown.



Shelton, 2002



Shelton, 2002



Shelton, 2002



Shelton, 2002

Le Sommet de Rio a provoqué une vague d'optimisme, l'espérance d'un monde meilleur, d'un monde plus juste, d'un monde plus durable. Mais, en réalité, le Sommet de Rio n'a été qu'un événement médiatique, un événement qui a permis de faire passer un message, un message qui a été oublié. Le Sommet de Rio a été un événement médiatique, un événement qui a permis de faire passer un message, un message qui a été oublié.

Le Sommet de Rio a provoqué une vague d'optimisme, l'espérance d'un monde meilleur, d'un monde plus juste, d'un monde plus durable. Mais, en réalité, le Sommet de Rio n'a été qu'un événement médiatique, un événement qui a permis de faire passer un message, un message qui a été oublié.

Le Sommet de Rio a provoqué une vague d'optimisme, l'espérance d'un monde meilleur, d'un monde plus juste, d'un monde plus durable. Mais, en réalité, le Sommet de Rio n'a été qu'un événement médiatique, un événement qui a permis de faire passer un message, un message qui a été oublié.

De Rio à Johannesburg

Le Sommet de Rio a provoqué une vague d'optimisme, l'espérance d'un monde meilleur, d'un monde plus juste, d'un monde plus durable. Mais, en réalité, le Sommet de Rio n'a été qu'un événement médiatique, un événement qui a permis de faire passer un message, un message qui a été oublié.

Le Sommet de Rio a provoqué une vague d'optimisme, l'espérance d'un monde meilleur, d'un monde plus juste, d'un monde plus durable. Mais, en réalité, le Sommet de Rio n'a été qu'un événement médiatique, un événement qui a permis de faire passer un message, un message qui a été oublié.

en faveur du développement durable

En 1992, la Commission européenne a adopté une stratégie globale pour le développement durable. Cette stratégie est basée sur trois piliers : l'économie, l'environnement et la société. Elle vise à promouvoir un développement durable qui tienne compte de ces trois aspects.

Ce souci du développement durable fait partie intégrante du traité sur l'Union européenne, des accords qu'elle conclut et des politiques qu'elle mène. On en trouve l'orientation fondamentale dans les articles 177 à 181 du traité qui définissent le cadre et les principes d'intervention de l'Union dans la coopération au développement.

L'article 177 stipule : « La politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement (...) favorise le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux... ». Il souligne aussi l'importance d'intégrer ces pays dans l'économie mondiale et d'assurer la dimension de la lutte contre la pauvreté dans les politiques communautaires. Ces objectifs, combinés à ceux de la bonne gouvernance et de l'appropriation communautaire, sont les piliers fondamentaux de l'accord de partenariat de Cotonou signé entre l'Union européenne et les États ACP.

L'engagement de l'Union européenne s'inscrit également dans la communication de la Commission intitulée « La politique de développement durable de la Communauté européenne », qui présente les politiques de développement de l'UE comme « un processus pluridimensionnel qui englobe une croissance diversifiée, équitable, des services sociaux, l'environnement, des questions d'égalité des sexes, la solidarité, les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques. Le concept de développement durable recouvre ces priorités nouvelles ».

Johannesburg ne peut pas décevoir

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) qui se tiendra à la fin août à Johannesburg devra élaborer un plan de mise en œuvre concret et cohérent. Il devra en tout cas éviter de définir des politiques sans préciser leurs modalités d'application, comme cela s'est passé avec l'ambitieux Action 21 qui s'est déroulé à Rio en 1992. C'est pourquoi le sommet devra aboutir à deux types de résultats : tout d'abord un cadre politique et un plan de mise en œuvre consensuel des lignes d'action précises, qui devront découler de négociations intergouvernementales. Ils devront servir à analyser la contribution de l'Action 21 et des objectifs de développement du Millénaire.

Ces résultats devront être complétés par ceux du « Type 2 », c'est-à-dire des engagements, des accords ou des initiatives spécifiques de la part des acteurs en présence (gouvernements, secteur privé, organisations intergouvernementales et de la société civile), mais qui ne doivent pas nécessairement avoir des engagements ni concrets. Ces partenariats devront constituer un appui important des engagements plus par les pouvoirs publics et ne doivent nullement supplanter les efforts fournis par la communauté internationale. Ils repèseront sur les résultats du Type 1 et devront

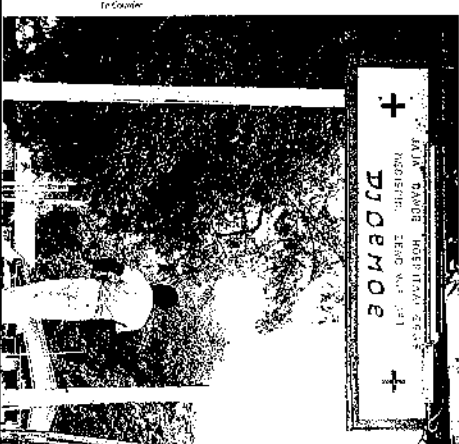


évoluer avec eux. Ils seront en quelque sorte les moyens de la concrétisation. Ils ne doivent pas à tout prix être finalisés à Johannesburg, mais leurs modalités et leur calendrier d'application devront être clairement précisés.

La stratégie européenne en faveur du développement durable

L'Union européenne soutient que les résultats du sommet fassent l'objet d'une approche cohérente. La déclaration politique, le plan de mise en œuvre et les partenariats du Type 2 doivent se renforcer mutuellement. L'UE a l'intention de valider à l'approche des résultats de Johannesburg entre, d'une part, les trois piliers du développement durable (économique, social et écologique) et, d'autre part, les unités Nord-Sud. Il sera donc vital pour le suivi du sommet de clarifier ces liens.

Point médical sur le terrain : l'UE évalue des initiatives dans nos domaines essentiels du développement durable : la santé, l'eau et l'énergie.



La stratégie de l'Union européenne en vue de Johannesburg

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) qui se tiendra à la fin août à Johannesburg devra élaborer un plan de mise en œuvre concret et cohérent. Il devra en tout cas éviter de définir des politiques sans préciser leurs modalités d'application, comme cela s'est passé avec l'ambitieux Action 21 qui s'est déroulé à Rio en 1992. C'est pourquoi le sommet devra aboutir à deux types de résultats : tout d'abord un cadre politique et un plan de mise en œuvre consensuel des lignes d'action précises, qui devront découler de négociations intergouvernementales. Ils devront servir à analyser la contribution de l'Action 21 et des objectifs de développement du Millénaire.

Ces résultats devront être complétés par ceux du « Type 2 », c'est-à-dire des engagements, des accords ou des initiatives spécifiques de la part des acteurs en présence (gouvernements, secteur privé, organisations intergouvernementales et de la société civile), mais qui ne doivent pas nécessairement avoir des engagements ni concrets. Ces partenariats devront constituer un appui important des engagements plus par les pouvoirs publics et ne doivent nullement supplanter les efforts fournis par la communauté internationale. Ils repèseront sur les résultats du Type 1 et devront

mat que les acteurs s'engagent dans le suivi de l'opération commune. Les actions unilatérales sont importantes pour commencer les efforts de la mondialisation et commencer l'objectif du développement durable. Au contraire, elles doivent être accompagnées de mesures globales cohérentes ou sous les auspices de leur pays en développement en matière des politiques sociales guidées par la bonne gouvernance et l'éthique de la justice sociale. Les pays industrialisés en soutenant adéquatement des actions sociales et en ouvrant leurs marchés à tous, et les institutions multinationales et régionales un mode de bonne gouvernance capable de soutenir le développement durable.

Dans ce contexte, il sera indispensable de préparer un programme cohérent et politiquement attractif. Le Sommet de Johannesburg sera l'occasion de débattre et d'arriver de nouvelles mesures importantes pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire. Consensus de l'Union européenne pour l'Union européenne, le président de la Commission, M. Romano Prodi, et plusieurs commissaires, dont Mme Wallström et M. Nielson, ont déjà annoncé leur présence. La déclaration européenne sera également composée d'ambassadeurs et, entre autres, de représentants d'ONG actives dans le domaine social et dans ceux de l'environnement et du développement.

La stratégie de l'Union européenne en vue de Johannesburg a été élaborée dans le cadre de l'approche cohérente et met en avant deux aspects cruciaux. Le premier est la dimension interne du développement durable, c'est-à-dire l'adoption à l'intérieur de l'Union, de réformes de production et de consommation durables. Il s'agit de l'Union, de la mise en œuvre de la Commission intitulée « Développement durable en Europe pour un monde meilleur » : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, que les chefs d'État et de gouvernement ont approuvée l'an dernier au sommet de Göteborg en Suède.

Le deuxième aspect est la contribution que l'Union peut apporter à la promotion du développement durable au-delà de ses frontières. La communication de la Commission « Vers un partenariat mondial pour le développement durable », publiée en février de cette année, décrit cette stratégie externe axée sur la réduction de la pauvreté, la gestion des ressources naturelles, la cohérence des politiques communautaires et les aspects financiers. Elle contient également les éléments stratégiques d'un « pacte planétaire ».

Cette volonté d'élaborer une stratégie en prévision du Sommet de Johannesburg s'est vue des conclusions du Sommet européen de Göteborg et du Conseil d'Environnement : de l'an dernier, où les États membres ont convenu les thèmes principaux, en insistant sur les objectifs prioritaires que sont l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des conditions de production et de consommation durables.

Une autre étape préparatoire a été franchie à l'occasion du Conseil « Développement » qui s'est tenu à la fin mai et qui a adopté des conclusions

sur le plan de la stratégie de l'Union européenne en vue de Johannesburg. Les conclusions du Conseil européen ont souligné la volonté de l'UE d'atteindre une issue positive lors de la conférence, et d'assurer comme auparavant un rôle de leader dans les préparatifs du sommet. Pour des raisons de Doha et l'honneur, et sur base des accords qui y ont été conclus, l'objectif est d'atteindre un pacte planétaire qui confirmera un engagement mondial envers le développement durable.

Le 22 juin à Seville, l'UE a adopté sa position globale sur le SMDD. Les conclusions du Conseil européen ont souligné la volonté de l'UE d'atteindre une issue positive lors de la conférence, et d'assurer comme auparavant un rôle de leader dans les préparatifs du sommet. Pour des raisons de Doha et l'honneur, et sur base des accords qui y ont été conclus, l'objectif est d'atteindre un pacte planétaire qui confirmera un engagement mondial envers le développement durable.

Les efforts internationaux en vue d'un consensus Aux Nations unies, le sommet est préparé par la dixième session de la Commission sur le développement durable (qui siège comme commission préparatoire - PrepCom - pendant quatre réunions). Celle-ci a été créée en 1992 pour assurer le suivi efficace du Sommet de Rio (incluant la supervision de la mise en œuvre des engagements qui y ont été pris sur le plan local, national, régional et international).

Cette commission a tenu sa dernière session en mai et juin, à Bali, en Indonésie. Elle a amené la communauté internationale à un consensus sur plusieurs thèmes importants, mais pas sur un plan de mise en œuvre ni sur les éléments de la déclaration politique. Les trois acteurs principaux de ce processus que sont l'Union européenne, les États-Unis et le G7 ne peuvent pas à s'écarter sur plusieurs aspects : les nouveaux programmes

La commission a décidé de la pauvreté et la coopération et a adopté des conclusions sur le plan de la stratégie de l'Union européenne en vue de Johannesburg. Les conclusions du Conseil européen ont souligné la volonté de l'UE d'atteindre une issue positive lors de la conférence, et d'assurer comme auparavant un rôle de leader dans les préparatifs du sommet. Pour des raisons de Doha et l'honneur, et sur base des accords qui y ont été conclus, l'objectif est d'atteindre un pacte planétaire qui confirmera un engagement mondial envers le développement durable.





© Christian Chabot/Alamy Pictures

L'énergie est toujours un élément important des efforts visant à répondre à 80 % de l'énergie et de la femme. C'est dans les pays en développement, en particulier les femmes qui sont chargées de collecter l'énergie du bois de chauffage et de l'eau.

et leurs sciences, le volet financier le commerce et la gouvernance.

À présent, la bulle est dans le camp de l'Afrique du Sud, pays signataire du sommet. Il reste de gros efforts à faire avant le prochain sommet. L'Union européenne mettra tout en œuvre pour soutenir ces efforts.

L'énergie au service du développement durable

Le manque d'accès aux sources d'énergie figure parmi les principaux obstacles au développement économique et social, à la croissance et à la lutte contre la pauvreté. Il est fondamental de remédier à ce problème si l'on veut atteindre les objectifs de développement, notamment ceux du Millénaire. L'énergie doit être envisagée comme une composante importante des stratégies de lutte contre la pauvreté, quel que soit le domaine de développement concerné. L'accès à l'énergie est en effet intrinsèquement lié à des aspects sociaux tels que la santé, l'éducation, le développement économique et l'environnement, à l'échelle locale comme à l'échelle mondiale.

L'énergie est également un élément important des efforts visant à favoriser l'égalité de l'homme et de la femme. Car, dans les pays en développement, ce sont en général les femmes qui sont chargées de collecter quotidiennement du bois de chauffage et de l'eau. Ce sont elles aussi qui doivent subir les gros coûts qui se dégagent dans les habitations lorsqu'elles cuisinent au moyen d'un combustible d'origine végétale (bois, paille).

On estime que deux milliards d'habitants, de femmes et d'enfants ne bénéficient pas d'un accès approprié et bon marché à des sources d'énergie « propres ». Le problème se pose avec une acuité plus grande encore en zone périurbaine et en zone rurale. La proportion d'Africains qui ont totalement accès à des sources d'énergie appropriées n'a pas augmenté en dix ans et demeure faible.

Ces dernières années, plusieurs conférences internationales ont eu l'occasion d'insister sur la contribution cruciale des sources d'énergie et l'élaboration de la pauvreté. C'était la neuvième session de la Commission des Nations unies sur le développement durable et la sixième Conférence sur les pays les moins avancés, qui s'est déroulée à l'année précédente à Bruxelles. Johannesburg sera le rendez-vous idéal pour faire le bilan des actions mises en œuvre jusqu'à présent et pour définir des objectifs en termes d'accès à l'énergie dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté.

C'est dans ce contexte que l'Union européenne réabrite actuellement une initiative sur l'énergie, qui est soutenue officiellement à l'occasion du Sommet de Johannesburg. Elle prévoit l'organisation de partenariats stratégiques entre l'Union et les bénéficiaires, que ce soit au sein des pays, des régions, le secteur privé ou d'autres acteurs. L'approvisionnement de cette initiative par les pays en développement sera la clé de son succès.

Cette initiative poursuivra le but stratégique de contribuer à la réalisation d'un des objectifs de développement durable du Millénaire, à savoir la réduction du nombre de personnes vivant en état de extrême pauvreté, d'ici à 2015, par l'offre d'un accès approprié à des sources d'énergie peu coûteuses et durables. Elle n'oublie aucune possibilité dans le secteur énergétique. Le dialogue de l'UE avec ses partenaires des pays et des régions en développement devra permettre d'aborder les grands thèmes suivants :

- le renforcement de la capacité institutionnelle, la coopération technique, le transfert de connaissances et de compétences;
- le développement des marchés;
- la promotion des partenariats entre le secteur public et le secteur privé;
- la facilitation de la coopération avec des institutions financières.

Comme l'approvisionnement en énergie est un domaine transversal qui concerne la plupart des aspects économiques et sociaux, un dialogue devra s'insérer avec les spécialistes d'autres disciplines et les professionnels du secteur énergétique. L'Union européenne souhaite nous, un partenariat avec tous les pays et, lorsque c'est opportun, conclure cet effort énergétique d'initiatives dans d'autres domaines.

L'initiative européenne sur l'eau

L'eau douce est une ressource précieuse. Elle est essentielle à la vie, à l'économie et à la préservation de l'environnement.

Aucune stratégie de lutte contre la pauvreté ne peut ignorer les besoins vitaux en eau des populations. Or, en ce début de troisième millénaire, ils ne sont pas couverts en ce nombre partout de la planète. Ainsi, en l'an 2030, 1,1 milliard d'habitants, de femmes et d'enfants (soit 17 % de la population mondiale) n'auront pas accès à l'eau potable. Ils vivent, 2,4 milliards (40 %) à manquer d'installations sanitaires adéquates. L'Afrique est la continent le plus touché. Quatre pays y ont déjà souffert de pénurie grave ou grave. Actuellement, 300 millions d'Africains manquent d'eau. La Conférence internationale sur l'eau organisée à Bonn en décembre 2001 a clairement montré que l'eau constitue un facteur de développement durable. Résoudre le problème de l'eau, c'est progressivement sur les nos principaux défis qui sont le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.

En mars 2002, la Commission européenne a adopté la communication sur la gestion de l'eau dans les pays en développement. Le Conseil « Développement » a par ailleurs adopté une résolution communautaire sur le sujet. Lorsqu'ils se réunissent à Johannesburg, il est de la plus haute importance que les chefs d'Etat et de gouvernement s'engagent à prendre des mesures concrètes afin de résoudre la crise mondiale de l'eau. A cette fin, la

Commission européenne encourage l'adoption d'une initiative communautaire sur l'eau et souhaite inscrire l'ordre du jour.

Au Sommet mondial sur le développement durable, l'Union européenne lancera donc une initiative de partenariat stratégique avec la participation des gouvernements et d'autres acteurs. Elle mettra l'accent sur la gestion de l'eau et l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires, la lutte contre la pauvreté et les maladies et la gestion intégrée des ressources en eau comme vecteur du développement durable et de la prévention des conflits.

Cette initiative vise la réalisation d'un des objectifs de développement durable du Millénaire, qui est de faire diminuer de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates. Elle doit également garantir l'équilibre des coopérations et la sauvegarde de l'environnement.

Ces objectifs doivent être atteints par une gestion intégrée des ressources en eau et des bassins fluviaux sur la base de l'expérience accumulée par l'Union européenne dans ce domaine. L'initiative sur l'eau visera particulièrement :

- une meilleure gouvernance et la création de partenariats plus étroits entre le secteur public, le secteur privé et les acteurs locaux;
- la prévention des conflits et la sécurité;
- le renforcement durable des infrastructures et des services d'approvisionnement en eau.

Cette initiative doit constituer le cadre d'une planification de coordination et de rationalisation des activités actuelles et futures entreprises dans le secteur de l'eau afin d'en accroître l'efficacité. Ses principaux éléments seront les suivants :

- le renforcement des capacités et des institutions, la sensibilisation des acteurs en présence et la promotion de leur engagement actif;
- l'effort de savoir-faire et l'innovation, des partenariats croisés afin d'apporter les transferts de technologies et de compétences;
- le développement de la coopération régionale et sous-régionale, notamment dans le cadre de la gestion intégrée des bassins fluviaux nationaux et transfrontaliers (telle que la création d'organismes, jumelages de bassins, etc.).

La première phase de cette initiative sera lancée à Johannesburg. Avant d'être étendue à d'autres régions, elle sera centrée sur l'Afrique afin de répondre aux préoccupations exprimées lors de la Conférence mondiale africaine sur l'eau et d'atteindre les objectifs généraux fixés par le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) en termes de lutte contre la pauvreté et de développement de l'économie africaine.

La réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement vont de pair

La diminution durable de la pauvreté et la concrétisation des objectifs de développement durable du Millénaire passent par la résolution des problèmes d'environnement auxquels font face les pays pauvres, à commencer par une approche intégrée avec sur les pays pauvres et concrète à l'échelle locale, nationale et mondiale s'impose.

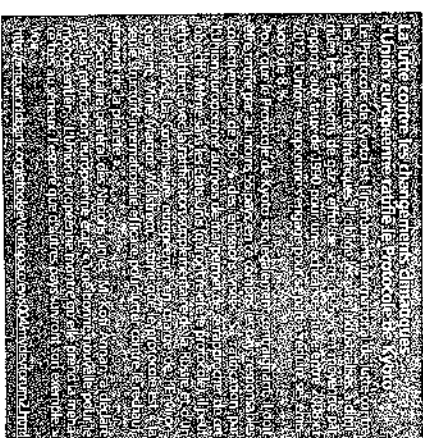
Quatre organismes qui poursuivent des objectifs communs en matière de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement ont rédigé ensemble leur contribution au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable. Il s'agit du ministère britannique du Développement international, de la Direction générale « Développement » de la Commission européenne, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale. Intitulé : *Linking Poverty Reduction and Environmental Management*, ce document porte essen-

tiellement sur la définition des moyens de lutter contre la pauvreté et de soutenir la croissance en améliorant l'environnement à l'avantage des citoyens vivant dans la pauvreté. Il établit des corrélations entre pauvreté et environnement et démontre que une gestion saine et équitable de celui-ci est indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable du Millénaire, à savoir la suppression de l'état extrême de pauvreté et de la faim, la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre les grandes maladies et la protection durable de l'environnement.

Avant tout, les pauvres doivent être considérés comme des partenaires capables de nous aider à trouver des solutions. Le non-équilibrage des problèmes dans le domaine de la gestion de l'environnement afin de les adapter à la pauvreté. Si on leur donne l'assistance nécessaire et les outils appropriés, ils ont une chance dans la protection de l'environnement de manière à améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être. Dans le même temps, il est fondamental de s'intéresser aux actions des autres pays de la planète, car ce sont eux qui causent le plus de dommages à l'environnement.

On ne peut d'ailleurs se préoccuper du développement sans tenir compte de la problématique environnementale, car celle-ci doit être intégrée aux stratégies de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement durable. En d'autres termes, on ne peut se permettre de lutter d'arrêter que la croissance au détriment de la pauvreté pour se soucier de la gestion de l'environnement. Pour améliorer celle-ci au bénéfice des pauvres, il faut introduire des modifications politiques et institutionnelles transnationales qui aillent bien au-delà de la simple influence traditionnelle des organes de protection de l'environnement. Ces changements doivent toucher la bonne gouvernance, la politique économique intérieure et la politique étrangère.

Il est donc nécessaire d'adopter une gestion saine et équitable de l'environnement pour réduire durablement la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable du Millénaire. Le Sommet mondial sur le développement durable sera l'occasion pour nous de définir un cadre d'action commun qui soit assis d'objectifs dans et réalisables, avec un leadership et contraignable grâce à des moyens suffisants et à des procédures de suivi efficaces et transparentes. L'objectif ultime étant la réduction, puis la suppression totale de la pauvreté sur notre planète.



A la fin du mois d'avril, le monde s'attardait sur les jeux d'ouverture vers l'horizon 2015. La capitale sud-africaine accueillait en effet le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD). Les chefs d'Etat et de gouvernement de la planète devaient y définir les politiques nationales et internationales à mettre en œuvre en vue de promouvoir le développement durable. SMDD est un domaine clé qui pourrait mener à une action internationale convenue et réussie, c'est bien celui des subventions publiques qui entravent ce développement.

Avril 2002, à Johannesburg

une réforme des subventions pour répondre aux défis du développement durable

Des études ont montré que les gouvernements dépensent des sommes considérables pour subventionner des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et l'eau, considérés comme absolument cruciaux pour le sommet mondial. Bon nombre de ces subventions ont des effets dévastateurs sur l'environnement, l'équité et le commerce international. Les réformateurs vont à la conclusion d'accords mondiaux sans avoir prévu cela ? Que certains pays de l'OCDE fassent preuve d'une véritable volonté politique et qu'ils décident de prendre radicalement les choses en main... Ce n'est pas le propos d'explorer l'importance des subventions dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable et de montrer leur ampleur et leur influence sur des secteurs clés. J'examinerai ensuite des propositions d'accords internationaux et de réformes structurelles.

Plan rapproché sur les subventions publiques et les échecs de stratégies

Les subventions peuvent nuire de nombreuses façons. Traditionnellement, il s'agit d'une somme d'argent qu'octroie un gouvernement, mais cela peut également être une intervention de l'Etat sur les prix du marché, une réduction d'impôt ou la prise en charge de frais d'infrastructures. En fait, la majeure partie des subventions sont en réalité des stimulants dans des législations fiscales des structures de prix, des politiques publiques, etc. Ces interventions de l'Etat ont évidemment un coût indirect pour les finances publiques, mais aussi pour la société dans son ensemble. A l'échelle mondiale, on estime que les Etats dépensent ainsi jusqu'à 1 005 milliards de dollars en subventions publiques chaque année (voir le tableau 1). Cela équivaut à près de 4 % du PIB mondial ou au PIB de l'ensemble des pays à bas revenus en 1999. Les trois quarts de ces subventions émanent des pays de l'OCDE, qui consacrent chaque année 725 milliards de dollars au subventionnement des producteurs, tandis que les pays en développement affectent environ 6 % de leur PIB à des aides en faveur des consommateurs.

Il est intéressant de noter que les subventions publiques sont particulièrement importantes dans les secteurs considérés comme primordiaux en vue du SMDD. L'agriculture et de l'eau le secteur le plus subventionné, exerce une influence dans les pays de l'OCDE. En fait, l'Union européenne, le Japon et les Etats-Unis dépensent à eux seuls 300 milliards de dollars par an en transferts publics, qui consistent pour la plupart à garantir à leurs agriculteurs des prix supérieurs aux prix du marché. Ces aides

encouragent la production et génèrent des excédents colossaux, que les gouvernements de l'OCDE sont ensuite contraints de racheter. Les Etats subventionnent également le transport, le stockage et, le cas échéant, la vente des surplus sur les marchés mondiaux à des prix de dumping. Cette manière de soutenir les revenus agricoles s'avère-t-elle efficace ? Apparemment pas, puisque, selon les chiffres de l'OCDE, le taux d'efficacité des transferts n'est que de 0,2, ce qui signifie que pour chaque dollar de subvention, les agriculteurs ne payaient que 20 cents. Les 80 autres cents se perdent dans une consommation accrue d'engrais, de pesticides et d'eau, bref dans une utilisation peu efficace des ressources qui accroît la production d'émissions et qui aboutit à un déchet qui pèse sur l'environnement. En outre, la protection des agriculteurs de l'OCDE et le dumping des excédents aggraveront les distorsions du commerce international, car les agriculteurs des pays en développement ne sont pas compétitifs sur les marchés internationaux et n'ont pas les moyens de pénetrer les marchés agricoles de l'OCDE.

Dans le secteur énergétique, les subventions s'élèvent à la somme impressionnante de 240 milliards de dollars par an dans le monde. Un tiers est utilisé par les Etats de l'OCDE pour aider leurs producteurs nationaux, les deux autres tiers soutenant les consommateurs dans les pays en développement. Ce que ces deux types de subventions ont en commun, c'est qu'ils placent tous deux les consommateurs des combustibles fossiles, ce qui revient à dire que les gouvernements soutiennent financièrement la pollution et le réchauffement de la planète. Diverses études ont montré que la suppression de ces aides aux producteurs et aux consommateurs favoriseraient une meilleure utilisation des sources d'énergie et profiteraient à la croissance économique. Elle permettrait en outre de réduire de 10 % la production mondiale d'émissions de CO₂ dans l'atmosphère.

Coût annuel mondial des subventions publiques, de 1994 à 1998 (en milliards de dollars)

	Pays de l'OCDE	Autres pays	Dans le monde
Agriculture	335	65	400
Eau	15	45	60
Forêts	5	30	35
Pêche	10	10	20
Exploitation minière	25	5	30
Sous-total			
ressources naturelles	390	155	545
Energie	80	160	240
Transports routiers	200	25	225
Industrie manufacturière	55	négligeable	55
Sous-total			
énergie et industries	335	185	520
Total	725	340	1065
Total en % du PIB	3,4	6,3	4,0

Source : Van Doorslaer et al., 2001, *Public Subsidies and Policy Failures*, Edward Elgar Publishers, Cheltenham, UK

1



L'agriculture est de loin le secteur le plus subventionné, essentiellement dans les pays de l'OCDE

L'eau est subventionnée à hauteur de 60 milliards de dollars, essentiellement par la sous-évaluation de l'irrigation et de l'eau potable dans les pays en développement. Malheureusement, les subventions n'atteignent pas leur objectif initial, qui est de garantir l'accès des plus pauvres à l'eau potable. En effet, les aides à l'irrigation sont octroyées aux régions irriguées, c'est-à-dire aux zones où vivent les agriculteurs les plus prospères. De la même manière, les aides à la distribution d'eau potable ne bénéficient pas aux populations pauvres des villes puisque celles-ci ont rarement accès aux systèmes publics d'approvisionnement en eau.

Eléments clés de la réforme

Comment réformer ces subventions qui ont de telles répercussions négatives sur l'environnement, l'équité et le commerce ? En mettant en œuvre au moins trois éléments fondamentaux. Tout d'abord, la bonne gouvernance en dominant la prudence absolue aux politiques et instruments véritablement transparentes. Cela permet d'augmenter le coût politique des pratiques irresponsables et de récompenser les actes responsables des décideurs. L'élaboration d'une méthodologie commune en vue d'identifier et d'évaluer les subventions, de créer des systèmes d'information et de mettre sur pied des procédures de suivi est essentielle pour garantir une transparence. Ensuite, il importe de supprimer le lien entre subventions et production, consommation et revenus. Enfin, il faut octroyer des compensations aux bénéficiaires. Pour être viable, la réforme doit pouvoir bénéficier à tous.

Pour avoir encore plus d'effet, cette réforme doit être menée de front dans tous les pays de la planète. Il doit être possible de conclure une série d'accords mondiaux portant sur la réforme des subventions accordées aux secteurs de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, des forêts et de l'énergie. Chaque année, ces derniers représentent à eux seuls 730 milliards de dollars de subventions, ce qui représente 10 % des aides publiques mondiales. L'idéal serait de fixer l'efficacité de la réforme à 2012, soit dix ans après Johannesburg, ce qui permettrait la suppression progressive des régimes en place.

L'agriculture et l'eau

Les accords mondiaux ne peuvent ignorer le poids de subvention le plus important de la planète, celui de l'agriculture. Si les pays de l'OCDE permettent de supprimer leurs systèmes de soutien aux prix et à la production et d'ouvrir leurs marchés, les pays en développement pourraient s'engager à ne plus soutenir financièrement leur production et leurs dépenses alimentaires. Compte tenu de la place et de l'importance qu'ils occupent dans l'agriculture mondiale, les membres de l'OCDE devraient s'engager les premiers dans la voie de la réforme des subventions. Cette politique serait bénéfique sur tous plans : la croissance, le commerce international et l'environnement. Evidemment, cet accord mondial est impensable sans

une réciprocité et une restructuration de l'agriculture mondiale.

Quatre éléments doivent être pris en considération. Le premier, c'est la nécessité absolue de débloquer les subventions agricoles des prix et de la production afin d'améliorer l'efficacité des politiques et d'empêcher les effets pervers. Le deuxième, c'est d'affecter une partie des ressources générées par la suppression des subventions à l'octroi de compensations financières ou d'offres de rachats aux agriculteurs.

Le troisième, c'est d'utiliser une autre partie des fonds dégagés pour financer un système de récompense au profit des agriculteurs qui produisent des mesures en faveur de l'environnement, de la préservation de la nature et de la gestion responsable des terres. La rétribution de ces services environnementaux leur procurerait une nouvelle source de revenus qui compenserait la perte des subventions et qui les encouragerait à abandonner la production traditionnelle au profit d'une production moderne et écologique. La suppression de toutes les subventions agricoles en échange de l'instauration d'un système de « primes vertes » constituerait sans conteste la finalisation structurelle de la biodiversité. Le quatrième élément, ce serait de consacrer les moyens restants à la restructuration et à l'optimisation des budgets publics. Cette mesure inciterait les ministères des Finances à s'investir davantage aux réformes agraires. Comme l'irrigation absorbe une grande part des subventions agricoles dans les pays en développement, cet accord mondial devrait porter aussi sur les subventions des terres à l'approvisionnement en eau.

Soutien Kyoto et financer la réforme

L'idée qui sous-tend la conclusion d'un accord mondial sur les subventions énergétiques est simple : si les pays de l'OCDE suppriment leurs subventions aux combustibles fossiles et, par le biais de transferts financiers et technologiques, aident les pays en développement à appliquer leur réforme et à s'engager dans une croissance économique durable, ceux-ci devront souscrire aux objectifs de Kyoto, ce qui balayerait l'une des principales objections américaines au protocole. Avec une telle stratégie mondiale, les pays de l'OCDE pourraient eux aussi atteindre plus

Les subventions pour l'eau n'atteignent pas leur objectif initial, qui est de garantir l'accès des plus pauvres à l'eau potable



Source : Edward Elgar Publishers, Cheltenham, UK

facilement les objectifs de Kyoto. Les transferts financiers et de technologies aideraient les pays en développement à opérer la transition vers une croissance économique plus durable. Les bénéfices environnementaux de cette mesure sont évidents à l'échelle planétaire⁴.

On pourrait envisager de créer un fonds mondial de réforme des subventions afin de faciliter la conclusion de ces accords mondiaux. Ce mécanisme servirait à financer l'adaptation des réformes aux réalités nationales. Il serait alimenté par des apports des pays développés, calculés au prorata de leur PIB ou, mieux peut-être, de leur niveau de subventionnement. Tant les pays développés que les pays en développement pourraient y obtenir des emprunts et en temps voulu rembourser jusqu'à 50 % des montants.

Des structures institutionnelles orientées vers le changement

Comment le monde vivra-t-il cette réforme planétaire des subventions et, plus particulièrement, l'introduction des accords mondiaux ? Une structure internationale saine, dotée d'une solide organisation et pouvant s'appuyer sur un mandat étendu sera nécessaire pour identifier et évaluer les subventions, négocier la réforme et en vérifier la bonne exécution. A notre avis, l'option la plus intéressante consiste à lier explicitement les subventions aux relations commerciales, étant donné qu'il s'agit du dénominateur commun aux divers intérêts de tous les pays. Après tout, qui dit subvention publique dit avantage pour les secteurs nationaux et désavantage concurrentiel pour les concurrents étrangers. Dès lors, la suppression des subventions et l'amélioration de l'accès aux marchés peuvent constituer des objectifs communs idéaux pour cette réforme mondiale.

En outre, la liaison de la réforme des subventions aux relations commerciales permet également d'inscrire les négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il serait donc judicieux d'octroyer un rôle plus puissant à cette institution et de l'impliquer activement dans les politiques nationales d'aide et les évaluations des sub-

ventions. Son mandat devrait être élargi et renforcé de façon à lui donner les moyens de procéder à l'évaluation des subventions publiques destinées à soutenir les secteurs nationaux tels que l'énergie, les forêts et la pêche. Autrement dit, l'OMC devrait pouvoir analyser les subventions d'une manière détaillée et réaliser des études spécifiques, de même qu'elle devrait avoir les moyens de vérifier si les pays qui ont manifesté leur volonté de supprimer leurs subventions respectent leurs engagements, et de publier régulièrement des rapports sur les progrès enregistrés⁵.

Dans le même temps, l'OMC doit s'ouvrir. Il convient, pour la compléter, de lui adjoindre un panel de décision indépendant qui aurait pour mission de prendre les décisions et de régler les litiges dans le domaine particulier de la réforme des subventions et du contrôle de sa mise en œuvre. Ce panel pourrait évaluer les cas qui lui seraient soumis par l'OMC, les Etats membres ou les organisations extérieures aux cercles traditionnels. Son ouverture à d'autres organes, notamment aux ONG, constituerait un réel pas en avant pour l'OMC du point de vue de son acceptation par le grand public et de sa crédibilité. Par ailleurs, le panel de décision devrait respecter des critères objectifs et préétablis. Il devrait jouir d'une indépendance absolue et d'une intégrité suprême, et ses décisions devraient être légalement contraignantes.

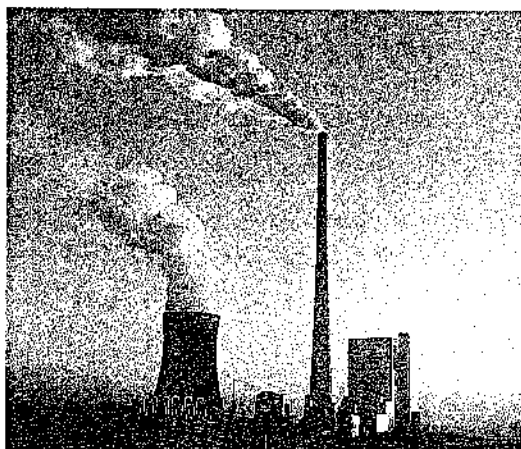
Une question de volonté politique et de leadership

La conclusion d'accords mondiaux de ce type est-elle réalisable ? Elle nécessitera en tout cas une forte volonté politique et un réel leadership. Voici un défi de taille à relever pour des pays ou des groupes de pays de l'OCDE, comme les Etats-Unis ou l'UE. Le Sommet mondial sur le développement durable offre aux Américains l'occasion rêvée de confirmer son rôle de première puissance mondiale en proposant l'élaboration de politiques internationales et la conclusion d'accords planétaires. On peut très bien imaginer le président Bush engager son pays à supprimer rapidement toutes les subventions américaines qui soutiennent l'agriculture, la pêche et le secteur énergétique d'ici à 2010. De la même manière, l'Union européenne gagnerait en crédibilité si elle était la première à lancer cette idée d'accords mondiaux dans ces secteurs clés. Elle pourrait amorcer le mouvement en s'engageant elle aussi à obtenir des réductions de subventions spectaculaires pour 2010, de façon à ce que de réels progrès aient déjà pu être enregistrés pour le sommet Rio +20.

Le SMDD est l'occasion ou jamais de montrer à quel point cet enjeu nous est cher. La plupart des pays de l'OCDE doivent faire preuve d'une réelle volonté politique et d'un véritable engagement dans ce domaine. Le monde aura les yeux tournés vers Johannesburg, avec des espoirs ambitieux. La réforme mondiale des subventions semble la réponse la plus appropriée aux défis de la modernité. Saisissons cette chance.

* RIVM (Institut néerlandais de la santé publique et de l'environnement)
PO Box 1, 3720 BA Bilthoven Pays-Bas <http://www.rivm.nl>

1. Ainsi, un gouvernement peut délibérément accabler les pays à la continuation à un niveau inférieur aux prix des marchés mondiaux ou, au contraire, aider les producteurs en imposant un prix minimum supérieur aux prix mondiaux.
2. Plusieurs types de réformes à l'échelle mondiale ont été étudiés dans Van Booy et de Waart (2004).
3. Comme les pays de l'OCDE sont les mieux dotés économiquement et financièrement, ils pourraient entamer plus vite la réforme de leurs politiques de subventions et la conduire plus rapidement, d'ici en l'espace de six à huit ans, d'ici à l'an 2010. Les pays à faibles revenus pourraient raboter une time période de huit à dix ans, tandis que les pays à bas revenus pourraient avoir réformé la moitié de leurs régimes de subventions d'ici à huit ans et la totalité d'ici à douze ans.
4. Cet accord mondial doit également prévoir la suppression des subventions dans le secteur des forêts, qui sont contre-productives d'un point de vue environnemental car elles favorisent un déboisement excessif qui porte atteinte à la biodiversité et qui réduit la capacité de puits de gaz carbonique par les forêts.
5. Des négociations multinationales sont possibles dans certains secteurs, par exemple au niveau de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques dans le domaine de l'énergie et des forêts.
6. Ce mandat doit donc inclure la possibilité d'effectuer des contrôles et des inspections après l'introduction de la réforme.



Dans le secteur énergétique, les subventions s'élèvent à la somme impressionnante de 240 milliards de dollars par an dans le monde. La plupart des subventions en énergie concernent des combustibles fossiles, ce qui revient à dire que les gouvernements soutiennent financièrement la pollution et le réchauffement de la planète.

Concours INTERNE d'attaché d'administration

Le vendredi 25 avril 2003 – (07 h 00 – 12 h 00)

**Note de synthèse – OPTION : Economie
(Durée 5 heures ; coefficient 5)**

Salle de Commissions de l'Assemblée de la Polynésie française

S U J E T

Vous êtes Conseiller technique du Ministre de la perliculture qui doit proposer un repositionnement de la stratégie de développement de la perliculture en Polynésie française. Il vous est demandé de rédiger une note de synthèse à partir du dossier ci-joint. Votre travail doit mettre en relief les forces et faiblesses du secteur perlicole et proposer des objectifs réalistes de développement ainsi que les conditions minimales de leur réalisation

Documents joints : 31 pages

- 1 – La perliculture (p. 56 à 65) : 10 pages
- 2 – Les filières des ressources marines (p 108 à 114) : 7 pages
- 3 – Les exportations (p 104 à 107) : 4 pages
- 4 – La balance commerciale (p 107 à 109) : 3 pages
- 5 – La gestion de nos ressources naturelles (p 167 à 173) : 7 pages

L'année 2001 a vu une reprise de la production locale, marquée depuis plusieurs années par une tendance baissière, en partie liée à la forte concurrence des importations de crevettes thaïlandaises et néo-calédoniennes. La production locale, qui a représenté 12,3 % de la consommation polynésienne en crustacés (11,1 % en 2000) s'est ainsi établie à 44,4 tonnes contre 41,7 tonnes, soit une hausse de 6,3 % en glissement annuel. Cette évolution positive a essentiellement concerné la production de crevettes (43,6 tonnes contre 40,5 tonnes en 2000, soit +7,5 %), alors que celle des chevrettes est ressortie en baisse de 34 % (0,8 tonne contre 1,2 tonne en 2000). Compte tenu de la forte demande, les importations de crevettes ont poursuivi leur progression, passant de 229 tonnes en 2000 à 252 tonnes en 2001 (+9,8 %).

Evolution de la production locale et des importations de crustacés

en tonnes

	1998 ⁽¹⁾	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾	2001	Variations 2001/2000
Production locale	49,5	44,9	41,77	44,4	6,3%
dont - Crevettes	47,9	44,5	40,5	43,6	7,5%
- Chevrettes	1,6	0,4	1,2	0,8	-34,4%
Importations de crustacés⁽²⁾	268	262	334	316	-5,5%
dont - Crevettes	195	198	229	252	9,8%
Total	318	307	376	360	-4,2%

Sources : Institut de la statistique de la Polynésie française - Service de la pêche

(1) Chiffres rectifiés pour les importations.

(2) Non compris les produits préparés (salés, séchés, en conserve ou en saumure).

2.2 La pisciculture

Au cours de ces dernières années, la maîtrise des techniques de reproduction des alevins a permis aux fermes piscicoles d'augmenter considérablement leur production. Celle-ci est ainsi passée de 3,5 tonnes en 1999 à 12,1 tonnes en 2000 et 21,4 tonnes en 2001. Le *Lates Calcarifer* (loup tropical) a constitué plus de 71 % de la production totale, soit 15,2 tonnes produites en 2001 (9,3 tonnes en 2000). Il convient de noter que le potentiel de production d'alevins de loup tropical est dorénavant largement supérieur aux possibilités de production et de vente. La production de *Sunfish*, qui s'est établie à 8 % du total en 2001 est également ressortie en hausse de 26,4 % pour atteindre 1,7 tonne (1,4 tonne en 2000). Quant aux espèces locales, la production a plus que triplé en un an, grâce notamment à la réussite des campagnes de collecte d'alevins. Elle s'est élevée à 4,4 tonnes en 2001 contre 1,4 tonne en 2000.

3. LA PERLICULTURE

La perliculture est un des secteurs moteurs de l'économie polynésienne, constituant la principale source d'exportation du Territoire après le tourisme. L'objectif fixé par les autorités territoriales dans leur programme stratégique pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française serait d'atteindre 30 milliards de F CFP d'exportations à l'horizon 2003.

Après avoir enregistré des années d'expansion caractérisées par une forte croissance de la production et des exportations de produits perliers, le secteur de la perliculture a connu un retournement de conjoncture au cours de l'année 2001. L'environnement économique international a certes

joué un rôle essentiel dans cette situation de crise¹, mais d'autres facteurs propres à la Polynésie comme le développement anarchique de la production ou encore la désorganisation des circuits de commercialisation ont également été à l'origine de cette évolution. Dans ce contexte, le Territoire a décidé de mettre en place un train de mesures visant à restaurer l'image haut de gamme de la perle de Tahiti.

3.1 Le marché international

1) Le négoce mondial des perles de culture brutes...

Le commerce international des perles de culture brutes est resté soutenu en 2000², porté par le dynamisme de l'ensemble des économies régionales et la croissance de la consommation des ménages. Il s'établissait à 479 millions de dollars américains (\$ US) contre 484 millions \$ US en 1999 (-1 %).

Après deux exercices au cours desquels la Polynésie française³ s'était imposée comme le premier exportateur de perles, celle-ci s'est positionnée en 2000 au deuxième rang des pays exportateurs avec 117 millions de \$ US (125 millions en 1999). Sa part de marché est ressortie en baisse (-1,6 point) à 24,3 %, à la faveur de l'Australie, qui a retrouvé le premier rang mondial⁴ (25,2 % du total, soit +4,1 points). Les exportations australiennes de perles se sont ainsi montées à 121 millions de \$ US en 2000 contre 102 millions en 1999. A la troisième place, l'Indonésie, qui est restée très dynamique sur le marché mondial, a enregistré une nette amélioration de ses recettes d'exportations (98 millions de \$ US et 20,5 % du total en 2000 contre 89 millions de \$ US et 18,4 % du total en 1999). Le Japon a pour sa part continué de subir une diminution de ses exportations (40 millions de \$ US en 2000 contre 52 millions de \$ US en 1999 soit -23,8 %), qui ont représenté 8,3 % du total (10,8 % en 1999). Hong Kong, un des principaux centres de négoce de perles, a conforté sa cinquième place mondiale, gagnant 2 points à 7,9 % (38 millions de \$ US) alors que la Chine, dont les ventes à l'export ont sensiblement reculé (15 millions de \$ US, soit -27,3 %), a vu sa part de marché s'effriter (3,2 %, soit -1,2 point).

Comme les années précédentes, le Japon est resté le premier pays importateur de perles de culture en 2000. Il a concentré 55,4 % du négoce mondial, soit 265 millions de \$ US. La consommation des ménages japonais restée atone en 2000⁵, semble être à l'origine de cette stabilité des achats de perles. En revanche, Hong Kong a conforté sa deuxième place avec 80 millions de \$ US d'importations (+6,7 % par rapport à 1999), avec 16,6 % du total (15,4 % en 1999). Au troisième rang mondial, les Etats-Unis, ont importé 46 millions de \$ US de perles (+2,9 % par rapport à 1999) pour une part de marché relativement stable (9,7 % en 2000 contre 9,3 % en 1999). La Suisse apparaît à la quatrième place (20 millions de \$ US et 4,1 % du total) devançant l'Australie, dont les importations

Après avoir atteint des niveaux records en 2000, le marché du luxe a été l'un des premiers à souffrir du ralentissement de l'économie mondiale en 2001.

Les chiffres de l'année 2001 ne sont pas encore connus. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'exercice 1999 avait vu une forte reprise du négoce mondial de perles, après une année 1998 marquée par la crise asiatique.

Les statistiques d'exportations de la Polynésie française, élaborées par le Service des douanes (cf tableau suivant), diffèrent des données issues de l'étude sur le négoce international des perles de culture menée par le Centre français du commerce extérieur, en raison des retraitements effectués par ce dernier.

Il convient de rappeler que l'Australie avait culminé au premier rang mondial des pays exportateurs de perles de culture brutes sur la période 1994-1997.

En 2000, les ménages japonais ont adopté des comportements de précaution, qui étaient principalement suscités par la perspective de nouvelles restructurations d'entreprises.

63
3

ont fortement chuté en 2000 (13 millions de \$ US en 2000, soit -49 % par rapport à 1999). Profitant du recul des achats du Royaume Uni (7 millions de \$ US, soit -26 % par rapport à 1999), la France a gagné une place et s'est positionnée au sixième rang avec 11 millions de \$ US d'importations (+20 % par rapport à 1999) et 2,3 % de part de marché.

2) ... et des perles de culture travaillées

Le négoce international de perles de culture travaillées est ressorti en baisse de 6,5 % en 2000, passant de 867 millions de \$ US en 1999 à 810 millions en 2000.

Le Japon a maintenu sa place de premier fournisseur de perles de culture travaillées avec 312 millions de \$ US d'exportations, mais sa part de marché, qui a atteint 38,5 % en 2000 (40,3 % en 1999), a continué de se dégrader au profit de Hong Kong. Soulignons que malgré les efforts entrepris par les Chinois ces dernières années dans le travail et l'assemblage des perles, ils n'égale pas le savoir-faire des Japonais, qui restent les modèles dans cette profession. Du troisième rang mondial en 1999, Hong Kong s'est hissé à la deuxième place (13,4 % de part de marché en 2000 contre 11,5 % en 1999, soit 108 millions de \$ US), devançant l'Australie (12,4 % du total en 2000 contre 13 % en 1999, soit 100 millions de \$ US). La Chine a conforté sa quatrième place, gagnant 1,1 point, soit une part de marché de 9,7 % en 2000 (79 millions de \$ US). La Polynésie française, quasiment absente de ce secteur il y a six ans, a confirmé son cinquième rang mondial (7 % en 2000 contre 5,8 % en 1999), avec un chiffre d'affaires de 57 millions de \$ US, en hausse de 13,5 %.

Stimulées par la croissance de la demande et par la bonne tenue de la consommation des ménages américains, les importations de perles de culture travaillées se sont maintenues à un niveau élevé aux Etats-Unis (323 millions de \$ US en 2000, soit +0,4 %), demeurant ainsi le premier acheteur mondial avec une part de marché en progression (39,9 % en 2000 contre 37,1 % en 1999). Hong Kong a renforcé sa position sur le marché mondial, devenant un centre de négoce incontournable. Ses importations ont cru de 23,4 %, pour s'établir à 132 millions de \$ US, soit 16,3 % du total (12,4 % en 1999). Le Japon, relégué à la sixième place en 1999, est devenu le quatrième importateur mondial en 2000 (7,3 % de part de marché en 2000 contre 5,9 % en 1999, soit 59 millions de \$ US). En Europe, l'Allemagne a conservé son rang de leader (8 % du marché mondial), suivi de la Suisse (6,4 %) et de l'Italie (5,9 %).

3.2 Les résultats de la perliculture en 2001

1) L'évolution des exportations

En l'absence de statistiques exhaustives concernant la production de perles noires, l'évolution de l'activité du secteur est appréciée à partir des exportations recensées par le Service des douanes. Selon l'étude sociale et économique menée dans le cadre du programme général de recherche sur la nacre (PGRN)¹, les exportations représenteraient 83 % de la production, le solde, soit environ 17 %, étant vendu sur le marché local.

Le bilan du secteur de la perliculture a été morose pour l'année 2001, marquée par le ralentissement de l'économie mondiale. Les recettes d'exportations ont ainsi reculé de 28,4 % pour

Cette étude, dont les résultats ont été diffusés au mois d'avril 2000, est fondée sur les données statistiques de l'année 1999.

s'établir à 15 milliards de F CFP contre 21 milliards en 2000. Elles ont totalisé 80,3 % du montant total des exportations locales en 2001 contre 89,5 % en 2000.

Evolution des exportations de produits perliers⁽¹⁾

	1996 ⁽²⁾	1997 ⁽²⁾	1998 ⁽²⁾	1999 ⁽²⁾	2000 ⁽²⁾	2001	Variations 2001/2000
Poids (en kg)	5 492,7	5 164,0	6 708,0	10 800,6	11 739,8	10 802,3	-8,0%
- dont perles de culture brutes	5 101,0	4 827,3	6 070,5	8 415,6	11 364,5	10 531,7	-7,3%
- dont ouvrages en perles	8,1	137,7	513,3	2 189,2	63,3	47,8	-24,5%
Valeur à l'exportation (en millions de F CFP)	14 479	14 889	15 106	19 360	20 957	15 015	-28,4%
- dont perles de culture brutes	14 074	14 534	14 480	17 597	20 073	14 244	-29,0%
- dont ouvrage en perles	30	167	476	1 541	259	137	-47,1%
Valeur moyenne des perles de culture brutes (F CFP/gramme)	2 759	3 011	2 385	2 091	1 766	1 352	-23,4%

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française

(1) comprend les biwas, keshus, mabes, autres perles de culture brutes et travaillées et ouvrages en perles fines et de culture

(2) Chiffres rectifiés.

Le tonnage exporté, inférieur de 8 % à celui de l'année précédente, est passé de 11,7 tonnes en 2000 à 10,8 tonnes en 2001. Cette diminution des volumes trouve une explication d'une part, dans le fléchissement de la production engagé par les fermes perlières et, d'autre part, dans la mise en place des premières mesures de contrôle des produits exportés à partir du mois de septembre (cf infra). Cette tendance devrait se prolonger en 2002, la poursuite de la détérioration de la conjoncture dans le secteur et le contexte international déprimé ont effectivement conduit la société *Tahiti Perles*, premier producteur de Polynésie française, à geler sa production pour une période de six mois à compter du 1^{er} janvier 2002. Cette décision, qui a été prise pour rétablir le phénomène de rareté et donc d'élever le prix moyen, a eu pour conséquence la mise au chômage temporaire de 400 salariés, ce qui représente près d'un tiers des effectifs salariés du secteur de la perliculture.

La chute importante des recettes d'exportations supérieure à celle du tonnage, a donc entraîné une baisse mécanique du prix moyen au gramme des perles de culture brutes (-23,4 %), qui s'est établi à 1.352 F CFP en 2001 (1.766 F CFP en 2000). Ce mouvement baissier des cours s'explique par la conjugaion de plusieurs facteurs :

- l'expansion rapide de la production et, par conséquent, la dégradation de la qualité des produits ont eu une incidence négative sur les prix. Il convient effectivement de rappeler que ces dernières années, les perliculteurs ont augmenté de manière significative leur production pour faire face à une demande croissante des acheteurs étrangers. Cet accroissement a été entrepris, parfois au détriment de la qualité, notamment en récoltant sans attendre la pleine maturité du produit. Cette diminution de la qualité des perles commercialisées est par ailleurs confirmée par les statistiques d'exportations ventilées par forme et catégorie de produits¹. En 2001, 75 % des perles exportées étaient de qualité C et D (76 % en 2000, 60 % en 1999), contre 19 % de B (19 % en 2000, 31 % en 1999) et seulement 6 % de A (5 % en 2000, 9 % en 1999).

La classification des perles est définie dans la délibération n° 2001-88 APF du 12 juillet 2001.

5

Sur la même période, 68 % des perles exportées ont été inférieures à 10 millimètres (67 % en 2000, 58 % en 1999), contre 25 % pour une taille comprise entre 10 et 12 millimètres (27 % en 2000, 32 % en 1999) et 7 % pour une taille supérieure à 12 millimètres (6 % en 2000, 10 % en 1999). Selon les professionnels, si la dégradation de la qualité moyenne des perles exportées a effectivement tiré les cours à la baisse, le prix de vente des perles de catégorie A n'a pas suivi cette tendance :

- la dépréciation des cerclées, qui représentent 30 % à 40 % des récoltes, a également été de nature à tirer vers le bas les prix de toutes les catégories de perles de Tahiti. Dans ce contexte, les GIE Poe Rava Nui et Tahiti Pearl Producers ont annoncé conjointement au mois de décembre 2001 la création d'une première centrale d'achat, dont les principaux objectifs sont, d'une part, de rétablir la valeur des perles cerclées sur le marché mondial en les commercialisant sous forme de lots homogènes ou de lignes de bijoux adaptées et, d'autre part, de garantir aux producteurs un prix de 10 à 20 % supérieur au marché ;
- la perte de confiance des acheteurs étrangers dans la perle de Tahiti du fait de la détérioration de la qualité et de la commercialisation anarchique des perles, a incité négociants et distributeurs à se réorienter vers des produits refuges, comme les pierres précieuses ;
- la concurrence directe de la Chine et de l'Indonésie, qui disposent d'une main d'œuvre moins onéreuse, s'est traduite par une pression sur les prix ;
- la montée en puissance du centre de négoce de Hong Kong et, à l'inverse, le désengagement progressif des entreprises de négoce japonaises touchées par les restructurations engagées dans le secteur bancaire et financier nippon, ont accentué le jeu de la concurrence, s'accompagnant d'une baisse des cours mondiaux.

La répartition géographique des exportations de perles polynésiennes laisse effectivement apparaître l'ascension de Hong Kong et la perte de l'hégémonie du Japon. En 2001, Hong Kong est devenu le premier acheteur de perles de Tahiti, améliorant de 13,7 points leur part de marché (41,9 % en 2001 contre 28,2 % en 2000). Les exportations vers Hong Kong sont ainsi passées de 5,9 milliards de F CFP en 2000 à 6,3 milliards en 2001 (+6,5 %).

L'année 2001 a également vu la fin de la suprématie du Japon dans les exportations de perles noires. Rappelons que si les Japonais ont été depuis l'origine les premiers clients de la Polynésie française, on assiste depuis cinq ans à une érosion de leur part de marché, passée de 71,1 % en 1995 à 57,3 % en 1997 et à 39,9 % en 2001. Ce mouvement baissier a résulté dans un premier temps de la crise asiatique de 1998, puis récemment de la conjoncture économique défavorable marquée par la fragilité du secteur financier nippon. Les exportations de perles de Tahiti à destination du Japon sont ainsi ressorties en baisse de 43,8 % en valeur sur un an (5,9 milliards de F CFP en 2001 contre 10,5 milliards en 2000).

Les Etats-Unis ont, quant à eux, maintenu leur troisième place mais ont importé beaucoup moins de perles brutes en 2001 (1,1 milliard de F CFP contre 1,7 milliards de F CFP en 2000, soit -35,6 %). Leurs achats ont représenté 7,2 % du total en valeur (8 % en 2000).

Les marchés européens sont également ressortis en recul malgré les efforts de promotion entrepris par le GIE Perles de Tahiti. La France a conforté sa quatrième place (3,9 % en 2001 contre 3,3 % en 2000), mais ses achats de perles ont diminué de 15,7 %, passant de 687,4 millions de F CFP

en 2000 à 579,6 millions en 2001. La Suisse qui occupait la cinquième place des acheteurs de perles a rétrogradé au sixième rang, au profit de l'Allemagne. Leurs parts de marché respectives se sont élevées à 1,1 % et 2,9 % en 2001, contre 2,6 % et 2,1 % en 2000.

Enfin dans la zone Pacifique, seules les exportations de perles à destination de l'Australie ont enregistré une progression de 2,4 % (102,9 millions de F CFP en 2001) alors que celles en faveur de la Nouvelle-Calédonie ont reculé de 23,6 % (72,7 millions de F CFP).

Parts de marché des exportations de produits perliers⁽¹⁾

en %

	1996	1997	1998	1999 ⁽²⁾	2000 ⁽²⁾	2001	Variations 2001/2000
Hong-Kong	8,4%	5,8%	10,2%	17,8%	28,2%	41,9%	13,7 points
Japon	70,3%	57,3%	64,6%	57,8%	50,0%	39,2%	-10,8 points
USA	10,2%	18,0%	14,3%	8,1%	8,0%	7,2%	-0,8 point
France	0,6%	1,0%	2,1%	2,7%	3,3%	3,9%	0,6 point
Allemagne	0,5%	1,5%	1,3%	1,6%	2,1%	2,9%	0,8 point
Suisse	0,6%	2,0%	3,2%	2,8%	2,6%	1,1%	-1,5 point
Australie	1,8%	2,6%	1,5%	1,3%	0,5%	0,7%	0,2 point
Nouvelle-Calédonie	0,1%	0,2%	0,4%	0,6%	0,5%	0,5%	0 point
Autres pays	7,5%	11,5%	2,3%	7,2%	4,8%	2,6%	-2,2 points
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française - GIE Perles de Tahiti

(1) comprennent les perles fines, les keshis, les perles teintées, les demi-perles, les autres perles de culture brutes ou travaillées et ouvrages en perles fines et de culture.

(2) Chiffres rectifiés

2) Les ventes aux enchères

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le groupement d'intérêt économique (GIE) Poe Rava Nui (PRN) et plus récemment, le GIE Tahiti Pearl Producers (TPP) organisent la commercialisation de la production de leurs adhérents par l'intermédiaire de ventes aux enchères. Trois manifestations, programmées par ces derniers, ont lieu chaque année en Polynésie française, tandis que trois autres, réalisées par la société *Tahiti Perles*, se déroulent à Hong Kong. Ces ventes aux enchères ont pris une place importante dans le négoce de la perle de Tahiti, apportant un éclairage concernant l'orientation du marché.

La première vente aux enchères de l'exercice 2001, organisée par les deux GIE sous l'enseigne Tahiti Pearl Producers au mois de février, a confirmé la tendance baissière des prix observée lors de la manifestation du mois d'octobre 2000. Sur les 169 lots proposés, 132 ont été vendus pour une recette globale de 608,1 millions de F CFP, soit une enchère moyenne supérieure de 27 % par rapport au prix initial proposé. Le prix moyen au gramme, qui s'est établi à 2.594 F CFP, est resté relativement stable par rapport à la vente d'octobre 2000 (+1,2 %) mais a été nettement inférieur à celui de février 2000 (-17,8 %).

Selon l'étude sociale et économique menée dans le cadre du Programme général de recherche sur la nacre, la commercialisation des perles de Tahiti par l'intermédiaire des ventes aux enchères, a représenté 20 % de la production en 1998. Les autres circuits de commercialisation sont organisés autour de négociants polynésiens (55 % du total), étrangers (15 %) et des bijouteries (5 %).

Le prix moyen au gramme est descendu sous la barre des 2 600 CFP (2.563 F CFP), seuil jamais atteint depuis des décennies lors des ventes aux enchères internationales. En 1998, le prix moyen s'était établi à 2 782 F CFP.

Les résultats de la deuxième vente de l'United Pearl Producers Auction (UPPA) au mois de juin ont été satisfaisants selon les organisateurs. Outre un nombre de lots invendus inférieur à celui du mois de février 2001 (22 en juin contre 37 en février) en raison d'une sélection rigoureuse des perles, cette vente a été marquée par une remontée du taux moyen de surenchère, qui s'est établi à 41 %. Le chiffre d'affaires s'est ainsi élevé à 537,4 millions de F CFP pour 152 lots vendus. Pour autant, la diminution des cours n'a pas été enrayée, le prix moyen au gramme a atteint 2.474 F CFP, soit 5 % de moins qu'à la précédente vente.

La XXIV^{ème} vente aux enchères organisée au mois d'octobre à l'enseigne du GIE Poe Rava Nui s'est soldée par une recette de 747,9 millions de F CFP pour 175 lots écoulés, soit une hausse de 39 % par rapport aux prix de réserve. Le tri sélectif des perles s'est accompagné d'une baisse sensible des lots invendus (9 contre 22 en juin). En revanche, la chute des cours s'est poursuivie, le prix moyen au gramme s'est établi à 2.246 F CFP (-9,2 % par rapport à juin). Cette situation a résulté du décalage entre les prix proposés lors des ventes aux enchères et ceux pratiqués sur les marchés parallèles. Soulignons que lors de cette vente, les mesures mises en place par le Territoire ont semblé avoir porté leurs fruits, se manifestant par un certain retour de la confiance des acheteurs étrangers venus en nombre.

La société *Tahiti Perles* a pour sa part organisé trois ventes à Hong Kong en 2001. Les résultats ont été dans l'ensemble moins bons par rapport à 2000. Pour 2002, *Tahiti Perles* prévoit toutefois de maintenir ces trois manifestations internationales.

3.3 Les mesures d'accompagnement au développement du secteur

1) L'évolution de la réglementation

Afin d'enrayer la chute des cours, le Territoire a pris plusieurs mesures pour améliorer la qualité de la perle et organiser la filière. Un nouveau Ministère de la perliculture a donc vu le jour ainsi qu'un Service de la perliculture², responsable notamment de l'attribution des concessions maritimes, du contrôle de la réglementation en vigueur et de l'expertise de la qualité des perles exportées. Par ailleurs, le Territoire a annoncé au cours du mois de février 2002, la création d'un comité de suivi chargé d'examiner l'évolution des mesures prises et à prendre, afin d'inverser la tendance baissière des prix.

Au niveau de la production, une délibération a limité le nombre de greffeurs étrangers³ (un greffeur pour cinq employés), tandis qu'un gel de l'attribution des concessions maritimes a été décidé pendant un an⁴. Par ailleurs, l'Assemblée de la Polynésie, au cours de la séance extraordinaire du 29 mars 2002 a donné un avis favorable au projet de délibération relatif à la réduction de la période d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime, passé de 9 à 5 ans. Un recensement des fermes perlières (localisation des fermes et estimation des volumes de production) a été engagé par le Service de la perliculture en novembre aux îles Sous-le-Vent et devrait se poursuivre en 2002 dans l'archipel des Tuamotu-Gambier.

Il convient de rappeler que les acheteurs japonais avaient été les premiers à témoigner leur inquiétude face à la prolifération de perles de basse qualité, qui s'est manifestée par un surenchérissement moins important que prévu des lots lors de la vente d'octobre 2000.

Cf délibération n° 2001-37 APF du 30 mars 2001 portant création du Service de la perliculture

Cf arrêté n° 568 CM du 26 avril 2001 relatif à l'emploi de la main d'œuvre étrangère dans le secteur de la perliculture.

L'arrêté n° 1283 CM du 3 octobre 2001 fixe la suspension provisoire de la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole dans tous les lagons de Polynésie française

Concernant l'amélioration de la qualité des perles, le Territoire a pris une délibération¹ visant à renforcer les règles de classification des perles (définition plus restrictive des catégories de perles selon le lustre, établissement d'un nouveau critère de classification portant sur l'épaisseur de la nacre et interdiction de commercialiser les rebuts même localement). L'épaisseur minimale de la couche nacrée a ainsi été fixée à 0,6 millimètre depuis le 1^{er} septembre 2001, puis portée à 0,8 millimètre à compter du 1^{er} août 2002².

Par ailleurs, après la mise en place de la carte de négociant en perles de culture de Tahiti en 1998, l'Assemblée de la Polynésie française a fixé en mars 2002 la réglementation relative aux activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture³, dont l'objectif est de professionnaliser l'ensemble de la chaîne de production. Ces deux activités distinctes ne peuvent s'exercer qu'aux conditions suivantes :

- disposer d'une autorisation d'occupation du domaine public maritime à des fins perlicoles ;
- être titulaire d'une carte de producteur d'huîtres perlières ou de perles de culture délivrée par le Service de la perliculture, chargé de l'instruction des demandes et de la délivrance des cartes professionnelles⁴. Il convient de préciser qu'outre les dispositions communes⁵, cette carte valable cinq ans, est remise aux titulaires justifiant d'une aptitude professionnelle de base dans ce secteur et d'un équipement minimum nécessaire à ces activités. Les producteurs de perles de culture sont également soumis à une superficie minimale de concession maritime, qui ne peut être inférieure à un hectare. Par ailleurs, toute personne physique ou morale peut cumuler les deux cartes de producteur (huîtres perlières et perles de culture). En revanche, les professions de producteur et de négociant en perles ne peuvent s'exercer sous la même personnalité juridique.

Les personnes physiques ou morales qui relèvent du statut de producteur disposent de 18 mois pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation.

Au niveau de la commercialisation, les dispositifs de contrôle ont été renforcés à l'aéroport depuis le mois d'août avec la mise en service d'appareils à rayons X, tandis que les exportations de rebuts ont été interdites. Une indemnité a par ailleurs été fixée pour dédommager les producteurs de la destruction de ces derniers⁶. Parallèlement, les exportateurs ont l'obligation de présenter un certificat de conformité des perles exportées délivré par le Service de la perliculture.

Cf délibération n° 2001-38 APF du 30 mars 2001

Cf délibération n° 2001-88 APF du 12 juillet 2001 portant définition des produits tirés de l'activité de la perliculture en Polynésie française et fixation des règles relatives à la classification, à la commercialisation et aux formalités d'exportation de la perle de culture de Tahiti

Cf délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002

Une commission consultative de la perliculture a été créée à cet effet. Elle est chargée d'émettre un avis sur la délivrance de la carte de producteur et fait également office de commission de discipline en cas d'infraction à la réglementation en vigueur. Elle est composée de trois représentants issus de l'administration et de trois représentants issus des organisations professionnelles.

Il s'agit notamment de justifier d'une situation régulière au regard de la réglementation en matière fiscale et de protection sociale, d'être de nationalité française et résident de Polynésie française.

L'arrêté n° 1040 CM du 7 août 2001 fixe les conditions d'indemnisation des rebuts. Le montant à verser au producteur est calculée sur la base de 50 F CFP le gramme de rebut, dans la limite de 10 % du poids net total des perles dites de qualité d'exportation.

Sur le plan de la formation, le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture (CMNP) a revu son programme d'enseignement, qui devient plus généraliste. Ainsi, l'aptitude à la plongée professionnelle, qui était un des critères de sélection des candidats, se présente dorénavant comme un des modules de spécialisation. Le nombre de stagiaires a été pour sa part limité à seize personnes. Par ailleurs, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM), avec le concours du Ministère de l'artisanat, a ouvert au mois d'octobre un atelier d'apprentissage au traitement des perles. Une initiation au triage, au perçage, au lustrage et à l'enfilage des perles est ainsi dispensée aux stagiaires. Le Fonds de reconversion économique de la Polynésie française a participé à ce projet qui a nécessité un investissement de 10 millions de F CFP. Dans un souci de faire évoluer la filière, notamment par le développement du travail des bijoux, qui génère une valeur ajoutée supérieure à la simple activité de production de perles, des formations plus pointues sont prévues comme les techniques de soudure et de sertissage servant à la confection des bijoux en perles.

Enfin, s'agissant de la recherche et du développement de la filière, l'Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer (IFREMER) a poursuivi son programme de recherche génétique et entrepris des études sur la valorisation des produits de la perliculture. Dans ce cadre, la construction d'un nouveau laboratoire entièrement dédié à l'huître perlière a débuté au mois de février 2002, et comprendra une éclosérie qui permettra aux chercheurs d'effectuer des travaux sur les maladies qui touchent les huîtres perlières. Rappelons que le deuxième contrat de développement a consacré d'importants crédits au secteur de la perliculture (220 millions de F CFP).

2) La promotion de la perle de Tahiti à l'étranger

La promotion internationale de l'image de la perle de Tahiti est assurée par le GIE Perles de Tahiti. Ses recettes proviennent d'une partie de la fiscalité applicable aux exportations de perles de l'année précédente. En juillet 2001, le Territoire a décidé de modifier le montant du droit spécifique sur les perles exportées (DSPE) et sa répartition. Le DSPE est ainsi passé de 160 F CFP à 200 F CFP le gramme, 65 % des recettes étant affectés au profit du Territoire, contre 35 % au GIE Perles de Tahiti (50 % précédemment). Par conséquent, le budget du GIE a été réduit à 600 millions de F CFP en 2002 contre 950 millions de F CFP en 2001.

Depuis sa création en 1993, le GIE Perles de Tahiti s'est appliqué à promouvoir le produit sur les principaux marchés extérieurs tels le Japon, les Etats-Unis et l'Europe, avec pour objectif de trouver de nouveaux débouchés. Afin de donner à la perle de Tahiti l'image d'un produit de luxe, le GIE s'est, à l'origine, attaché à travailler avec les joailliers et les grands couturiers. A partir de 1998, son action s'est davantage orientée vers le grand public par l'organisation d'animations dans les grands magasins nord américains et européens, ou de campagnes de promotion ciblées sur certains segments (clientèle masculine, hispano-américaine et afro-américaine, actions sur les perles cerclées...). L'année 2001 a vu une ouverture des débouchés sur le marché chinois (Hong Kong et Chine continentale). Le GIE a cherché à renforcer l'image acquise mondialement par la perle de Tahiti et à provoquer l'acte d'achat du consommateur final. Outre les opérations traditionnelles sur les marchés majeurs que sont les Etats-Unis, la France, l'Italie ou l'Allemagne, le GIE a accentué

Il s'agit notamment d'acquérir une meilleure maîtrise de la production de la croissance de la nacre, du contrôle de la couleur et de la qualité des nacres produites

Ces ressources devraient contribuer à l'accroissement des performances techniques des fermes perlières et à l'optimisation des capacités de production (formation des perliculteurs à la gestion et conception de plans type de fermes perlières), ainsi qu'à une meilleure valorisation des perles de culture et huîtres perlières

ses actions dans les pays récemment prospectés tels l'Espagne, la Russie ou encore le Moyen-Orient. En 2002, compte tenu du budget plus restreint du GIE, ce dernier va concentrer sa promotion sur l'image de produit de luxe.

Le retournement de conjoncture observé en 2001 a entraîné une évolution sensible de la réglementation dans ce secteur, afin d'enrayer la chute des cours et rétablir la confiance des acheteurs étrangers dans le produit.

L'exercice 2002 sera certainement une année charnière pour le secteur, qui verra les premiers effets des mesures territoriales. Toutefois, si l'intervention des autorités a été accueillie favorablement par l'ensemble des professionnels, ces derniers estiment que le rôle du Territoire ne devrait pas seulement se limiter à l'aspect réglementaire, il devrait surtout s'accompagner de tout un dispositif effectif de contrôle tant au niveau de la production que de la commercialisation afin d'assurer la pérennité du secteur. La mise en place de la carte de producteur devrait constituer une étape importante dans la structuration de la filière, permettant notamment de réduire le nombre d'acteurs intervenant sur les marchés parallèles.

D'ores et déjà, les résultats obtenus lors de la dernière vente aux enchères au mois de mars 2002 semblent apporter la confirmation du bien-fondé des nouvelles règles adoptées par le gouvernement. Le prix moyen des perles s'est affermi, retrouvant le niveau de février 2000 tandis qu'un certain retour de la confiance des acheteurs a été observé, avec la venue en nombre de sociétés de négoce internationales.

§ 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

L'arrêté n°1310 CM du 12 octobre 2001 a entériné la création de l'Observatoire du BTP au sein de l'ISPF, à la fois instrument de suivi du secteur et base de données pour les professionnels sur l'activité, l'emploi, la formation, les coûts et les prix. En janvier 2002, ce dernier a édité un tableau de bord retraçant l'évolution du BTP depuis 1997. Il en ressort que si le BTP a connu une évolution très favorable sur la période, un léger tassement de son activité a été ressenti en 2001. Selon les statistiques de l'ISPF, le chiffre d'affaires du BTP a atteint 31 milliards de F CFP en 2001 contre 31,9 milliards de F CFP en 2000, soit - 2,9 %. Cependant, il a tout de même enregistré une progression moyenne annuelle de 2,8 % depuis 1999.

Les investissements publics ont contribué à entretenir l'activité. Le montant des crédits liquidés par la Direction de l'équipement s'est établi à 15,6 milliards de F CFP en 2001 contre 13,9 milliards de F CFP l'année précédente, en hausse de 12 %.

1. LE POIDS DU SECTEUR

Le redéploiement de l'activité économique du Territoire, marqué par la fin des essais nucléaires en 1995, s'est traduit par un afflux d'investissements dans les infrastructures de communication ainsi que dans la construction hôtelière et immobilière qui a concouru à entretenir la prospérité du secteur. Entre 1995 et 2001, les entreprises du BTP sont passées de 1 804 à 2 692 (+ 49,2 %) mais ont diminué de 1,1 % en 2001 (2 722 en 2000).

le secteur est confronté, sans compter qu'ils peuvent facilement tenir compte des différences entre les îles.

Définir des zones agricoles protégées

En outre, face à l'urbanisation généralisée et au peu d'espaces constructibles, les terres agricoles fertiles subissent de très fortes pressions pour d'autres usages. Aussi, devant la faible part de surfaces agricoles disponibles, la *Mission d'évaluation et de Prospective* recommande une protection et un contrôle renforcé de l'utilisation de ces terres.

Ainsi, des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison, soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique devraient faire l'objet d'une intégration d'office en Zone NC des documents d'aménagement ou, pour les communes qui en sont dépourvues, d'un classement en tant que zones agricoles protégées.

Revoir les conditions d'utilisation des engrais et pesticides

L'utilisation incontrôlée et inadaptée ou inconsciente des engrais et pesticides constitue l'une des principales causes de dégradation des sols, dont les conséquences sont également graves tant sur les ressources en eau, l'écosystème insulaire ou lagunaire que sur la sécurité alimentaire.

La *Mission d'évaluation et de Prospective* préconise pour ces substances la suppression de toutes les mesures de protection ou de soutien accordées. En contre partie, elle recommande :

- la mise en place de quotas individualisés, selon les cultures et les orientations proposées par le schéma d'orientation agricole, et gérées par les structures administratives ;
- l'incitation à un accompagnement financier individualisé subordonné à des formations sur l'utilisation de ces substances et leurs conséquences en collaboration avec les importateurs et commerçants concernés.

VALORISER ET AMÉLIORER LES EXPLOITATIONS

Favoriser le développement agricole durable suppose également qu'un soutien important soit apporté aux exploitants.

La *Mission d'évaluation et de Prospective* propose que ce soutien effectué par l'Administration au travers des groupements et en collaboration avec la chambre consulaire, revête les formes suivantes :

- renforcer le soutien à l'équipement agricole ou à son amélioration. Les travaux d'irrigation, de voirie ou d'aménagement agricoles doivent être privilégiés par convention ou par la mise en place de prêts bonifiés ou garantis ;
- développer les champs semenciers dans différentes îles pour la régénération des plantations, éventuellement confiés au secteur coopératif ou privé, et développer des conservatoires agronomiques des différentes espèces.

3.2. LES FILIÈRES DES RESSOURCES MARINES

Quatre secteurs d'activités se distinguent de l'éventail des multiples ressources marines de la Polynésie, la perliculture, bien développée, la pêche industrielle, en développement, la pêche lagunaire, artisanale, et l'aquaculture, en crise.

Chacune de ces activités hérite d'une histoire spécifique dans laquelle l'implication à des degrés divers des pouvoirs publics a joué un rôle plus ou moins déterminant. Il convient de tirer les leçons de ces interventions plus ou moins heureuses pour proposer un cadre d'actions futures. Ce cadre devrait éclairer l'étendue et les limites d'intervention du secteur public pour guider au mieux le développement durable des ressources marines.

Rappelons que le concept de durabilité, emprunté en premier lieu à la littérature scientifique, caractérise la gestion d'une ressource naturelle de telle sorte que sa capacité de reproduction soit intégralement préservée.

La perliculture

Le développement de la perliculture est à mettre à l'actif du dynamisme et de la clairvoyance d'entrepreneurs privés.

Ce secteur illustre bien l'accompagnement a posteriori d'un essor économique par les pouvoirs publics.

Le savoir technique a été importé du Japon et ce n'est qu'après son succès économique local que le Territoire s'est doté d'une filière de formation technique de personnels locaux.

Bien que des accompagnements aient été offerts à la filière dès 1979 [organisation de ventes aux enchères, diffusion de techniques de collectage], sa recherche scientifique ne s'est réellement structurée qu'après la première menace sérieuse de disparition de l'activité¹.

Enfin l'accompagnement économique a été mis en place récemment, soit environ deux décennies après le démarrage industriel de l'activité.

Cet accompagnement s'est concentré sur une structuration de la profession (création de GIE, carte de négociant) et une stratégie marketing internationale basée sur la qualité et l'association de l'image de la perle de Tahiti avec le luxe (classification des perles, réglementation de l'export, campagnes et salons à l'étranger, constitution d'un réseau mondial de presse et d'associations relais).

RENFORCER L'IMPLICATION DES POUVOIRS PUBLICS

En 1999, la Polynésie a produit 10,8 tonnes de perles générant un chiffre d'affaires de 20 milliards CFP.

Le vif succès de l'industrie perlière démontre qu'une implication tardive des pouvoirs publics dans l'exploitation d'une ressource marine n'est nullement un frein à son développement. Les industriels du secteur y voient même un gage de réussite.

Au-delà des premiers succès, l'implication des pouvoirs publics doit se renforcer pour asseoir les conditions d'un développement économique harmonieux et durable.

Dans ses dimensions économique et sociale, le développement durable implique que l'on porte l'attention sur des considérations plus générales que la croissance économique et le bien-être matériel. Le concept englobe des préoccupations d'équité et de cohésion sociale, ainsi que la nécessité de parer aux menaces contre les biens communs de l'humanité.

ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SAUVEGARDE DE LA RESSOURCE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Veiller à la capacité de charge des lagons

Les pouvoirs publics, face à une demande de concession maritime, doivent pouvoir y répondre en conciliant deux missions du service public, la première étant de protéger l'activité existante et le patrimoine naturel, la seconde étant de favoriser le développement économique. Or des outils fiables d'aide à la décision font encore défaut dans ce domaine. Aujourd'hui, l'estimation de la capacité maximale de charge des lagons est empirique, certes basée en partie sur la connaissance scientifique, mais surtout sur le bon sens et la prudence.

L'ensemble des concessions maritimes octroyées pour la perliculture, sous toutes ses formes (collectage, élevage et greffe), représente moins de 1% de la surface totale des

1. Plan Général de recherche sur la nacre (PGRN) mis en place après la mortalité de 1985

lagons de Polynésie (94 km² sur 12 675 km²). Seulement 42 % des îles de Polynésie (50) hébergent des fermes perlières. La marge de croissance de l'activité semble donc très confortable. Cependant du fait du développement agrégatif de cette activité, la surcharge localisée des lagons en nacres peut menacer certains sites. En effet, près de la moitié (47 %) de la surface des concessions a été accordée dans seulement 4 lagons (Ahe, Aratika, Manihi et les Gambier).

La surcharge des nacres en élevage n'est pas seulement une menace pour la production elle-même, elle entraîne aussi un appauvrissement trophique pour les autres espèces. De plus lorsqu'une épidémie s'étend, le stock de nacres malades constitue un important réservoir de germes qui peuvent être nuisibles aux espèces environnantes. Enfin la crise de mortalité qui s'ensuit crée, par la décomposition des tissus organiques, une pollution biologique importante qui peut entraîner la mortalité des autres espèces du site. La surcharge représente donc un facteur non négligeable de mise en danger de l'environnement et de la diversité biologique.

Une modélisation mathématique de la croissance des nacres en fonction du milieu lagonaire a été réalisée dans le cadre du PGRN. Ce modèle, élaboré à partir de données d'un seul atoll (Takapoto), doit prouver sa validité sur d'autres atolls ainsi que dans les lagons des îles hautes, plus riches en matière organique. Ce type de modèle permet essentiellement de comprendre le fonctionnement d'un système nacre-lagon et les réactions, en terme de croissance, de la nacre aux variations des principaux facteurs environnementaux. Ce modèle, très performant pour expliquer les phénomènes observés, n'est cependant pas considéré, par les chercheurs qui l'ont développé, comme un réel outil prédictif. En effet, les limites de modèles équivalents comme outil prédictif de décision ont été clairement montrées ailleurs (Bassin de Marennes-Oléron, France).

D'autre part, on sait que c'est plus la surcharge à l'intérieur d'une concession qui est dangereuse que le nombre de concessions accordées. Il faudrait donc pouvoir définir des standards de densité d'élevage pour pouvoir conseiller la profession.

À terme il faudra envisager de mettre en place une législation et des contrôles comme c'est le cas pour les élevages terrestres. En effet, le comportement des ostréiculteurs français nous rappelle que l'intérêt immédiat individuel prime sur l'intérêt collectif et par conséquent sur l'intérêt individuel à long terme.

Orienter les efforts de recherche vers la gestion des cheptels

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande d'orienter les efforts de recherche vers la gestion des cheptels à l'intérieur des concessions. Elle recommande aussi l'octroi d'une licence d'exploitation, basée sur le nombre de nacres en élevage, au lieu d'une concession, qui n'est autre que la location d'une surface, ce qui a peu de sens sur le plan biologique. Le principe de la licence d'exploitation, associée à un volume d'eau loué, permet de réellement contrôler les densités d'élevage et la quantité totale de nacres dans un lagon.

Mettre en place un suivi des zones d'élevage

Elle recommande aussi la mise en place d'un suivi des zones d'élevage. Un réseau de suivi du milieu est déjà opérationnel. Mais c'est un suivi de paramètres pertinents mesurés sur l'animal qui seul permettra de déceler les stigmates d'une surcharge lagonaire. Ce réseau de suivi physiologique de la nacre pourrait se superposer aisément et avec un coût raisonnable, au réseau existant de suivi du milieu. Il serait souhaitable d'inciter les perliculteurs à intégrer ce réseau, au moins à l'étape de la collecte d'échantillons, ce qui réduirait le coût de cette opération et tendrait vers une prise en charge du suivi par la profession.

Le risque sanitaire

Les exemples de catastrophe économique liée à une mauvaise gestion du risque sanitaire abondent dans le domaine des élevages marins (huîtres et palourdes en France, nacres au Japon). Ce risque concerne les maladies (épizooties) mais aussi les parasites de la coquille (épibiontes) comme l'a récemment rappelé l'explosion des anémones ou des "boules roses"² aux Tuamotu-Gambier.

La grande difficulté et la faible efficacité des traitements curatifs en milieu aquatique ouvert conduisent tout naturellement à baser la lutte sur la prévention.

Empêcher toute contamination

La première et la plus efficace des préventions consiste à empêcher toute contamination

La protection aux frontières

En ce qui concerne la protection aux frontières, celles-ci sont fermées à toute huître perlière vivante. Depuis le début de l'année 2000, l'importation d'outils de greffe usagés est prohibée. Il conviendrait d'étendre le contrôle à l'importation d'autres animaux ou végétaux marins vivants.

Les transferts intérieurs

Les transferts intérieurs anarchiques augmentent considérablement le risque d'un effondrement économique de l'industrie perlière en cas d'épidémie (la dernière épidémie qu'a connue le Japon a réduit de 50 % la production depuis 1995).

Ces transferts de naissain sont rendus nécessaires par l'absence de captage en quantité suffisante dans beaucoup d'atolls perliers. Le bon sens voudrait que ces transferts soient le plus limités possible, voire abolis.

Mais pour atteindre cet objectif, l'activité doit disposer de solutions alternatives.

C'est-à-dire que les fermes situées dans un lagon où le captage est faible ou inexistant doivent pouvoir s'approvisionner en naissain provenant soit du même lagon, soit d'un lagon proche.

Ce naissain pourrait avoir été collecté dans le milieu naturel ou produit en éclosérie.

Créer des zones de libre transfert (ZLT)

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande la création de zones de libre transfert (ZLT). Chaque zone serait circonscrite autour d'un centre de production de naissain (collectage naturel ou éclosérie).

Une ZLT comprendrait un ou plusieurs lagons entre lesquels les transferts seraient libres.

La définition d'une ZLT serait basée sur des critères géographiques, économiques et scientifiques.

Tout transfert entre zones serait strictement réglementé. La réduction du risque sanitaire ira de pair avec la multiplication de ces zones et leur rétrécissement. L'action des pouvoirs publics serait dans ces circonstances, l'incitation à la création d'écloséries privées et à la recherche de nouveaux sites de collectage ou de nouvelles méthodes plus performantes ou mieux adaptées aux sites.

Actuellement, tout transfert inter-îles est soumis à une autorisation délivrée par le Ministre de la Mer après autorisation des maires des deux communes, de départ et d'arrivée, et l'avis du service des Ressources Marines.

Cependant, l'efficacité de la procédure est toute théorique car, d'une part, l'absence de suivi zoo-sanitaire limite la pertinence de l'avis et, d'autre part, une proportion importante des transferts, probablement les deux tiers selon le SRM, échappe à tout contrôle.

² "boule rose" : dénomination vernaculaire locale d'une ascidie qui se fixe sur la coquille des nacres et entre en compétition alimentaire et respiratoire avec son hôte. De plus, l'envahissement de la coquille par ce parasite gêne considérablement le travail sur la nacre.

L'absence d'une structure de contrôle ainsi que la non sensibilisation des professionnels en sont les principales raisons.

Mettre en place un suivi zoosanitaire

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande la mise en place d'un suivi zoosanitaire qui s'affiche comme une priorité, d'autant qu'il pourrait théoriquement permettre de détecter à temps les signes avant-coureurs d'un événement zoosanitaire.

Un plan d'urgence à déployer en cas de début d'épidémie devrait être conçu avec pour objectif de limiter les dommages socio-économiques. Il serait souhaitable que l'accent soit mis plus sur l'emploi de moyens concrets avec des actions de terrain (isolement sanitaire des atolls touchés, traitement systématique ou destruction des cheptels infestés, etc.) que sur des mesures a posteriori, comme l'octroi d'indemnités, coûteuses et peu efficaces pour la survie de l'activité.

Par ailleurs, on constate que la réglementation dans ce domaine est quasi inexistante. Des sanctions fortement dissuasives (perte de la concession, destruction du cheptel, confiscation du matériel, sanctions pénales, amendes) permettraient, à condition qu'elles soient réellement appliquées, de soutenir une politique responsable de protection de la perliculture.

Former et informer les perliculteurs

L'une des mesures les plus importantes en matière de prévention du risque sanitaire reste la formation et l'information des perliculteurs. Un niveau de compétence minimal pourrait être requis pour pouvoir gérer une ferme perlière.

La gestion rationnelle de chacun est favorable à tous car elle limite le risque d'une épidémie, qui ne s'arrête jamais aux limites d'une concession.

Instaurer une carte professionnelle de perliculteur

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande l'instauration d'une carte professionnelle de perliculteur, accessible aux producteurs de perles comme aux producteurs de naissains.

À l'instar de la carte de négociant en perles, elle pourrait être délivrée au détenteur d'un certificat de compétences garantissant que le titulaire possède les connaissances nécessaires à cette profession et a été sensibilisé à l'environnement et à la notion de gestion du patrimoine commun que représentent l'espèce élevée et le lagon.

Le certificat nécessaire pourrait être celui délivré par le CMNP³ moyennant éventuellement quelques élargissements du programme, notamment en matière de réglementation et de protection de l'environnement.

Cette carte devrait être aussi accessible aux professionnels déjà en place après un contrôle des connaissances techniques et de la réglementation.

Pour atteindre son objectif, cette carte devra être attractive pour un chef d'exploitation. Elle pourrait notamment devenir une condition requise pour l'accès aux dispositifs fiscaux, actuels et à venir, et à d'autres avantages comme l'accès à du naissain amélioré ou à une assistance technique, par exemple.

Elle devrait favoriser la responsabilisation de la profession qui, à terme, devra prendre en charge le contrôle sanitaire de la perliculture, par le biais de GIE, d'associations ou de petites structures vétérinaires. Cette carte, renouvelée chaque année, permettra aussi de distinguer les producteurs de naissains des producteurs de perles.

Elle pourrait être liée à l'octroi de la concession ou confondue avec la licence d'exploitation.

³ Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture, Rangiroa

Renforcer l'équipement des atolls en moyens de télécommunication et d'accès à internet

L'information d'origine publique est véhiculée vers la profession par une parution bilingue du service des Ressources Marines, Te Reko Parau, adressée gratuitement aux professionnels. Cette publication fait le point sur des techniques liées à la perliculture et sur les programmes de recherche en cours. Sa publication est irrégulière et beaucoup de professionnels déclarent avoir des difficultés à la comprendre en tahitien, le langage étant trop éloigné de celui qu'ils emploient au quotidien, notamment dans l'emploi des termes techniques.

Cependant, moyennant quelques aménagements, ce média semble rester un bon moyen de diffuser l'information, étant donné l'isolement de certains atolls perliers.

L'utilisation d'Internet à terme ne devra pas être négligée bien que les fermes soient actuellement sous-équipées en matériel informatique et en liaison téléphonique.

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande de renforcer l'équipement des atolls en moyens de télécommunication et d'accès à Internet.

Organiser des stages de formation professionnelle pour plongeur de classe A et B

Enfin, à part les stages de plongeur professionnel de classe A et B, accessibles aux demandeurs d'emploi et aux salariés, des stages de formation professionnelle ou continue dans d'autres domaines, techniques ou de gestion, devraient être envisagés.

ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'AMÉLIORATION ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Améliorer la qualité de l'huître et les techniques d'élevage

Le développement durable passe par l'amélioration de la qualité de la ressource et de son exploitation. Des recherches sur les techniques d'élevage et de greffe sont encore nécessaires pour les améliorer car beaucoup d'opérations restent très simples et souvent empiriques.

Quant à l'amélioration de la qualité de l'huître, un effort important doit être consenti sur la recherche en génétique. Rappelons qu'en matière de sélection génétique le temps est un facteur quasi incompressible. Il est donc indispensable de débiter un programme de sélection le plus tôt possible car si les pays concurrents prennent de l'avance, elle sera difficilement rattrapable. Inversement, si la Polynésie prend de l'avance sur ses concurrents, elle la conservera pour peu qu'elle soutienne son effort de sélection génétique. En définitive améliorer la ressource, c'est la protéger, en la pérennisant et en s'affranchissant de la concurrence internationale.

Pour démarrer un programme d'amélioration génétique, il convient de commencer par un constat de la variabilité génétique. Cette phase est déjà en cours de réalisation. Dans le domaine de l'amélioration génétique, les techniques sont connues de tous, la valeur ajoutée de la recherche réside bien plus dans les souches sélectionnées ou manipulées.

Mais pour pouvoir profiter des retombées de cette recherche, qui peuvent être très importantes, il est indispensable de disposer de l'outil de production du naissain amélioré, l'écloserie.

Encourager l'émergence d'écloseries

Le coût de production du naissain d'écloserie étant plus élevé que celui du naissain de collecte, la production massive de naissain à écloserie peut ne pas apparaître comme une absolue nécessité dans l'immédiat.

Cependant, ce constat pourrait conduire à négliger l'importance de disposer d'écloseries opérationnelles. Ce serait une erreur stratégique car l'écloserie constitue, en matière de lutte a posteriori contre une épidémie, un outil incontournable. C'est grâce à l'écloserie et au programme de sélection d'individus résistants qu'on peut à nouveau déguster des huîtres plates (ou belons) en France alors qu'elles avaient presque complètement disparu dans les années 80. Seule l'écloserie ouvre la possibilité de tester l'acclimatation de nouvelles espèces sans risque,

ni pour l'environnement, ni pour les individus importés. Sans éclosionerie, le programme de création d'hybrides résistants initié au Japon pour tenter de sauver l'industrie perlière n'aurait jamais pu être envisagé.

L'outil éclosionerie est utilisé dans un premier temps comme support à la recherche mais il est indispensable pour la diffusion aux professionnels de nouveaux produits.

Il faut donc que la Polynésie se dote d'éclosioneries privées comme elle a commencé à le faire timidement. La profession doit se familiariser au travail à partir de cet outil de façon à avoir déjà intégré cette évolution lorsque, en période de crise pandémique, le naissain d'éclosionerie sera l'unique recours pour la survie durable de l'industrie.

De plus, la profession a tout à gagner à se pourvoir d'un outil capable de produire du naissain de qualité standard, déjà détaché, et sur des prévisionnels établis, c'est-à-dire offrant à cette industrie une programmation de la production beaucoup plus fiable. Les progrès techniques, s'ils sont nécessaires, sont à réaliser en période de prospérité, de calme et de relative sécurité, l'urgence et l'incertitude du lendemain propres aux périodes de crise leur étant préjudiciables.

Pour tous ces arguments qui participent de la protection et de l'amélioration de la ressource, les services territoriaux doivent aider du mieux qu'ils le peuvent à l'émergence de cette industrie, nouvelle pour le Territoire, qu'est la production de naissain en éclosionerie.

Diversifier la commercialisation et la distribution

Le développement de la "nouvelle économie" grâce à l'arrivée des NTIC en Polynésie va naturellement s'étendre à l'industrie de la perle. La clé du succès de la vente par Internet de la perle de Tahiti résidera dans la confiance que les millions d'acheteurs potentiels accorderont aux sites de vente.

Le développement des marchés parallèles de perles a montré les dérives possibles et leurs effets néfastes sur l'image de qualité ou le cours de la perle.

Il sera donc nécessaire de protéger la profession en confiant à une entité agréée par le Gouvernement la mission de garantir la qualité des perles vendues sur le net.

Le développement du commerce électronique permettra non seulement la vente directe au particulier, mais aussi la tenue d'enchères permanentes pour des lots plus ou moins importants.

Il conviendra d'étudier les possibles effets néfastes de cette évolution sur le marché de la perle. Les pouvoirs publics doivent entamer dès maintenant cette réflexion afin de mettre en place, si nécessaire, le cadre réglementaire qui protégera la seconde ressource du Territoire.

Améliorer la qualité consiste aussi à éliminer plus de perles de bas de gamme.

La législation peut être durcie en rehaussant les critères du seuil de commercialisation, quel que soit le type de commerce.

Le principe de la taxe à l'exportation peut aussi être révisé. Aujourd'hui, son montant de 160 F par gramme est unique. La Mission d'Évaluation et de Prospective propose l'instauration d'une taxe à l'exportation variable, dont le montant serait inversement proportionnel à la qualité de la perle, afin de surtaxer les perles de basse qualité. Cependant la meilleure façon de valoriser ces perles de bas de gamme reste leur utilisation dans l'artisanat local qui devrait donc être favorisé.

La pêche industrielle

On distingue deux domaines de pêche extralittorale ou industrielle, la pêche côtière et la pêche hauturière.

Ces deux types de pêche sont, à quelques exceptions près, pratiquées par des entreprises différentes, des hommes différents avec des techniques et des matériels distincts.

Les poti marara et les bonitiers classiques pêchent dans les zones côtières, tandis que des unités armées différemment, et plus importantes, bonitiers palangriers, thoniers pour le frais ou le

69 1

La France a conservé son rang de premier fournisseur du Territoire, avec 37,4 % du total en valeur et une augmentation de 16,1 % en 2001. Les autres pays de l'Union européenne y ont expédié pour quelque 20,5 milliards de F CFP de marchandises, soit 7,4 % de plus que l'année précédente. L'Europe, dans son ensemble, a été favorisée par la faiblesse de sa monnaie par rapport au dollar.

Les pays de la zone du Pacifique sud ont continué à s'affirmer comme des partenaires de poids. L'Australie a accru ses exportations vers le Territoire de 32,9 % en valeur et la Nouvelle Zélande de 18,2 %. En cumul, ces deux pays ont assuré 18,9 % du total des importations locales.

Comme l'euro, les monnaies australienne et néo-zélandaise se sont dépréciées vis-à-vis du dollar américain en 2001. Mais la compétitivité de ces deux pays ne saurait se résumer à un avantage comparatif en termes de taux de change, elle tient aussi à la qualité et à la spécificité de leur offre. Tout d'abord, les produits alimentaires de Nouvelle Zélande, dont la sécurité sanitaire est reconnue, ont profité des interdictions d'importations en 2001 sur les fromages et la viande bovine en provenance d'Europe. L'Australie, ensuite, a été confortée dans son statut de pourvoyeur quasi-exclusif d'hydrocarbures puisqu'elle en a procuré 94 %. Enfin, la relative proximité géographique de ces deux pays permet des coûts et des délais de livraisons moins élevés que ceux des autres fournisseurs de la Polynésie française.

Depuis 1999, la part des Etats-Unis n'a cessé de s'amoindrir, passant à 11,6 % en 2001 contre 13,9 % en 2000 et 16,5 % en 1999. Leurs exportations ont atteint 16,4 milliards de F CFP en 2001 contre 17,6 milliards de F CFP en 2000, soit - 6,8 %. Parmi les principaux partenaires commerciaux de la Polynésie française, ils sont les seuls à n'avoir pas profité du gonflement de ses achats en 2001. Entravés par leur monnaie surévaluée, ils ont été victimes d'un report vers d'autres sources d'approvisionnement moins coûteuses.

2. LES EXPORTATIONS

Les exportations de 2001 sont apparues bien décevantes après les 25,5 % de croissance constatés en 2000. En englobant les réexportations, elles se sont élevées à 16.277 tonnes contre 16.652 l'année précédente, soit une baisse de 2,2 %. En ne retenant que les exportations locales, le constat est plus sombre : elles ont atteint 14,7 milliards de F CFP contre 15,5 milliards de F CFP en 2000, soit - 5,4 %. Ce résultat est largement imputable aux mauvaises performances du marché de la perle. Les produits perliers ont, en effet, représenté 80 % de la valeur des exportations locales contre 90 % en 2000. Les ventes de poissons et de quelques produits transformés ont enregistré des succès notables sur les marchés extérieurs tandis que les productions traditionnelles se sont inscrites en retrait.

Les ventes de produits perliers à l'étranger ont reculé de 8,0 %, mettant fin à une tendance haussière de quatre années. Elles se sont établies à 10,8 tonnes en 2001 après 11,7 tonnes en 2000. Les recettes d'exportation, quant à elles, ont chuté de 28,3 % en 2001 pour se retrouver au même niveau qu'en 1996 (15,1 milliards de F CFP pour 5,5 tonnes). La dépression traversée par le marché de la perle est due à un affaiblissement de la demande couplé à des problèmes d'offre excédentaire. Le gouvernement et les professionnels ont essayé de réagir pour redresser la situation (voir Section 2 §2.3).

La pêche a conforté sa place de moteur de l'économie polynésienne. Les exportations de poissons ont augmenté de 59,9 %, pour arriver à 2.800 tonnes en 2001 contre 1.751 tonnes en 2000. Soutenue par les efforts des pouvoirs publics, elle a fait l'objet d'un programme visant à développer les capacités du secteur. L'objectif du Territoire est d'exporter 7.000 tonnes et d'en tirer 3 milliards.

2

Evolution du tonnage exporté

en tonnes

	1996	1997	1998	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾	2001	Variations 2001/2000
Produits perliers	5,493	5,164	6,708	10,801	11,740	10,802	-8,0%
Bateaux de pêche	30	-	634	480	382	330	-13,6%
Huile de coprah	6 828	6 060	2 703	4 635	5 750	4 819	-16,2%
Préparations de type monoï	182	171	187	196	180	222	23,4%
Nacres	523	747	556	906	741	808	9,1%
Vanille	8	8	5	7	7	6	-9,5%
Poissons, crustacés	117	1 118	886	893	1 751	2 800	59,9%
Fleurs	32	29	29	23	16	5	-69,5%
Fruits	8	11	3	17	2	4	82,2%
Jus de fruits	10	6	118	95	287	673	134,6%
Purée de fruits	59	1 009	2 533	3 595	2 814	2 753	-2,2%
Divers	314	1 306	227	587	3 602	2 282	-36,7%
Total exportations locales	8 116	10 470	7 888	11 444	15 543	14 712	-5,4%
Réexportations	13 026	2 642	5 407	1 869	1 108	1 565	41,3%
Total Général	21 142	13 112	13 295	13 313	16 652	16 277	-2,2%

Sources : ISPF - Douanes

(1) chiffres rectifiés

de F CFP de recettes d'ici à 2005. La flottille est constituée de 57 unités et 5 nouveaux navires qui ont obtenu la défiscalisation métropolitaine en décembre 2001, devraient grossir ses rangs en 2002. Les immenses ressources halieutiques du Pacifique en font un marché prometteur.

Les exportations de nono ont poursuivi leur hausse en 2001. 673 tonnes de jus et 2.753 tonnes de purée ont quitté le Territoire. Si on a pu observer en 2000 que les premières prenaient le pas sur les secondes, la tendance s'est confirmée en 2001. En effet, les exportations de jus de nono ont augmenté de 134,6 % en volume tandis que celles de purée se sont repliées de 2,2 %. Le nono est un exemple de produit à fort potentiel en valeur ajoutée : en purée, il a rapporté 189 F CFP le kilo contre 506 F CFP en jus en 2001. Les craintes pour l'avenir de la filière, nées du litige fiscal entre la société chargée de la commercialisation du nono à l'étranger et le Territoire, se sont dissipées sans dommages majeurs.

Pour ce qui est des autres exportations agricoles, les résultats ont été mitigés. Bien que les exportations d'huile de coprah aient régressé de 16,2 % pour s'établir à 4.819 tonnes en 2001 contre 5.750 en 2000, leurs recettes se sont accrues de 13,1 %. Alors que la production locale de coprah a freiné de 6,3 % sur l'année et que le cours de l'huile brute s'est effondré (\$280 la tonne en 2001 contre \$750 en 1999), plombé par la surproduction asiatique, le haut niveau du dollar a permis de compenser ces facteurs négatifs. Les exportations de vanille ont également souffert d'un ralentissement de 9,5 % en raison de la modestie des récoltes. Elles ont plafonné à 6 tonnes contre 7 tonnes l'année précédente. Malgré les efforts de modernisation des vanilleraies et de lutte contre les viroses, la production peine à redémarrer. Quant à la production de fleurs exotiques, le démantèlement du GIE Tahiti Nui dans le courant de l'année 2000 a désorganisé le circuit de commercialisation. Par conséquent, les ventes à l'étranger ont baissé de 69,5 % en volume, arrivant à peine à 5 tonnes en 2001 contre 16 en 2000 et 23 en 1999.

Parmi les exportations de produits transformés, les préparations à base de monoï ont joui d'une conjoncture porteuse alors que les bateaux de pêche ont stagné. Les ventes de produits dérivés du monoï, soutenues par le succès des produits naturels dans les pays occidentaux et par un marketing

Evolution des exportations en valeur

en millions de F CFP

	1996	1997	1998	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾	2001	Variations 2001/2000
Produits perliers	14 479	14 889	15 106	19 360	20 934	15 015	-28,3%
Bateaux de pêche	40	-	275	780	471	340	-27,8%
Huile de coprah	404	392	153	324	259	293	13,1%
Préparations de type monoï	127	110	128	138	124	155	25,6%
Nacres	217	286	151	205	157	162	2,9%
Vanille	84	111	89	125	141	131	-7,2%
Poissons, crustacés	53	401	354	344	812	1 458	79,7%
Fleurs	23	18	15	12	15	5	-65,6%
Fruits	1	3	1	2	1	1	-29,4%
Jus de fruits	1	1	121	72	153	341	122,1%
Purée de fruits	15	61	151	273	220	521	136,6%
Divers	11	206	9	171	128	278	116,7%
Total exportations locales	15 457	16 477	16 555	21 808	23 416	18 701	-20,1%
Réexportations	7 977	7 327	9 908	6 531	5 325	7 300	37,1%
Total Général	23 433	23 803	26 462	28 339	28 741	26 000	-9,5%

Sources : ISPF - Douanes

(1) chiffres rectifiés

ciblé du GIMT, ont enregistré une hausse de 23,4 %, passant à 222 tonnes en 2001 contre 180 en 2000. La démarche de diversification vers les cosmétiques et non plus seulement les crèmes solaires semble avoir porté ses fruits.

Les exportations de bateaux de pêche se sont inscrites à 340 millions de F CFP en 2001 contre 471 en 2000, soit -27,8 % bien que les chantiers navals polynésiens aient livré deux crevettiers à la Guyane. Cette toute jeune industrie escompte une commande plus importante pour 2002.

En 2001, Hong Kong est devenu le premier acheteur de produits locaux. Ses achats qui consistent uniquement en produits perliers, se sont élevés à 6,4 milliards de F CFP en 2001 contre 5,7 milliards de F CFP en 2000, soit + 11,5 % devenant par conséquent le premier partenaire commercial de la Polynésie française. Sa part a ainsi atteint 25 % des exportations polynésiennes en 2001 contre 20 % en 2000 et seulement 4 % en 1997. Les chinois ont supplanté les japonais avec lesquels ils sont en concurrence depuis quelques années dans le négoce de la perle.

Le Japon, touché par une longue récession économique, a limité ses acquisitions de perles. En recul de 43,1 % en valeur en 2001, les importations japonaises ont totalisé 6 milliards de F CFP contre 10,6 milliards de F CFP en 2000. Elles ont constitué 23 % des exportations locales contre 37 % en 2000. Malgré leur importance minime, on peut observer que l'intérêt du Japon s'est porté sur d'autres produits tels que le poisson ou la vanille dont il a acheté 1,6 tonne de cette dernière, ce qui représente tout de même 27,9 % des exportations totales de ce produit (5,9 tonnes) en 2001.

La part de la France a progressé en un an puisqu'elle s'est affichée à 21 % en 2001 contre 14 % l'année précédente, avec un total de 5,4 milliards de F CFP contre 4,1 milliards de F CFP en 2000. En valeur, elle a acheté 25,3 % des exportations de poissons et 85,2 % de celles de monoï.

Le partenaire américain, favorisé par le pouvoir d'achat de sa monnaie, a absorbé 17 % des exportations du Territoire. En hausse de 69,3 % en valeur, les ventes vers les Etats-Unis ont totalisé 4,5 milliards de F CFP en 2001 contre 2,7 milliards de F CFP en 2000. Ceux-ci se sont portés

acqu
d'un
de vi

Exp

Japo
Hon
Fran
Etats
Autr
Autr
Tota

Sources

9,5 %
creus
17,9 %
marie
vaise:

montu
mites
gilise
rend
pouvo
ché in
faisan
divers
le plu
rence

Balan

Impo
Expo
dont
Sold
Taux

Sources
(1) chn
(2) Tau

en millions de F CFP

	2001	Variations 2001/2000
4	15 015	-28,3%
1	340	-27,8%
9	293	13,1%
4	155	25,6%
7	162	2,9%
1	131	-7,2%
2	1 458	79,7%
5	5	-65,6%
1	1	-29,4%
3	341	122,1%
0	521	136,6%
3	278	116,7%
5	18 701	-20,1%
5	00	37,1%
1	26 000	-9,5%

acquéreurs de 96 % des ventes de nono, en jus et purée cumulés, rapportant 780,5 millions de F CFP, d'un peu plus de la moitié du poisson exporté (740 millions de F CFP) et d'un tiers des exportations de vanille (41 millions de F CFP)

Exportations par pays de destination

en millions de F CFP

	1997	1998	1999	2000	2001	Variations 2001/2000	Part relative 2001
Japon	8 811	9 899	11 247	10 591	6 023	-43,1%	23%
Hong Kong	920	1 564	3 561	5 733	6 391	+11,5%	25%
France métropolitaine	5 958	7 442	4 581	4 140	5 429	+31,1%	21%
Etats-Unis	3 696	3 253	2 657	2 657	4 499	+69,3%	17%
Autres pays de l'UE	711	551	1 176	1 180	997	-15,5%	4%
Autres pays	3 707	3 753	5 117	4 440	2 661	-40,1%	10%
Total	23 803	26 462	28 339	28 741	26 000	-9,5%	100%

Sources : ISPF - Douanes

3. LA BALANCE COMMERCIALE

La hausse des importations de 11,7 % en valeur, conjuguée au tassement des exportations de 9,5 % a entraîné une sévère dégradation du solde de la balance commerciale. En effet, le déficit s'est creusé jusqu'à 114,9 milliards de F CFP contre 97,5 milliards de F CFP l'année précédente, soit + 17,9 %. Alors que les importations ont été stimulées par les besoins d'investissement et de consommation d'une économie en pleine expansion, les exportations ont été tirées vers le bas par les mauvaises performances du secteur de la perle, leur poste clé.

Le taux de couverture, pourtant ancré au-dessus des 20 % depuis 1996, est retombé à 18,4 % montrant que la politique économique de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur a ses limites. En effet, le décalage qui existe entre la structure des importations et celle des exportations fragilise le commerce extérieur polynésien. La faiblesse des ressources, tant alimentaires qu'énergétiques, rend obligatoire un niveau élevé d'importations incompressibles. Malgré les encouragements des pouvoirs publics pour rééquilibrer les échanges, l'appareil productif, limité par l'étroitesse du marché intérieur, manque de compétitivité et ne peut fournir au consommateur local des quantités satisfaisantes de produits de substitution aux importations. Quant aux exportations, elles sont encore peu diversifiées et très dépendantes de la santé de la perle. Les produits destinés aux marchés étrangers, le plus souvent non transformés, sont pauvres en valeur ajoutée et ont du mal à soutenir la concurrence internationale.

Balance commerciale

en millions de F CFP

	1998 ⁽¹⁾	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾	2001	Variations 2001/2000
Importations	116 355	103 851	126 232	140 948	+11,7%
Exportations	26 462	28 339	28 741	26 000	-9,5%
dont réexportations	9 908	6 531	5 325	7 300	+37,1%
Solde commercial	-89 893	-75 512	-97 491	-114 948	+17,9%
Taux de couverture ⁽²⁾	22,7%	27,3%	22,8%	18,4%	-4,3 pts

Sources : ISPF - Douanes

(1) chiffres rectifiés

(2) Taux de couverture des importations par les exportations

en millions de F CFP

	2001	Variations 2001/2000
4	15 015	-28,3%
1	340	-27,8%
9	293	13,1%
4	155	25,6%
7	162	2,9%
1	131	-7,2%
2	1 458	79,7%
5	5	-63,6%
1	1	-29,4%
3	341	122,1%
1	521	136,6%
3	278	116,7%
5	18 701	-20,1%
1	10	37,1%
	26 000	-9,5%

acquéreurs de 96 % des ventes de nono, en jus et purée cumulés, rapportant 780,5 millions de F CFP, d'un peu plus de la moitié du poisson exporté (740 millions de F CFP) et d'un tiers des exportations de vanille (41 millions de F CFP).

Exportations par pays de destination

en millions de F CFP

	1997	1998	1999	2000	2001	Variations 2001/2000	Part relative 2001
Japon	8 811	9 899	11 247	10 591	6 023	-43,1%	23%
Hong Kong	920	1 564	3 561	5 733	6 391	+11,5%	25%
France métropolitaine	5 958	7 442	4 581	4 140	5 429	+31,1%	21%
Etats-Unis	3 696	3 253	2 657	2 657	4 499	+69,3%	17%
Autres pays de l'UE	711	551	1 176	1 180	997	-15,5%	4%
Autres pays	3 707	3 753	5 117	4 440	2 661	-40,1%	10%
Total	23 803	26 462	28 339	28 741	26 000	-9,5%	100%

Sources : ISPF - Douanes

3. LA BALANCE COMMERCIALE

La hausse des importations de 11,7 % en valeur, conjuguée au tassement des exportations de 9,5 % a entraîné une sévère dégradation du solde de la balance commerciale. En effet, le déficit s'est creusé jusqu'à 114,9 milliards de F CFP contre 97,5 milliards de F CFP l'année précédente, soit + 17,9 %. Alors que les importations ont été stimulées par les besoins d'investissement et de consommation d'une économie en pleine expansion, les exportations ont été tirées vers le bas par les mauvaises performances du secteur de la perle, leur poste clé.

Le taux de couverture, pourtant ancré au-dessus des 20 % depuis 1996, est retombé à 18,4 % montrant que la politique économique de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur a ses limites. En effet, le décalage qui existe entre la structure des importations et celle des exportations fragilise le commerce extérieur polynésien. La faiblesse des ressources, tant alimentaires qu'énergétiques, rend obligatoire un niveau élevé d'importations incompressibles. Malgré les encouragements des pouvoirs publics pour rééquilibrer les échanges, l'appareil productif, limité par l'étroitesse du marché intérieur, manque de compétitivité et ne peut fournir au consommateur local des quantités satisfaisantes de produits de substitution aux importations. Quant aux exportations, elles sont encore peu diversifiées et très dépendantes de la santé de la perle. Les produits destinés aux marchés étrangers, le plus souvent non transformés, sont pauvres en valeur ajoutée et ont du mal à soutenir la concurrence internationale.

Balance commerciale

en millions de F CFP

	1998 ⁽¹⁾	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾	2001	Variations 2001/2000
Importations	116 355	103 851	126 232	140 948	+11,7%
Exportations	26 462	28 339	28 741	26 000	-9,5%
dont réexportations	9 908	6 531	5 325	7 300	+37,1%
Solde commercial	-89 893	-75 512	-97 491	-114 948	+17,9%
Taux de couverture ⁽²⁾	22,7%	27,3%	22,8%	18,4%	-4,3 pts

Sources : ISPF - Douanes

(1) chiffres rectifiés

(2) Taux de couverture des importations par les exportations.

En 2001, la conjoncture internationale a contribué à accentuer le déséquilibre du commerce extérieur polynésien. Tandis que la cherté du dollar, devise dominante dans le commerce mondial des marchandises, a influé sur le prix de ses importations, la récession a tari les débouchés de ses exportations.

§ 3. LA BALANCE DES PAIEMENTS 2000

En 1998, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a chargé l'Institut d'émission d'outre-mer d'établir, conjointement avec la Banque de France, une balance des paiements de la Polynésie française. Pour des raisons de collecte de données, la disponibilité des résultats de l'année 2001 sera postérieure à la publication de ce rapport annuel, celui-ci présentera, de ce fait, la balance des paiements 2000.

1. LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

En 2000, la Polynésie française enregistre à nouveau un excédent du compte de transactions courantes, qui s'élève à 45.662 millions de F CFP, soit 10,2 % du PIB (25.978 millions de F CFP et 6,1 % du PIB en 1999). La progression de 75,8 % en un an du solde des transactions courantes est essentiellement imputable à la forte augmentation de l'excédent des échanges de services (+31 415 millions de F CFP, soit + 169 %).

Les échanges de biens enregistrent un déficit de 81.052 millions de F CFP, en hausse de 2.156 millions de F CFP par rapport à 1999. Cette évolution du déficit est essentiellement due à la progression des importations (constituées principalement de produits de grande consommation et de biens manufacturés), soutenues par l'orientation favorable de la conjoncture et amplifiées, en valeur, par des effets prix consécutifs au renchérissement de l'énergie et par la dépréciation de l'Euro face au dollar US. La Polynésie a également bénéficié d'une progression sensible de ses exportations de biens, lesquelles trouvent principalement leur origine dans la croissance des exportations de perles de Tahiti en 2000, et dans une moindre mesure de la filière pêche.

Le taux de couverture FAB/FAB des importations par les exportations passe, selon les données douanières, de 24 % en 1999 à 24,5 % en 2000.

Les échanges de services, qui ont largement contribué au solde positif du compte des transactions courantes, affichent un excédent de + 31.415 millions de F CFP en 2000 (+ 11.679 millions de F CFP en 1999). Reflétant le dynamisme du secteur touristique en Polynésie française cette année, un tel résultat s'explique principalement par la progression de la ligne "voyages", qui atteint + 24.751 millions de F CFP.

Le poste des revenus continue d'être largement excédentaire (+ 48.882 millions de F CFP), mais ressort en retrait de 600 millions F CFP par rapport à 1999 (+ 49.482 millions de F CFP). Comme pour les années précédentes, les salaires versés par l'extérieur à des résidents, principalement des fonctionnaires, contribuent pour une large part à cet excédent.

Constitués principalement des transferts publics à destination de la Polynésie française, les transferts courants présentent un excédent de 46.417 millions de F CFP, qui s'inscrit en hausse par rapport à 1999 où l'excédent s'élevait à 43.713 millions de F CFP.

En contrepartie, qui exprime la variation du stock net de F CFP en 1999, et de F CFP en 1999, lignes "investissements"

Les entrées de F CFP, la progression par l'accroissement

Le solde des transactions courantes de F CFP extérieurs par les

Enfin, les transactions extérieures affiche un solde de - 12.972 million

Le poste des transferts courants de F CFP d'origine méthodologique financier.

2. LE COMPTE FINANCIER

En contrepartie de l'excédent du compte des transactions courantes et du compte de capital qui exprime la capacité de financement du Territoire vis-à-vis de l'extérieur, le compte financier, comme en 1999, enregistre des sorties nettes de capitaux de 23.827 millions de F CFP (9.932 millions de F CFP en 1999). L'augmentation du solde négatif observée en 2000, résulte essentiellement des lignes "investissements de portefeuille" et "Avoirs - secteur bancaire".

Les entrées nettes au titre des investissements directs sont en très légère hausse, à 784 millions de F CFP, la progression des investissements extérieurs en Polynésie ayant été presque compensée par l'accroissement des investissements de la Polynésie à l'extérieur.

Le solde des investissements de portefeuille largement négatif pour l'année 2000 (- 3.286 millions de F CFP contre +1.956 millions de F CFP en 1999) s'explique par des achats nets de titres extérieurs par les résidents polynésiens.

Enfin, les autres investissements, qui retracent les variations nettes des avoirs et des engagements extérieurs de l'IEOM, du secteur bancaire, des administrations publiques et des autres secteurs, affiche un solde négatif beaucoup plus important qu'en 1999, à - 21.326 millions de F CFP (contre - 12.972 millions de F CFP en 1999).

Le poste "erreurs et omissions nettes" représente, en 2000, - 21.543 millions de F CFP, soit 4,5 % du total des montants (crédits et débits) recensés en balance des paiements, contre - 16.019 millions de F CFP en 1999 (3,3 % des montants recensés en balance des paiements). L'évolution est d'origine méthodologique et résulte de la difficulté d'appréhender certains flux au niveau du compte financier.

problèmes de disponibilités foncières par des mises à disposition de ces espaces. Ainsi, on peut se féliciter de la réalisation en cours du sommier des biens du Territoire, inventaire précis qui devrait être disponible en fin d'année 2000 pour 80% du domaine territorial privé.

L'utilisation optimale du domaine territorial requiert l'achèvement de cet inventaire pour les domaines privés et publics mais, surtout, la réforme complète des réglementations de gestion de ces domaines. La réforme devra chercher une simplification des procédures indispensable pour accroître l'utilisation foncière, améliorer et faciliter les relations avec les usagers et rendre plus efficace le travail de l'administration.

CHAPITRE 4 →
la composante
environnementale du
développement
durable

3. La gestion de nos
ressources naturelles

3. La gestion de nos ressources naturelles

Les ressources naturelles de la Polynésie figurent parmi les plus riches et recèlent un énorme potentiel économique. C'est pour elles que des milliers de touristes viennent la visiter, c'est grâce à elles que la pêche ou l'artisanat se développent, et que dire de la perle de TAHITI ! Cependant, ce potentiel repose sur des ressources fragiles. Leurs dégradations devenues irréversibles auraient des conséquences dramatiques, non seulement sur l'économie polynésienne mais, surtout, sur la qualité de la vie des Polynésiens.

La conversion d'espaces naturels en terres agricoles, industrielles, artisanales ou d'habitation, l'érosion, l'appauvrissement et la pollution agrochimique des sols, les terrassements et les remblais détériorent les réserves d'eau douce et les ressources côtières en aval et réduisent la diversité biologique, en particulier dans les plaines côtières. Si le point de non retour ne semble pas encore avoir été franchi, il convient d'agir au plus tôt.

Il s'agit de produire plus ou mieux avec moins - moins de ressources comme intrants, moins de déchets. On peut sensiblement améliorer la protection de l'environnement par un meilleur rendement énergétique, une meilleure utilisation de l'eau, la réduction au maximum des déchets et la prévention de la pollution.

Encore faut-il connaître le niveau de départ, les dégradations et les pressions qui sont infligées à notre environnement, pour mettre en place et appliquer les mesures nécessaires à une bonne gestion de ces ressources.

3.1. UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE NOS RESSOURCES NATURELLES

Le préalable et la base d'une bonne gestion de toute ressource repose sur son identification précise, les évaluations de son niveau et sa disponibilité.

Ainsi, un état de l'environnement a déjà été réalisé en 1995. Depuis, quelques études ponctuelles et non coordonnées ont permis la réactualisation de certaines données.

Sur la base de ces études et leur éventuelle réactualisation, la *Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande qu'un bilan, avec un recensement environnemental précis et général, base décisionnelle en matière d'environnement, soit effectué.

Cette évaluation environnementale permettra de formuler et de sélectionner des solutions de rechange favorables au développement durable et d'introduire des mesures qui permettent d'éviter, ou tout au moins de réduire au minimum, les répercussions négatives que des décisions inopportunes pourraient avoir sur l'ordre social, écologique et économique.

Pour avoir une quelconque utilité, ce bilan devra faire l'objet d'un suivi. Aussi, la *Mission*

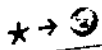
d'Évaluation et de Prospective suggère qu'une batterie d'indicateurs environnementaux soient installés et fassent l'objet d'observations régulières.

Ces indicateurs pourraient, autres que ceux existant sur la santé des lagons, être ceux habituellement retenus par les organismes internationaux.

Ils sont au nombre de 38 :

- Dépenses de protection de l'environnement (en pourcentage du PIB)
- Consommation d'eau par habitant pour les besoins domestiques
- Réserves en eaux souterraines
- Prélèvements en eaux souterraines et de surface en % des ressources en eau disponibles
- Accès à l'eau potable
- Accès à des installations appropriées d'évacuation des eaux usées
- Concentration en coliformes fécaux dans les eaux douces
- Demande Biochimique en Oxygène
- Traitement des eaux usées
- Densité des réseaux de mesures hydrologiques
- Déversements de pétrole dans les eaux côtières
- Rejets d'azote et de phosphore dans les eaux côtières
- Indice d'algues
- Evolution de l'utilisation des sols
- Changements de la condition des sols
- Indice de précipitations mensuelles
- Indice de végétation obtenu à partir d'images satellites
- Terres affectées par la désertification
- Dégradation des sols par la salinisation et l'engorgement
- Espèces menacées de disparition
- Espaces protégés
- Emissions de gaz responsables de l'effet de serre
- Emissions d'oxydes de soufre
- Emissions d'oxydes d'azote
- Consommation de substances détruisant la couche d'ozone
- Concentrations en polluants atmosphériques dans les zones urbaines
- Dépenses consacrées à la diminution de la pollution atmosphérique
- Production de déchets solides industriels et municipaux
- Elimination des déchets ménagers
- Réutilisation et recyclage des déchets
- Collecte et élimination des déchets municipaux
- Dépenses consacrées à la gestion des déchets
- Empoisonnements causés par les produits chimiques
- Produits chimiques interdits ou sévèrement réglementés
- Production de déchets dangereux
- Import et export de déchets dangereux
- Superficies occupées par des sites contaminés
- Dépenses consacrées au traitement des déchets dangereux

Pour la mise en place de ce suivi, la *Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande le renforcement du Réseau Territorial d'Observation en relation avec un observatoire de l'environnement chargé du suivi permanent de l'Etat de l'environnement à mettre en oeuvre. Ces missions pourront être assumées par une Délégation à l'environnement renforcée.



3.2. UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EXPLOITABLES

Alors que cinq s'interviennent en la matière, les administrations chargées de l'environnement n'assurent qu'une partie de leurs missions et interviennent trop souvent à posteriori par défaillance des autres administrations concernées.

La Mission d'Évaluation et de Prospective propose donc une révision de l'organisation administrative en matière d'environnement et de gestion de ressources naturelles.

Dans ce domaine, comme il a été précédemment préconisé (Chap. 2), le recours à un partenariat interministériel doit s'imposer ; le ministère de l'Environnement doit assurer un rôle de coordination et la Délégation à l'environnement, outre son rôle de contrôle, doit dynamiser sa fonction de sensibilisation et d'information préventive de tous les acteurs.

La Mission d'Évaluation et de Prospective propose, par ailleurs, d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques, dans la planification et dans les décisions. Il faudra donc tenir compte systématiquement des facteurs sociaux, économiques et environnementaux pour l'élaboration des politiques, des programmes et des projets et pour la prise de décision.

Il n'y a pas pour cela de recette uniforme que l'on puisse suivre étape par étape. Le guide de l'éco-gouvernement, recommande toutefois des techniques qui aident à mieux comprendre les considérations d'ordre social, environnemental et économique et à les intégrer en un même tout. Parmi les plus importantes, citons la comptabilisation du coût complet, l'évaluation environnementale et la gestion des écosystèmes.

LA COMPTABILISATION DU COÛT COMPLET

En général, pour élaborer des politiques bien fondées, il faut en comprendre les coûts et les avantages relatifs. Il est peut-être possible, dans certains secteurs d'activité, de déterminer et de soupeser objectivement les coûts de l'action par rapport aux coûts de l'inaction.

De plus, les questions relatives au développement durable nécessitent l'insertion des valeurs sociales et écologiques dans les calculs de coûts.

Comme ces valeurs ne font jamais, ou si rarement, l'objet d'échanges sur le marché, il faut tenter de les traduire en termes monétaires pour tendre vers une comptabilisation du coût complet et contribuer de façon importante au développement durable.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

En plus de l'évaluation dont nous avons déjà parlé, l'ensemble des ministères doit étudier les répercussions écologiques des nouvelles propositions de politiques et de programmes qu'ils présentent. Ainsi, les ministères doivent détecter très tôt dans la planification des projets les conséquences que ces projets peuvent avoir sur l'environnement, de sorte qu'ils puissent étudier d'autres possibilités et prendre, le cas échéant, des mesures propres à en atténuer les effets négatifs.

LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

La gestion des écosystèmes repose sur le fait, que dans la nature, les éléments vivants et les éléments non vivants fonctionnent comme un tout. En raison des interactions des systèmes sociaux, économiques et environnementaux des écosystèmes, si un système change, les autres peuvent changer aussi. Cette façon de voir tient compte du fait que le potentiel de développement des écosystèmes et leur capacité d'appuyer le développement ne sont pas toujours uniformes.

Dans la conception des politiques et des programmes, et dans la gestion des opérations ministérielles, il faut tenir dûment compte des caractéristiques fondamentales et tout à fait

CHAPITRE 4 →
la composante
environnementale du
développement
durable

3. La gestion de nos
ressources naturelles

particulières des différents écosystèmes et bien prendre conscience de l'interdépendance des systèmes sociaux, économiques et environnementaux. Cette façon de travailler nécessitera donc une coopération intra-gouvernementale, mais également un partenariat avec les autres acteurs des projets.

3.3. RENFORCER L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS COERCITIFS ET INCITATIFS

En dehors de la prise en compte des facteurs environnementaux dans la gestion publique, les comportements du secteur privé ou des populations doivent aussi faire l'objet d'adaptation ou d'obligation au respect de l'environnement contre une tendance trop fréquente où la dégradation de l'environnement est le comportement le plus rentable.

Il convient donc de faire prendre conscience à tous les acteurs publics, économiques, associatifs et à la population de l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement. Sur le principe du pollueur-payeur généralement accepté par tous en théorie, mais dont l'application fait l'objet de nombreuses réticences ou oppositions, il convient d'instaurer des mesures, acceptées par tous, permettant de supprimer les impacts néfastes, de les limiter, ou le cas échéant, de les minimiser.

Ainsi, en dehors d'un cadre d'action limitant les comportements les plus dangereux pour notre écosystème, il faut aussi avoir recours aux dispositifs incitatifs obligeant les agents économiques à internaliser des coûts qu'ils ignorent la plupart du temps.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE : POUR UN CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET SON APPLICATION

Actuellement en Polynésie, de nombreux textes régissent les mesures concernant l'environnement, relevant de délibérations locales, d'extension de législations nationales ou d'accords internationaux. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs intégrées au code de l'aménagement de la Polynésie française. Constituée de législations d'origines et d'époques différentes, la réglementation concernant l'environnement est complexe.

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande donc la codification spécifique de ces réglementations. Cette codification permettra d'accroître la cohérence et la lisibilité de l'ensemble des textes. Elle en facilitera ainsi un meilleur respect.

Elle constitue, par ailleurs la nécessaire première étape de la modernisation du droit de l'environnement. Ce code de l'environnement devra être complété par les arrêtés d'application non encore rendus publics pour les textes existants et par les réglementations manquantes nécessaires. Ces compléments devront être basés sur le principe d'anticipation des crises et d'identification des problèmes et des incertitudes pesant sur l'environnement. Le code devra également évoluer avec les innovations technologiques et s'adapter lorsque la compréhension des aspects scientifiques de la biodiversité et de ses liens avec les activités humaines augmentera.

Par ailleurs, si la panoplie réglementaire paraît assez importante en Polynésie française, sa mise en œuvre et, surtout l'application des sanctions prévues sont loin d'être usitées. Pour la réussite de la politique de développement durable préconisée, *la Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande une application stricte des textes, notamment dans le traitement des contraventions. Cette application exige la mise à disposition des organes de contrôles de l'ensemble des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission, notamment des moyens humains et financiers.

En parallèle des dispositifs coercitifs, le renforcement et la mise en œuvre d'instruments économiques incitatifs s'imposent.

LES DISPOSITIFS INCITATIFS : POUR UNE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

En effet, comme nous l'avons déjà signalé, pour être économiquement efficace, tout entrepreneur doit assumer et répercuter dans ses prix l'ensemble de ses coûts de production.

Il est légitime que le pollueur paye pour un usage privatif de l'environnement qui, par la consommation-destruction qu'il implique d'une ressource naturelle, est facteur de production au même titre que le capital, le travail, l'énergie. Un pollueur profite d'un milieu naturel, au détriment des autres usagers qui seront privés de leur usage et subiront un dommage, ou vient en concurrence avec d'autres usages, dont certains peuvent être collectifs et ne pas impliquer d'altération de l'environnement.

Le problème - auquel tous les pays du monde sont aussi confrontés - est de trouver la procédure par laquelle l'arbitrage de cette concurrence de consommations et d'usages différents peut le mieux s'exercer sans entacher l'efficacité économique. En outre, si la capacité d'absorption d'un milieu est limitée (plafonnement des émissions de gaz à effet de serre par exemple), il faut alors réguler son usage et ses prix.

L'efficacité économique se joue sur les terrains de l'information et de l'incitation. L'information économique (sur les coûts, les possibilités d'agir, les techniques...) et l'incitation doivent se combiner au mieux pour conduire à une allocation économiquement efficace des efforts de lutte contre la pollution, comme partie intégrante de l'équilibre économique général.

Au cours de la dernière décennie, le recours aux instruments économiques pour la protection de l'environnement s'est considérablement développé dans les pays de l'OCDE aussi, la *Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande de s'inspirer des organisations déjà mises en place et de leur évaluation pour instaurer le dispositif le plus performant et le plus adapté à la Polynésie.

Dans ce contexte, le recours aux instruments fiscaux constitue une voie royale pour injecter des signaux appropriés sur le marché et éliminer ou réduire des distorsions structurelles (telles que des tarifications inadaptées de l'énergie et des transports) et "internaliser les externalités". Tout en renforçant l'efficacité des mesures prises les pays ont procédé ainsi à un véritable ajustement structurel des économies.

De nombreux pays dans le monde ont adopté différentes attitudes et mesures face à ce problème à partir d'un dosage des différents instruments économiques disponibles, dont on peut distinguer plusieurs catégories :

Les redevances

Elles se rapprochent d'une facturation des coûts d'un service rendu. C'est l'exemple des perceptions pour le traitement des ordures ménagères ou la fourniture d'eau :

Les taxes

Elles ont de préférence un lien direct avec les effets négatifs que l'on veut réduire. Cependant, par réalisme, on peut être amené à déplacer la taxation des comportements à réguler (émissions de polluants) vers une taxation des produits auxquels les nuisances sont rattachées (une taxe sur l'énergie fossile en lieu et place d'une taxe sur les émissions de CO₂ par exemple)

Les subventions

Agréables pour ceux qui les accordent et ceux qui les reçoivent, elles ont un coût économique, le plus souvent caché ou diffus, mais important au détriment des contribuables et de l'activité économique par la création de distorsions importantes :

Les permis négociables d'émissions polluantes

Expérimentés aux USA depuis 1977, ces permis y sont maintenant utilisés à grande échelle pour organiser la lutte contre la pollution atmosphérique à longue distance

LE VERDISSEMENT DE LA FISCALITÉ : LES ÉCO-TAXES

Dans le monde entier, et notamment dans les pays de l'OCDE, on parle également beaucoup de "verdissement" de la fiscalité

Selon la définition donnée par l'OCDE, on appelle "fiscalité environnementale" les impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant, ou plus généralement par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables.

Cette expression de "fiscalité écologique" est cependant ambiguë car elle recouvre deux types de fiscalité très différents. On peut plus précisément distinguer les "écotaxes" (taxes indirectes sur les produits) des taxes environnementales existantes, comme les redevances sur l'eau ou les taxes sur les déchets. Ces dernières sont en effet levées pour financer des travaux précis comme l'épuration des eaux ou le traitement des déchets avant mise en décharge : elles se rajoutent donc à l'ensemble des prélèvements publics. Les écotaxes sont au contraire destinées à lancer un signal-prix (comme les taxes sur le tabac par exemple)

Cette "fiscalité écologique" comporte trois approches complémentaires :

Supprimer les distorsions fiscales

La suppression des distorsions passe, par exemple par la réduction voire la suppression de subventions à l'agriculture dont les productions sont cause de surexploitation des sols et d'usage excessif d'engrais et pesticides, mais encore par la tarification réelle de l'eau ; souvent tarifée au-dessous de son prix, voire gratuite, elle est gaspillée.

Les dispositions fiscales (modulations ou dégrèvements fiscaux) constituent une autre catégorie de distorsion à supprimer. Le secteur des transports, source majeure de pollutions et nuisances diverses, comporte de nombreuses dispositions de ce type telle que la sous-taxation quasi systématique du gazole qui, dans de nombreux pays, a entraîné une augmentation constante du parc de véhicules diesel, plus polluants et plus bruyants.

Restructurer les taxes existantes

De nombreuses taxes existantes peuvent également être modifiées dans un sens favorable à l'environnement. En l'occurrence, il s'agit de modifier les prix relatifs en taxant davantage les produits et les activités les plus polluants.

Ainsi, la plupart des pays de l'OCDE ont instauré un différentiel de taxe entre l'essence plombée et sans plomb. Dans 16 pays, on a modifié les taxes perçues sur les ventes de voitures ou l'impôt annuel sur les automobiles afin de stimuler le recours à des véhicules moins polluants. On assiste ainsi à une réduction progressive de l'essence la plus polluante. Par exemple, la taxe intérieure sur les produits pétroliers en métropole a su limiter un développement excessif des transports routiers dépassant largement leur utilité sociale réelle. Ainsi, la consommation de carburants routiers par habitant est 3,4 fois plus élevée aux USA qu'en France.

Introduire de nouvelles écotaxes

Depuis le début de cette décennie, on a vu une multiplication d'écotaxes sur des produits aussi divers que les emballages, les engrais, les pesticides, les piles, certaines substances chimiques (solvants), les lubrifiants, les pneumatiques, les rasoirs et appareils photo jetables

Il peut aussi s'agir de taxes sur les émissions (par exemple sur les polluants atmosphériques ou la pollution de l'eau).

L'intérêt économique et social de tels redéploiements peut également avoir une grande importance politique en rendant plus acceptable une politique de l'environnement souvent perçue comme la source potentielle de contraintes économiques coûteuses. Si les avantages théoriques (en particulier efficacité statique et dynamique) des écotaxes sont bien connus et solidement établis, les évaluations disponibles encore rares indiquent une efficacité environnementale certaine, même si l'on ne dispose pas de données sur l'efficacité économique de ces taxes (réduction des coûts).

Les écotaxes ont un potentiel réel de protection de l'environnement et d'efficacité économique et, l'expérience des pays de l'OCDE l'atteste, on peut faire trois remarques :

- Les écotaxes, malgré toutes leurs vertus, ne sont pas une panacée. Les politiques de l'environnement comportent toute une panoplie d'instruments. C'est le plus souvent dans le contexte de systèmes "mixtes" où se combinent ces différents instruments que les écotaxes trouveront leur juste place ;
- Dans certains cas, tels que les produits toxiques, mieux vaut interdire que taxer.
- Dans d'autres cas, la complexité des phénomènes rend l'écotaxe difficilement applicable ;
- Les écotaxes seront d'autant plus efficaces qu'elles s'inscriront dans le cadre de réformes propres à accroître la protection de l'environnement.

L'idéal est donc un impôt capable d'imputer aux agents économiques les conséquences extérieures liées à leur comportement. Lorsque tel est le cas, l'impôt permet le financement des opérations de protection de l'environnement, et suscite de surcroît une optimisation du comportement des assujettis.

Il est clair qu'une réforme "verte" de notre fiscalité devra d'abord passer par un inventaire systématique et une correction de ces dispositions fiscales (subventions et taxes) néfastes pour l'environnement. Ce toilettage devrait être accompli avant même d'introduire d'éventuelles écotaxes.

3.4. RENFORCER LA PROTECTION ZOOSANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE

La gestion de nos ressources naturelles passe aussi par un renforcement des mesures de protection vis à vis de l'introduction de substances animales ou végétales extérieures. En effet, le caractère insulaire de la Polynésie française l'a jusqu'alors préservée de nombreuses pestes et éléments pathogènes. Les conséquences environnementales, économiques et financières de la mouche des fruits devraient nous en convaincre.

Il est fondamental de prévenir l'introduction de végétaux, d'animaux, de micro-organismes et d'écotypes invasifs ou potentiellement invasifs compte tenu de la fragilité de l'environnement de nos îles et atolls.

Il faut donc chercher à en faciliter l'élimination ou à en contrôler le développement.

Dans ce contexte, la *Mission d'Évaluation et de Prospective* suggère une meilleure évaluation et maîtrise des dangers que les espèces allogènes représentent pour les espèces endémiques, le renforcement des services de mise en quarantaine des espèces animales et végétales afin de respecter les normes internationales régissant les importations et les exportations. Parallèlement à une information sur les risques encourus, le renforcement de la protection juridique est à inciter notamment par le raffermissement des sanctions pour les contrevenants.